entreprises du gouvernement du Québec

1983-1984

états financiers

Volume publié sous l'autorité du Ministre des finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0383-3801
ISBN 2-551-09059-8
Dépôt légal, 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,

Yves L. DUHAIME

Québec, avril 1985

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Science et Technologie	1984-03-31	7
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1983-12-31	10
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	51
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration	1983-12-31	56
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1983-12-31	83
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1984-03-31	92
Commission des services juridiques	Justice	1984-03-31	97
Corporation d'hébergement du Québec	Affaires sociales	1984-03-31	105
Curateur public (Le)	Finances	1983-12-31	*
Fondation pour le développement de la science et de la technologie	Science et Technologie	1984-03-31	112
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1984-03-31	115
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1984-03-31	119
Fonds de la recherche en santé du Québec	Affaires sociales	1984-03-31	123
Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche	Éducation	1984-05-31	128
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1983-12-31	137
Institut national de productivité	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	151
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1984-03-31	154
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1984-02-19	159
Loto-Québec	Finances	1984-03-31	163
Office de la construction du Québec	Travail	1983-12-31	169
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs Cris	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1984-06-30	187
Office des autoroutes du Québec	Transports	1984-03-31	190
Office du crédit agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Financement agricole		1984-03-31	195
Financement forestier		1984-03-31	200
Radio-Québec	Communications	1983-08-31	204
Raffinerie de sucre du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1984-03-31	211
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1984-02-29	217
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1983-12-31	224
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Affaires sociales	1984-03-31	229
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1984-03-31	233
Régie des installations olympiques	Loisir, Chasse et Pêche	1983-10-31	240

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1984-03-31	250
Sidbec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-12-31	257
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1984-03-31	258
Société de cartographie du Québec	Énergie et Ressources	1984-03-31	277
Société de développement coopératif	Finances	1984-03-31	283
Société de développement de la Baie James	Énergie et Ressources	1983-12-31	291
Société de développement des industries de la culture et des communications	Affaires culturelles	1984-03-31	300
Société de développement immobilier du Québec	Travaux publics et Approvisionnement	1984-03-31	306
Société de développement industriel du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	311
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1983-08-31	319
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR	Énergie et Ressources	1984-03-31	324
Société des alcools du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	332
Société des traversiers du Québec	Transports	1984-03-31	337
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec — SEREQ	Éducation	1984-01-31	343
Société d'habitation du Québec	Habitation et Protection du consommateur	1983-12-31	348
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1983-08-31	357
Société du Palais des congrès de Montréal	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	361
Société du parc industriel du centre du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	367
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	372
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive	Transports	1983-12-31	376
Société générale de financement du Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1983-12-31	380
Société générale du cinéma	Affaires culturelles	1984-03-31	387
Société Inter-Port de Québec	Industrie, Commerce et Tourisme	1984-03-31	391
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1984-03-31	397
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1984-03-31	407
Société québécoise des transports	Transports	1983-12-31	418
Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM	Énergie et Ressources	1984-03-31	425
Société québécoise d'information juridique — SOQUIJ	Justice	1984-03-31	432

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1984-03-31	436
Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP	Énergie et Ressources	1984-03-31	443
Université du Québec	Éducation	1984-05-31	451

* Les états financiers du Curateur public au 31 décembre 1983, n'étant pas disponibles au moment de la préparation de ce volume, ceux-ci ne sont pas incorporés à la présente publication; quant à ceux du 31 décembre 1982, ils ont été publiés à la page 99 du volume de l'an dernier.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.Q., 1983, c. 42

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de la période du 25 janvier 1984 au 31 mars 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 25 janvier 1984 au 31 mars 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1984

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.Q., 1983, c. 42

BILAN
au 31 mars 1984

ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	218 137 $
Débiteurs	1 618
	219 755 $
PASSIF À COURT TERME	
Fournisseurs et frais courus	65 198 $
EXCÉDENT	154 557
	219 755 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nicolle FORGET
Gilles BERGERON

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de la période du 25 janvier 1984 au 31 mars 1984

FRAIS D'ADMINISTRATION

Traitements et avantages sociaux	21 497 $
Honoraires professionnels	33 593
Frais de déplacement	6 598
Fournitures de bureau	5 101
Télécommunications	2 175
Mobilier, équipement et améliorations des aires locatives	37 146
	106 110

REVENUS

Intérêts sur dépôts bancaires	667
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	105 443
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	260 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1984	154 557 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale (chapitre 42 des lois de 1983), sanctionnée le 21 décembre 1983 et entrée en vigueur le 25 janvier 1984. L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêts ou d'une participation à des sociétés en commandite. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses cumulés et l'état des activités financières cumulées de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières des fonds cumulés ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de leurs opérations et de leurs activités financières de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

BILAN CUMULÉ

au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	11 927 577	10 572 392
Actions et valeurs convertibles	3 563 592	2 758 531
Financements hypothécaires	1 175 610	1 078 145
Investissements immobiliers	265 981	188 303
Valeurs à court terme	829 505	1 168 548
	17 762 265	15 765 919
Encaisse	7 034	2 594
Revenus de placements courus et à recevoir	356 694	325 949
Autres éléments d'actif	4 836	2 926
	18 130 829	16 097 388
PASSIF		
Transactions en voie de règlement	9 760	2 121
Emprunts hypothécaires	18 243	17 061
Autres éléments de passif	77 194	55 594
	105 197	74 776
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)		
Fonds général	11 726 107	10 744 070
Fonds particuliers	6 299 525	5 278 542
	18 025 632	16 022 612
	18 130 829	16 097 388

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 336 960	1 159 773
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	145 315	137 669
Intérêts sur financements hypothécaires	125 997	127 892
Revenus sur investissements immobiliers	24 380	12 420
Intérêts sur valeurs à court terme — net	118 601	139 878
	1 751 253	1 577 632
Gains et pertes sur ventes de valeurs	60 856	63 812
Autres revenus	329	352
Total des revenus	1 812 438	1 641 796
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	6 304	5 998
Déplacement	268	238
Honoraires professionnels	717	613
Gestion de créances hypothécaires	1 572	1 580
Manutention et garde de valeurs	417	284
Assurances	169	151
Locaux	1 199	1 138
Matériel et équipement	482	371
Papeterie et fournitures de bureau	97	93
Documentation et information	326	308
Communications	246	222
Amortissement des frais d'emménagement	95	95
	11 892	11 091
Frais d'administration répartis aux portefeuilles à gestion distincte	74	105
Frais d'administration applicables aux fonds cumulés	11 818	10 986
Solde des revenus	1 800 620	1 630 810
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	30 487	51 338
Revenu net	1 770 133	1 579 472
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	(33 728)	(59 607)
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 4)	1 736 405	1 519 865

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES CUMULÉES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Apport net des déposants	202 400	668 545
Revenus de placements	1 751 253	1 577 632
Gains et pertes sur ventes de valeurs	60 856	63 812
Autres revenus	329	352
	2 014 838	2 310 341
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Augmentation nette des placements		
Obligations	1 355 185	1 048 171
Actions et valeurs convertibles	805 061	443 223
Financements hypothécaires	97 465	(16 496)
Investissements immobiliers	77 678	133 020
Valeurs à court terme	(339 043)	675 598
	1 996 346	2 283 516
Frais d'administration	11 818	10 986
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	6 674	15 839
	2 014 838	2 310 341

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 – CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec corporation au sens du code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2).

La Caisse de dépôt reçoit en dépôt toutes sommes dont une loi prévoit tel dépôt.

Les sommes reçues par la Caisse de dépôt dans son fonds général et dans des fonds particuliers lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, de dépôts à terme ou de dépôts à participation au gré du déposant.

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir de déposants autorisés, des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Par ailleurs, les fonds particuliers n'ont chacun qu'un seul déposant qui y effectue des dépôts à participation.

Conformément à la procédure prévue à ses règlements, la Caisse de dépôt a procédé le 1er janvier 1983 au transfert de l'avoir des déposants dans les fonds spécialisés à un fonds particulier créé pour chacun d'eux, mettant ainsi fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt comprennent les comptes du fonds général et les comptes des fonds particuliers qui font l'objet d'états financiers distincts. Les comptes des portefeuilles à gestion distincte sont exclus de ce regroupement.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés à leur prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme – net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur valeurs à court terme, les frais d'intérêt encourus sur emprunts et les gains et pertes de change sur devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais d'aménagement des bureaux sont imputés aux frais d'administration. Toutefois, les frais d'emménagement dans de nouveaux locaux encourus en 1982 sont amortis sur une période de 10 ans.

g) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit :

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Obligations	11 412 663	10 196 857
Actions et valeurs convertibles	4 852 746	3 075 306
Financements hypothécaires	1 153 714	1 022 586
Investissements immobiliers	308 995	190 781
Valeurs à court terme	829 066	1 170 368
	18 557 184	15 655 898

4 – AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et les dépôts à terme constituent une créance des déposants de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. À la fin de chaque exercice trimestriel, le revenu net de chaque fonds, après déduction du virement à la réserve générale s'il y a lieu, est versé aux détenteurs de dépôts à participation.

L'avoir des déposants au 31 décembre se composait comme suit :

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	38 470	108 748
Dépôts à terme	76 820	166 300
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	1 465	3 167
Revenu à verser	446 483	330 865
	563 238	609 080
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation	17 152 286	15 140 030
Réserve générale	310 108	273 502
	17 462 394	15 413 532
	18 025 632	16 022 612

5 – RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale constituée au fonds général seulement, se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS GÉNÉRAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds général ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS GÉNÉRAL

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Placements (note 2)		
Obligations	8 528 539	7 814 328
Actions et valeurs convertibles	1 634 884	1 384 125
Financements hypothécaires	482 928	403 657
Investissements immobiliers	263 316	188 060
Valeurs à court terme	824 330	1 168 548
	11 733 997	10 958 718
Encaisse	7 034	2 594
Revenus de placements courus et à recevoir	244 614	230 237
Autres éléments d'actif	4 827	2 933
	11 990 472	11 194 482
PASSIF		
Dépôts (note 3)		
à vue	195 210	485 614
à terme	76 820	166 300
Revenu à verser aux déposants (note 4)	296 135	267 280
Intérêts sur dépôts à vue et à terme à verser aux déposants et aux autres fonds	3 342	6 273
Transactions en voie de règlement	3 233	1 811
Emprunts hypothécaires	30 699	17 651
Autres éléments de passif	71 816	50 978
	677 255	995 907
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	11 003 109	9 925 073
Réserve générale (note 6)	310 108	273 502
	11 313 217	10 198 575
	11 990 472	11 194 482

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	956 350	847 571
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	72 470	72 844
Intérêts sur financements hypothécaires	44 941	44 318
Revenus sur investissements immobiliers	21 845	12 420
Intérêts sur valeurs à court terme — net	118 196	140 285
	1 213 802	1 117 438
Gains et pertes sur ventes de valeurs	33 728	31 671
Autres revenus	301	326
Total des revenus	1 247 831	1 149 435
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	6 304	5 998
Déplacement	268	238
Honoraires professionnels	717	613
Gestion de créances hypothécaires	1 572	1 580
Manutention et garde de valeurs	417	284
Assurances	169	151
Locaux	1 199	1 138
Matériel et équipement	482	371
Papeterie et fournitures de bureau	97	93
Documentation et information	326	308
Communications	246	222
Amortissement des frais d'emménagement	95	95
	11 892	11 091
Frais d'administration répartis aux autres fonds et portefeuilles (note 7)	5 028	4 635
Frais d'administration applicables au fonds général	6 864	6 456
Solde des revenus	1 240 967	1 142 979
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	65 626	81 643
Revenu net	1 175 341	1 061 336
Virement des gains et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 6)	(33 728)	(31 671)
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 4)	1 141 613	1 029 665

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds général de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit

a) Consolidation

Certains investissements immobiliers du fonds général sont détenus pour fins administratives par l'entremise de filiales en propriété exclusive dont les comptes sont consolidés avec ceux du fonds général. Ces filiales sont

Cadim (1983) Inc
Développements Pasteur Inc
Immeubles Cadimont Inc
Immeubles Cadev Inc
Place Dupuis Inc
Société immobilière Trans-Québec Inc

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés à leur prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur valeurs à court terme, les frais d'intérêt encourus sur emprunts et les gains et pertes de change sur devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais d'aménagement des bureaux sont imputés aux frais d'administration. Toutefois, les frais d'emménagement dans de nouveaux locaux encourus en 1982 sont amortis sur une période de 10 ans.

g) Intérêts gagnés sur avances

Les intérêts gagnés sur les avances aux déposants ou aux fonds particuliers sont déduits des intérêts sur dépôts à vue et à terme.

h) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

i) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

2 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Obligations	8 060 583	7 452 671
Actions et valeurs convertibles	2 317 810	1 589 610
Financements hypothécaires	451 438	353 022
Investissements immobiliers	307 683	190 579
Valeurs à court terme	823 891	1 170 368
	11 961 405	10 756 250

3 — DEPÔTS

Les sommes reçues par la Caisse de dépôt à son fonds général lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, de dépôts à terme ou de dépôts à participation, au gré du déposant. Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à vue et à terme du fonds général incluent les dépôts des fonds particuliers et des fonds spécialisés répartis comme suit au 31 décembre

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Fonds particulier 330	48 694	149 959
Fonds particuliers 301, 302, 303, 304, 311, 313	108 044	
Fonds spécialisés		226 907
	156 738	376 866

4 — ATTRIBUTION DU REVENU NET

À la fin de chaque exercice trimestriel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs de dépôts à participation. Au début du nouveau trimestre, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

Revenu à verser aux déposants

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année		
Revenu à verser au début	267 280	235 093
Revenu de l'année	1 141 613	1 029 665
	1 408 893	1 264 758
Versements de l'année	1 112 758	997 478
Revenu à verser à la fin	296 135	267 280

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

5 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice trimestriel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date, elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

a) Mouvements de l'année

	1983		1982	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début	12 493 458	9 925 073	10 539 302	8 651 502
Unités émises	1 386 759	1 133 967	1 954 156	1 273 571
Unités annulées	(63 819)	(53 714)		
Redressement porté à la réserve générale (note 6)		(2 217)		
Solde à la fin	13 816 398	11 003 109	12 493 458	9 925 073

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	11 313 217	10 198 575
À ajouter		
Placements		
selon leur valeur de réalisation (note 2)	11 961 405	10 756 250
selon le bilan	11 733 997	10 958 718
	227 408	(202 468)
Valeur de réalisation totale des unités	11 540 625	9 996 107
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	835 $	800 $

6 — RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

L'écart sur les unités de dépôts à participation annulées par un déposant au cours de 1983 a été calculé en fonction du coût moyen des unités de ce déposant. De plus, un redressement sous la forme d'un virement du compte de dépôts à participation a été apporté au coût des unités annulées antérieurement, de façon à refléter le coût moyen des unités par déposant au lieu du coût moyen des unités totales du fonds.

Mouvements de l'année

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Solde au début	273 502	241 831
Virement de l'état des revenus et dépenses	33 728	31 671
Écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	661	
Redressement du compte de dépôts à participation (note 5)	2 217	
Solde à la fin	310 108	273 502

7 — FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration répartis au cours de l'année terminée le 31 décembre ont été imputés comme suit :

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Fonds particulier 330	1 022	856
Fonds particuliers 301 302 303 304 311 313 320	3 932	
Fonds spécialisés		3 674
Portefeuilles à gestion distincte	74	105
	5 028	4 635

8 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1982 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1983.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 301

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 301 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 301

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	1 419 403	1 067 483
Actions et valeurs convertibles	942 142	695 666
Financements hypothécaires	131 423	153 507
Investissements immobiliers	30	63
Valeurs à court terme	2 592	
Dépôts à vue au fonds général	46 027	125 607
	2 541 617	2 042 326
Revenus de placements courus et à recevoir	47 364	38 599
	2 588 981	2 080 925
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	65 226	19 430
Transactions en voie de règlement	4 858	201
Autres éléments de passif	1 456	1 249
	71 540	20 880
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	2 517 441	2 060 045
	2 588 981	2 080 925

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 30

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	167 156
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	36 722
Intérêts sur financements hypothécaires	18 518
Intérêts sur valeurs à court terme	270
Intérêts sur dépôts au fonds général	10 607
	233 273
Gains et pertes sur ventes de valeurs	18 219
Autres revenus	13
	251 505
DÉPENSES	
Frais d'administration	1 802
Revenu net (note 4)	249 703

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 301

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 301 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 301 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit:

	(MILLIERS $)
Obligations	1 460 193
Actions et valeurs convertibles	1 273 534
Financements hypothécaires	134 627
Investissements immobiliers	25
Valeurs à court terme	2 592
Dépôts à vue au fonds général	46 027
	2 916 998

4 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	2 060 045	2 060 045
Unités émises au cours de l'année	457 396	457 396
Solde au 31 décembre 1983	2 517 441	2 517 441

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	2 517 441
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	2 916 998
selon le bilan	2 541 617
	375 381
Valeur de réalisation totale des unités	2 892 822
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 149 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	19 430
Revenu net de l'année	249 703
	269 133
Versements de l'année	203 907
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	65 226

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 302

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 302 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 302 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 302

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	335 376	271 856
Actions et valeurs convertibles	231 651	175 463
Financements hypothécaires	45 976	43 616
Valeurs à court terme	594	
Dépôts à vue au fonds général	10 251	30 738
	623 848	521 673
Revenus de placements courus et à recevoir	12 083	9 951
	635 931	531 624
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	13 597	4 573
Transactions en voie de règlement	438	34
Autres éléments de passif	342	209
	14 377	4 816
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	621 554	526 808
	635 931	531 624

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 302

REVENUS ET DÉPENSES

de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	38 739
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	8 248
Intérêts sur financements hypothécaires	5 576
Intérêts sur valeurs à court terme	58
Intérêts sur dépôts au fonds général	2 377
	54 998
Gains et pertes sur ventes de valeurs	2 142
	57 140
DÉPENSES	
Frais d'administration	475
Revenu net (note 4)	56 665

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 302

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 302 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau non-syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 302 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit:

	(MILLIERS $)
Obligations	332 215
Actions et valeurs convertibles	286 853
Financements hypothécaires	46 803
Valeurs à court terme	594
Dépôts à vue au fonds général	10 251
	676 716

4 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	526 808	526 808
Unités émises au cours de l'année	94 746	94 746
Solde au 31 décembre 1983	621 554	621 554

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	621 554
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	676 716
selon le bilan	623 848
	52 868
Valeur de réalisation totale des unités	674 422
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 085 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	4 573
Revenu net de l'année	56 665
	61 238
Versements de l'année	47 641
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	13 597

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 303

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 303 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 303 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 303

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983
		(note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	11 210	10 078
Actions et valeurs convertibles	3 703	971
Dépôts à vue au fonds général	865	557
	15 778	11 606
Revenus de placements courus et à recevoir	363	294
	16 141	11 900
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	448	124
Transactions en voie de règlement	29	2
	477	126
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	15 664	11 774
	16 141	11 900

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 303

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	1 423
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	86
Intérêts sur dépôts au fonds général	69
	1 578
Gains et pertes sur ventes de valeurs	160
	1 738
DÉPENSES	
Frais d'administration	8
Revenu net (note 4)	1 730

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 303

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 1983

1 – IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 303 de la Caisse de dépôt est celui des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 303 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 – VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit :

	(MILLIERS $)
Obligations	11 414
Actions et valeurs convertibles	4 393
Dépôts à vue au fonds général	865
	16 672

4 – DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	11 774	11 774
Unités émises au cours de l'année	3 903	3 903
Unités annulées au cours de l'année	(13)	(13)
Solde au 31 décembre 1983	15 664	15 664

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	15 664
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	16 672
selon le bilan	15 778
	894
Valeur de réalisation totale des unités	16 558
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 057 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	124
Revenu net de l'année	1 730
	1 854
Versements de l'année	1 406
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	448

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 304

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 304 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 304 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c C-2

FONDS PARTICULIER 304

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	7 313	6 188
Actions et valeurs convertibles	1 822	851
Dépôts à vue au fonds général	344	374
	9 479	7 413
Revenus de placements courus et à recevoir	233	185
	9 712	7 598
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	260	79
Transactions en voie de règlement	13	1
	273	80
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	9 439	7 518
	9 712	7 598

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 304

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	905
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	53
Intérêts sur dépôts au fonds général	28
	986
Gains et pertes sur ventes de valeurs	123
	1 109
DÉPENSES	
Frais d'administration	5
Revenu net (note 4)	1 104

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 304

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 304 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 304 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit :

	(MILLIERS $)
Obligations	7 509
Actions et valeurs convertibles	2 234
Dépôts à vue au fonds général	344
	10 087

4 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	7 518	7 518
Unités émises au cours de l'année	1 923	1 923
Unités annulées au cours de l'année	(2)	(2)
Solde au 31 décembre 1983	9 439	9 439

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	9 439
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	10 087
selon le bilan	9 479
	608
Valeur de réalisation totale des unités	10 047
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 064 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	79
Revenu net de l'année	1 104
	1 183
Versements de l'année	923
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	260

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 311

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 311 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 311 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 311

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	456 891	411 627
Actions et valeurs convertibles	308 332	243 812
Financements hypothécaires	429 259	415 839
Investissements immobiliers	2 635	181
Valeurs à court terme	558	
Dépôts à vue au fonds général	49 457	63 137
	1 247 132	1 134 596
Revenus de placements courus et à recevoir	21 285	20 128
Autres éléments d'actif	9	8
	1 268 426	1 154 732
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	30 509	10 540
Transactions en voie de règlement	875	70
Autres éléments de passif	3 196	3 080
	34 580	13 690
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	1 233 846	1 141 042
	1 268 426	1 154 732

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 311

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	52 386
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	11 966
Intérêts sur financements hypothécaires	48 598
Intérêts sur valeurs à court terme	58
Intérêts sur dépôts au fonds général	6 951
	119 959
Gains et pertes sur ventes de valeurs	6 961
Autres revenus	15
	126 935
DÉPENSES	
Frais d'administration	1 621
Revenu net (note 4)	125 314

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 311

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 311 de la Caisse de dépôt est le Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — participants actifs et retraités — administré par l'Office de la construction du Québec.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 311 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit :

	(MILLIERS $)
Obligations	438 301
Actions et valeurs convertibles	409 294
Financements hypothécaires	431 870
Investissements immobiliers	1 287
Valeurs à court terme	558
Dépôts à vue au fonds général	49 457
	1 330 767

4 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	1 141 042	1 141 042
Unités émises au cours de l'année	92 804	92 804
Solde au 31 décembre 1983	1 233 846	1 233 846

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	1 233 846
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	1 330 767
selon le bilan	1 247 132
	83 635
Valeur de réalisation totale des unités	1 317 481
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 068 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	10 540
Revenu net de l'année	125 314
	135 854
Versements de l'année	105 345
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	30 509

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 313

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 313 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 313 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 313

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	31 décembre 1983	1er janvier 1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	21 264	
Dépôts à vue au fonds général	1 102	5 141
	22 366	5 141
Revenus de placements courus et à recevoir	541	
	22 907	5 141
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	579	46
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	22 328	5 095
	22 907	5 141

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 313

REVENUS ET DÉPENSES

de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS	
Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	1 440
Intérêts sur dépôts au fonds général	235
	1 675
Gains et pertes sur ventes de valeurs	14
	1 689
DÉPENSES	
Frais d'administration	9
Revenu net (note 4)	1 680

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 313

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 313 de la Caisse de dépôt est le Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — contributions complémentaires — administré par l'Office de la construction du Québec.

Ce fonds a été créé le 1er janvier 1983, pour donner suite au transfert de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés à son fonds particulier. Conformément à la procédure de transfert prévue aux règlements de la Caisse de dépôt, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Leurs unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité. Ce transfert a alors mis fin aux opérations des fonds spécialisés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 313 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre 1983 se détaillait comme suit :

	(MILLIERS $)
Obligations	21 275
Dépôts à vue au fonds général	1 102
	22 377

4 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	5 095	5 095
Unités émises au cours de l'année	17 233	17 233
Solde au 31 décembre 1983	22 328	22 328

b) Valeur de réalisation au 31 décembre 1983

	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	22 326
À ajouter	
Placements	
selon leur valeur de réalisation (note 3)	22 377
selon le bilan	22 366
	11
Valeur de réalisation totale des unités	22 339
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 000 $

Revenu net à verser au déposant

	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année	
Revenu net à verser au 1er janvier 1983	46
Revenu net de l'année	1 680
	1 726
Versements de l'année	1 147
Revenu net à verser au 31 décembre 1983	579

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 320

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses du fonds particulier 320 de la Caisse de dépôt et placement du Québec de la période de 9 mois terminée le 30 septembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comprenté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières de la période du fonds particulier 320 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et cet état financier présente fidèlement les résultats des opérations de ce fonds, de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1983 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 320
REVENUS ET DÉPENSES
de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1983
(MILLIERS $)

REVENUS

Revenus de placements	
Intérêts sur obligations	983
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	126
Intérêts sur financements hypothécaires	215
Intérêts sur dépôts au fonds général	133
	1 457
Gains et pertes sur ventes de valeurs	1 388
	2 845

DÉPENSES

Frais d'administration	12
Revenu net	2 833

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 320

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 septembre 1983

1 — IDENTIFICATION, RÉALISATION ET DISSOLUTION DU FONDS

Le Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec, détenteur des unités de participation du fonds particulier 320, créé à la suite du transfert le 1er janvier 1983 de l'avoir du déposant dans les fonds spécialisés, à procédé au cours du troisième trimestre de 1983 à l'annulation de toutes ses unités. Afin de satisfaire à ce retrait, le fonds a, conformément à ses règlements, réalisé tous ses placements et versé au déposant le produit net de cette réalisation.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 1983 du fonds particulier 320 se composait comme suit :

Actif

	(MILLIERS $)
Placements	24 868
Revenus de placements courus et à recevoir	466
	25 334

Passif

Revenu net à verser au déposant	235
Autres éléments de passif	7
	242
Avoir du détenteur de dépôts à participation	25 092
	25 334

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

L'état financier du fonds particulier 320 a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements

Les placements en obligations ainsi que les financements hypothécaires sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant. Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

Dépôts à participation

a) Mouvements de la période

	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au 1er janvier 1983 (note 1)	25 092	25 092
Unités émises au cours de la période	624	624
Unités annulées au cours de la période	(25 716)	(25 716)
Solde au 30 septembre 1983	—	—

b) Montant versé au déposant lors du retrait de toutes les unités détenues dans le fonds

	(MILLIERS $)
Valeur au pair des unités au 30 juin 1983	25 716
Gains et pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins d'annulation des unités du fonds	1 376
Montant versé au déposant lors du retrait de toutes les unités du fonds	27 092

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 330

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 330 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 330 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1984

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

FONDS PARTICULIER 330

BILAN

au 31 décembre 1983

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	1 147 581	975 875
Actions et valeurs convertibles	441 058	253 025
Financements hypothécaires	98 480	58 176
Valeurs à court terme	1 431	
Dépôts à vue au fonds général	48 694	149 959
	1 737 244	1 437 035
Revenus de placements courus à recevoir	32 283	29 189
	1 769 527	1 466 224
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	39 729	28 558
Transactions en voie de règlement	314	14
Autres éléments de passif	579	65
	40 622	28 637
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 4)	1 728 905	1 437 587
	1 769 527	1 466 224

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean CAMPEAU
Claude LEGAULT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 330

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	117 578	107 006
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	15 644	11 191
Intérêts sur financements hypothécaires	10 739	8 148
Intérêts sur valeurs à court terme — net	113	
Intérêts sur dépôts au fonds général	14 645	11 907
	158 719	138 252
Gains et pertes sur ventes de valeurs	(1 934)	3 888
	156 785	142 140
DÉPENSES		
Frais d'administration	1 022	856
Revenu net (note 4)	155 763	141 284

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 330

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 1983

1 — IDENTIFICATION

Le déposant au fonds particulier 330 de la Caisse de dépôt est la Commission de la santé et de la sécurité du travail

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du fonds particulier 330 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées à leur prix coûtant

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date du règlement

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires

d) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur valeurs à court terme et les gains et pertes de change sur devises étrangères

e) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun

3 — VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS

La valeur de réalsation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Obligations	1 081 173	914 750
Actions et valeurs convertibles	558 628	280 394
Financements hypothécaires	102 216	63 111
Valeurs à court terme	1 431	
Dépôts à vue au fonds général	48 694	149 959
	1 792 142	1 408 214

4 — DEPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est versé au déposant Ce versement peut également s'effectuer par l'émission d'unités de participation Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait

Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1983		1982	
	Nombre d'unités	(MILLIERS $)	Nombre d'unités	(MILLIERS $)
Solde au début	1 437 587	1 437 587	1 087 614	1 093 795
Unités émises au cours de l'année	291 318	291 318	349 973	343 792
Solde à la fin	1 728 905	1 728 905	1 437 587	1 437 587

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Avoir net du fonds selon le bilan	1 728 905	1 437 587
À ajouter		
Placements		
selon leur valeur de réalisation (note 3)	1 792 142	1 408 214
selon le bilan	1 737 244	1 437 035
	54 898	(28 821)
Valeur de réalisation totale des unités	1 783 803	1 408 766
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 032 $	980 $

Revenu net à verser au déposant

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Mouvements de l'année		
Revenu net à verser au début	28 558	133 884
Revenu de l'année	155 763	141 284
	184 321	275 168
Versements de l'année	144 592	246 610
Revenu net à verser à la fin	39 729	28 558

5 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1982 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1983

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 18 mai 1984

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	4 802 280 $	3 047 280 $
Débiteurs et intérêts courus	1 831 342	1 266 341
Projets en commandite	310 216	404 947
Stocks — au coût	81 888	122 726
Frais payés d'avance	163 099	151 242
	7 188 825	4 992 536
IMMOBILISATIONS — AU COÛT (note 3)	16 574 385	13 098 962
	23 763 210 $	18 091 498 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	1 610 956 $	1 465 783 $
Dépôts et avances:		
Projets en commandite	770 395	156 280
Autre	162 193	115 107
	2 543 544	1 737 170
AVOIR	21 219 666	16 354 328
	23 763 210 $	18 091 498 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Conrad JOHNSON
Michel DROUIN

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	16 354 328 $	12 083 563 $
Excédent des revenus sur les dépenses	1 389 915	3 042 661
Inscription à l'actif des acquisitions d'immobilisations	3 634 769	1 231 129
Radiation de l'actif des dispositions d'immobilisations	(159 346)	(3 025)
SOLDE À LA FIN	21 219 666 $	16 354 328 $
Représenté par:		
Fonds disponibles pour les opérations courantes	4 645 281 $	3 255 366 $
Investissements dans les immobilisations	16 574 385	13 098 962
	21 219 666 $	16 354 328 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
DÉPENSES (note 4)		
Direction générale	126 866 $	140 195 $
Secrétariat général et services administratifs	3 090 284	2 812 597
Direction de l'information et du transfert de technologie	2 411 711	2 142 416
Direction commerciale	1 385 755	1 197 218
Direction de la recherche et du développement (note 5)	8 755 702	7 890 204
	15 770 318	14 182 630
Acquisitions d'immobilisations	3 634 769	1 231 129
Produit des dispositions d'immobilisations	(38 602)	(638)
	19 366 485	15 413 121
REVENUS		
Projets en commandite	5 413 840	4 424 655
Intérêts sur dépôts bancaires	701 869	743 567
Autres	340 691	287 560
	6 456 400	5 455 782
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	12 910 085	9 957 339
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	14 300 000	13 000 000
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 389 915 $	3 042 661 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre, constitué par loi spéciale est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses; cependant, ces immobilisations sont quand même reflétées à l'actif et à l'avoir à leur coût d'origine et elles ne sont pas amorties.

Projets en commandite

Les projets en commandite sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des frais récupérables en vertu des ententes.

3 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Terrains et bâtiments	8 273 278 $	6 786 621 $
Équipement de laboratoire	6 891 691	5 368 569
Mobilier de bureau	1 147 619	703 850
Mobilier de laboratoire	93 545	93 545
Équipement audio-visuel	117 526	106 770
Roulant	50 726	39 607
	16 574 385 $	13 098 962 $

4 — DÉPENSES PAR NATURE

	1984	1983
Traitements et avantages sociaux	11 087 101 $	10 158 296 $
Autres frais du personnel	229 101	149 941
Frais de déplacement	582 379	380 595
Papeterie et fournitures de bureau	451 395	367 097
Location et entretien d'équipement	140 216	113 470
Fournitures de laboratoire	762 390	752 436
Location de services	1 063 411	650 090
Opération des bâtiments	1 410 643	1 278 314
Frais divers	30 337	36 899
Mauvaises créances	13 345	294 592
	15 770 318 $	14 182 630 $

5 — RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	1984	1983
Secteur mécanique	2 196 590 $	1 953 106 $
Secteur matériaux	2 192 219	1 961 142
Secteur électronique	1 807 548	1 718 509
Secteur ingénierie de fabrication	2 559 345	2 257 447
	8 755 702 $	7 890 204 $

6 — CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre des Finances est autorisé à verser au Centre une somme de 85 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, somme qui sera payée en un ou plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, pour l'exercice financier 1984-1985, ne pourra être inférieur à 15 730 000 $ et, pour chacun des exercices subséquents, le total des versements ne pourra être inférieur au montant de la contribution de l'exercice précédent indexé de 10 % jusqu'à l'épuisement de la somme de 85 000 000 $.

7 — PROJET D'EXPANSION

Au cours de l'exercice 1984, le Centre a acquis dans la ville de Montréal un terrain en vue d'y construire d'ici 1987 un centre de recherche évalué à environ 21 millions $, comprenant le terrain, les bâtisses et les équipements. Le Centre prévoit financer environ la moitié du coût de cette construction à même son avoir et le solde par des sources externes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1983 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

À mon avis, d'après ma vérification et l'opinion des actuaires, ces états financiers présentement fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1983 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

Nous attestons que les engagements actuariels du RREGOP, décrits au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers, constituent une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1981 et s'élèvent, à cette date, à 4 623 185 000 $. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Chef du Service de l'actuariat de la Commission
Renaud LONGCHAMPS, f.s.a., f.i.c.a.

Service de l'actuariat de la Commission
Pierre-Yves JULIEN, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 28 février 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	3 230 272	2 657 135
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	3 343	4 553
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	1 429	1 187
Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus (note 4)	3 876 049	3 243 872
Cotisations et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	31 681	35 784
Sommes à recevoir — transferts et achats de service	2 785	3 950
	7 145 559	5 946 481
PASSIF		
Frais de gestion, pensions, remboursements de cotisations et transferts à payer	3 930	5 154
Fonds reçus d'un régime supplémentaire de rentes non encore intégré	3 431	3 427
Cotisations perçues en trop à rembourser	6 205	6 703
	13 566	15 284
ACTIF NET DISPONIBLE (note 5)	7 131 993	5 931 197

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983		1982	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (incluant transfert et achats de service)		295 199		327 315
Transferts de fonds de certains régimes supplémentaires de rentes pour l'obtention de crédits de rentes		285		46
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs	283 303		378 514	
Intérêts	370 442		321 859	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	8 236	661 981	6 558	706 931
Contributions des employeurs autonomes		12 206		16 008
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)				
Autres revenus d'intérêts		307 964		257 923
		688		984
		1 278 313		1 309 207
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		27 335		19 610
Remboursements de cotisations		47 094		41 956
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		655		734
Régimes supplémentaires de rentes intégrées				
Rentes viagères		1 838		1 561
Remboursements de cotisations		533		396
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		62		73
		77 517		64 330
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		1 200 796		1 244 877
ACTIF NET DISPONIBLE – AU DÉBUT		5 931 197		4 686 320
ACTIF NET DISPONIBLE – À LA FIN		7 131 993		5 931 197

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 1983

1 — GÉNÉRALITÉS ET FINANCEMENT DU RÉGIME

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations partiellement déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux $^{3}/_{12}$ du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des $^{7}/_{12}$ de ce coût.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations des employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

3 — FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (MILLIERS $)

	1983				1982
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds spécialisés** (Valeur de réalisation 1982, 2 717 701 $)					2 587 184 $
Nombre d'unités					1 281 380
Dépôts à participation aux fonds particuliers (Valeur de réalisation 1983, 3 567 245 $)	2 899 414 $	132 624 $	106 957 $	3 138 995 $	
Nombre d'unités	2 899 414	132 624	106 957	3 138 995	
Dépôts à vue au fonds général	6 045 $	510 $	327 $	6 882 $	39 073 $
Intérêts courus	107 $	2 $	3 $	112 $	203 $
Portefeuille à gestion distincte (Valeur de réalisation 1983, 4 997 $; 1982 6 123 $)			5 460 $	5 460 $	6 673 $
Revenus à recevoir des fonds spécialisés					24 002 $
Revenus à recevoir des fonds particuliers	73 495 $	2 988 $	2 340 $	78 823 $	
	2 979 061 $	136 124 $	115 087 $	3 230 272 $	2 657 135 $

* Régimes supplémentaires de rentes

** En date du 1er janvier 1983, la valeur de l'actif net de chaque fonds spécialisé établie au 31 décembre 1982 a été répartie par la Caisse de dépôt et placement du Québec entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Les unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation aux fonds particuliers ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

4 -- CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEURS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET INTÉRÊTS COURUS

Le montant de 3 876 049 000 $ représente, au 31 décembre 1983, (3 243 872 000 $ au 31 décembre 1982) les engagements du gouvernement du Québec envers le régime comme employeur et ceux qu'il assume pour le compte d'autres employeurs du secteur public et les intérêts courus afférents à cette même date. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. Ce poste ne comprend pas les valeurs actuelles des obligations auxquelles réfère la note 5 soit 929 625 000 $ et 28 190 000 $.

5 -- OBLIGATIONS DU RÉGIME ENVERS LES EMPLOYÉS PARTICIPANTS

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission en 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime s'établissaient, au 31 décembre 1981, à 4 623 185 000 $ calculés selon une méthode dite de « capitalisation à prime nivelée ».

Les engagements actuariels du régime au 31 décembre 1981 ne comprenaient pas toutefois les obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires. De plus, ils ne comprenaient pas la valeur actuelle des obligations à l'égard des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales. Ces obligations sont estimées, par le service de l'actuariat au 31 décembre 1983 à 929 625 000 $ (1981 : 762 665 000 $). Ces obligations sont à la charge du gouvernement du Québec.

Les engagements actuariels du régime au 31 décembre 1981 ne comprenaient pas non plus les obligations des régimes supplémentaires de rentes établies par le service de l'actuariat à 119 449 000 $, le déficit actuariel à l'égard de ces régimes est également à la charge du gouvernement du Québec et il était de l'ordre de 28 190 000 $ à cette date.

Le service de l'actuariat a estimé que les engagements actuariels de ce régime au 31 décembre 1983, excluant les obligations présentées au second et au troisième paragraphe de cette note, pourraient être de l'ordre de 7 068 789 000 $. De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1983, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

6 -- REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (MILLIERS $)

	1983				1982
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers	283 609	12 422	10 008	306 039	253 541
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés					2 650
Intérêts sur dépôts au fonds général					967
Dépôts à vue	1 212	51	36	1 299	
Dépôts à terme					776
Revenus du portefeuille à gestion distincte			621	621	257 934
	284 821	12 473	10 665	307 959	11
Frais de gestion et de garde des valeurs			5	5	257 923
	284 821	12 473	10 660	307 954	

* Régimes supplémentaires de rentes

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 des régimes suivants:

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES ET CORONERS
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE RETRAITE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
PENSIONS SPÉCIALES

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels des régimes précités.

À mon avis, d'après ma vérification et l'opinion des actuaires, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

Certificat actuariel relatif aux engagements du

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA LÉGISLATURE
RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES ET CORONERS
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE RETRAITE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Nous attestons que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers constituent, pour les régimes ci-haut mentionnés, une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1981 et s'élèvent, à cette date, à 9 640 785 000 $. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Chef du service de l'actuariat de la Commission,
Renaud LONGCHAMPS, f.s.a., f.i.c.a.

Service de l'actuariat de la Commission,
Pierre-Yves JULIEN, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 9 février 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1983	1982	1983	1982	1983	1982
Régime de retraite des enseignants	101 399 803 $	99 302 846 $	313 262 $	406 484 $	101 713 065 $	99 709 330 $
Régime de retraite des fonctionnaires	46 186 489	46 835 513	22 525 525	26 802 042	68 712 014	73 637 555
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 634 949	10 711 200			11 634 949	10 711 200
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	550 719	532 001			550 719	532 001
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 505 868	1 323 668			1 505 868	1 323 668
	161 277 828 $	158 705 228 $	22 838 787 $	27 208 526 $	184 116 615 $	185 913 754 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1983	1982	1983	1982	1983	1982
Régime de retraite des enseignants	172 842 698 $	140 360 492 $	3 057 411 $	2 625 179 $	175 900 109 $	142 985 671 $
Régime de retraite des fonctionnaires	126 579 626	109 041 822	647 384	1 585 588	127 227 010	110 627 410
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	8 126 918	6 633 054	108 475	93 226	8 235 393	6 726 280
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	3 699 964	3 295 556		12 547	3 699 964	3 308 103
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 601 645	1 221 624			1 601 645	1 221 624
Régime de retraite des juges et coroners	2 426 467	2 303 086			2 426 467	2 303 086
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	112 851	104 787			112 851	104 787
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	1 526 011	1 197 225			1 526 011	1 197 225
Pensions spéciales	80 107	73 315			80 107	73 315
	316 996 287 $	264 230 961 $	3 813 270 $	4 316 540 $	320 809 557 $	268 547 501 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — GÉNÉRALITÉS ET FINANCEMENT DES RÉGIMES

Généralités

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants.

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., c. P-13)
- Système de pensions de retraite pour les membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. L-1)
- Régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. C-52.1 et modifications)
- Régime de retraite des juges et coroners (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite et de pension des juges (1978) (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., c. V-1)
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants (Lois du Québec, 1978, c.16)
- Pensions spéciales (L.R.Q., c. P-32, Lois du Québec, 1970, c. 6, Lois du Québec, 1978, c. 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi que le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent les régimes de retraite et le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce fonds.

3 — OBLIGATIONS DES DIFFÉRENTS RÉGIMES ENVERS LES PARTICIPANTS ET OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES ORGANISMES AUTONOMES ENVERS CES RÉGIMES

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1981, les obligations du gouvernement du Québec à cette date envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient à 9 640 785 000 $.

Le service de l'actuariat de la Commission a cependant estimé que les engagements actuariels de ces régimes au 31 décembre 1983 pourraient être de l'ordre de 12 225 433 000 $, répartis comme suit :

	(MILLIERS $)
Régime de retraite des enseignants	7 497 207
Régime de retraite des fonctionnaires	3 621 095 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	900 532 **
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	84 303
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	88 528
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	33 768
	12 225 433

* En date du 31 décembre 1983, 30 378 000 $ avaient été versés par certains organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur.

De plus, depuis l'intégration des opérations de l'Office des autoroutes du Québec au 1er avril 1982, le gouvernement du Québec assume les obligations que cet organisme avait envers le régime de retraite des fonctionnaires. À cet effet, les sommes à recevoir relativement au coût du service antérieur ont été réduites de 9 554 600 $ et, en contrepartie, le passif y correspondant a été inscrit au compte des régimes de retraite du gouvernement.

Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2 000.

** N'inclut pas des engagements de 27 656 000 $ pour du service antérieur additionnel dont le coût est supporté par les participants de ce régime.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1983, sur la base des faits connus au moment de la préparation du présent état financier.

4 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

En vertu de propositions signées, des participants de certains de ces régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur.

Les engagements de ces participants à la fin de l'exercice sont d'environ 210 700 $ au Régime de retraite des enseignants, de 1 217 300 $ au Régime de retraite des fonctionnaires, de 8 700 $ au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, de 15 600 $ au Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et de 1 564 700 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1983 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1983 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1983

	1983	1982
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	9 706 633 $	7 661 312 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	16 690	15 325
Cotisations et contributions à recevoir	105 137	104 598
	9 828 460	7 781 235
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et de contributions—à payer	8 054	33 626
ACTIF NET DISPONIBLE (note 4)	9 820 406 $	7 747 609 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983		1982	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	460 816 $		405 273 $	
Rachats et transferts de service antérieur	69 823	530 639 $	13 689	418 962 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	626 850		548 502	
Rachats et transferts de service antérieur	141 740	768 590	19 075	567 577
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)		1 107 610		855 025
		2 406 839		1 841 564
DIMINUTIONS				
Pensions	151 051		79 975	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	182 991	334 042	100 143	180 118
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 072 797		1 66. 446
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		7 747 609		6 086 163
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		9 820 406 $		7 747 609 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — GÉNÉRALITÉS ET FINANCEMENT DU RÉGIME

Généralités

Le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités à prestations indéterminées est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 5,5% de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8% du traitement de chaque participant.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations des participants détenues par les municipalités au 31 décembre et les contributions correspondantes encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations et les contributions de l'exercice.

3 — FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Dépôts à participation aux fonds spécialisés*		7 516 684 $
(Valeur de réalisation 1982, 7 866 694 $)		
Nombre d'unités		3 835
Dépôts à participation au fonds particulier	9 439 000 $	
(Valeur de réalisation 1983, 10 047 428 $)		
Nombre d'unités	9 439	
Dépôts à vue au fonds général	7 738 $	66 015 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	259 895 $	
Revenus à recevoir des fonds spécialisés		78 613 $
	9 706 633 $	7 661 312 $

* En date du 1er janvier 1983, la valeur de l'actif net des fonds spécialisés établie au 31 décembre 1982 a été répartie par la Caisse de dépôt et placement du Québec entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Les unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité.

4 — OBLIGATIONS DU RÉGIME ENVERS LES PARTICIPANTS

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net disponible du régime.

5 — REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés		850 508 $
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	1 104 277 $	
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	3 333	4 517
	1 107 610 $	855 025 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1983 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges.

À mon avis, d'après ma vérification et l'opinion des actuaires, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1983 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

---

Nous attestons que les engagements actuariels du régime de retraite précité, décrits au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constituent une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour les pensions en cours de paiement, pour les pensions en attente ainsi que pour les prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1980 et s'élèvent, à cette date, à 9 691 000 $. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Chef du Service de l'actuariat de la Commission,
Renaud LONGCHAMPS, f.s.a., f.i.c.a.

Service de l'actuariat de la Commission,
Pierre-Yves JULIEN, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 28 février 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS (note 5)

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1983

	1983	1982
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	16 144 455 $	12 064 022 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	7 732	4 430
Cotisations et contributions à recevoir	796 469	2 506 690
Fonds d'un régime de retraite en voie de transfert	318 438	318 438
	17 269 094	14 895 580
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et d'intérêts à payer	8 858	3 565
Cotisations perçues en trop à rembourser		12
	8 858	3 577
ACTIF NET DISPONIBLE(note 4)	17 260 236 $	14 892 003 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983		1982	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	307 206 $		357 103 $	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	15 444	322 650 $	45 730	402 833 $
Contributions des organismes				
Contributions pour service courant	476 772		462 561	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	20 770	497 542	442 171	904 732
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		1 742 203		1 324 351
		2 562 395		2 631 916
DIMINUTIONS				
Pensions	167 273		98 170	
Remboursements de contributions et intérêts			8 218	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	26 889	194 162	117 481	223 869
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 368 233		2 408 047
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		14 892 003		12 483 956
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		17 260 236 $		14 892 003 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — DESCRIPTION SOMMAIRE DES RÉGIMES

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration en est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Régimes de retraite particuliers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations d'employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

3 — FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Dépôts à participation aux fonds spécialisés* (Valeur de réalisation 1982 12 273 509 $)		11 772 676 $
Nombre d'unités		6 015
Dépôts à participation au fonds particulier (Valeur de réalisation 1983: 16 557 673 $)	15 664 000 $	
Nombre d'unités	15 664	
Dépôts à vue au fonds général	32 032 $	167 440 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	448 423 $	
Revenus à recevoir des fonds spécialisés		123 906 $
	16 144 455 $	12 064 022 $

* En date du 1er janvier 1983, la valeur de l'actif net des fonds spécialisés établie au 31 décembre 1982 a été répartie par la Caisse de dépôt et placement du Québec entre les détenteurs d'unités selon leur part respective. Les unités de participation aux fonds spécialisés ont été annulées et remplacées par des unités de participation au fonds particulier ayant une valeur au pair de 1 000 $ l'unité.

4 — OBLIGATIONS D'UN RÉGIME PARTICULIER ENVERS SES PARTICIPANTS

Une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1980. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient au 31 décembre 1980 à 9 691 000 $, calculés selon une méthode de « capitalisation à prime nivelée ».

Le service de l'actuariat a également estimé que les engagements actuariels de ce même régime au 31 décembre 1983 pourraient être de l'ordre de 15 842 423 $.

De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1983, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

5 — ACTIF NET DISPONIBLE DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS AU 31 DÉCEMBRE

	1983	1982
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	111 982 $	92 241 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	143 194	119 437
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	235 743	204 147
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	40 801	36 078
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	62 849	62 511
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	116 465	105 509
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	15 842 423	13 658 843
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord (Décret 664-81)	381 745	357 053
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	325 034	256 184
	17 260 236 $	14 892 003 $

6 — REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1983	1982
Revenus des dépôts à participation aux fonds spécialisés		1 306 945 $
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	1 730 805 $	
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	11 398	17 406
	1 742 203 $	1 324 351 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au Régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 23 mars 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
RECETTES		
Contributions et primes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base — contributions d'organismes à titre d'employeur	105 904 $	106 652 $
Régime excédentaire — primes d'employés	70 905	85 513
	176 809 $	192 165 $
DÉBOURSÉS		
Prestations payées à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base	3 930 251 $	4 696 349 $
Régime excédentaire	103 200	71 200
	4 033 451 $	4 767 549 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — DESCRIPTION SOMMAIRE DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE

Le régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2 — CONVENTION COMPTABLE

Ces deux régimes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3 — PRESTATIONS AU DÉCÈS À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 1983

Les prestations au décès à payer au 31 décembre 1983 pour le régime d'assurance-vie de base totalisent environ 1 487 000 $ (1 363 000 $ au 31 décembre 1982) et pour le régime d'assurance-vie excédentaire 19 000 $ (9 000 $ au 31 décembre 1982).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1983.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 23 mars 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
ENCAISSE — AU DÉBUT	219 386 $	265 775 $
Intérêts perçus	18 632	34 581
	238 018	300 356
Déboursés à la Mutuelle des Services de santé du Québec		80 970
ENCAISSE — À LA FIN	238 018 $	219 386 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1983

CONSTITUTION ET OBJET

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce syndicat.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 27 mars 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
Coût net des primes (note 2)		
Primes	9 855 326 $	11 356 729 $
Ristournes	(1 653 414)	(794 980)
	8 201 912	10 561 749
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	340 105	288 468
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	7 861 807 $	10 273 281 $

Le président de la Commission,
Lourson ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONVENTION COMPTABLE

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est rapporté selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2 — COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS

Le gouvernement du Québec défraie depuis le 1er janvier 1978 les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1983, les déboursés afférents au paiement des primes ont été effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour un montant de 2 596 314 $ et le résidu, 7 259 012 $, puisé à même les surplus accumulés du régime administré par l'assureur.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1983 et non inscrites aux livres sont estimées à environ 2 526 595 $ (1 266 483 $ au 31 décembre 1982) et les ristournes de 1983 à recevoir à la même date s'élèvent à environ 2 000 000 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des dépenses d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les dépenses d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 23 mars 1984

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

DÉPENSES D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 198 964 $	9 481 608 $
Services de transport et de communication	247 434	223 518
Services professionnels, administratifs et autres	468 302	207 042
Entretien et réparation	19 573	16 109
Loyers	106 960	126 032
Fournitures et approvisionnements	184 796	161 588
Matériel et équipement	35 345	13 863
Intérêts sur sommes dues aux bénéficiaires des régimes de retraite et autres dépenses	798 925	411 301
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 060 299 $	10 641 061 $

Le président de la Commission,
Louison ROSS

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André CAUCHON

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — OBJET

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurance dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les dépenses d'administration de la Commission sont assumées par le gouvernement du Québec.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

L'état des dépenses d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés au présent état financier.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de la dette non provisionnée de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Passif actuariel non inscrit

Comme le mentionnent la convention comptable de la réserve mathématique du fonds d'accident, la note 10a ainsi que le certificat actuariel, aucun passif n'a été inscrit au fonds d'accident pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale. Ce passif actuariel non inscrit, relatif à des accidents survenus avant le 31 décembre 1983, est évalué à 256 400 000 $ à cette même date par Jean-Louis Gauvin actuaire-conseil de la Commission. Il est basé sur les pratiques actuelles d'indemnisation et la législation en vigueur à la date de mon rapport. Ce montant devrait être ajouté à la réserve mathématique du fonds d'accident et la dette non provisionnée augmentée d'autant pour se situer à 1 123 092 000 $; à cet égard, le bilan n'est pas présenté selon des conventions comptables appropriées.

Nouveau mode de financement

Comme l'indique la note 15, la Commission a adopté au cours de 1983 un nouveau mode de financement qui est entré en vigueur le 1er janvier 1984. Ce nouveau mode de financement prévoit que le montant inscrit au 31 décembre 1983 de 866 692 000 $ à titre de dette non provisionnée ou déficit du fonds d'accident ne sera pas récupéré par des cotisations d'employeurs. De ce montant, 780 124 000 $ n'a jamais été inscrit aux dépenses.

Également, le nouveau mode de financement prévoit que le déficit des neuf prochaines années qui résultera du financement partiel du coût annuel des lésions professionnelles ne sera pas récupéré par des cotisations d'employeurs.

Ces deux facteurs, ajoutés au passif actuariel non inscrit à l'égard des déboursés futurs, auront donc pour effet d'accroître la dette non provisionnée au 31 décembre 1983 de façon substantielle au cours des prochaines années, et plus particulièrement jusqu'en 1993. Ce nouveau mode de financement aura en outre comme conséquence que les employeurs seront ultérieurement obérés pour des sommes importantes en raison des paiements à faire concernant les accidents survenus auparavant.

Opinion

À mon avis, lequel est fondé sur mon examen et la déclaration des actuaires responsables de l'évaluation des réserves du fonds d'accident et compte tenu de la remarque précédente concernant la non-inscription du passif actuariel ainsi que des remarques apparaissant au certificat actuariel, ces états financiers présentent la situation financière de la Commission au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2 lesquelles, à l'exception de celles relatives aux coûts reportés au 31 décembre 1983 et à l'établissement de la réserve du fonds d'accident à cette même date dont il est question à la note 3, ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1984

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du fonds d'accident et du fonds spécial de désastre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1983

Nous, soussignés, déclarons que les montants de la réserve mathématique du fonds d'accident redressée, soit 2 853 667 000 $, et de la réserve pour fonds spécial de désastre, soit 5 276 000 $, doivent être considérés comme actuariellement suffisants pour faire face aux obligations découlant de l'article 81 de la Loi sur les accidents du travail, sujet aux remarques qui suivent.

Suite à une décision de la Commission, aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale n'a été inscrit au fonds d'accident; les coûts reconnus d'année en année s'ajoutent à la réserve mathématique du fonds d'accident.

Les engagements du fonds d'accident sont dépendants de certains facteurs qui ne peuvent être évalués qu'à long terme, tels le taux d'indexation des rentes versées, la probabilité de réouverture de dossiers ou la fréquence et le coût des soins médicaux futurs pour des accidents déjà survenus. L'expérience d'une seule année ne peut permettre de conclure sur l'évolution des opérations à long terme puisqu'elle est sujette à des fluctuations qui ne sont pas représentatives de la situation à long terme.

La réserve mathématique du fonds d'accident est constituée du solde de l'exercice précédent augmenté de la provision de l'exercice à l'égard des coûts des accidents et de celle à titre d'intérêts ainsi que de l'augmentation du coût des accidents reporté aux exercices subséquents et diminué des paiements effectués. La réserve théorique du fonds d'accident, pour sa part, représente une estimation à long terme, basée sur la situation observée au terme de l'exercice 1983, des engagements du fonds d'accident.

En date du 31 décembre 1983, la réserve mathématique et la réserve théorique, relatives au fonds d'accident, sont composées des postes suivants:

	Réserve théorique	Réserve mathématique
	(MILLIERS $)	
Valeur capitalisée des rentes	1 746 401	1 612 203
Provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites	1 062 497	998 041
Total	2 808 898	2 610 244

Au niveau du calcul de la réserve théorique, la provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites, sauf pour l'assistance médicale, a été obtenue en utilisant une méthodologie différente de celle utilisée depuis 1976. L'objectif du changement de cette méthodologie est de permettre d'analyser de façon plus détaillée les écarts qui se produisent inévitablement entre les déboursés prévus et les déboursés réels. Le passif résultant de l'application de la nouvelle méthodologie s'établit à 2 790 867 000 $ et est inférieur de 18 031 000 $ à celui produit par l'ancienne méthode.

La réserve mathématique du fonds d'accident inscrite aux livres en date du 31 décembre 1983 a été redressée de la différence entre la réserve mathématique et la réserve théorique après le changement précité à cette même date; ce redressement qui s'élève à 180 623 000 $ a été effectué pour tenir compte de la révision du mode de financement de juin 1983 qui prévoit que le déficit entre le passif et l'actif de la Commission, en date du 31 décembre 1983, ne sera pas récupéré par les cotisations perçues ultérieurement.

Finalement, le passif pour les coûts futurs afférents au programme d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail a été inscrit au fonds d'accident du 31 décembre 1983 pour refléter une décision de la Commission et il s'agit d'un montant de 62 800 000 $. La réserve mathématique redressée s'élève donc à 2 853 667 000 $ en date du 31 décembre 1983; cette réserve est incluse dans les réserves du fonds d'accident qui apparaît au bilan et elle se ventile comme suit:

	Réserve mathématique redressée
	(MILLIERS $)
Valeur capitalisée des rentes	1 746 401
Provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites	1 044 466
Provision pour le coût futur du programme d'évaluation d'inaptitude à reprendre le travail	62 800
Total	2 853 667

Quant à la réserve pour fonds spécial de désastre, elle est constituée du solde de l'exercice précédent, augmenté d'un pourcentage du coût des accidents et diminué des coûts d'accident jugés excessifs à l'égard de certains employeurs. Il s'agit d'une réserve ayant pour objet la stabilisation de l'expérience et, par extension, des taux de cotisation.

Le montant qui apparaît en titre de réserves du fonds d'accident, soit 2 892 121 000 $ comprend, en plus des passifs précédents, une réserve pour le programme de remise de capital (art. 28.1) d'un montant de 33 178 000 $.

Nous certifions que, selon notre opinion, sujet aux dispositions du mode de financement en vigueur et selon les données obtenues de la Commission, ce certificat est basé sur des hypothèses que nous jugeons adéquates et appropriées et repose sur de saines principes actuariels.

Jean-L. GAUVIN, f.s.a., f.i.c.a.
Robert LANGLOIS, f.s.a., f.i.c.a.

Le 4 juin 1984

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 16)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	41 773	121 423
Cotisations à recevoir et autres créances (note 4)	110 348	76 961
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	1 865 153	1 649 980
Soldes de prix de vente (note 6)	19 248	19 628
Immobilisations (note 7)	23 251	20 477
Frais de développement de systèmes (note 8)	15 146	9 372
Coûts reportés (note 9)		451 600
	2 074 919	2 349 441
PASSIF		
Comptes-fournisseurs et frais courus	10 127	12 543
Cotisations perçues d'avance	13 679	9 093
Solde dû sur acquisitions d'équipement	5 066	966
Dépôts des employeurs personnellement tenus de payer les prestations et les frais d'administration	20 618	13 959
Réserves du fonds d'accident (note 10)	2 892 121	2 352 441
	2 941 611	2 389 002
DÉFICIT		39 561
DETTE NON PROVISIONNÉE	866 692	
	2 074 919	2 349 441

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Robert SAUVÉ
Paul É. BOUCHER

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DETTE NON PROVISIONNÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
DÉFICIT (EXCÉDENT) AU DÉBUT	39 561	(18 248)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	47 007	57 809
	86 568	39 561
Redressements le 31 décembre 1983		
Radiation des coûts reportés (note 9)	599 501	
Inscription de l'écart entre la réserve mathématique et la réserve théorique (note 10a)	180 623	
DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 1982		39 561
DETTE NON PROVISIONNÉE AU 31 DÉCEMBRE 1983	866 692	

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 16)
REVENUS		
Cotisations des employeurs	709 561	667 405
Revenus de placements	186 448	191 079
Intérêts sur cotisations et autres revenus	25 138	29 412
	921 147	887 896
DÉPENSES		
Programmes de réparation		
Coût des accidents de l'exercice		
Assistance médicale	96 445	91 232
Incapacité temporaire	276 820	282 143
Incapacité permanente	199 966	187 832
Décès	23 017	22 901
	596 248	584 108
Moins Coûts imputés à la réserve pour fonds spécial de désastre	5 036	1 861
	591 212	582 247
Intérêts capitalisés aux réserves du fonds d'accident	213 585	215 416
Augmentation de la réserve pour fonds spécial de désastre	3 548	3 172
Amortissement des coûts reportés	4 922	4 557
	813 267	805 392
Programmes de prévention	38 158	30 002
Frais d'administration (note 11)	88 402	94 888
Créances irrécouvrables	23 404	10 500
Contributions au Régime de retraite des fonctionnaires relatives aux services antérieurs (note 12)	4 923	4 923
	968 154	945 705
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	47 007	57 809

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980. Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui lui sont remboursés par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, d'opérer un fonds d'accident financé à même les cotisations d'employeurs lesquelles doivent être suffisantes pour payer les prestations et les frais d'administration courants et pour maintenir un fonds de réserve estimé suffisant pour rencontrer les prestations à échoir relativement aux réclamations pour accidents.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux payés par les employeurs.

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à la valeur ajustée, c'est-à-dire au coût, plus ou moins les redressements représentant la contrepartie de la tranche annuelle de l'amortissement sur une période de 10 ans, des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur valeur comptable. L'amortissement annuel est porté aux revenus de l'exercice.

Les obligations du portefeuille géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrites au coût amorti sur la base du rendement.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2 1/2 %
Ameublement et équipement	6 1/4 %
Matériel roulant	25 %
Équipement informatique	20 %
Système de télécommunication	20 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

d) Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter de leur mise ne opération.

e) Coûts reportés

La portion des coûts reportés provenant d'un changement de la base d'évaluation de la réserve mathématique du fonds d'accident en 1975 et de modifications apportées en 1979 à la valeur capitalisée de certaines rentes et à la révision d'hypothèses actuarielles a fait, jusqu'à la fin du présent exercice, l'objet d'un amortissement selon la méthode de l'annuité au taux de 8 % sur une période de 30 ans.

L'autre portion de ces coûts reportés relative aux programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail et les intérêts se rapportant à ces coûts n'ont pas été amortis. Les coûts reportés des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail comprennent la valeur capitalisée et le coût futur des rentes pour le programme d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail. Ils comprennent également les déboursés relatifs aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale, mais ne comprennent pas les déboursés futurs reliés à ces mêmes programmes.

f) Réserves du fonds d'accident

Réserve mathématique

La réserve mathématique comprend, d'une part, une provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites et, d'autre part, la valeur capitalisée des rentes.

Elle n'inclut cependant aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale.

Réserve pour programme de remise de capital

Depuis 1981, la Commission offre aux bénéficiaires recevant des rentes mensuelles inférieures à un certain montant et dont le versement de la rente a débuté antérieurement au 1er janvier 1979 la possibilité d'une remise de leur capital de rente.

L'écart entre le capital ainsi remboursé et celui déjà capitalisé à la réserve mathématique est viré à cette réserve.

Cette réserve spéciale sert à défrayer les coûts administratifs afférents à cette opération ainsi qu'à financer les programmes de réadaptation que la Commission offre aux bénéficiaires qui ne peuvent pas profiter d'une remise de capital mais qui peuvent être réadaptés.

Réserve pour fonds spécial de désastre

Dans le but de libérer certaines catégories d'employeurs de coûts prohibitifs d'accidents, une partie de ces coûts en excédent d'un maximum fixé par la Commission est portée à la réserve pour fonds spécial de désastre.

g) Coût des accidents de l'exercice

Ce coût est établi selon des bases actuarielles et représente les déboursés de l'année courante et la valeur présente des déboursés futurs pour les accidents survenus durant l'année visée par les présents états financiers. Il ne tient pas compte du coût des accidents relatif à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail.

h) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des déboursés de l'exercice à la réserve mathématique.

3 — MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

À la suite d'une décision de la Commission, les coûts futurs afférents au programme d'évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail sont maintenant inscrits à la réserve mathématique. Cette modification n'a pas été appliquée rétroactivement et cette réserve ainsi que les coûts reportés ont été augmentés de 62 800 000 $.

Également, par l'adoption d'un nouveau mode de financement en vigueur à compter du 1er janvier 1984, la Commission a décidé de ne pas récupérer les coûts non cotisés au 31 décembre 1983. En conséquence, le solde de 599 501 000 $ des coûts reportés à cette date, incluant les coûts mentionnés au paragraphe précédent, a été radié et viré directement à la date non provisionnée.

Ces modifications comptables n'ont pas eu d'effet sur les résultats de l'exercice.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

4 — COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Cotisations à recevoir	72 100	82 453
Estimation des revenus courus de cotisations	38 085	
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection et les programmes de prévention	5 863	1 177
Autres créances	15 500	10 331
	131 548	93 961
Moins: Provision pour créances irrécouvrables	21 200	17 000
	110 348	76 961

5 — FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC*

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Dépôts au fonds particulier		
Dépôts à participation à la valeur ajustée (Valeur de réalisation 1983: 1 783 803 $; 1982: 1 408 766 $; nombre d'unités 1983: 1 728 905; 1982: 1 437 587)	1 747 468	1 447 856
Dépôts au fonds général**		
Dépôts à participation		53 796
Dépôts à vue	2 184	3 628
Portefeuille sous gestion		
Obligations au coût amorti (Valeur de réalisation 1983: 63 190 $; 1982: 95 730 $ et valeur nominale 1983: 75 245 $; 1982: 114 097 $)	74 007	112 234
Revenus courus et à recevoir	41 494	32 466
	1 865 153	1 649 980

* Les dépôts à terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont présentés au poste « Encaisse et dépôts à court terme » (1983: 10 millions de $; 1982: 45 millions de $).

** Au cours de 1983, la participation au fonds général a été retirée et déposée au fonds particulier.

6 — SOLDES DE PRIX DE VENTE

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Garanti par hypothèque de premier rang à 7 1/2 %. Remboursable par annuités de 403 085 $ échéant le 31 décembre 1998	3 527	3 651
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec. Remboursable par annuités de 1 454 705 $ échéant le 31 décembre 2006, taux 7 1/2 %	15 721	15 977
	19 248	19 628

7 — IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Terrains	719		719	719
Édifices	9 214	2 529	6 685	6 432
Ameublement et équipement	12 175	3 133	9 042	9 313
Matériel roulant	329	238	91	169
Améliorations locatives	1 211	696	515	511
Équipement informatique	7 615	1 801	5 814	3 304
Système de télécommunications	490	105	385	29
	31 753	8 502	23 251	20 477

8 — FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Développement de systèmes informatiques	21 861	6 715	15 146	9 372

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

9 – COÛTS REPORTÉS

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Changement en 1975 de la base d'évaluation de la réserve mathématique	304 260	304 260
Modifications apportées en 1979 à la valeur capitalisée de certaines rentes et à la révision d'hypothèses actuarielles	20 179	20 179
	324 439	324 439
Amortissement accumulé	(29 709)	(24 787)
	294 730	299 652
Coûts relatifs à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail		
– Déboursés et valeurs capitalisées des rentes accordées		
1981	62 610	62 610
1982	78 938	78 938
1983	72 100	
	213 648	141 548
– Rentes d'incapacité permanente à être fixées après le 31 décembre 1983 pour les accidents survenus avant cette date	62 800	
	276 448	141 548
Amortissement accumulé	(856)	(856)
	275 592	140 692
Intérêts sur les coûts reportés relatifs à l'application des programmes reliés à l'inaptitude à reprendre le travail		
1982	11 255	11 256
1983	17 924	
	304 771	151 948
	599 501*	457 600

* Le solde non amorti des coûts reportés au 31 décembre 1983 a été viré à la dette non provisionnée.

10 – RÉSERVES DU FONDS D'ACCIDENT

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Réserve mathématique	2 853 667	2 333 570
Réserve pour programme de remise de capital	33 178	12 107
Réserve pour fonds spécial de désastre	5 276	6 764
	2 892 121	2 352 441

a) Continuité de la réserve mathématique

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Solde au début	2 333 570	2 026 009
Coût des accidents		
Imputé aux opérations de l'exercice	591 212	582 247
Viré aux coûts reportés		
– Déboursés et valeurs capitalisées des rentes accordées	72 100	78 938
– Rentes d'incapacité permanente à être fixées après le 31 décembre 1983 pour les accidents survenus avant cette date	62 800	
	726 112	661 185
Intérêts capitalisés		
Imputés aux opérations	211 772	214 817
Virés aux coûts reportés	17 924	11 256
	229 696	226 073
Déboursés nets de l'exercice	(596 469)	(567 790)
Capital libéré viré à la réserve pour programme de remise de capital	(19 865)	(11 907)
Redressement le 31 décembre 1983		
Inscription de l'écart entre la réserve mathématique inscrite aux livres et la réserve théorique	180 623	
Solde à la fin	2 853 667*	2 333 570

*La réserve mathématique fut redressée au 31 décembre 1983 afin d'inclure un passif de 180 623 000 $ pour combler l'écart entre la réserve mathématique et la réserve théorique.
Cette réserve mathématique n'inclut cependant aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale.
Dans l'hypothèse où ces programmes seraient maintenus, les estimations à l'égard de ces coûts futurs pourraient varier considérablement suivant les mesures législatives qui pourraient être adoptées ultérieurement.
La Commission considère juste et prudent de ne pas inscrire aux livres le passif actuariel à l'égard de ces programmes puisqu'elle ne peut présumer des mesures transitoires qu'adoptera le législateur.

b) Continuité de la réserve pour programme de remise de capital

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Solde au début	12 107	267
Virement de la réserve mathématique	19 865	11 907
Intérêts capitalisés	1 813	598
	21 678	12 505
Programmes de stabilisation économique et sociale	(78)	(63)
Frais d'administration	(529)	(602)
	(607)	(665)
Solde à la fin	33 178	12 107

c) Continuité de la réserve pour fonds spécial de désastre

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Solde au début	6 764	5 453
Imputation aux opérations pour augmentation de la réserve	3 548	3 172
Utilisation en diminution du coût des accidents	(5 036)	(1 861)
Solde à la fin	5 276	6 764

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

11 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $) (note 16)
Traitements et avantages sociaux	80 181	83 805
Formation et perfectionnement	252	385
Frais de déplacement	3 880	4 023
Relations publiques	1 091	1 122
Téléphone, télégrammes, poste et messageries	5 111	5 098
Contrats de service et de location — informatique	10 725	8 437
Contrats de service et de location — autres	5 895	7 464
Entretien et réparations — immobilisations	3 651	2 860
Location d'espaces	6 778	7 508
Impression, papeterie et fournitures	2 194	2 682
Assurances	57	55
Frais de perception	130	226
Frais d'enquêtes et frais légaux	271	160
Autres frais	285	252
Amortissement — immobilisations	2 340	2 029
Amortissement — développement de systèmes	4 372	2 343
	127 213	128 449
Moins		
Frais reportés — développement de systèmes	10 146	11 715
Frais récupérés — casse-croûte santé	138	125
	116 929	116 609
Frais imputés		
Gouvernement du Québec		
— pour l'inspection	22 886	17 577
— pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	1 569	1 706
Employeurs personnellement tenus de payer les prestations et les frais d'administration	3 211	1 529
Réserve pour programme de remise de capital	529	602
Autres frais imputés	332	307
	28 527	21 721
	88 402	94 888

12 — RÉGIME DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 49 787 000 $. La Commission remboursera ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 décembre 1983 de ce passif non inscrit aux livres s'élève à 45 307 700 $.

13 — LOCATION D'ESPACES

La Commission est engagée en vertu de baux pour une somme de 18 261 000 $ au 31 décembre 1983 (1982: 25 400 000 $) dont les versements des 12 prochains mois totalisent 5 921 000 $. Ces baux s'échelonnent sur une période de un à dix ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers advenant des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

14 — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

A l'automne 1983, le projet de loi 42 « Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles » a été présenté pour étude à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi a pour objet d'instaurer un nouveau régime de réparation des lésions professionnelles en remplacement des régimes prévus par la Loi sur les accidents du travail et la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières. Il confie l'administration de ce nouveau régime à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

15 — RÉVISION DU MODE DE FINANCEMENT

Le 1er janvier 1984, un nouveau mode de financement adopté en 1983 par la Commission est entré en vigueur.

Le nouveau mode de financement prévoit que:

— la cotisation comprendra une proportion du coût prévu des lésions professionnelles survenues durant l'année visée par la cotisation, la totalité des sommes allouées à la prévention et la totalité des dépenses budgétisées par la Commission pour l'administration. La proportion du coût prévu des lésions sera de 90 % de 1984 à 1988 inclusivement et croîtra ensuite au rythme de 2 % par année pour atteindre 100 % en 1993 et demeurer à 100 % par la suite;

— le taux de cotisation ne peut être augmenté pour amortir la dette non provisionnée relative aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1984, ni celle qui résultera de l'application de l'alinéa précédent.

16 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1982 ont été reclassés de façon à les rendre comparables à la présentation adoptée en 1983.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a

Québec, le 17 mai 1984

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	500 519 $	137 285 $
Dépôts à terme	38 500 000	30 350 000
Prélèvements à percevoir des employeurs	601 642	739 289
Autres créances	87 642	54 311
Intérêts courus	829 402	411 876
Placements en obligations (note 3)	2 018 478	2 526 597
Immobilisations (note 4)	1 312 992	785 782
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 5)	266 754	517 330
	44 117 429 $	35 522 470 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	1 091 169 $	1 015 038 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	105 291	282 172
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	178 260	524 910
	1 374 720	1 822 120
EXCÉDENT	42 742 709	33 700 350
	44 117 429 $	35 522 470 $

POUR LA COMMISSION,

Paul-Émile BERGERON
Rodrigue BLOUIN

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Prélèvements	25 712 017 $	23 675 332 $
Intérêts sur dépôts et placements	2 676 992	2 862 155
Autres revenus	278 693	152 531
	28 667 702	26 690 018
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 112 584	12 389 681
Services professionnels	1 569 600	1 469 775
Frais de déplacement	725 392	762 855
Loyer et entretien des locaux	1 096 039	1 182 576
Traitement des données	386 800	390 070
Publicité et information	281 209	379 139
Formulaires, publications et reproduction	274 942	256 748
Papeterie et fournitures	120 876	110 900
Téléphone, télégrammes et timbres	651 082	518 074
Mauvaises créances	243 920	104 325
Intérêts sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	57 765	125 559
Autres dépenses	23 939	12 939
Amortissement des immobilisations	354 195	278 081
	17 898 343	17 980 722
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT	10 769 359	8 709 296
Contribution pour services passés au régime de retraite des fonctionnaires (note 7)	1 727 000	1 727 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	9 042 359	6 982 296
EXCÉDENT AU DÉBUT	33 700 350	26 718 054
EXCÉDENT À LA FIN	42 742 709 $	33 700 350 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail, est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la compabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont montrés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Équipement	20%	Amortissement décroissant
Mobilier	10%	Amortissement décroissant
Matériel roulant	30%	Amortissement décroissant
Améliorations locatives		Durée du bail

Contrat de location-acquisition

Le matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est inscrit au coût d'acquisition et est amorti selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux constant de 20%. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements en capital à effectuer.

Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports annuels d'employeurs ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs.

3 — PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti et ont une valeur de réalisation de 1 626 000 $ (1983: 2 095 000 $).

4 — IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	1 060 151 $	407 638 $	652 513 $	115 668 $
Mobilier	672 979	268 200	404 779	357 801
Matériel roulant	13 373	6 733	6 640	3 735
Améliorations locatives	524 657	275 597	249 060	308 578
	2 271 160 $	958 168 $	1 312 992 $	785 782 $

5 — MATÉRIEL LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement informatique	496 380 $	229 626 $	266 754 $	517 330 $

6 — OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Paiements minimaux exigibles en vertu d'un contrat de location-acquisition:

	1984	1983
Exercice se terminant le		
31 mars 1984		418 811 $
31 mars 1985	184 620 $	170 224
	184 620	589 035
Moins: montant représentant les intérêts et les frais accessoires	6 360	64 125
Solde de l'obligation	178 260 $	524 910 $

7 — PASSIF NON INSCRIT — RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

La valeur actuarielle du coût des services passés, antérieurs au 31 décembre 1977 a été établie à 17 469 000 $. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 22 versements annuels égaux de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, incluant la capital et les intérêts. Le solde au 31 mars 1984 de ce passif non inscrit aux états financiers s'élève à 15 900 100 $.

8 — ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1984 les engagements minimaux en vertu de baux pour la location de locaux, se répartissent comme suit:

1985	1986	1987	1988	1989
889 853 $	860 825 $	778 777 $	350 058 $	27 808 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L.R.Q., c. A-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres,
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, fonds de responsabilité professionnelle et fonds incendie et vol de la Commission des services juridiques au 31 mars 1984 et les états consolidés de revenus et dépenses, fonds d'administration, de revenus accumulés, fonds d'administration, de la réserve, projets spéciaux, fonds d'administration, de la réserve, fonds de responsabilité professionnelle, de la réserve, fonds incendie et vol, de l'utilisation de l'octroi consolidée, fonds d'administration et des déboursés et des dépenses consolidés, fonds d'administration pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1984, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés

Montréal, le 8 mai 1984

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 192 896 $	941 189 $
Intérêts courus	29 699	7 763
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	16 349	
Débiteur, fonds incendie et vol	6 374	
Autres débiteurs	35 945	48 158
Octroi à recevoir, gouvernement du Québec (article 52)		938 958
Avances	3 475	14 925
Frais imputables au prochain exercice	23 773	22 291
	3 308 511 $	1 973 284 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Encaisse	1 505 $	11 110 $
Intérêts courus	14 844	13 890
Placements (note 2)	250 000	225 000
	266 349 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Encaisse	2 602 $	11 838 $
Intérêts courus	3 772	3 162
Placements (note 2)	75 000	60 000
	81 374 $	75 000 $
	3 656 234 $	2 298 284 $

AU NOM DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES,

Yves LAFONTAINE, président

Denis BOUCHARD, vice-président

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1984

	1984	1983
PASSIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire		1 300 000 $
Créditeurs et frais courus	644 206 $	499 202
Engagements à payer	135 254	62 887
Octroi perçu d'avance (article 52)	2 142 684	
	2 922 144	1 862 089
SALAIRES À PAYER		86 195
	2 922 144	1 948 284
AVOIR		
Revenus accumulés	5 005	
Réserve, projets spéciaux	381 362	25 000
	386 367	25 000
	3 308 511 $	1 973 284 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Dû au fonds d'administration	16 349 $	
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000 $
	266 349 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Dû au fonds d'administration	6 374 $	
AVOIR		
Réserve	75 000	75 000 $
	81 374 $	75 000 $
	3 656 234 $	2 298 284 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

	Opérations		Pratique privée (art. 52)		Total	
	1984	1983	1984	1983	1984	1983
REVENUS						
Octroi régulier	34 228 000 $	33 453 800 $	24 939 000 $	17 366 400 $	59 167 000 $	50 820 200 $
Octroi à recevoir (perçu d'avance)			(2 142 684)	271 673	(2 142 684)	271 673
	34 228 000	33 453 800	22 796 316	17 638 073	57 024 316	51 091 873
DÉPENSES	34 685 086	33 426 150	21 857 358	19 207 728	56 542 444	52 633 878
	(457 086)	27 650	938 958	(1 569 655)	481 872	(1 542 005)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	4 820				4 820	
Mémoires de frais	322 751	304 191			322 751	304 191
Intérêts	288 743	418 848			288 743	418 848
Autres revenus	184 048	33 150			184 048	33 150
Virement de la réserve, fonds de responsabilité professionnelle moins contribution au fonds incendie et vol	18 091	31 254			18 091	31 254
	818 453	787 443			818 453	787 443
	361 367	815 093	938 958	(1 569 655)	1 300 325	(754 562)
Virement des revenus accumulés d'opérations à la pratique privée (art. 52)		(630 697)		630 697		
Octroi réclamé (perçu)			(938 958)	938 958	(938 958)	938 958
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	361 367 $	184 396 $	— $	— $	361 367 $	184 396 $

REVENUS ACCUMULÉS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT		(159 396) $
Excédent des revenus sur les dépenses	361 367 $	184 396
	361 367	25 000
Réserve, projets spéciaux	356 362	25 000
SOLDE À LA FIN	5 005 $	— $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RÉSERVE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
FONDS D'ADMINISTRATION — PROJETS SPÉCIAUX		
Solde au début	25 000 $	449 $
Création de la réserve à même les revenus accumulés	356 362	25 000
	381 362	25 449
Dépenses		
Autres projets		449
Solde à la fin	381 362 $	25 000 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Solde au début	250 000 $	250 000 $
Revenus et encaissements		
Intérêts	31 895	16 359
Dépenses payées par le fonds d'administration	13 290	
	295 185	266 359
Dépenses et transfert		
Réclamations	13 290	1 500
Transfert au fonds d'administration	15 546	14 859
	28 836	16 359
	266 349	250 000
Dû au fonds d'administration	16 349	
Solde à la fin	250 000 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Solde au début	75 000 $	75 000 $
Revenus et encaissements		
Intérêts	8 952	3 915
Dépenses payées par le fonds d'administration	9 466	
Contribution du fonds d'administration pour l'achat de placement	1 667	
	95 085	78 915
Dépenses et transfert		
Réclamations	9 466	1 821
Transfert au fonds d'administration	4 245	2 094
	13 711	3 915
	81 374	75 000
Dû au fonds d'administration	6 374	
Solde à la fin	75 000 $	75 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1984

			1984
ENCAISSE AU DÉBUT			941 189 $
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec		59 167 000 $	
Intérêts	288 743 $		
Plus: Intérêts courus au 1er avril 1983	7 763		
	296 506		
Moins: Intérêts courus au 31 mars 1984	29 699	266 807	
Mémoires de frais		322 751	
Autres revenus		184 048	
Virement du fonds de responsabilité professionnelle moins contribution au fonds incendie et vol		18 091	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		4 820	
Diminution des autres débiteurs		12 213	
Diminution des avances		11 450	59 987 180
			60 928 369
DÉBOURSÉS			
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 103)		56 325 073	
Diminution des salaires à payer		86 195	
Augmentation des frais imputables au prochain exercice		1 482	
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		22 723	
Remboursement de l'emprunt bancaire		1 300 000	57 735 473
ENCAISSE À LA FIN			3 192 896 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins Engagements, créditeurs et frais courus au 1er avril 1983	Plus Engagements, créditeurs et frais courus au 31 mars 1984	Dépenses
Réunion des administrateurs	73 884 $	1 916 $	1 263 $	73 231 $
Loyers, taxes et permis	2 347 596	115 423	143 407	2 375 580
Téléphone	880 315	97 979	88 589	870 925
Électricité	44 811	1 969	5 611	48 453
Frais de poste	274 339	4 134	2 956	273 161
Fournitures et papeterie	476 884	35 436	41 401	482 849
Autres frais administratifs	221 908	10 723	8 211	219 396
Honoraires professionnels	236 116	62 448	45 185	218 853
Entretien et réparations	180 850	4 322	13 351	189 879
Ameublement et équipement de bureau	227 233	60 126	173 229	340 336
Frais de déplacements	632 716	30 815	29 967	631 868
Bibliothèque	205 436	8 449	4 422	201 409
Formation professionnelle	187 154	6 667	12 267	192 754
Trésorie et traitement des données	131 636	1 051	9 204	139 789
Comité de révision	48 408	600	900	48 708
Information et éducation	220 325	2 623	7 381	225 083
Recherche	70 249	6 942	13 536	76 843
Approbation des comptes	55 007	211	157	54 953
Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	399 673	1 510	539	398 702
	6 914 540	453 344	601 576	7 062 772
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	15 533 915	18 634	55 827	15 571 108
Autres	10 296 060	9 116	14 591	10 301 535
	25 829 975	27 750	70 418	25 872 643
Déboursés judiciaires, civils	1 443 071	66 395	83 543	1 460 219
Déboursés judiciaires, criminels	280 129	14 600	23 923	289 452
	1 723 200	80 995	107 466	1 749 671
	34 467 715	562 089	779 460	34 685 086
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires, civils	9 738 443			9 738 443
Honoraires, criminels	8 328 875			8 328 875
Honoraires, notaires	1 418 881			1 418 881
	19 486 199			19 486 199
Déboursés judiciaires, civils	1 671 821			1 671 821
Déboursés judiciaires, criminels	604 412			604 412
Déboursés judiciaires, notaires	47 313			47 313
	2 323 546			2 323 546
Intérêts	47 613			47 613
	21 857 358			21 857 358
	56 325 073 $	562 089 $	779 460 $	56 542 444 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1984

1 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay — Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie — Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent — Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi — Témiscamingue et de la corporation locale suivante
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Mémoire de frais

Les revenus de mémoires de frais sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgetées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

2 — PLACEMENTS

	1984	1983
Fonds de responsabilité professionnelle Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	250 000 $	225 000 $
Fonds incendie et vol Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	75 000 $	60 000 $

3 — ENGAGEMENTS

Honoraires, déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (art. 52)

Au 31 mars 1984, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 19 000 000 $ et se répartissent comme suit:

Année	Montant estimé des mandats: Civils	Criminels	Notaires	Montant Total
1973-1980	375 000 $	75 000 $	50 000 $	500 000 $
1980-81	900 000	60 000	40 000	1 000 000
1981-82	1 800 000	500 000	200 000	2 500 000
1982-83	3 000 000	800 000	200 000	4 000 000
1983-84	5 300 000	5 200 000	500 000	11 000 000
	11 375 000 $	6 635 000 $	990 000 $	19 000 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1985 et le 30 avril 1989, la Commission des services juridiques et les Corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 5 402 686 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1985, 1 617 216 $; 1986, 1 437 889 $; 1987, 1 069 951 $; 1988, 851 460 $ et 1989, 426 170 $.

4 — CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette, l'état de l'avoir et l'état des activités financières de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et ses activités financières pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 4, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 19 septembre 1984

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 8)
ACTIF		
Immobilisations		
Terrains	16 216 762 $	13 994 870 $
Bâtisses		
Projets terminés	273 115 904	256 512 839
Projets en cours	15 526 431	12 802 359
Mobilier et équipement	2 257 359	5 040 343
	307 116 456	288 350 411
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	11 345 113	9 604 323
Débiteurs	140 366	145 653
	318 601 935 $	298 100 387 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	241 454 998 $	245 218 324 $
Emprunts bancaires	25 412 000	10 178 000
Chèques en circulation moins encaisse	221 943	155 411
Créditeurs incluant retenues sur contrat	2 677 647	1 015 005
Intérêts courus	11 636 501	11 920 118
	281 403 089	268 486 858
AVOIR	37 198 846	29 613 529
	318 601 935 $	298 100 387 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Roland CHAMPAGNE
John GAUVREAU

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	Transactions de l'exercice 1983 (note 8)	Solde redressé au 31 mars 1983 (note 8)	Transactions de l'exercice 1984	Solde au 31 mars 1984
CAPITAL D'APPORT				
Subventions du gouvernement du Québec				
Acquisition de mobilier et d'équipement	3 232 792 $	13 070 942 $	1 900 014 $	14 970 956 $
Acquisition d'immeubles	512 267	4 006 235	494 000	4 500 235
Remboursement de la dette à long terme — capital	3 977 375	6 835 701	3 638 006	10 473 707
Intérêts sur obligations — partie capitalisée aux bâtisses		1 187 118		1 187 118
Autres apports (note 9)			2 103 494	2 103 494
	7 722 434	25 099 996	8 135 514	33 235 510
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Exonération de remboursement de 10% des prêts consentis		6 942 270		6 942 270
Excédent de la valeur estimative d'immeubles sur leur coût d'acquisition	106 257	17 100 114	3 640 794	20 740 908
Cessions à titre gratuit de mobilier et d'équipement aux corporations locales	(8 378 014)	(8 378 014)	(4 679 037)	(13 057 051)
Autres apports		40 000	567 996	607 996
	(549 323)	40 804 366	7 665 267	48 469 633
OPÉRATION AUTRES QUE LE SERVICE DE LA DETTE				
Perte d'exploitation accumulée (note 7)	(306 483)	(11 190 837)	(79 950)	(11 270 787)
	(855 806)$	29 613 529 $	7 585 317 $	37 198 846 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
COÛT		
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	20 652 448 $	20 316 750 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 101 221	5 082 586
Société d'habitation du Québec	1 532 500	1 536 255
Emprunts bancaires	291 827	
Autres dettes	1 928 088	1 820 694
	29 506 084 $	28 756 285 $
FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec	29 506 084 $	28 756 285 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 8)
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Dette à long terme		
Obligations	16 260 000 $	31 100 000 $
Autres dettes	874 680	2 100 200
	17 134 680	33 200 200
Apport de capital du gouvernement du Québec	8 135 514	7 722 434
Autres apports	567 996	
Augmentation des emprunts bancaires	15 234 000	(14 838 000)
Diminution des débiteurs	5 287	500 095
Augmentation des créditeurs	1 662 642	(2 498 010)
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse	66 532	(347 464)
	42 896 651 $	23 739 255 $
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Acquisition d'immobilisations	23 445 082 $	19 221 384 $
Moins: Excédent de la valeur estimative des immeubles sur leur coût d'acquisition	3 640 794	106 257
	19 804 288	19 115 127
Versements sur la dette à long terme		
Obligations	18 950 000	3 050 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	121 175	112 033
Société d'habitation du Québec	50 278	46 605
Autres dettes	1 776 553	1 083 766
	20 898 006	4 292 404
Opérations autres que le service de la dette, Perte d'exploitation de l'exercice	79 950	306 483
Augmentation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 740 790	1 555 449
Diminution des intérêts courus	283 617	(1 530 208)
	42 806 651 $	23 739 255 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2 — RÔLE

Le rôle de la Corporation consiste essentiellement à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, des projets qui lui sont confiés par le ministère des Affaires sociales ainsi que leur financement.

La corporation loue ses immeubles à des corporations d'établissement désignées par le ministère des Affaires sociales pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la Corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles dans le cadre du programme de désintéressement du ministère des Affaires sociales visant à intégrer les établissements privés.

3 — FINANCEMENT

a) Immobilisations

Le financement à long terme des nouvelles constructions de la Corporation est assuré en grande partie par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les constructions.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

b) Mobilier et équipement

Le ministère des Affaires sociales assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des centres d'accueil. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux corporations locales le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

c) Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère des Affaires sociales met à la disposition de la Corporation du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses n'apparaissent pas aux états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère des Affaires sociales et divers ministères du gouvernement.

4 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

a) Immobilisations

Les immeubles sont généralement comptabilisés au prix coûtant; toutefois, lorsqu'ils sont acquis pour des considérations inférieures à la valeur marchande, on inscrit alors le plus élevé du coût d'acquisition ou de l'évaluation municipale. Les frais de financement capitalisés aux immeubles sont constitués d'intérêts calculés mensuellement, au taux d'intérêt moyen du mois des emprunts temporaires de la Corporation sur le total cumulatif des débours de construction à la fin de chaque mois. La capitalisation des intérêts sur un projet se termine le premier jour du mois qui survient quatre-vingt-dix jours après la date d'acceptation provisoire.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

b) Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions relatives aux intérêts de la dette sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice tandis que les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations et aux versements en capital sur la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement.

5 — SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Les subventions à recevoir couvrent les frais suivants		
Intérêts sur la dette à long terme		
Obligations	6 046 789 $	6 350 053 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 782 924	3 384 416
Société d'habitation du Québec	1 138 490	287 538
Autres dettes	559 525	572 644
Paiements effectués d'avance par le gouvernement	(619 479)	(1 104 974)
	10 908 249	9 489 677
Coût des projets non matérialisés	436 864	114 646
	11 345 113 $	9 604 323 $

6 — DETTE À LONG TERME

	1984	1983
Obligations		
Garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec		
10% à 19% l'an, échéant de 1984 à 1996	136 835 000 $	139 525 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Emprunts remboursables par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec		
8% l'an, échéant de 2028 à 2032	62 136 368	62 257 543
Société d'habitation du Québec		
Emprunts hypothécaires remboursables par anticipation sans dédommagement		
6 7/8% et 8% l'an, échéant de 2019 à 2029	19 052 828	19 103 106
Billets et soldes de prix de vente		
3 1/2% à 12% l'an, échéant de 1992 à 2006		
Garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	23 430 802	24 332 675
	241 454 998 $	245 218 324 $

Le montant des versements en capital à être effectué au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:

1985	24 021 782 $
1986	6 493 559
1987	43 674 046
1988	2 567 566
1989	2 619 095

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

7 — OPÉRATIONS AUTRES QUE LE SERVICE DE LA DETTE

	Transactions de l'exercice 1983	Solde au 31 mars 1983	Transactions de l'exercice 1984	Solde au 31 mars 1984
	(note 8)	(note 8)		
Coût des projets non matérialisés	277 366 $	1 054 907 $	322 218 $	1 377 125 $
Subventions du gouvernement du Québec	(277 366)	(1 054 907)	(322 218)	(1 377 125)
	—	—	—	—
Intérêts sur financement temporaire non capitalisés		8 704 861		8 704 861
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	296 733	2 683 094	158 350	2 841 444
Autres frais	6 223	80 586	7 975	88 561
Autres revenus	(15 025)	(349 236)	(38 413)	(387 649)
Exploitation d'un immeuble (note 8)	18 552	71 532	(47 962)	23 570
Perte d'exploitation	306 483 $	11 190 837 $	79 950 $	11 270 787 $

8 — EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE

La Corporation est propriétaire d'un immeuble non loué à un établissement désigné par le ministère des Affaires sociales qu'elle exploite elle-même en attendant de le convertir en un centre d'accueil ou d'en disposer autrement. Elle en assume l'administration depuis l'exercice 1980-1981.

L'exploitation de cet immeuble n'était pas auparavant présentée à ses états financiers. À compter du présent exercice, les opérations de cet immeuble sont divulguées à ses états financiers et les chiffres comparatifs de 1983 ont été redressés en conséquence.

Les postes du bilan de cet exploitation non inscrits aux états financiers au 31 mars 1983 s'établissaient comme suit :

Passif	
Chèques en circulation moins encaisse	71 532 $
Avoir	
Perte d'exploitation accumulée	71 532 $

L'excédent des dépenses sur les revenus de 1980-1981 était de 17 053 $ et celui de 1981-1982 était de 35 927 $.

	1984	1983
Revenus		
Loyers	61 217 $	56 637 $
Contribution des locataires	253 554	263 074
Stationnement	72 594	28 726
Subventions du gouvernement du Québec — fonctionnement	348 200	361 972
	735 565	710 409
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	219 877	173 379
Gardiennage	169 779	140 701
Entretien et réparation	92 776	213 796
Chauffage	110 538	147 115
Électricité	62 264	33 854
Assurances	29 200	15 172
Divers	3 169	4 944
	687 603	728 961
Excédent des revenus sur les dépenses	47 962	(18 552)
Perte d'exploitation accumulée au début	71 532	52 980
Perte d'exploitation accumulée à la fin	23 570 $	71 532 $

9 — CAPITAL D'APPORT — SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Un capital d'apport de 2 103 494 $ provenant de subventions du gouvernement du Québec a été porté à l'avoir de la Corporation au cours de l'exercice. Ce montant représente des remboursements effectués en trop par le ministère des Affaires sociales pour des échéances d'emprunts à long terme pour les exercices financiers 1980-1981 et 1981-1982. Ces versements en trop avaient été comptabilisés en diminution des subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Le ministère nous a confirmé qu'il n'a pas l'intention d'en réclamer le remboursement.

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.Q., 1983, c. 23

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation pour le développement de la science et de la technologie au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de la période du 17 août 1983 au 31 mars 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 17 août 1983 au 31 mars 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 15 mai 1984

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.Q., 1983, c. 23

BILAN
au 31 mars 1984

ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	29 092 $
Dépôts à terme et intérêts courus	120 646
Frais payés d'avance	897
	150 635 $
PASSIF À COURT TERME	
Fournisseurs et frais courus	20 573 $
EXCÉDENT	130 062
	150 635 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Lionel BOULET
Guy MERCIER

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de la période du 17 août 1983 au 31 mars 1984

FRAIS D'ADMINISTRATION	
Traitements et avantages sociaux	19 288 $
Honoraires professionnels	2 541
Frais de déplacement	1 172
Frais de représentation et relations publiques	1 767
Fournitures de bureau	5 978
Télécommunications	452
Cotisations et associations	1 187
Mobilier et équipement	8 199
	40 584
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	646
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	39 938
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	170 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1984	130 062 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 – CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Fondation pour le développement de la science et de la technologie est une corporation constituée par la loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (chapitre 23 des lois de 1983), sanctionnée le 23 juin 1983. Les dispositions de cette loi concernant la corporation sont entrées en vigueur le 17 août 1983. La Fondation a pour fonctions de soutenir financièrement les trois Fonds de soutien à la recherche institués par cette même loi et, à cette fin:

a) reçoit des dons, legs, subventions ou autres contributions et informe la population sur les avantages qui y sont reliés;

b) répartit, conformément au plan prévu à l'article 52 de sa loi constitutive, tout ou partie de ses revenus entre les trois Fonds suivants:

i. le «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» (Éducation);

ii. le «Fonds de la recherche en santé du Québec», et

iii. le «Fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation».

La Fondation ne peut utiliser les sommes provenant de dons, legs, subventions ou autres contributions, à l'exception de celles votées annuellement par le Parlement, que pour l'exercice de ses fonctions prévues au paragraphe b) ci-dessus, à moins que ces sommes ne fassent l'objet d'un placement en vertu de l'article 55 de sa loi constitutive. Il en est de même pour les revenus qui en découlent.

Les trois Fonds que la Fondation soutient financièrement font l'objet d'états financiers distincts.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux opérations lors de leur acquisition.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 3 juillet 1984

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	38 822 $	56 424 $
Intérêts courus	475	776
	39 297 $	57 200 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	11 564 $	4 258 $
Dû au gouvernement du Québec (note 3)	7 255	52 942
	18 819	57 200
EXCÉDENT (note 4)	20 478	
	39 297 $	57 200 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jules ALLARD
Yves LAUZON

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	97 458 $	66 283 $
Frais du conseil d'administration		
Traitements et honoraires	37 878	24 635
Communication et frais de déplacement	11 880	6 947
	49 758	31 582
Frais de la permanence du Fonds		
Salaires et avantages sociaux	100 722	78 055
Communication et frais de déplacement	6 584	3 869
Frais de bureau	4 948	3 678
Services professionnels	700	210
Publicité	19 327	39 141
Équipement de bureau	851	643
	133 132	125 596
	280 348	223 461
REVENUS		
Reliquats	7 109	
Subrogations	2 879	
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	2 990	5 036
	12 978	5 036
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	267 370	218 425
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	287 848	247 883
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES VIRÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 3)		29 458 $
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1984	20 478 $	

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 – CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif, a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Aide aux bénéficiaires et autres dépenses

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé tandis que toutes les autres dépenses le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les achats d'équipement de bureau sont imputés aux dépenses.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût des services de soutien tels que service téléphonique, allocations d'espaces, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas représentés à l'état des revenus et dépenses.

3 – DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ce poste se compose comme suit :

	1984	1983
Montants à payer		
Avance permanente	24 000 $	24 000 $
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses*		29 458
	24 000	53 458
Montant à recevoir		
Réclamations concernant l'attribution d'aide aux bénéficiaires	16 745	516
Solde dû	7 255 $	52 942 $

* À compter du présent exercice, en accord avec les nouvelles modalités rattachées à l'octroi de la subvention par le gouvernement du Québec, l'excédent annuel de la subvention et des revenus sur les dépenses n'est plus viré au gouvernement du Québec.

4 – EXCÉDENT

Ce poste, représentant l'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice courant, comprend des revenus de reliquats de 7 109 $ qui peuvent être utilisés à titre d'aide aux bénéficiaires en vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds.

5 – ENGAGEMENTS

En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et déjà versée au 31 mars 1984, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 91 000 $ pris par les administrateurs du Fonds.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1984 ainsi que l'état de l'évolution de l'avoir du Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1984 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 11 juin 1984

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	53 064 $	65 628 $
Revenus à recevoir	257 541	363 372
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	3 699	372 911
Dépôts à terme		1 000 000
Dépôts à participation (valeur de réalisation 1984, 9 650 131 $; 1983, 11 161 780 $)	10 014 062	11 365 511
	10 017 761	12 738 422
	10 328 366 $	13 167 422 $
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec	328 366 $	
AVOIR DU FONDS (note 3)		
Capital du Fonds		
Dotation du gouvernement du Québec	10 000 000	10 000 000 $
Droits d'assurance et recouvrements de pertes		757 804
	10 000 000	10 757 804
Revenus nets accumulés		2 409 618
	10 000 000	13 167 422
	10 328 366 $	13 167 422 $

PRÊTS ASSURÉS (note 4)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
CAPITAL DU FONDS AU DÉBUT	10 757 804 $	10 680 026 $
Droits d'assurance	173 381	77 516
Recouvrements de pertes	32 415	262
Contribution du gouvernement du Québec	376 634	
	11 340 234	10 757 804
Remboursement des pertes aux prêteurs	1 340 234	
CAPITAL DU FONDS À LA FIN	10 000 000	10 757 804
REVENUS NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	2 409 618	2 650 167
Revenus de dépôts	1 227 200	1 503 978
	3 636 818	4 154 145
Remboursement des pertes aux prêteurs	3 636 818	1 744 527
REVENUS NETS ACCUMULÉS À LA FIN		2 409 618
AVOIR DU FONDS AU 31 MARS	10 000 000 $	13 167 422 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêts résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que les dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de dépôts

Les revenus de dépôts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont inscrits lors du déboursé.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et ne sont pas représentées aux états financiers.

3 — AVOIR DU FONDS

Selon les prescriptions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la dotation du gouvernement du Québec, les droits d'assurance et les recouvrements de pertes font partie du capital du Fonds. Le paiement des obligations du Fonds envers les prêteurs doit s'effectuer à même les revenus du Fonds, et s'ils sont insuffisants, à même toute partie du capital qui excède 10 millions $.

Lorsque les revenus sont insuffisants pour exécuter le paiement des obligations du Fonds et que ledit excédent ne peut y suffire, en tout ou en partie, le gouvernement est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour parfaire tel paiement.

4 — PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal des prêts consentis en vertu des diverses lois à l'égard desquels le Fonds assure aux prêteurs le remboursement des pertes s'établissent comme suit:

	1984	1983
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)	1 107 320 000 $	1 034 154 000 $
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75)	24 144 000	25 719 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., c. A-18)	185 785 000	164 836 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., c. C-77)	65 093 000	55 803 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78)	34 624 000	34 503 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., c. C-79)	12 066 000	11 705 000
	1 429 032 000 $	1 326 720 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé près de 5 millions $ des quelque 29 millions $ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1983. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1984, le montant estimé de pertes que le Fonds sera appelé à rembourser aux prêteurs a été majoré pour le porter à 53 millions $; le déboursement s'étalera sur les prochains exercices.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.Q., 1983, c. 23

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions reçues et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1984 ainsi que l'utilisation des subventions reçues de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. De plus, compte tenu du redressement rétroactif concernant la comptabilisation des bourses et subventions accordées, ces conventions comptables ont été appliquées, à mon avis, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 18 mai 1984

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.Q., 1983, c. 23

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (redressé)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 904 017 $	1 388 112 $
Dépôts à terme et intérêts courus	570 720	2 256 071
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		1 870 800
	4 474 737 $	5 514 983 $
PASSIF À COURT TERME		
Bourses et subventions	950 440 $	3 399 757 $
Fournisseurs et frais courus	29 159	169 856
EXCÉDENT (note 5)	3 495 138	1 945 370
	4 474 737 $	5 514 983 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Serge CARRIÈRE
Yvon POIRIER

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

UTILISATION DES SUBVENTIONS REÇUES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (redressé)
SUBVENTIONS REÇUES		
Gouvernement du Québec — Ministère des Affaires sociales;		
Bourses et subventions à la recherche	18 559 000 $	21 253 294 $
Frais de fonctionnement du Fonds	686 000	
	19 245 000	21 253 294
Régie de l'assurance-maladie du Québec	3 834 000	2 215 327
Institut de recherche en santé sociale du travail	64 552	453 500
	23 143 552	23 922 121
INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS BANCAIRES	702 828	875 331
	23 846 380	24 797 452
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 4)	21 855 269	22 581 691
	1 991 111	2 215 761
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS		
Traitements et avantages sociaux	117 558	75 304
Honoraires des membres des comités	21 875	21 950
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	51 197	60 530
Honoraires professionnels	26 622	36 064
Loyer	52 730	5 013
Frais de bureau	89 690	152 706
Mobilier, équipement et aménagements	81 671	257 001
	441 343	608 568
	1 549 768	1 607 193
Virement de l'excédent affecté pour l'acquisition d'immobilisations	17 741	142 621
	1 567 509	1 749 814
Affectation pour acquisition d'immobilisations		17 741
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS REÇUES SUR LES BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES ET SUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 567 509 $	1 732 073 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (redressé)
AFFECTÉ POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Solde au début		
Virement de l'état de l'utilisation des subventions reçues	17 741 $	142 621 $
Virement à l'état de l'utilisation des subventions reçues		17 741
Solde à la fin	(17 741)	(142 621)
		17 741
NON AFFECTÉ		
Solde au début		
Solde déjà établi		
Redressement:	809	
Bourses et subventions accordées (note 3)		
Solde redressé	1 926 820	195 556
Excédent des subventions reçues sur les bourses et subventions accordées et sur les frais de fonctionnement	1 927 629	195 556
Solde à la fin	1 567 509	1 732 073
EXCÉDENT AU 31 MARS	3 495 138	1 927 629
	3 495 138 $	1 945 370 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (chapitre 23 des lois de 1983), sanctionnée le 23 juin 1983 et entrée en vigueur le 25 janver 1984. Cette corporation remplace le Fonds de la recherche en santé du Québec antérieurement constitué selon les dispositions de la loi sur les compagnies du Québec et à cette fin en acquiert les biens et les droits et en assume les obligations.

Le Fonds a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Bourses et subventions accordées

Les subventions accordées dans le cadre des activités de recherche des centres et instituts de recherche du réseau des Affaires sociales ainsi que celles concernant le développement d'équipes en recherche épidémiologique, opérationnelle, organisationnelle et évaluative couvrent l'exercice du 1er avril au 31 mars suivant et elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Il en est de même pour les chercheurs-boursiers du Fonds dont les subsides proviennent de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Quant aux autres programmes du Fonds, les bourses et subventions, dont certaines sont octroyées pour une durée de deux ans, elles sont comptabilisées au moment où elles sont réputées avoir été acceptées, c'est-à-dire 30 jours suivant la date de l'annonce écrite de l'octroi de la bourse ou de la subvention.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère des Affaires sociales met à la disposition du Fonds, du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, courrier et messageries. Ces dépenses ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds. Elles sont assumées par le ministère des Affaires sociales et divers ministères du gouvernement.

3 — REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Le Fonds comptabilise maintenant les bourses et subventions au moment où elles sont réputées avoir été acceptées, c'est-à-dire 30 jours suivant la date de l'annonce écrite de l'octroi de la bourse ou de la subvention. Auparavant, certaines sommes provenant des revenus de l'exercice courant étaient engagées pour des bourses et subventions à être octroyées au cours des exercices subséquents.

Le redressement rétroactif de cette modification aux conventions comptables a eu pour effet pour l'exercice 1982-1983 de réduire la dépense de bourses et subventions accordées de 1 731 264 $ et d'augmenter d'autant l'excédent des subventions reçues sur les bourses et subventions accordées et sur les frais de fonctionnement. Les chiffres comparatifs de 1983 ont été redressés pour donner effet à ce changement.

4 — BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES

	1984	1983
Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau des Affaires sociales	14 372 836 $	16 502 995 $
Chercheurs-boursiers du Fonds (RAMQ)	3 834 000	2 215 327
Autres bourses et subventions	3 648 433	3 863 369
	21 855 269 $	22 581 691 $

5 — EXCÉDENT

À la date de préparation de ces états financiers, la presque totalité de l'excédent de 3 495 138 $ au 31 mars 1984 a été engagée par le Conseil d'administration pour des bourses et subventions qui seront accordées au cours de l'exercice 1984-1985 en fonction des programmes suivants:

- Recherche thématique (évaluative);
- Centres et instituts de recherche;
- Développement d'équipes en recherche épidémiologique, opérationnelle, organisationnelle et évaluative;
- Formation de chercheurs.

FONDS F.C.A.C.* POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration
du Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le
soutien à la recherche

Nous avons vérifié les états de ressources et affectation des fonds des subventions, bourses et intérêts disponibles, des revenus et dépenses ainsi que de l'excédent cumulé des revenus sur les dépenses du fonds d'administration du Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche pour l'exercice terminé le 31 mai 1984 ainsi que le bilan cumulé et l'état des actifs immobilisés à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations du Fonds pour l'exercice terminé le 31 mai 1984 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables décrits dans la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

* Pour la formation de chercheurs et action concertée

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

BILAN CUMULÉ
31 mai 1984

	1984	1983 (redresse note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	46 767 $	7 667 $
Dépôts à terme	1 600 000	500 000
Intérêts courus à recevoir	3 987	4 011
Autres montants à recevoir	2 171	
Subvention à recevoir		687 600
Subventions et bourses à récupérer	936	23 960
	1 653 861 $	1 223 238 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Subventions et bourses à payer	378 591 $	122 436 $
Fournisseurs	51 220	56 677
Salaires et retenues à la source	36 268	49 024
Frais courus	103 975	125 067
	570 054	353 204
SUBVENTIONS, BOURSES ET INTÉRÊTS DISPONIBLES	1 033 134	870 061
EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	50 673	(27)
	1 653 861 $	1 223 238 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Roman PAQUETTE
Yvan CLICHE
Administrateurs

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

ACTIFS IMMOBILISÉS
31 mai 1984

	1984	1983
ACTIF		
IMMOBILISATIONS, au coût		
Matériel informatique	347 476 $	345 011 $
Améliorations locatives	98 679	98 029
Mobilier et équipement	126 109	99 032
	572 264 $	542 072 $
CAPITAL IMMOBILISÉ, financé par le fonds d'administration	572 264 $	542 072 $

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FONDS DES SUBVENTIONS

RESSOURCES ET AFFECTATION DES FONDS
exercice terminé le 31 mai 1984

	1984	1983
RESSOURCES		
Subventions décrétées	18 785 400 $	17 266 000 $
AFFECTATION		
Subventions accordées		
Équipes et séminaires	9 479 942	9 553 571
Centres de recherche	3 720 000	3 360 500
Organismes de services à la recherche	330 335	293 164
Revues scientifiques	624 322	598 415
Actions spontanées	2 109 914	1 326 955
Rapports et mémoires de recherche	261 500	255 434
Projets spéciaux	17 239	103 470
Action concertée	42 530	50 700
Subventions générales	1 139 552	1 162 003
Aide à l'édition d'ouvrages scientifiques	274 276	286 713
Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue	501 629	249 800
	18 501 239	17 240 725
REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS VERSÉES	59 100	69 512
	18 442 139	17 171 213
SUBVENTIONS DISPONIBLES	343 261	94 787
TRANSFERT AU FONDS DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES	(343 261)	(94 787)
	— $	— $

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FONDS DES BOURSES

RESSOURCES ET AFFECTATION DES FONDS
exercice terminé le 31 mai 1984

	1984	1983
RESSOURCES		
Subventions décrétées	10 409 400 $	9 459 000 $
AFFECTATION		
Concours A-2 — Versements	221 791	241 500
Concours A-2 — Fr. de scolarité	5 227	570
Concours A-3 — Versements	247 000	300 000
Concours A-3 — Fr. de scolarité	10 512	8 856
Concours A-4 — Versements	79 666	88 000
Concours A-4 — Fr. de scolarité		1 380
Concours A-5 — Versements	16 000	20 780
Concours A-5 — Fr. de scolarité	4 696	4 900
Concours A-6 — Versements	52 625	37 490
Concours A-6 — Fr. de scolarité		15 390
Concours A-7 — Versements	146 000	118 457
Concours B-1 — Versements	5 093 400	3 586 910
Concours B-1 — Fr. de scolarité	288 091	102 167
Concours B-2 — Versements	3 513 207	3 513 656
Concours B-2 — Fr. de scolarité	364 597	372 910
Concours B-3 — Versements	274 165	203 002
Concours B-3 — Fr. de scolarité	5 655	3 444
Concours B-4 — Versements	222 058	172 800
Concours B-4 — Fr. de scolarité	39 636	19 544
Concours C-1 — Versements	52 800	52 167
Concours C-1 — Fr. de scolarité		774
Concours C-2 — Versements	26 667	20 000
Concours C-3 — Versements	5 333	
	10 669 126	8 894 697
BOURSES DISPONIBLES (MONTANTS À POURVOIR)	(259 726)	564 303
TRANSFERT AU FONDS DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES	259 726	(564 303)
	— $	— $

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FONDS DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES

SUBVENTIONS, BOURSES ET INTÉRÊTS DISPONIBLES
exercice terminé le 31 mai 1984

	1984	1983 (redressé note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	3 024 757 $	1 598 209 $
Transfert au fonds d'administration (note 3)	(2 154 696)	(1 387 238)
Redressé	870 061	210 971
TRANSFERT DU FONDS DES		
Subventions	343 261	94 787
Bourses	(259 726)	564 303
Revenus d'intérêts	79 538	
	163 073	659 090
SOLDE À LA FIN	1 033 134 $	870 061 $

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 mai 1984

	1984	1983 (redressé note 3)
REVENUS		
Subventions décrétées	2 430 000 $	902 300 $
Subventions de la masse salariale		
Personnes mutées		548 684
Prêt de personnel	89 901	191 100
Crédits compensatoires pour dépenses de soutien administratif, locaux et équipements		66 652
Revenus d'intérêts		767 458
Autres	14 674	16 545
	2 534 575	2 492 739
Salaires du personnel prêté	89 901	191 100
	2 444 674	2 301 639
DÉPENSES		
Masse salariale	1 257 475	1 133 676
Bénéfices marginaux	137 205	100 750
Communications	485 234	549 132
Services	188 034	328 619
Loyers	201 990	175 365
Entretien et réparations	42 824	37 413
Papeterie et dépenses de bureau	50 094	76 276
Intérêts et frais bancaires	926	437
	2 363 782	2 401 668
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS) AVANT ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	80 892	(100 029)
Acquisitions d'immobilisations à même les revenus	30 192	85 183
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	50 700 $	(185 212)$

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FONDS D'ADMINISTRATION

EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES
exercice terminé le 31 mai 1984

	1984	1983 (redressé note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi		
Transfert du fonds des subventions et des bourses (note 3)	(2 300 495)$	(1 398 426)$
Crédits compensatoires pour traitements de 1981-82 (note 3)	2 154 696	1 387 238
Crédits compensatoires pour dépenses de soutien administratif, locaux et équipements d'exercices antérieurs (note 3)		117 253
Redressé	145 772	79 120
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(27)	185 185
SOLDE À LA FIN	50 700	(185 212)
	50 673 $	(27)$

FONDS F.C.A.C. POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN À LA RECHERHCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1984

1 – PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception des achats d'immobilisations qui sont imputés aux dépenses de l'exercice dans le fonds d'administration et aucun amortissement n'est inscrit aux états financiers. Toutes les acquisitions d'immobilisations, depuis le début des opérations, apparaissent à l'état des actifs immobilisés. La charte autorise des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 300 000 $. De plus, le bilan cumulé constitue le regroupement des différents fonds étant donné qu'il n'est pas possible de répartir certains postes.

2 – TYPE D'ACTIVITÉS EFFECTUÉES PAR LE FONDS

Le Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche gère des programmes de subventions à la recherche et à la diffusion et d'assistance financière aux étudiants diplômés. Les sommes reçues à titre de subventions du ministère de l'Éducation du Québec et les intérêts doivent être distribués dans l'exercice ou par la suite.

3 – REDRESSEMENT AFFECTÉ À DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Le redressement représentant le transfert de fonds fait suite à un décret émis par le gouvernement du Québec en date du 8 février 1984. En vertu de ce décret, le ministère a permis d'utiliser, à l'encontre des dépenses d'administration, les revenus d'intérêts générés par le Fonds depuis sa création, soit 2 154 696 $.

De plus, le ministère a octroyé une subvention additionnelle de 687 600 $ sous forme de crédits compensatoires afin de permettre au Fonds d'équilibrer ses opérations au 31 mai 1983. Cette subvention se répartit comme suit :

Traitements 1981-1982	117 253 $
Traitements 1982-1983	424 575
Dépenses de soutien administratif, locaux et équipements 1981-1982	79 120
Dépenses de soutien administratif, locaux et équipements 1982-1983	66 652
	687 600 $

Ainsi, les revenus d'intérêts au montant de 767 458 $ et le crédit compensatoire de 66 652 $ ont augmenté de 834 110 $ les revenus du fonds d'administration pour l'exercice 1983. Les crédits compensatoires pour les dépenses de soutien administratif, locaux et équipements, ont augmenté de 145 772 $ la subvention à recevoir au bilan cumulé au 31 mai 1983.

Ces redressements ont été appliqués rétroactivement.

4 – ENGAGEMENTS

Loyer

En vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 octobre 1986, les versements minimaux futurs totalisent 358 978 $ et se répartissent comme suit : 1985 et 1986, 148 543 $ annuellement et 1987, 61 892 $.

Subventions

À même ses budgets des exercices antérieurs, le Fonds s'est engagé à verser des subventions dans le cadre du programme de l'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques lors de la publication de ces ouvrages. Les montants engagés encore impayés s'élèvent à 214 364 $ au 31 mai 1984, dont 106 020 $ pour l'exercice 1983-1984, 49 202 $ pour l'exercice 1982-1983 et 59 142 $ pour l'exercice 1981-1982. Ces montants ne sont pas inscrits aux états financiers.

5 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La présentation des états financiers de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC

L.R.Q., c. H-5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1983 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement le situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ ET ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 13 février 1984

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	21 369	16 776
Amortissement cumulé	2 202	1 979
	19 167	14 797
Construction en cours	4 035	6 508
	23 202	21 305
Équipement de construction, d'exploitation et de recherche, au coût, moins amortissement cumulé	167	172
	23 369	21 477
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements	611	521
Comptes clients et revenu à facturer	729	658
Matériaux, combustibles et fournitures	156	184
	1 496	1 363
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	127	127
Escompte et frais d'émission non amortis sur obligations	176	170
Coût reporté sur achats d'électricité non amorti	31	32
	334	329
	25 199	23 169

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Joseph BOURBEAU
Guy COULOMBE

Montréal, Canada le 21 mars 1984

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME		
Obligations et autres dettes (note 7)	16 453	15 628
BILLETS À PAYER		
Billets à payer à moins d'un an	39	222
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	20	7
Comptes fournisseurs et charges à payer	535	586
Intérêts courus	696	623
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 7)	1 030	377
Dividendes à payer	60	7
	2 341	1 600
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 d'actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	1 992	1 345
	6 366	5 719
	25 199	23 169

HYDRO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
REVENUS		
Ventes d'électricité (note 2)	3 593	3 257
Autres revenus d'exploitation	63	53
	3 656	3 310
DÉPENSES		
Exploitation	1 072	1 006
Achats d'électricité	117	127
Amortissement des propriétés et de l'outillage	274	221
Impôt et taxes (note 3)	209	185
	1 672	1 539
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	1 984	1 771
Intérêts (note 4)	1 277	971
BÉNÉFICE NET	707	800

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
Solde au début	1 345	552
Plus		
Bénéfice net	707	800
	2 052	1 352
Moins		
Dividendes (note 8)	60	7
Solde à la fin	1 992	1 345

HYDRO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

exercice terminé le 31 décembre

(MILLIONS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Bénéfice net	707	800
Amortissement des propriétés et de l'outillage	274	221
Amortissement de l'équipement d'exploitation et de recherche	32	28
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	19	17
Autres amortissements	6	7
Total des ressources financières provenant de l'exploitation	1 038	1 073
Émission d'obligations et d'autres dettes à long terme, moins escompte et frais d'émission	1 841	2 302
Diminution (augmentation) des matériaux, combustibles et fournitures	28	(27)
Augmentation des comptes fournisseurs et des charges à payer, des intérêts courus et des dividendes à payer	75	19
	2 982	3 367
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Investissement dans les immobilisations	2 188	2 542
Rachat d'obligations et d'autres dettes à long terme	392	647
Diminution des billets à payer	183	35
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme, moins les avances bancaires	77	96
Augmentation des comptes clients et du revenu à facturer	71	28
Autres	11	12
Dividendes	60	7
	2 982	3 367

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de toutes ses filiales, y compris la Société d'énergie de la Baie James.

b) Tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objet de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement de ses immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

c) Revenus de ventes d'électricité

Les revenus sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage (*voir note 5*)

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport, de distribution, de même que les centres administratifs et de service, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-dessous. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Pour amortir ses propriétés et son outillage, Hydro-Québec utilise la méthode de l'amortissement à intérêts composés, basée sur un taux de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous :

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs	
pylônes en acier et conducteurs des lignes de transport	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les obligations émises par Hydro-Québec pour financer ces travaux. Ce taux s'est établi à 13.51% en 1983 et à 13.07% en 1982. Il tient compte des fluctuations du cours des changes sur les paiements d'intérêt en devises étrangères.

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude occasionnés par un projet avant l'autorisation de construire, sont imputés au poste Construction en cours et aucun intérêt n'est imputé à ces coûts jusqu'à l'obtention de cette autorisation. Si le projet est abandonné, ces frais sont virés aux dépenses d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou ayant trait à de nouvelles sources d'énergie.

h) Équipement de construction, d'exploitation et de recherche

Cet équipement est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la vie utile prévue. Le coût de l'équipement utilisé pour la construction des principales installations de production est compris au poste Construction en cours.

i) Matériaux, combustibles et fournitures

Hydro-Québec évalue ses stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures au coût moyen. Les matériaux et les fournitures servent principalement à la construction et à l'entretien du réseau de distribution.

j) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements à court terme, le coût correspond de près à la valeur du marché.

k) Coût reporté sur achats d'électricité non amortis

En vertu d'un contrat conclu avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (*voir note 10*), Hydro-Québec absorbe la partie des frais d'intérêt qui excède 5 1/4% dans le cas des obligations de première hypothèque, et 6% dans le cas des autres dettes de CFLCo. La partie de ces versements qui a été reportée aux exercices futurs, avant que la centrale n'atteigne sa pleine puissance en 1975, est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du contrat (40 ans), par tranches annuelles virées au poste Achats d'électricité. Ce poste comprend également les versements annuels qu'Hydro-Québec doit faire en vertu de ce contrat.

l) Conversion des devises étrangères (*voir note 7*)

La dette à long terme remboursable en devises étrangères est présentée au Bilan consolidé en dollars canadiens, aux cours en vigueur lors des emprunts. Les billets à payer à moins d'un an et les éléments à court terme libellés en devises étrangères, y compris la tranche à moins d'un an de la dette à long terme, sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice; les profits ou les pertes de change non réalisés résultant de cette conversion sont inclus dans le poste Intérêts aux Résultats consolidés. Les profits et les pertes de change qui surviennent à l'échéance des obligations et au rachat d'obligations pour les fonds d'amortissement sont aussi inclus dans le poste Intérêts (*voir note 4*). Les revenus et les dépenses résultant de transactions en devises étrangères sont convertis aux cours en vigueur lors des transactions.

m) Rachat de la dette obligataire

Hydro-Québec investit la presque totalité de ses fonds d'amortissement dans ses obligations et comptabilise ces placements à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit qui en résulte, déduction faite du solde non amorti de l'escompte et des autres frais, est inclus dans le poste Intérêts (*voir note 4*). Les obligations d'une série achetées pour le fonds d'amortissement de cette série sont annulées.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (*voir note 8*) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. Le coût des services courants est imputé annuellement aux opérations, ainsi que l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience sur une période maximum de 15 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

2 – VENTES D'ÉLECTRICITÉ

Les ventes d'électricité comprennent des ventes de 340 millions de dollars (293 millions de dollars en 1982) à des clients aux États-Unis.

3 – IMPÔT ET TAXES

	1983	1982
	(MILLIONS $)	(MILLIONS $)
Taxe sur le capital	108	98
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	83	71
Taxes foncières	18	16
	209	185

4 – INTÉRÊTS

	1983	1982
	(MILLIONS $)	(MILLIONS $)
Intérêt sur dette à long terme	1 938	1 807
Intérêt sur avances bancaires et billets à payer	8	37
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	19	17
Perte de change	128	37
	2 093	1 898
Moins		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	736	790
Revenu net de placements	62	99
Profit net sur rachat d'obligations	18	38
	816	927
	1 277	971

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

5 — PROPRIÉTÉS ET OUTILLAGE

	1983 (MILLIONS $)			1982 (MILLIONS $)		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	10 818	973	3 038	8 757	852	4 283
Nucléaire	1 453	8				1 262
Autres	318	85	5	316	75	3
	12 589	1 066	3 043	9 073	927	5 548
Transport						
Postes	1 923	200	380	1 590	171	335
Lignes	3 228	301	363	2 917	267	395
	5 151	501	743	4 507	438	730
Distribution						
Postes	720	114	75	684	104	71
Lignes	2 070	331	83	1 850	299	82
	2 790	445	158	2 534	403	153
Autres installations						
Bâtiments administratifs	262	30	53	253	27	21
Divers	577	160	38	409	184	56
	839	190	91	662	211	77
Total	21 369	2 202	4 035	16 776	1 979	6 508

6 — PLACEMENTS

	1983 (MILLIONS $)	1982 (MILLIONS $)
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 10)		
Obligations, hypothèque générale, 7 1/4%, échéant entre 1984 et 2010 (valeur nominale de 92 millions de dollars et de 94 millions de dollars respectivement)	83	85
Actions ordinaires	34	34
	117	119
Placements divers	10	8
	127	127

Le capital-actions de CFLCo est détenu dans une proportion de 65,8% par Newfoundland and Labrador Hydro-Electric Corporation (société de la Couronne de la province de Terre-Neuve) et de 34,2% par Hydro-Québec. La part d'Hydro-Québec dans les bénéfices, les dividendes et les bénéfices non répartis de CFLCo s'établit comme suit au 31 décembre 1983

	Bénéfices (MILLIONS $)	Dividendes (MILLIONS $)	Bénéfices non répartis (MILLIONS $)
Part des bénéfices non répartis au 1er janvier 1982			11
1982	10	8	2
1983	10	7	3
Part des bénéfices non répartis au 31 décembre 1983			16

Les dividendes sont inclus dans le poste Revenu net de placements (voir note 4)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

7 - OBLIGATIONS ET AUTRES DETTES

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception des contrats de location-acquisition. La dette à long terme inclut des billets à payer au montant de 250 millions de dollars des États-Unis qui ont été émis lors du remboursement partiel avant échéance d'un emprunt eurodollars qu'ils remplacent.

Les échéances de la dette à long terme et les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des emprunts, sont présentées dans le tableau suivant.

Années d'échéance	1983 (MILLIONS $)	1983 Taux d'intérêt moyen pondéré	1982 (MILLIONS $)	1982 Taux d'intérêt moyen pondéré
1983			377	
1984	1 030		985	
1985	951		839	
1986	1 196		1 185	
1987	1 688		1 672	
1988	1 069			
1- 5 ans	5 946		5 058	
6-10 ans	5 125	11,38%	4 725	11,90%
11-15 ans	1 460	11,57%	1 654	12,12%
16-20 ans	1 989	9,14%	1 215	9,46%
21-25 ans	1 976	10,16%	2 555	9,60%
26-30 ans	888	10,81%	771	10,40%
31-35 ans	99	11,89%	27	11,31%
	17 483*	12,75%	16 005*	12,75%
Moins Tranche à moins d'un an	1 030		377	
	16 453		15 628	

* De ce montant, 119 millions de dollars (116 millions de dollars en 1982) représentent la valeur actualisée des obligations résultant de contrats de location-acquisition de centres de service et de bureaux régionaux, d'une durée n'excédant pas 25 ans, se terminant d'ici 2007; cette valeur est capitalisée aux taux de l'intérêt imputé au poste Construction en cours (voir note 1f).

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en devises étrangères, ainsi que l'équivalent de ces devises en dollars canadiens au moment de l'émission, sont présentés ci-dessous.

	(MILLIONS D'UNITÉS)			1983 Total (MILLIONS $)	1982 Total (MILLIONS $)
	1984 à 1988	1989 à 2015	Total	1984 à 2015	1983 à 2015
Dollars canadiens	2 046	4 334	6 380	6 380	5 680
Dollars des États-Unis	2 798	5 343	8 141	9 118	8 649
Deutsche marks	532	690	1 222	591	510
Francs suisses	815	632	1 447	822	780
Yens		20 000	20 000	80	80
Livres sterling		150	150	307	121
Écus	40	50	90	114	114
Florins	15	135	150	71	71
				17 483	16 005

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

Si la dette à long terme remboursable en différentes devises était convertie en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'année, elle serait augmentée de 867 millions de dollars (1 043 millions de dollars en 1982).

De plus, Hydro-Québec détient deux marges de crédit rotatif non utilisées de 500 millions de dollars des États-Unis et de 500 millions de dollars canadiens. La première marge de crédit échoit en 1990 et porte intérêt au taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR), majoré de 1/2%. Quant à la seconde marge de crédit, elle pourra être convertie en 1984 en un emprunt à terme pour une période additionnelle de six ans, et son taux d'intérêt est soumis aux variations du taux préférentiel des banques à charte canadiennes.

Après le 31 décembre 1983, Hydro-Québec a émis ou s'est engagée à émettre les obligations suivantes :

Devises	Taux	Années d'échéance	Obligations (MILLIONS D'UNITÉS)
Dollars des États-Unis	13,25%	2013	15
Dollars canadiens	12,50%	1993	50

Hydro-Québec a émis des billets à moyen terme au montant de 25 millions de dollars des États-Unis. De plus, des billets à taux flottant échéant en 1994, au montant de 200 millions de dollars des États-Unis, ont été émis pour refinancer un emprunt avant échéance.

8 — RESTRICTIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit : 75% du bénéfice net d'exploitation d'Hydro-Québec et de son revenu net de placements pour l'exercice, diminué de l'intérêt sur la dette à long terme, sur les avances bancaires et sur les billets à payer ainsi que de l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres de créance de l'entreprise. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation d'Hydro-Québec à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, le total du capital-actions émis et payé d'Hydro-Québec et de ses bénéfices non répartis, déduction faite du dividende déclaré à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de sa dette à long terme, billets à payer y compris, de son capital-actions émis et payé et de ses bénéfices non répartis, déduction faite du dividende déclaré à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

9 — RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations définies, garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1983, 19 103 employés cotisaient au régime.

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1983, les engagements non capitalisés pour les prestations de retraite au titre des services passés et des déficits d'expérience sont estimés à une valeur actualisée de 212 millions de dollars au 31 décembre 1981, comparativement à 481 millions de dollars au 31 décembre 1980. La baisse de 269 millions de dollars résulte principalement d'une modification de la méthode d'évaluation de l'actif, rendant celle-ci concordante à la méthode d'évaluation des engagements du régime.

Les coûts du régime, qui s'élèvent à 128 millions de dollars pour 1983 (134 millions de dollars en 1982), représentent le coût des services courants et l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience.

Les coûts du régime comprennent des montants de 29 millions de dollars en 1983 et 37 millions de dollars en 1982 supérieurs à ceux qui seraient requis en vertu de l'étude actuarielle soumise en octobre 1983. Ces montants, qui avaient été comptabilisés avant le dépôt de cette nouvelle étude actuarielle, serviront à réduire les futurs déficits actuariels découlant de certaines décisions administratives prises au cours des exercices 1982 et 1983.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

10 – ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les chutes Churchill

En mai 1969, Hydro-Québec a signé un contrat avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) pour l'achat, à partir de 1972, de l'énergie produite par une centrale d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, construite aux chutes Churchill, au Labrador.

Le contrat prévoit la vente par CFLCo, pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, de virtuellement toute l'énergie produite aux chutes Churchill, sauf de celle pouvant être reprise par CFLCo jusqu'à concurrence de 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

Hydro-Québec s'est également engagée à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale et une partie des pertes de change provenant du service de la dette en devise américaine. Sous réserve de certaines limites et compensations, le contrat oblige Hydro-Québec à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non. Hydro-Québec pourrait en outre être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

En 1976, des brefs d'assignation et un état de réclamation ont été signifiés à CFLCo et à Hydro-Québec dans une action intentée par le Procureur général de Terre-Neuve devant la Cour suprême de Terre-Neuve. Cette action vise l'obtention d'un jugement déclaratoire portant que Terre-Neuve est en droit, en vertu du bail consenti à CFLCo, de demander à CFLCo de lui livrer 800 mégawatts de la puissance produite à même les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill à compter du 1er octobre 1983, que CFLCo est obligée de satisfaire à cette demande et que le respect de cette exigence ne constituerait pas un défaut en vertu du contrat d'achat d'énergie ou des conventions financières du CFLCo.

De l'avis des conseillers juridiques d'Hydro-Québec, la validité du contrat d'énergie à long terme avec CFLCo et son exécution, conformément aux termes du contrat, ne peuvent être contestées avec succès devant les tribunaux et, en particulier, l'action susmentionnée est non fondée en ce qu'elle réclame une déclaration qui porterait atteinte aux droits actuels d'Hydro-Québec en vertu du contrat d'achat d'énergie. Hydro-Québec a donc produit une défense à l'action devant la Cour suprême de Terre-Neuve. Après enquête, le tribunal, au cours du mois de juin 1983, a rejeté la réclamation du Procureur général de Terre-Neuve. Celui-ci a interjeté appel de ce jugement à la cour d'appel de Terre-Neuve.

En 1977, Hydro-Québec a engagé des procédures devant la Cour supérieure du district de Montréal en vue d'obtenir un jugement confirmant que le contrat d'achat d'énergie lui donne droit à virtuellement toute l'énergie produite par la centrale des chutes Churchill et que le défaut par CFLCo de vendre et de livrer cette énergie constituerait un bris de contrat. En août 1983, le tribunal a rendu un jugement faisant droit aux conclusions demandées par Hydro-Québec et CFLCo a interjeté appel de cette décision à la Cour d'appel du Québec.

En décembre 1980, la Législature de Terre-Neuve a adopté une loi intitulée The Upper Churchill Water Rights Reversion Act (la loi). Cette loi, si elle était mise en vigueur, abrogerait la loi intitulée The Churchill Falls(Labrador) Corporation Limited (Lease) Act, 1961, qui a accordé à CFLCo l'exclusivité des droits sur les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill. Tous les droits que CFLCo détient sur ces eaux seraient de ce fait révoqués et les ouvrages hydroélectriques de cette dernière, tels qu'ils sont définis par la Loi, seraient dévolus à Terre-Neuve. CFLCo deviendrait donc incapable de remplir ses obligations envers Hydro-Québec au titre du contrat d'achat d'énergie. La loi exige toutefois qu'un renvoi soit adressé à la Cour d'appel de Terre-Neuve pour que cette dernière se prononce sur la compétence de la Législature de Terre-Neuve d'adopter cette loi. Il y est aussi spécifié que la Loi n'entrera en vigueur qu'au jour fixé par proclamation, qui ne pourra être antérieur à celui où tous les droits d'appel concernant le renvoi auront été épuisés ou seront expirés. Le Procureur général du Québec et Hydro-Québec ainsi que d'autres parties intéressées ont contesté la validité de la Loi devant la Cour d'appel de Terre-Neuve. Ce tribunal a jugé à l'unanimité que cette loi est intra vires des droits de la province de Terre-Neuve. Hydro-Québec a interjeté appel de ce jugement à la Cour suprême du Canada, qui a entendu l'appel au cours de la dernière semaine de septembre 1982. La Cour suprême du Canada, sur demande du Procureur général de Terre-Neuve, appuyée par les appelants dans cette cause, a accepté de reporter au 31 mars 1984 le prononcé de son jugement.

Hydro-Québec a l'intention de recourir à toute mesure appropriée en vue de protéger les droits qu'elle détient en vertu du contrat d'achat d'énergie avec CFLCo.

Conventions avec les autochtones

Dans le cadre des travaux de la phase 1 du complexe La Grande, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé différentes conventions, d'une valeur estimée à 340 millions de dollars, avec les Cris de la Baie James, les Inuit et les Naskapis du Québec. Ces conventions prévoient, entre autres choses, l'extinction de tous les droits de réclamation respectifs des Cris, des Inuit et des Naskapis sur et dans certains territoires de la province de Québec, y compris le territoire sur lequel est situé le complexe. Selon ces conventions, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James doivent verser, sans intérêt, un montant de 174 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés au coût des projets dans les exercices où ils deviennent dus. 85 millions de dollars ont déjà été comptabilisés au 31 décembre 1983, 6 millions le seront en 1984 et 83 millions au cours des exercices 1985 à 1988.

Dépenses en immobilisations

Hydro-Québec prévoit que les dépenses en immobilisations s'élèveront à 2 069 millions de dollars pour l'année 1984.

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1983 et l'état de l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif de la Caisse de retraite au 31 décembre 1983 ainsi que l'évolution de son actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR,
Comptables agréés

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ ET ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 13 février 1984

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ACTIF
au 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
PLACEMENTS		
Obligations		
d'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	444	393
émises ou garanties par la province de Québec	247	227
émises ou garanties par d'autres provinces	19	9
de municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	117	128
émises ou garanties par le gouvernement du Canada	190	95
de compagnies ou de sociétés commerciales	46	43
(Valeur nominale de 1 064 millions de dollars, valeur du marché de 1 017 millions de dollars)	1 063	895
Actions ordinaires (valeur du marché de 4 millions de dollars)	2	2
Autres placements garantis par des provinces (valeur du marché de 14 millions de dollars)	14	
Encaisse et placements à court terme	323	232
	1 402	1 129
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	31	31
MONTANT À RECEVOIR D'HYDRO-QUÉBEC	4	5
	1 437	1 165

POUR HYDRO-QUÉBEC,

Joseph BOURBEAU
Guy COULOMBE

Montréal, Canada le 21 mars 1984

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
exercice terminé le 31 décembre
(MILLIONS $)

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	1 165	904
Augmentation		
Cotisations courantes		
Employés	35	34
Hydro-Québec	67	64
	102	98
Cotisation d'Hydro-Québec (note 2)	48	58
Revenus de placements	152	123
	302	279
	1 467	1 183
Diminution		
Prestations versées	30	18
SOLDE À LA FIN	1 437	1 165

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1983

1 — CONVENTIONS COMPTABLES

a) Ces états financiers ne montrent que l'actif de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette Caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

b) Les placements sont présentés au coût, à l'exception des obligations qui le sont au coût amorti.

c) Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2 — ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1983, les engagements non capitalisés pour les prestations de retraite au titre des services passés et des déficits d'expérience sont estimés à une valeur actualisée de 212 millions de dollars au 31 décembre 1981, comparativement à 481 millions de dollars au 31 décembre 1980. La baisse de 269 millions de dollars résulte principalement d'une modification de la méthode d'évaluation de l'actif, rendant celle-ci concordante à la méthode d'évaluation des engagements du régime. Hydro-Québec assume l'amortissement annuel de ces engagements sur une période maximum de 15 ans.

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L.R.Q., c. I-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de productivité au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1984

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ
L.R.Q., c. I-13.1

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	311 836 $	872 119 $
Intérêts courus sur dépôts à terme	21 896	26 298
Débiteurs	5 583	500
Frais payés d'avance	8 093	7 649
	347 408 $	906 566 $
PASSIF		
Emprunt bancaire — garantie par dépôt à terme	85 828 $	
Créditeurs et frais courus	51 402	172 623 $
	137 230	172 623
EXCÉDENT		
Solde au début	733 943	477 658
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus de l'exercice	523 765	(256 285)
Solde à la fin	210 178	733 943
	347 408 $	906 566 $

POUR L'INSTITUT,

Raymond BACHAND, président
Claude MAJOR, directeur général

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
DÉPENSES		
Traitements, allocations et avantages sociaux	741 624 $	649 817 $
Communications	66 044	87 747
Loyer et entretien	114 725	113 385
Services administratifs	78 593	104 948
Fournitures de bureau	20 188	13 242
Projets et programmes (note 3)	615 366	496 250
Immobilisations:		
Mobilier et agencement	3 055	821
Équipement de bureau	2 734	44 756
Améliorations des aires locatives	1 687	53
	1 644 016	1 511 019
REVENUS		
Publications	38 673	4 829
Colloques	19 310	
Intérêts sur dépôts à terme	71 068	93 075
	129 051	97 904
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 514 965	1 413 115
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 4)	991 200	1 669 400
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	523 765 $	(256 285)$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJECTIFS

L'Institut national de productivité, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objectifs, dans le contexte de la situation et de la politique économiques générales, d'informer la population et les agents économiques sur la notion de productivité dans la vie économique, d'en faire connaître l'importance ainsi que le rôle joué par les différents facteurs qui l'influencent et de favoriser la collaboration et la concertation entre les agents économiques afin d'accroître la productivité.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement de bureau ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Contribution au régime de retraite

La contribution de l'Institut à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics est effectuée par le ministère de la Fonction publique et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3 — PROJETS ET PROGRAMMES

Les frais encourus pour la production des publications sont présentés à l'état des résultats au poste « Projets et programmes ». Le stock des publications au 31 mars 1984 non comptabilisé aux états financiers s'élève à 90 000 $ au prix de vente lequel est moindre que le prix coûtant.

4 — SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Conformément à la loi constituant l'Institut national de productivité, les sommes requises pour l'application de cette loi sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 30 mai 1984

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	10 998 $	
Dépôts à terme et intérêts courus	127 356	
Débiteurs	41 696	9 175 $
Stocks	167 280	149 725
Travaux en cours	30 180	9 488
Frais payés d'avance (note 3)	27 850	31 270
Avance au fonds de dotation		4 243
	405 360	203 901
IMMOBILISATIONS (note 4)	109 965	121 539
	515 325 $	325 440 $
FONDS DE DOTATION — solde (déficitaire) (note 5)	133 746 $	(7 443)$
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		3 931 $
Emprunt bancaire		55 000
Créditeurs et frais courus	148 652 $	139 304
Revenus reportés	129 115	22 821
Dû au fonds de dotation	49 924	
	327 691	221 056
AVOIR	187 634	104 384
	515 325 $	325 440 $
FONDS DE DOTATION (note 5)	133 746 $	(7 443)$

ENGAGEMENTS (note 8)

POUR L'INSTITUT,

Georges LAMY
Nicole LAFLAMME

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
DÉPENSES (note 6)		
Recherche	1 658 616 $	1 650 276 $
Administration	289 621	275 823
	1 948 237	1 926 099
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme	76 854	89 610
Ventes de publications	53 215	32 844
Dons	43 156	24 500
Autres	43 262	4 431
	216 487	151 385
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 731 750	1 774 714
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	1 815 000	1 815 000
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	83 250 $	40 286 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	104 384 $	64 098 $
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	83 250	40 286
SOLDE À LA FIN	187 634 $	104 384 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 – CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a créé un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution dans les buts de favoriser son développement et de défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds provenant d'entreprises, d'institutions autres que le gouvernement (incluant ses ministères et ses organismes) ou de personnes. Les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, honoraires et autres frais indirects de production.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Vie utile anticipée	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10 ans	10 %
Bibliothèque	20 ans	5 %

3 – FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	1984	1983
Loyers	23 774 $	22 672 $
Avance sur contrat		5 000
Autres	4 076	3 398
	27 850 $	31 270 $

4 – IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	91 388 $	31 282 $	60 106 $	69 120 $
Bibliothèque	9 466	1 793	7 673	7 847
Enseigne	937	187	750	844
Équipement	61 735	20 299	41 436	43 728
	163 526 $	53 561 $	109 965 $	121 539 $

5 – FONDS DE DOTATION

	1984	1983
Revenus		
Dons	80 765 $	134 996 $
Contributions de l'Institut	63 206	23 057
	143 971	158 053
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux		20 083
Honoraires	2 045	42 602
Frais de voyage et de représentation	453	5 210
Fournitures et approvisionnements	284	8 757
Autres		6 078
	2 782	82 730
Excédent des revenus sur les dépenses	141 189	75 323
Solde déficitaire du fonds au début	(7 443)	(82 766)
Solde (déficitaire) du fonds à la fin*	133 746 $	(7 443)$
* Représenté par		
Encaisse	11 828 $	(102)$
Dépôts à terme et intérêts courus	66 542	
Débiteurs	5 452	
Dû par l'Institut	49 924	(4 243)
Créditeurs		(3 098)
	133 746 $	(7 443)$

L'état des revenus et dépenses de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 – DÉPENSES

	1984		1983	
	Recherche	Administration	Recherche	Administration
Traitements et avantages sociaux	1 110 433 $	161 936 $	1 211 613 $	179 615 $
Honoraires de recherche	162 831		188 600	
Documentation de recherche	2 432		5 862	
Frais de voyage et de représentation	55 727	28 033	49 031	18 270
Fournitures et approvisionnements	87 961	18 977	62 364	15 591
Entretien et réparations	12 221	3 055	13 642	3 411
Loyers	113 768	28 442	105 225	26 306
Électricité et chauffage	6 001	1 500	3 771	943
Téléphone	24 319	6 080	26 959	6 739
Amortissement des immobilisations	12 703	3 176	12 371	3 093
Taxes et assurances	3 951	988	2 482	620
Honoraires professionnels		16 844		8 996
Frais de publication	48 906		36 354	
Divers		4 187		2 899
Intérêts		3 762		4 729
Contributions au fonds de dotation	50 565	12 641	18 446	4 611
	1 691 818	289 621	1 736 720	275 823
Subvention du gouvernement du Canada	33 202		86 444	
	1 658 616 $	289 621 $	1 650 276 $	275 823 $

7 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions versées par le gouvernement du Québec servent à payer les dépenses d'administration et toute autre dépense de l'Institut découlant de l'application de sa loi.

8 - ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1984, les engagements minimaux en vertu de baux à long terme pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1985	114 673 $
1986	120 944
1987	91 543
1988	7 500
	334 660 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

L.R.Q., c. C-18

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Institut québécois du cinéma (L.R.Q., c. C-18) au 19 février 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de la période du 1er avril 1983 au 19 février 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 19 février 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 1er avril 1983 au 19 février 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 30 avril 1984

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18

ACTIF ET PASSIF
au 19 février 1984

	19 février 1984	31 mars 1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	1 095 160 $	1 731 825 $
Intérêts courus sur dépôts à court terme	15 631	2 023
Débiteurs	23 643	14 132
Immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	175 000	175 000
	1 309 434 $	1 922 980 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	95 776 $	64 988 $
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	1 595 438	1 593 188
Solde dû sur immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	77 087	78 944
	1 768 301	1 737 120
DÉFICIT (EXCÉDENT)	458 867	(185 860)
	1 309 434 $	1 922 980 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)

POUR LE CONSEIL,

Claude GODBOUT
Marcel VENNE

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
pour la période du 1er avril 1983 au 19 février 1984

	1984 (10½ mois)	1983 (12 mois)
REVENUS		
Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent	185 860 $	558 965 $
Contrat de service — ministère des Affaires culturelles du Québec	4 000 000	4 000 000
Intérêts sur dépôts à terme	58 428	120 062
Annulations de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	22 942	241 212
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide		
Capital remboursé	390 587	875 295
Revenus encaissés	59 879	74 297
Divers	20 741	14 227
	4 738 437	5 884 058
DÉPENSES		
Programmes d'aide (note 4)		
Production	3 357 201	2 819 235
Promotion, distribution, diffusion	275 891	1 018 933
Exploitation	31 396	209 391
Scénarisation	422 967	454 030
Projets spéciaux	198 894	219 431
	4 286 349	4 721 020
Frais d'administration (note 5)	910 955	977 178
	5 197 304	5 698 198
PERTE NETTE ET DÉFICIT (EXCÉDENT) (note 1)	458 867 $	(185 860)$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
19 février 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, corporation au sens du Code civil, constitué selon la Loi sur le cinéma, contribue au développement de l'industrie cinématographique québécoise par des subventions, des prêts, des avances, des participations et des garanties bancaires selon ses programmes d'aide autorisés en vertu d'un contrat intervenu avec le Ministre des Affaires culturelles du Québec. Ce contrat établit les orientations que doit suivre l'Institut pour la durée du contrat, ses champs d'activités, ses effectifs minima et maxima, les limites aux engagements financiers que l'Institut peut prendre et les modalités d'exécution de ses fonctions.

L'actuel Institut québécois du cinéma est remplacé par un nouvel Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma. En vertu de l'article 208 du chapitre 37 des lois du Québec de 1983, dont l'entrée en vigueur a été fixée par proclamation au 20 février 1984, la Société générale du cinéma acquiert les droits et assume les obligations de l'Institut québécois du cinéma institué en vertu de la Loi sur le cinéma (L.R.Q. c. C-18).

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Programmes d'aide

Les subventions, prêts, avances et participations sont comptabilisés aux dépenses à la date de l'acceptation formelle de l'aide financière par le postulant. Les garanties bancaires accordées sont montrées comme passif éventuel, la dépense concernant ces garanties est comptabilisée lorsque le montant de la perte pouvant en résulter peut être déterminé avec suffisamment de précision.

Revenus

Les retours (capital et revenus) sur les prêts, les avances et les participations sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3 — IMMEUBLE ACQUIS EN RÈGLEMENT DE CRÉANCES

L'Institut est devenu propriétaire en 1982, d'un immeuble en vertu d'un jugement de la Cour. Cet actif est comptabilisé à la valeur d'expertise de 175 000 $ établie en 1980 par un cabinet d'évaluateurs agréés. Aucun amortissement n'a été pourvu pour cet immeuble vu que l'Institut a l'intention de s'en départir.

La dette hypothécaire, 11¼% l'an, grevant cet immeuble acquis en règlement de créances est remboursable par versements mensuels de 1 497 $ incluant capital, taxes et intérêts, et échoit le 1er novembre 1984. Les revenus nets de loyer provenant de la gestion de l'immeuble sont comptabilisés comme retour sur placements.

4 — PROGRAMMES D'AIDE

L'aide accordée par l'Institut au cours de l'exercice, en vertu du contrat intervenu avec le Ministre des Affaires culturelles, l'a été sous forme de :

	1984 (10 1/2 mois)	1983 (12 mois)
Subventions	268 523 $	667 615 $
Placements		
Prêts et garanties bancaires	165 150	400 272
Avances	270 158	428 890
Participations	3 582 518	3 224 243
	4 017 826	4 053 405
	4 286 349 $	4 721 020 $

5 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984 (10 1/2 mois)	1983 (12 mois)
Honoraires des administrateurs	28 897 $	31 027 $
Traitements et avantages sociaux	434 184	524 443
Honoraires professionnels	84 867	56 858
Voyages	17 655	22 262
Location des locaux	87 398	92 933
Entretien et réparations	11 813	9 250
Publicité et information	40 602	34 428
Fournitures et approvisionnements	23 350	22 911
Frais de communication	25 031	26 179
Location d'équipement	8 381	14 163
Mobilier, agencement et améliorations des aires locatives	3 575	4 725
Frais d'intérêts	15 564	476
Études préliminaires à l'émission de visa	7 860	
Divers	37 422	604
	826 599	840 259
Frais reliés aux programmes d'aide		
Honoraires des membres de jury	63 647	75 041
Participation aux festivals de films	15 740	20 937
Vidéothèque	4 969	5 907
Bureau de promotion à l'étranger		35 034
	84 356	136 919
	910 955 $	977 178 $

6 — BAIL À LONG TERME

L'Institut est engagé par bail à long terme échéant le 30 septembre 1991 pour des espaces à bureaux. Les loyers annuels minima des cinq prochains exercices, incluant une participation à certains autres frais afférents, s'élèvent à 94 000 $.

7 — EVENTUALITÉS

Au 19 février 1984, l'Institut assumait une responsabilité éventuelle de 190 000 $ pour des garanties bancaires accordées en vertu de programmes d'aide. Des dépôts à court terme pour une même valeur effectués par l'Institut sont détenus par la banque à l'appui de ces engagements.

REMARQUE : Les états financiers de la Société générale du cinéma sont publiés aux pages 387 à 390.

LOTO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1984 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1984

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 15)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	11 065	11 087
Avance — filiale Lotim Inc. (note 3)	1 253	
Débiteurs (note 4)	11 466	14 155
Frais payés d'avance	3 734	5 227
	27 518	30 469
PLACEMENT		
Filiale en propriété exclusive (note 5)		
IMMOBILISATONS (note 6)	51 047	20 924
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION (note 7)	4 470	
	83 035	51 393
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire		1 000
Lots aux gagnants	7 156	7 674
Créditeurs et frais courus	24 260	8 440
Provision pour lots bonis (note 8)	3 430	1 593
Revenu reporté — billets de loterie	14 665	21 625
	49 511	40 332
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION (note 7)	4 343	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé:		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	29 011	10 891
	29 181	11 061
	83 035	51 393

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉ (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean-Marc LAFAILLE
Jacques DESMEULES

LOTO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 15)
VENTES — Billets de loterie (note 9)	662 177	541 411
COÛT DES VENTES		
Lots attribués (note 9)	304 682	252 592
Escomptes aux détaillants	37 518	31 207
Impression des billets	17 306	16 961
	359 506	300 760
BÉNÉFICE BRUT	302 671	240 651
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Publicité et communication	15 020	15 260
Distribution et vente	16 867	16 117
Informatique	16 635	22 262
Administration	14 327	11 113
Amortissement des immobilisations	8 318	5 818
	71 167	70 570
Revenus d'intérêts — net (note 10)	1 276	2 576
	69 891	67 994
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	232 780	172 657
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 11)	9 217	8 965
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 12)	443	277
	9 660	9 242
BÉNÉFICE NET	223 120	163 415

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	10 891	9 476
Bénéfice net	223 120	163 415
	234 011	172 891
Dividende au ministre des Finances	205 000	162 000
SOLDE À LA FIN	29 011	10 891

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 15)
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	223 120	163 415
Amortissement des immobilisations	8 318	5 818
Fonds provenant des opérations	231 438	169 233
Produit de dispositions d'immobilisations	5 472	281
Obligations découlant de contrats de location — acquisition	4 343	
Placement dans une filiale en propriété exclusive		1 057
	241 253	170 571
UTILISATION DES FONDS		
Dividende au ministre des Finances	205 000	162 000
Acquisitions d'immobilisations	42 796	8 190
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location — acquisition	5 587	
Lot à un gagnant payable par versements		800
	253 383	170 990
EXCÉDENT DU PASSIF À COURT TERME SUR L'ACTIF À COURT TERME		
Augmentation au cours de l'exercice	12 130	419
Solde au début	9 863	9 444
Solde à la fin	21 993	9 863

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries.

2 — ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Consolidation

Les états consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec les comptes de Lotim Inc. filiale en propriété exclusive arrêtés au 31 décembre 1983.

Les états financiers vérifiés de Lotim Inc. pour la période de sept mois se terminant le 31 décembre 1983, ont servi pour fins de consolidation.

Quant à la participation de Loto-Québec dans S.O.D.I.C. Québec Inc., filiale en propriété exclusive, elle est comptabilisée au coût d'acquisition car il est peu probable que l'accroissement de l'avoir net de cette filiale puisse effectivement revenir à la Société.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

*Bâtisse	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	20% et 12½%
Améliorations locatives et aménagements	20% et 10%
Matériel roulant	30%

*Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

Biens détenus en vertu de contrats de location — acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu des contrats de location — acquisition sont inscrits au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les obligations découlant de ces contrats sont inscrites à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu relatif aux loteries instantanées qui est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

3 — AVANCE — FILIALE LOTIM INC.

Avance à la filiale en propriété exclusive de janvier 1984 au 31 mars 1984.

4 — DÉBITEURS

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Détaillants	3 851	2 329
Grossistes	3 959	6 321
Société de la loterie interprovinciale Inc.	2 755	5 337
Divers	901	168
	11 466	14 155

Loto-Québec a en main des billets à ordre remboursables à demande ou une reconnaissance de dette couvrant les avances permanentes aux grossistes et détient des garanties bancaires couvrant entièrement ou en partie ces avances.

5 — PLACEMENT

Au 31 mars 1984, Loto-Québec détient tout le capital actions de S.O.D.I.C. Québec Inc., soit une action ordinaire de 10 $. Les états financiers vérifiés de S.O.D.I.C. Québec Inc. indiquent au 31 mars 1984 une valeur comptable de 2 345 240 $ (au 31 mars 1983, 1 599 907 $).

6 — IMMOBILISATONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
*Terrains	2 500		2 500	330
*Bâtisse	15 456	155	15 301	3 126
Améliorations locatives et aménagement	6 035	568	5 467	1 441
Équipement	44 099	18 295	25 804	14 143
Mobilier de bureau et matériel roulant	2 980	1 005	1 975	1 884
	71 070	20 023	51 047	20 924

*Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

7 — BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION

	1984		
	Coût	Amortissement accumulé	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Équipement informatique	5 587	1 117	4 470

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1984 en vertu de tous les engagements découlant des contrats de location-acquisition ainsi que la valeur actualisée des obligations en découlant

Exercice financier

	(MILLIERS $)
1985 à 1988 1 684 × 4 ans	6 736
1989	322
Total des versements minimaux	7 058
Moins : montant représentant les intérêts calculés au taux de 17 1/4 %	1 821
	5 237
Moins : versements à court terme	894
Obligations découlant de contrats de location — acquisition	4 343

8 — PROVISION POUR LOTS BONIS

Les lots de Mini-Loto et d'Inter-Loto non réclamés sont portés à une provision afin de les distribuer subséquemment à titre de lots bonis

9 — LOTS ATTRIBUÉS

En plus des lots payables en argent, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1984, la valeur au détail de ces billets s'élevait à 22 817 000 $ (au 31 mars 1983, 25 533 000 $). En 1984, les billets gratuits sont inclus dans les lots attribués alors qu'antérieurement ils étaient déduits directement des ventes.

10 — REVENUS D'INTÉRÊTS — NET

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Intérêts sur dépôts bancaires	2 288	2 576
Moins : intérêts sur obligations découlant de contrats de location — acquisition	1 012	
	1 276	2 576

11 — PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA SUITE À SON RETRAIT DU DOMAINE DES LOTERIES

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions $ en dollars de 1979. La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les Sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 10 millions $ à titre de contribution pour l'exercice 1984-1985.

12 — COMMISSIONS SPÉCIALES AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

Pour faire suite à une décision de l'abonnante, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

13 — ENGAGEMENTS

Baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 1989 pour espaces à bureaux ; ces baux comportent une option de renouvellement après cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1984 s'est élevée à 2 180 761 $.

Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	(MILLIERS $)
1984-85	2 303
1985-86	2 106
1986-87	2 096
1987-88	1 918
1988-89	1 551

14 — ÉVENTUALITÉ

Une clause de nantissement est incluse dans le contrat relatif à l'achat de l'immeuble en propriété indivise par Lotim Inc. Nata en propriété exclusive. En vertu de cette clause, le prix d'achat peut être augmenté d'un montant n'excédant pas 7 000 000 $ jusqu'à concurrence d'un prix d'achat total de 42 000 000 $, plus le tiers de tout excédent de 45 000 000 $. Lotim Inc. devra assumer 50 % de cette augmentation s'il y a lieu. Au 31 mars 1984, le passif éventuel pouvant résulter de cette clause était indéterminé.

15 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 1983 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1984.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration et les bilans des fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date

Fonds général d'administration
- Revenus et dépenses et solde du fonds
- Évolution de la situation financière

Fonds en fidéicommis
- Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
- Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
- Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »
- Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
- Évolution de l'avoir net des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1984

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20 et modifications

OPINION ACTUARIELLE

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 31 mai 1984

Le régime a été évalué au 1er janvier 1983 sur la base de données que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

A notre avis,

a) le régime était entièrement capitalisé au 1er janvier 1983 et présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime, selon les taux de rentes de base et de supplément fixés par l'Office dans sa résolution du 17 juin 1982, s'élevant à 196 271 000 $;

b) sur la base des taux de rentes fixés par la même résolution et en vigueur au 31 décembre 1983, nous estimons qu'à cette date l'actif, à sa valeur ajustée, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime et que la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement est suffisante pour capitaliser les engagements du régime au cours de l'année subséquente;

c) sur la base des hypothèses de l'évaluation précédente, le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1982 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités, y compris les intérêts accumulés au 31 décembre 1982, s'élève à 105 549 000 $ au 1er janvier 1983.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de saines principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Dolorès PAGE, f.s.a., f.i.c.a.
Yves GUÉRARD, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.

Montréal, le 31 mai 1984

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20 et modifications

OPINION ACTUARIELLE

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 31 mai 1984

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1983 sur la base des données qui nous ont été fournies par l'Office et en supposant l'actif net égal à 28 044 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1983, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1983 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 5 770 000 $ à l'actif net des régimes;

b) ce déficit peut être liquidé et la solvabilité des régimes rétablie au cours des trois prochaines années soit en réduisant les garanties offertes, soit en augmentant les cotisations attribuées à ces régimes, soit par une combinaison de ces changements.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération.

Jean-Guy CÔTÉ, a.s.a.
Yves GUÉRARD, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.

Montréal, le 31 mai 1984

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » conformément aux articles 2 et 6 de la loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est constitué des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime de retraite et des régimes d'assurance.

Régime de retraite

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime de retraite.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des cotisants sont ventilés selon deux comptes distincts : le compte général et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens et des peintres et des contributions de leurs employeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-haut en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Pour l'exercice 1983, les engagements et les actifs du compte des retraités ne sont pas présentés distinctement aux états financiers, ils sont regroupés au compte général. À compter du 1er janvier 1984, le compte des retraités sera présenté distinctement.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et des primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20 et modifications

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 12)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Placements et intérêts courus (note 3)	1 908	5 622
Subvention à recevoir	2 216	1 531
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 016	804
Débiteurs (note 4)	1 155	1 015
Frais payés d'avance	188	198
	6 483	9 170
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	7 123	6 872
Amortissement accumulé	3 061	2 731
	4 062	4 141
	10 545	13 311
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		507
Dû aux fonds en fidéicommis	5 429	4 615
Créditeurs et frais courus	1 716	2 411
Revenus de placements non répartis	215	64
Dépôts et montants perçus en trop	74	213
	7 434	7 810
SOLDE DU FONDS	3 111	5 501
	10 545	13 311

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER, président
Hugues FERRON, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 12)
REVENUS		
Prélèvements	12 175	11 898
Amendes et pénalités	991	1 028
Subvention du gouvernement du Québec	6 216	5 531
Revenus de placements	128	796
Autres revenus	221	191
	19 731	19 444
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	20 570	21 027
Dépenses administratives	6 974	7 797
Développement professionnel	75	102
Relations publiques et publicité	114	162
Occupation des locaux	1 220	1 278
Amortissement des immobilisations	330	219
Réclamations irrécouvrables	225	(250)
	29 508	30 335
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS	9 777	10 891
Dépenses imputées aux régimes complémentaires d'avantages sociaux	5 020	5 195
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 190	2 908
Virements d'indemnités non identifiées, antérieures à trois ans (notes 6 et 7)	177	306
	7 387	8 409
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 390	2 482
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	5 501	7 983
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 111	5 501

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Dispositions d'immobilisations		52
	–	52
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus	2 390	2 482
Éléments n'entraînant pas de mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	330	219
Perte sur dispositions d'immobilisations		16
Fonds absorbés par les opérations	2 060	2 247
Acquisitions de mobilier et d'équipement	251	63
	2 311	2 310
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	2 311	2 258
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	1 360	3 618
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(951)	1 360

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	Réclamations de salaires
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	81 369	
Dû par le (au) fonds général d'administration	(124)	215
Débiteurs	23	
	81 268	215
PASSIF ET AVOIR NET		
Chèques en circulation moins encaisse	68	
Créditeurs	211	
Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés (note 7)		38
Réclamations à payer aux salariés		177
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 6)	331	
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	80 658	
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Cotisations non identifiées à remettre		
Contributions au programme «Corvée-Habitation» à remettre		
Cotisations à remettre		
Avoir net		
	81 268	215

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER, président
Hugues FERRON, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1983	Total de ces fonds 1982 (note 12)
984	521	3 560	1 015	81 369	78 529
				6 171	5 490
				23	51
984	521	3 560	1 015	87 563	84 070
				68	218
				211	221
				38	33
				177	195
				331	363
				80 658	77 357
			65	65	176
	113			113	75
		3 560		3 560	3 070
984	408			1 392	888
			950	950	1 474
984	521	3 560	1 015	87 563	84 070

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	Réclamations de salaires
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés perçues	110 287	
Réclamations perçues		1 334
Cotisations perçues		
Contributions des employeurs perçues		
Contributions des salariés perçues		
Recouvrements d'indemnités		
Revenus de placements	8 759	
Augmentation des comptes créditeurs		
	119 046	1 334
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	106 561	
Intérêts sur indemnités	6 806	
Indemnités aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Indemnités aux salariés ayant agi comme juré		
Réclamations		1 390
Remises de cotisations et contributions		
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 190	
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 6)	220	
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 7)		(43)
Diminution des comptes créditeurs	607	
Diminution du montant dû au fonds général d'administration		
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance		
	116 384	1 347
AUGMENTATION (DIMINUTION)	2 662	(13)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	78 606	228
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT		
ACTIF DU FONDS À LA FIN	81 268	215
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN		

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1983	Total de ces fonds 1982
				110 287	111 836
4 267	14 536		1 345	1 334	1 799
		6 750		20 148	19 190
		8 158		6 750	1 420
			417	8 158	3 496
				417	486
				8 759	13 847
					330
4 267	14 536	14 908	1 762	155 853	152 404
				106 561	135 062
				6 806	12 509
			2 271	2 271	1 812
			15	15	21
3 966	14 274	14 418		1 390	1 719
				32 658	19 791
				2 190	3 074
				220	309
				(43)	(3)
				607	46
	21				11
3 966	14 295	14 418	2 286	21	259
				152 696	174 610
301	241	490	(524)	3 157	(22 206)
683	280	3 070		82 867	104 863
			1 474	1 474	1 684
984	521	3 560		86 548	82 867
			950	950	1 474

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	RÉGIME DE RETRAITE	
	Compte général	Compte complémentaire
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	17 758	3 334
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	1 279 342	22 908
	1 297 100	26 242
PASSIF ET AVOIR NET		
Dû au fonds général d'administration	742	
Chèques en circulation moins encaisse	25	
Créditeurs	546	
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées		
Réserves actuarielles (note 9)		
Avoir net	1 295 787	26 242
	1 297 100	26 242

POUR L'OFFICE,

Alcide FOURNIER, président
Hugues FERRON, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

RÉGIMES D'ASSURANCE		Total de ces fonds	
Régime de base	Régime supplémentaire	1983	1982 (note 12)
28 517	867	50 476	51 597
		1 302 250	1 181 822
28 517	867	1 352 726	1 233 419
		742	875
261		25	149
212		807	503
33 814	6	212	229
(5 770)	861	33 820	23 315
		1 317 120	1 208 348
28 517	867	1 352 726	1 233 419

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	RÉGIME DE RETRAITE	
	Compte général	Compte complémentaire
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	43 596	7 267
Diminution des cotisations volontaires non utilisées		
Revenus de placements		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 741	349
Remboursement de la réserve de la compagnie d'assurance et intérêts	125 958	2 143
	171 295	9 759
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	54 559	
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	14 539	
Intérêts sur remboursements de cotisations	1 324	
Réclamations		
Frais de gestion de réclamations et primes		
Ristournes sur primes		
Coût encouru sur transfert de réserve de compagnies d'assurance		
Augmentation (diminution) des réserves actuarielles		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 743	163
Frais directs	2	
Contributions des salariés au programme « Corvée-Habitation »	8 158	
	83 325	163
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	87 970	9 596
AVOIR NET AU DÉBUT — solde redressé des comptes distincts (note 10)	1 188 164	16 554
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec — quote-part des gains et pertes lors de la réalisation de valeurs (note 8)	19 653	92
AVOIR NET À LA FIN	1 295 787	26 242

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

RÉGIMES D'ASSURANCE		Total de ces fonds	
Régime de base	Régime supplémentaire	1983	1982
17 637	214	68 714	69 039
18		18	62
2 423	114	4 627	5 062
		128 101	115 718
3 739	111	3 850	1 865
23 817	439	205 310	191 746
		54 559	27 435
		14 539	10 561
20 458	55	1 324	1 000
1 487	24	20 513	14 003
		1 511	859
152			(608)
10 938	(433)	152	
	114	10 505	2 777
		5 020	5 195
		2	6
		8 158	3 496
33 035	(240)	116 283	64 724
(9 218)	679	89 027	127 022
3 448	182	1 208 348	1 061 326
		19 745	
(5 770)	861	1 317 120	1 208 348

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 ½ %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	33 ⅓ %

d) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition. Le revenu net des fonds est versé trimestriellement par la Caisse par l'émission d'unités de participation. Le revenu net inclut les gains et pertes sur la réalisation de valeurs.

e) Indemnités aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et couvues et des bons de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g) Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements des employeurs par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

h) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs et retournes des régimes d'assurance

Ces recettes des fonds en fidécomms sont comptabilisées lors de leur encaissement.

i) Virements et imputation interfonds

Les dépenses d'administration des fonds en fidécomms sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues. Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non réclamées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidécomms relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

Les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux sont assumés par la caisse de retraite et le régime d'assurance supplémentaire, l'imputation étant faite par secteurs d'activités de l'Office.

3 — PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants :

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
En caisse	5 282	606
Dépôts à terme	57 051	65 758
Obligations	68 722	66 619
Créances hypothécaires	4	8
Intérêts courus	2 694	2 757
	133 753	135 748

La valeur de réalisation des obligations au 31 décembre 1983 est de 61 359 408 $ (60 040 209 $ en 1982).

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit :

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Fonds général d'administration	1 908	5 622
Fonds en fidécomms		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	81 369	78 529
Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux	50 476	51 597
	133 753	135 748

4 — DÉBITEURS

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	562	563
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bureaux ont été payés aux salariés	197	213
	759	776
Provision pour mauvaises créances	700	713
	59	63
Salariés — soldes débiteurs	467	397
Provision pour mauvaises créances	307	68
	160	329
Autres débiteurs	936	623
	1 096	952
Montant net	1 155	1 015

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

5 — IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Terrains	238		238	238
Bâtiments	5 166	1 875	3 291	3 420
Mobilier et équipement	1 507	1 115	392	483
Équipement informatique	212	71	141	
	7 123	3 061	4 062	4 141

6 — INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1983 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 331 000 $ comprend pour les années 1980, 1981, 1982, 1983, les indemnités de congés annuels obligatoires et de plus fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1983 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 90 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés au cours de l'année 1980 et perçues au 31 décembre 1983 mais dont le bénéficiaire n'a pu, au 1er janvier 1984, être identifié depuis trois ans, au montant de 104 863 $, ont été virées en janvier 1984 (220 000 $ en janvier 1983) du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au fonds général d'administration.

7 — RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1980 mais non identifiées au 31 décembre 1983, on été virées au cours de l'exercice 1983 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

8 — FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime de retraite confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1983		1982	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Compte du régime de retraite				
Compte général				
* Dépôts à vue	5 177	5 177	24 695	24 695
** Dépôts à participation	1 264 355	1 347 990	1 136 978	1 146 620
Portefeuille à gestion distincte	9 810	8 621	20 149	16 541
	1 279 342	1 361 788	1 181 822	1 187 856
Compte complémentaire				
** Dépôts à participation	22 908	22 918		
Total	1 302 250	1 384 706	1 181 822	1 187 856

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse (1982, fonds spécialisés).

Jusqu'au 31 décembre 1982, l'Office procédait au placement de l'avoir du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction par l'acquisition d'unités dans des fonds communs, soit les fonds spécialisés d'actions, d'hypothèques, d'obligations ou d'obligations gouvernementales.

À partir de 1983, la Caisse de dépôt et placement du Québec a décidé, en accord avec les déposants, d'administrer les fonds des régimes supplémentaires de rentes par la base de fonds particuliers exclusifs, plutôt que par des fonds communs.

Ainsi le 1er janvier 1983, la Caisse de dépôt et placement du Québec a procédé au transfert de la quote-part du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction à l'actif des fonds spécialisés dans des fonds particuliers qui leur ont été réservés soit un fonds particulier pour le compte général en faveur des cotisants et des retraités et un fonds particulier pour le compte complémentaire en faveur des électriciens et des patrons.

Lors de ce transfert, l'Office a inscrit la quote-part de la caisse de retraite dans les gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs et accumulés dans les fonds spécialisés jusqu'au 31 décembre 1982. Cette quote-part n'était pas, jusqu'alors, incorporée dans les revenus de placement de la caisse de retraite. Des gains nets de 19 653 330 $ furent inscrits au compte général et 92 139 $ au compte complémentaire.

À partir du 1er janvier 1983, les gains et pertes encourus lors de la réalisation de valeurs dans les fonds particuliers de la Caisse sont inclus dans les revenus de placements du régime de retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

9 — RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1983, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Réserves (1)	23 299	
Passif de crédits d'assurance (2)	10 515	6
Réserves actuarielles	33 814	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité, exonérations de primes.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1983.

Les réserves maximales s'élèvent à 49 420 000 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

10 — AVOIR NET DES FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX AU DÉBUT DE L'EXERCICE

L'avoir net des comptes distincts des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux du début de l'exercice a été redressé pour tenir compte des corrections effectuées en 1983 relativement aux exercices 1981 et 1982.

Des corrections dans la répartition des cotisations des salariés et des contributions des employeurs en ce qui a trait aux électriciens furent effectuées en 1983 relativement à l'exercice 1981. Les dépenses imputées par le fonds général d'administration en 1982 ont été corrigées en 1983. Les revenus de placements furent aussi corrigés pour établir la juste répartition des revenus aux comptes concernés des fonds pour 1981 et 1982.

11 — BAUX À LONG TERME

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 1988 pour les espaces à bureaux. Ces baux comportent dans certains cas une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 373 101 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit, déduction faite des sous-locations:

1984	354 880 $
1985	272 591
1986	160 475
1987	75 816
1988	22 661

12 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1982 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation de 1983.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 14 septembre 1984

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2 et modifications

BILAN
au 30 juin 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse (note 3)	63 046 $	51 626 $
Dépôts à terme	100 000	
Prestations versées en trop	80 289	70 304
Débiteurs	8 118	1 168
	251 453 $	123 098 $
PASSIF		
Créditeurs	19 448 $	16 805 $
Dû au gouvernement du Québec	80 289	70 304
	99 737	87 109
EXCÉDENT	151 716	35 989
	251 453 $	123 098 $

POUR L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS.

Johnny JOLLY
Roger GRENIER

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 1984

	1984	1983
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	10 907 175 $	9 021 238 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	411 883	337 162
Déplacement	34 163	33 712
Loyers	29 281	18 015
Honoraires	3 529	4 893
Fournitures et équipement	18 281	13 650
Téléphone et communications	911	515
Divers	1 974	212
	500 022	408 159
	11 407 197	9 429 397
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	5 006	6 665
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	11 402 191	9 422 732
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 517 918	9 376 238
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	115 727	(46 494)
EXCÉDENT AU DÉBUT	35 989	82 483
EXCÉDENT À LA FIN	151 716 $	35 989 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1984

1 — CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles dépendamment, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût des services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumé par divers ministères n'est pas représenté à l'état des revenus et dépenses.

3 — ACTIF AFFECTÉ À LA GARANTIE D'UNE DETTE

Un montant de 4 154 $, faisant partie de l'encaisse, est déposé dans un compte en fidéicommis en garantie d'une dette envers le gouvernement du Canada.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1984 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 22 juin 1984

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Billet — Gouvernement du Québec (note 3)	19 477 176 $	23 675 309 $
PASSIF		
Intérêts courus	702 396 $	691 770 $
Dette obligataire (note 4)		
Obligations série « G », 5 1/2 %, échéant le 1er décembre 1984	16 833 068	16 833 068
Obligations série « H », 5 3/4 %, échéant le 15 juillet 1989	32 500 000	32 500 000
	49 333 068	49 333 068
Moins: Fonds d'amortissement (note 5)	30 558 288	26 349 529
	18 774 780	22 983 539
	19 477 176 $	23 675 309 $

POUR L'OFFICE,

Jacques HÉBERT
Philippe FARMER

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 6)
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Intérêts sur obligations	2 810 910 $	2 859 622 $
Réduction du billet du gouvernement du Québec équivalent à :		
Revenu net du Fonds d'amortissement	4 208 759	2 848 869
Escompte sur rachat d'obligations de la dette obligataire		331 350
Frais de gestion	2 753	3 694
	7 022 422	6 043 535
Remboursement net de la dette obligataire :		
Rachat d'obligations — Série « H »		1 250 000
Escompte sur rachat d'obligations		(331 350)
		918 650
	7 022 422 $	6 962 185 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Intérêts sur billet — gouvernement du Québec	2 810 910 $	2 859 622 $
Encaissement sur billet — gouvernement du Québec		918 650
Frais de gestion assumés par le gouvernement du Québec	2 753	3 694
Revenu net du Fonds d'amortissement de la dette obligataire (note 5)	4 208 759	2 848 869
Revenu — Escompte sur rachat d'obligations de la dette obligataire		331 350
	7 022 422 $	6 962 185 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes, a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Obligations de la dette obligataire en monnaie canadienne

Les obligations de la dette obligataire en monnaie canadienne sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations de la dette obligataire en monnaie étrangère

Les obligations de la série « G » remboursables en monnaie des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur le 1er avril 1982.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du fonds d'amortissement sont inscrites à la valeur nominale.

3 — BILLET — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

	1984	1983
Évolution du billet au cours de l'exercice		
Solde au début	23 675 309 $	27 795 090 $
Transactions de l'exercice		
Encaissement sur billet		918 650
Autres transactions compatibles avec le remboursement de la dette obligataire de l'Office:		
Revenu net du Fonds d'amortissement (note 5)	4 208 759	2 848 869
Escompte sur rachat d'obligations		331 350
(Augmentation) diminution des intérêts courus sur obligations	(10 626)	20 912
	4 198 133	4 119 781
Solde à la fin	19 477 176 $	23 675 309 $

4 — DETTE OBLIGATAIRE

Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les obligations de la série « G » seront remboursables le 1er décembre 1984 en monnaie des États-Unis à même le Fonds d'amortissement créé à cette fin. Si le taux de change en vigueur au 31 mars 1984 avait été appliqué à ces obligations, la dette aurait été augmentée de 680 512 $.

Les remboursements à effectuer sur les obligations de la série « H » sont les suivants:

1984-1985	1 250 000 $
1985-1986	1 250 000
1986-1987	1 250 000
1987-1988	1 250 000
1988-1989	1 250 000
1989-1990	26 250 000
	32 500 000 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

5 – FONDS D'AMORTISSEMENT

La gestion du Fonds d'amortissement de la dette obligataire est confiée au ministre des Finances.

Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice

	1984	1983
Solde du Fonds au début	26 349 529 $	23 500 660 $
Revenu net de l'exercice		
Intérêts sur encaisse et obligations	2 690 782	1 903 790
Contribution du gouvernement du Québec	618 850	618 600
Escompte sur achats et ventes d'obligations	899 127	334 356
Frais de garde		(7 877)
	4 208 759	2 848 869
Solde du Fonds à la fin	30 558 288 $	26 349 529 $

Les actifs du Fonds d'amortissement se composent comme suit

Encaisse	430 434 $	3 231 $
Intérêts courus	793 854	481 698
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec		618 600
Obligations	29 334 000	25 246 000
	30 558 288 $	26 349 529 $

Au 31 mars 1984, la valeur du marché de ces obligations est approximativement de 25 661 000 $ (23 318 000 $ en 1983) et elle se compose comme suit

	1984		1983	
	Valeur nominale	Valeur du marché	Valeur nominale	Valeur du marché
Obligations				
Gouvernement du Québec	19 830 000 $	18 152 000 $	16 105 000 $	15 524 000 $
Garanties par le gouvernement du Québec				
Hydro-Québec	1 357 000	1 398 000	4 251 000	4 144 000
Office des autoroutes du Québec	8 147 000	6 111 000	4 890 000	3 650 000
	29 334 000 $	25 661 000 $	25 246 000 $	23 318 000 $

6 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1983 de l'état du coût et du financement du service de la dette ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation de 1984.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-75

FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1984

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

L.R.Q. c. C-75

FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	4 049 853 $	3 199 889 $
Débiteurs	1 025 935	511 692
Intérêts courus et échus	4 031 029	4 144 075
Prêts (note 3)	158 882 111	169 536 512
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 4)	8 224 259	5 075 267
	176 213 187 $	182 467 435 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	185 853 $	
Créditeurs	37 304	35 076 $
Dépôts des emprunteurs	559 922	444 978
Revenus perçus d'avance	85 827	80 623
Dû aux institutions prêteuses	6 307 922	3 647 353
Obligations (note 5)	3 850 000	3 850 000
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	161 553 906	171 270 544
	172 580 734	179 328 574
EXCÉDENT	3 632 453	3 138 861
	176 213 187 $	182 467 435 $

POUR L'OFFICE

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts sur prêts		
Versements réguliers	8 962 154 $	9 554 620 $
Versements en retard	292 277	208 758
	9 254 331	9 763 378
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	324 080	517 473
Recouvrements de dépenses		
Ventes et locations d'immobilisations — programme de réaménagement foncier	276 191	552 045
Autres	290 772	147 266
	10 145 374	10 980 162
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	69 710 836	115 701 188
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	16 331 647	17 407 620
Institutions financières	3 861	534 418
Obligations	410 620	19 922
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	242 572	311 590
Acquisitions d'immobilisations — programme de réaménagement foncier		2 885
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	107 937	7 659
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	14 728	34 503
Administration (note 8)	9 774 231	9 745 230
	96 596 432	143 765 015
Moins dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	86 944 650	133 468 922
	9 651 782	10 296 093
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	493 592	684 069
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 138 861	2 454 792
EXCÉDENT À LA FIN	3 632 453 $	3 138 861 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts antérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital et des frais accessoires encourus par l'Office. Les profits ou les pertes sur les ventes de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts ultérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les pertes résultant de la disposition de ces biens sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers; les profits, s'il y a lieu, sont également remis à ce Fonds.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations en vertu du programme de réaménagement foncier de même que les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3 — PRÊTS

Le montant des prêts comprend des versements échus en capital de 1 089 773 $, au 31 mars 1984 (1 063 345 $ au 31 mars 1983).

4 — BIENS ACQUIS PAR SUITE DE DÉFAUT DES EMPRUNTEURS

Le coût des biens acquis par suite de défaut des emprunteurs pour des prêts consentis avant le 1er août 1978 est de 800 350 $ (813 033 $ au 31 mars 1983). La valeur de réalisation de ces biens est de 402 000 $ (405 000 $ au 31 mars 1983).

5 — OBLIGATIONS

Les obligations série A, d'une valeur nominale de 3 850 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

6 — DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	166 700 000 $	181 900 000 $
Remboursements	10 400 000	15 200 000
Solde à la fin de l'exercice	156 300 000	166 700 000
Intérêts sur emprunts	4 481 623	3 919 469
Recouvrements de dépenses — subventions	236 082	113 818
Programme de réaménagement foncier	36 201	37 257
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	500 000	500 000
	161 553 906 $	171 270 544 $

Les emprunts portent intérêt au taux moyen des emprunts à long terme du gouvernement du Québec de l'année où ils ont été contractés. Les taux varient de 9.83 % à 10.80 %.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

7 – SUBVENTIONS

Les dépenses de subventions s'établissent comme suit :

	1984	1983
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75)		2 400 $
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)	54 127 677 $	94 919 344
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., c. E-12.1)	639 029	2 917
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., c. A-18)	3 972 732	4 188 972
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., c. C-79)	130 632	763 288
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., c. P-20)	3 556 474	3 823 181
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., c. M-36)	6 606 666	11 469 541
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (A.C. 3813-76 et 3814-76)	677 626	531 545
	69 710 836 $	115 701 188 $

8 – ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit :

	1984	1983
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 041 868 $	9 034 985 $
Services de transport et de communication	444 212	404 193
Services professionnels, administratifs et autres	31 320	47 508
Entretien et réparations	24 053	7 350
Loyers	54 939	70 519
Fournitures et approvisionnements	121 625	121 857
Matériel et équipement	22 553	51 039
Autres dépenses	33 661	7 779
	9 774 231 $	9 745 230 $

9 – DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

	1984	1983
Subventions	69 710 836 $	115 701 188 $
Intérêts sur emprunts moins les intérêts gagnés sur prêts – versements réguliers	7 783 974	8 407 340
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	242 572	311 590
Acquisitions d'immobilisations – programme de réaménagement foncier		2 885
Administration	9 774 231	9 745 230
	87 511 613	134 168 233
Moins: Recouvrements de dépenses	566 963	699 311
	86 944 650 $	133 468 922 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1984 ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 25 mai 1984

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c C-78

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	395 596 $	571 528 $
Débiteurs	11 247	9 249
Intérêts courus et échus	440 683	436 469
Prêts (note 3)	28 739 560	27 227 344
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	282 179	
	29 869 265 $	28 244 590 $
PASSIF		
Dépôts des emprunteurs	9 295 $	11 939 $
Revenus perçus d'avance	11 151	10 233
Emprunt bancaire et intérêts courus	3 106 410	
Obligations et intérêts courus (note 4)	10 201 198	10 202 521
Dû au gouvernement du Québec (note 5)	16 541 211	18 019 897
	29 869 265 $	28 244 590 $

POUR L'OFFICE

Camille G. MOREAU
J. Claude SIMONEAU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 473 152 $	1 407 156 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	71 251	47 787
Recouvrements de dépenses	5 911	485
	1 550 314	1 455 428
DÉPENSES		
Subventions (note 6)	657 031	735 092
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	1 842 534	1 987 469
Institution financière	142 573	1 180 346
Obligations	1 082 544	52 521
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	585	253
Administration (note 7)	972 367	951 058
	4 697 634	4 906 739
Moins dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 8)	3 217 986	3 498 699
	1 479 648	1 408 040
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 5)	70 666 $	47 388 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et le financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts antérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital et des frais accessoires encourus par l'Office. Les profits ou les pertes sur les ventes de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts ultérieurs au 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les pertes résultant de la disposition de ces biens sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, les profits, s'il y a lieu, sont également remis à ce Fonds.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Le coût des acquisitions de matériel et d'équipement est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses.

3 — PRÊTS

Le montant des prêts comprend des versements échus en capital de 99 200 $ au 31 mars 1984 (79 840 $ au 31 mars 1983).

4 — OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS COURUS

Les obligations série B d'une valeur nominale de 10 150 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêts à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

5 — DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	17 300 000 $	18 625 000 $
Remboursements	1 750 000	1 325 000
Solde à la fin de l'exercice	15 550 000	17 300 000
Intérêts sur emprunts	870 545	622 509
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	70 666	47 388
	16 541 211 $	18 019 897 $

Les emprunts portent intérêt à des taux variant de 9,8 % à 13,4 %. Ils seront remboursés à même les sommes perçues à titre de remboursement des prêts consentis après avoir pourvu au remboursement des emprunts auprès d'institutions bancaires.

De plus, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses doit être versé au Fonds consolidé du revenu dans les 90 jours de la fin de chaque exercice financier.

6 — SUBVENTIONS

Cette dépense représente des remboursements équivalant à l'intérêt à 5 % sur les sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses.

7 — ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit :

	1984	1983
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	862 591 $	820 095 $
Services de transport et de communication	49 431	45 919
Services professionnels, administratifs et autres	4 562	43 098
Entretien et réparations	4 411	4 125
Loyers	8 509	9 351
Fournitures et approvisionnements	24 461	24 121
Matériel et équipement	13 092	3 974
Autres dépenses	5 310	375
	972 367 $	951 058 $

8 — DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

	1984	1983
Subventions	657 031 $	735 092 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	1 594 499	1 813 180
Administration	972 367	950 912
	3 223 897	3 499 184
Moins : Recouvrements de dépenses	5 911	485
	3 217 986 $	3 498 699 $

RADIO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 août 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 août 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 16 décembre 1983

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

BILAN
au 31 août 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		2 857 641 $
Débiteurs	420 128 $	375 194
Émissions réalisées et en cours de production	8 786 579	6 130 177
Droits de télédiffusion et de distribution des documents audio-visuels et participation à des coproductions	4 902 782	5 302 473
Fournitures techniques et de production	623 833	685 656
Frais payés d'avance	182 375	149 680
Versements sur prêt hypothécaire et solde de prix de vente en deçà d'un an (note 4)	118 397	13 127
	15 034 094	15 513 948
SOLDE DE PRIX DE VENTE	97 310	108 330
PRÊT HYPOTHÉCAIRE (note 4)	3 558 166	
IMMOBILISATIONS (note 5)	16 456 122	15 068 886
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	4 913 819	4 810 077
	25 025 417	19 987 293
	40 059 511 $	35 501 241 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	445 664 $	
Emprunts auprès d'institutions financières	1 230 496	3 600 000 $
Créditeurs et frais courus	3 572 836	4 765 305
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	1 698 271	1 573 045
Subvention reportée — gouvernement du Québec (note 7)	12 731 926	9 173 693
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an	455 815	918 610
Revenu reporté (note 9)	18 325	
	20 153 333	20 030 653
DETTE À LONG TERME		
Obligations (note 8)	4 450 000	4 750 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	5 321 224	3 681 751
	9 771 224	8 431 751
REVENU REPORTÉ (note 9)	424 542	
AVOIR DE RADIO-QUÉBEC		
Solde au début	7 038 837	6 351 945
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	2 671 575	686 892
Solde à la fin	9 710 412	7 038 837
	40 059 511 $	35 50[illegible] $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Lyse GOYETTE
Jacques GIRARD

RADIO-QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1983

	1983	1982
DÉPENSES		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (Annexe « A »)	24 899 645 $	22 684 659 $
Acquisitions et coproductions	4 674 928	6 278 651
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	8 330 314	5 662 661
Services à la programmation	3 655 264	3 430 284
Coût des émissions diffusées et de distribution	41 560 151	38 056 255
Administration	7 092 013	7 452 888
Frais financiers (note 10)	2 497 345	1 594 937
Total des dépenses (note 11)	51 149 509	47 104 080
REVENUS (note 12)	1 708 367	1 177 505
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	49 441 142	45 926 575
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	52 112 717	46 613 467
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	2 671 575 $	686 892 $

COÛT DES ÉMISSIONS PRODUITES ET DIFFUSÉES
ANNEXE « A »

de l'exercice terminé le 31 août 1983

	1983	1982
Émissions réalisées et en cours de production au début	6 130 177 $	3 871 327 $
Coûts de production de l'exercice		
Productions nationales	17 296 035	17 065 397
Productions régionales	5 852 348	4 223 219
Amortissement du matériel technique	708 488	663 943
Frais généraux	3 699 176	2 990 950
	27 556 047	24 943 509
	33 686 224	28 814 836
À déduire		
Émissions réalisées et en cours de production à la fin	8 786 579	6 130 177
Coût des émissions produites et diffusées	24 899 645 $	22 684 659 $

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	2 671 575 $	686 892 $
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations (note 3)	1 657 355	1 238 390
Gain sur dispositions d'immobilisations		(119 728)
Revenu reporté	(18 325)	
Fonds provenant des opérations	4 310 605	1 805 554
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 785 343	1 901 213
Revenu reporté	442 867	
Diminution du prêt hypothécaire et du solde du prix de vente	184 149	11 019
Émission d'obligations		5 600 000
Produit des dispositions d'immobilisations		169 900
	6 722 964	9 487 686
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions d'immobilisations	2 459 043	6 242 790
Acquisition de biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	689 290	2 931 747
Prêt hypothécaire	3 731 295	
Diminution de la dette à long terme	445 870	887 435
	7 325 498	10 061 972
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE L'EXERCICE	602 534	574 286
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	4 516 705	3 942 419
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	5 119 239 $	4 516 705 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1983

1 — CONSTITUTION ET OBJET

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par la loi sur la Société de radio-télévision du Québec, a principalement pour objet d'établir et d'exploiter une entreprise de radio télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception des fournitures de conception visuelle dont le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au prix coûtant et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans, ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion
30 % pour la deuxième diffusion

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de la Société et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant fondé sur la vie utile estimative des immobilisations comme suit :

Matériel roulant	5 ans
Matériel technique	10 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Réseau d'antennes	20 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire et les frais généraux qui s'y rapportent.

Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

Tout actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location-acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant de ces contrats sont inscrites à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Subvention du gouvernement du Québec

Radio-Québec comptabilise la subvention qui lui est votée par le Parlement pour une année financière du gouvernement selon la répartition qui est faite entre la période du 1er avril au 31 août et celle du 1er septembre au 31 mars.

Dépense assumée par le gouvernement du Québec

La contribution de Radio-Québec à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas reflétée à l'état des revenus et dépenses.

3 — RÉVISION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société a révisé les taux d'amortissement des réseaux d'antennes et la durée d'amortissement des améliorations locatives. Cette révision a été effectuée afin de rapprocher davantage les coûts imputés aux opérations avec les coûts réels.

Les taux révisés ont eu pour effet, pour l'exercice terminé le 31 août 1983, de diminuer la provision pour l'amortissement des immobilisations de 160 291 $ et d'augmenter d'autant l'excédent annuel de la subvention et des revenus sur les dépenses.

4 — PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Le 30 septembre 1982, la Société a consenti au propriétaire de l'immeuble qu'elle loue pour son siège social, un prêt hypothécaire de 3 731 295 $ portant intérêt au taux de 17 % l'an et remboursable selon les modalités suivantes : 3 031 295 $ en versements mensuels égaux échéant en 1997 et 700 000 $ en versements mensuels égaux échéant en 1991.

Les remboursements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1984	100 814 $
1985	118 680
1986	139 714
1987	164 474
1988	193 623

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1983

5 — IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	5 702 861 $	4 677 889 $	1 024 972 $	1 332 370 $
Réseau d'antennes*	12 716 903	2 014 727	10 702 176	2 684 664
Ameublement et agencement	1 125 837	906 321	219 516	265 645
Matériel roulant	46 404	13 974	32 430	26 804
Améliorations locatives	1 105 213	497 189	608 024	677 620
	20 697 218	8 110 100	12 587 118	4 987 103
Réseau d'antennes en cours d'établissement*	3 869 004		3 869 004	10 081 783
	24 566 222 $	8 110 100 $	16 456 122 $	15 068 886 $

* L'établissement du réseau d'antennes a été approuvé par le gouvernement et son coût est estimé à 17 millions $. Une partie des coûts encourus a été financée par une émission d'obligations de 5,6 millions $. Les modalités de financement du solde des coûts ne sont pas encore déterminées.

6 — BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	4 757 581 $	957 972 $	3 799 609 $	2 681 617 $
Ameublement et agencement	699 019	162 686	536 333	548 334
Équipement informatique	92 832	40 809	52 023	26 272
Matériel roulant				8 429
	5 549 432	1 161 467	4 387 965	3 264 652
Équipement en cours de financement	553 531	27 677	525 854	1 545 425
	6 102 963 $	1 189 144 $	4 913 819 $	4 810 077 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 août 1983 en vertu de tous les engagements découlant de baux ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition	Autres contrats de location	Total
1984	971 355 $	6 892 182 $	7 863 537 $
1985	971 355	4 620 089	5 591 444
1986	971 355	3 706 463	4 677 818
1987	971 355	3 475 268	4 446 623
1988	971 355	3 132 303	4 103 658
Par la suite jusqu'en 1997	4 246 450	7 269 268	11 515 718
Total des versements minimaux	9 103 225	29 095 573 $	38 198 798 $
Moins Montant représentant les intérêts calculés à des taux variant de 11,6 % à 18,9 %	3 626 186		
	5 477 039		
Moins Versements à court terme	155 815		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 321 224 $		

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1983

7 — SUBVENTION REPORTÉE — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(Programme 8 du ministère des Communications)

	Total	Exercice terminé le 31 août 1984 (Premiers 7 mois)	31 août 1983	31 août 1982
Crédits 1981-1982				
Budget principal	43 600 000 $			
Budget supplémentaire	336 800			
	43 936 800 $			25 629 800 $
Crédits 1982-1983				
Budget principal	51 460 800 $			
Budget réduit	1 100 000			
	50 360 800 $		29 377 133 $	20 983 667
Crédits 1983-1984				
Budget principal	54 565 400 $	31 829 816 $	22 735 584	
Revenu de l'exercice selon la convention comptable			52 112 717	46 613 467
Montant encaissé au 31 août			64 844 643	55 787 160
Subvention reportée au 31 août			12 731 926 $	9 173 693 $

8 — OBLIGATIONS

Ces obligations seront remboursées à même la subvention accordée à cette fin par le gouvernement du Québec.

	1983	1982
Obligations de série « A », 17,5%, échéant le 23 décembre 1996	4 750 000 $	5 600 000 $
Moins: Remboursement échéant en deçà d'un an	300 000	850 000
	4 450 000 $	4 750 000 $

Les remboursements pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1984	300 000 $
1985	250 000
1986	250 000
1987	275 000
1988	550 000

9 — REVENU REPORTÉ

La Société a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

10 — FRAIS FINANCIERS

	1983	1982
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	944 347 $	832 699 $
Intérêts sur obligations	877 076	675 260
Intérêts sur contrats de location-acquisition	894 022	546 286
	2 715 445	2 054 245
À déduire:		
Intérêts capitalisés au réseau d'antennes en cours d'établissement	218 100	459 308
	2 497 345 $	1 594 937 $

11 — DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	1983	1982
Traitements, salaires et avantages sociaux	28 061 377 $	25 755 303 $
Services de transport et de communication	3 211 228	3 078 880
Services professionnels, administratifs et autres	5 276 016	5 122 457
Loyers	6 762 166	4 396 913
Fournitures et approvisionnements	3 512 604	2 853 726
Droits de télédiffusion et de distribution	2 797 426	4 811 052
Amortissement des immobilisations	1 657 355	1 238 390
Frais financiers	2 497 345	1 594 937
Mauvaises créances	30 394	31 000
Gain sur dispositions d'immobilisations		(119 728)
	53 805 911	49 362 930
À déduire:		
Émissions réalisées et en cours de production — Variation de l'exercice	2 656 402	2 258 850
	51 149 509 $	47 104 080 $

12 — REVENUS

	1983	1982
Ventes et services	1 167 003 $	857 200 $
Intérêts sur prêt hypothécaire, dépôts à terme et autres dépôts	541 364	320 305
	1 708 367 $	1 177 505 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Raffinerie de sucre du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Raffinerie au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des opérations

La Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1982, stipule que la Raffinerie ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, adopter des règlements concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne.

Bien que le règlement établissant les effectifs, les normes et les barèmes concernant la nomination et la rémunération du secrétaire ainsi que les autres officiers et employés de la Raffinerie ait été approuvé par le Conseil d'administration de la Raffinerie le 2 juin 1983, il n'a pas encore été entériné par le gouvernement du Québec.

Cette absence d'autorisation du gouvernement ne m'a pas permis de m'assurer si les opérations de la Raffinerie avaient été effectuées conformément à ces dispositions de sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 24 octobre 1984

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 13)
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	6 448 528 $	1 998 148 $
Avances aux producteurs (note 4)	3 334 270	1 264 319
Stocks (note 5)	7 025 292	6 042 416
Frais payés d'avance	498 556	375 469
	17 306 646	9 680 352
SUBVENTION À RECEVOIR (note 6)	1 414 950	1 414 950
IMMOBILISATIONS (note 7)	51 687 338	47 510 307
BIEN DÉTENUS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	5 862 068	5 943 405
FRAIS REPORTÉS	5 201 892	2 617 067
	81 472 894 $	67 166 081 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	145 989 $	380 598 $
Emprunt bancaire	9 043 000	
Fournisseurs et frais courus	3 881 785	1 522 467
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 9)	250 000	250 000
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 8)	242 575	196 599
	13 563 349	2 349 664
DETTE À LONG TERME (note 9)	40 234 729	38 983 432
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	5 353 868	5 616 982
CRÉDIT REPORTÉ	4 829 781	4 897 016
	63 981 727	51 847 094
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé: 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 270 000 actions (1983: 180 000 actions)	27 000 000	18 000 000
DÉFICIT	9 508 833	2 681 013
	17 491 167	15 318 987
	81 472 894 $	67 166 081 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André MARIER

Jean-Marc KIROUAC

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 13)
VENTES	40 173 588 $	4 595 174 $
COÛT DES VENTES ET AUTRES FRAIS, à l'exclusion de ce qui suit:	41 702 716	5 272 977
Amortissement des immobilisations	1 026 379	634 514
	42 729 095	5 907 491
Perte d'exploitation	2 555 507	1 312 317
Frais financiers nets (note 11)	4 272 313	1 381 783
Perte nette	6 827 820	2 694 100
DÉFICIT (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS) AU DÉBUT	2 681 013	(11 013 087)
Conversion en capital-actions		11 000 000
DÉFICIT À LA FIN	9 508 833 $	2 681 013 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 13)
PROVENANCE DES FONDS		
Émission de capital-actions	9 000 000 $	5 000 000 $
Dette à long terme	2 959 000	16 241 432
Subvention		5 659 800
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		6 000 000
Produit de dispositions d'immobilisations	4 000	6 000 000
	11 963 000	38 901 232
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	6 827 820	2 694 100
Amortissement des immobilisations	(1 026 379)	(634 514)
Amortissement des frais reportés	(422 490)	(46 614)
Perte sur dispositions d'immobilisations	(2 350)	(2 180)
Crédit reporté	67 235	46 631
Fonds utilisés pour les opérations	5 443 836	2 057 423
Acquisitions d'immobilisations	5 128 423	20 755 322
Dette à long terme	1 707 703	250 000
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	263 114	383 018
Frais reportés	3 007 315	2 663 681
Acquisitions d'immobilisations en vertu d'un contrat de location-acquisition		6 000 000
	15 550 391	32 109 444
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(3 587 391)	6 791 788
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	7 330 688	538 900
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	3 743 297 $	7 330 688 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 – CONSTITUTION ET OBJETS

La Raffinerie de sucre du Québec est une société à fonds social constituée par une loi spéciale. Elle a pour objets:

1° de fabriquer, de raffiner, de conditionner et de mettre en marché du sucre, de betterave ou autre, et des dérivés, succédanés ou sous-produits du sucre;

2° d'exercer toute activité industrielle, agricole, commerciale ou de recherche utile à la poursuite des objets mentionnés au paragraphe précédent.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Raffinerie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Stocks

Les stocks de sucre comprennent l'inventaire de sucre en main (brut et raffiné), les achats à terme et la position finale nette sur les marchés des denrées. Le sucre en main est évalué au plus bas du coût ou de la valeur du marché, auquel on ajoute, pour la quantité qui est raffinée, les frais encourus pour le raffinage et l'emballage. La partie couverte par les contrats de ventes à terme est évaluée au prix coûtant initial selon lequel ces engagements ont été couverts et ne représente pas un risque commercial important. L'élément de passif concernant les contrats d'achats à terme couvrant les ventes à terme, est diminué des stocks.

Les autres stocks sont évalués comme suit:

Sous-produits, à la valeur de réalisation nette
Approvisionnements, au coût moyen
Graines de semence, au coût

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects incluant les frais de démarrage applicables au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie. Il comprend également les intérêts imputés à ce programme en cours d'exécution. L'aide gouvernementale relative aux immobilisations est déduite du coût.

Les bâtiments et le matériel roulant sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux constant sur la durée estimative de ces immobilisations. Les taux utilisés varient de 2 % à 20 %.

L'aménagement des terrains, la machinerie et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu du contrat de location-acquisition sont amortis de la même façon que la machinerie et l'outillage. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Frais reportés

Les frais encourus pour la mise en marché du sucre raffiné sont reportés et amortis en fonction des quantités de sucre raffiné livrées au cours d'un exercice sur le total prévu des livraisons pendant la durée des contrats. Les frais encourus concernant le programme d'incitation à la culture de la betterave sucrière sont reportés et seront amortis à compter de l'exercice 1985-1986, exercice au cours duquel la Raffinerie prévoit débuter la production du sucre raffiné.

Crédit reporté

Le profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations est inscrit comme crédit reporté et viré à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie ainsi que le traitement d'un officier de la Raffinerie sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas reflétés à l'état des résultats.

3 – REVISION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

La Raffinerie a revisé sa méthode d'amortissement concernant l'aménagement des terrains, la machinerie et l'outillage, révision qui a été effectuée afin de rapprocher davantage les coûts imputés aux opérations avec les coûts réels basés sur la vie utile de ces immobilisations.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, cette révision de méthode a eu pour effet de diminuer l'amortissement des immobilisations de 593 800 $ et de diminuer d'autant la perte nette de l'exercice.

4 – AVANCES AUX PRODUCTEURS

En vertu d'une entente intervenue avec la Régie des assurances agricoles du Québec, la Raffinerie a effectué le 20 novembre 1983 des avances sans intérêt aux producteurs de betteraves sucrières garanties par cession de l'indemnité attribuée par la Régie en vertu du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et payables les 28 février et 20 avril 1984. Ces avances ont été entièrement remboursées.

5 – STOCKS

	1984	1983
Sucre (brut et raffiné)	4 868 355 $	4 389 162 $
Sous-produits	949 904	551 257
Approvisionnements	864 093	796 616
Graines de semence	342 941	305 381
	7 025 292 $	6 042 416 $

6 – SUBVENTION À RECEVOIR

Le montant de 1 414 950 $ représente le solde à recevoir au 31 mars 1984 d'une subvention de 7 074 750 $ du gouvernement du Canada pour la modernisation et l'agrandissement de l'établissement de fabrication de sucre semi-raffiné. Ce solde à recevoir sera encaissé au cours de l'exercice 1985-1986.

7 – IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Terrains	1 267 217 $	1 267 217 $
Aménagements des terrains	3 118 220	2 382 388
Bâtiments	21 904 615	21 373 725
Machinerie, outillage et matériel roulant	36 912 492	35 336 240
	63 202 544	60 359 570
Subvention gouvernementale	7 074 750	7 074 750
	56 127 794	53 284 820
Amortissement accumulé	5 718 171	6 432 023
	50 409 623	46 852 797
Programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	1 277 715	657 510
	51 687 338 $	47 510 307 $

Le programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie sera complété au cours du prochain exercice et le solde des coûts à encourir est estimé à environ 2,4 millions $.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

8 — CONTRAT DE LOCATION ACQUISITION

Pour fins de financement, la Raffinerie a disposé au cours de l'exercice 1982-1983 de certaines immobilisations pour un prix de 6 millions $ et les a réacquises pour un même prix en vertu d'un contrat de type cession-bail. Ces biens sont représentés par :

	1984	1983
Machinerie et outillage	6 000 000 $	6 000 000 $
Amortissement accumulé	137 932	56 595
	5 862 068 $	5 943 405 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1984 en vertu du bail ainsi que la valeur actualisée de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition :

Exercice financier	
1985	1 004 105 $
1986	1 004 105
1987	1 004 105
1988	1 004 105
1989	1 004 105
Par la suite jusqu'en 1995	5 363 340
Total des versements minimaux	10 383 865
Moins : Montant représentant les intérêts	4 787 422
	5 596 443
Moins : Versements à court terme	242 575
Obligation découlant du contrat de location-acquisition	5 353 868 $

9 — DETTE A LONG TERME

	1984	1983
Dettes relatives au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		
Emprunt bancaire	38 600 000 $	36 916 000 $
Dû sur acquisition de terrain	59 729	79 638
Retenues de garantie		519 184
Fournisseurs et frais courus		318 610
	38 659 729	37 833 432
Autres dettes	1 825 000	1 400 000
Versements échéant en deçà d'un an	250 000	250 000
	1 575 000	1 150 000
	40 234 729 $	38 983 432 $

Les dettes relatives au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie sont considérées comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme ou émission de capital-actions.

10 — CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Raffinerie sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Raffinerie est de 50 millions $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1984, 90 000 actions ont été émises et payées.

Le gouvernement versera au cours de l'année financière 1984-1985, jusqu'à concurrence d'une somme de 9 millions $ et au cours de l'année financière 1985-1986, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 millions $, pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-social. Il peut de plus verser à la Raffinerie selon ses besoins, en un ou plusieurs versements et aux autres conditions qu'il détermine, une somme de 11 millions $ pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-social. Le 19 juin 1984, 90 000 actions ont été émises au comptant pour une somme de 9 millions $.

11 — FRAIS FINANCIERS NETS

	1984	1983
Intérêts sur emprunts et autres intérêts	4 560 298 $	4 651 500 $
Virement de crédit reporté	(67 235)	(46 631)
Intérêts imputés au programme en cours de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	(210 284)	(3 204 626)
Autres	(10 466)	(18 460)
	4 272 313 $	1 381 783 $

12 — DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie et traitement d'un officier de la Raffinerie incluant les avantages sociaux	201 939 $	152 693 $

13 — CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La Raffinerie présente maintenant la subvention reçue eu égard au programme de modernisation et d'agrandissement de ses installations en déduction des immobilisations alors qu'auparavant cette subvention était inscrite comme crédit reporté. Ce changement de présentation appliqué de façon rétroactive n'a aucun effet sur les résultats de l'exercice.

Certains chiffres de l'exercice 1983 concernant ce changement et ceux de l'état des résultats ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1984.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 29 février 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 29 février 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 1er mai 1984

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE

Tel qu'exigé à l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile, j'ai procédé à l'évaluation du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, prévues au titre II de la Loi sur l'assurance automobile et découlant d'accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 29 février 1984, ainsi que de celles prévues au titre IV et à l'article 202 de la dite loi et découlant d'accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 29 février 1984.

À mon avis, cette évaluation est basée sur des données dignes de foi, des hypothèses et des méthodes appropriées aux circonstances et conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

La réserve actuarielle s'établit, en date du 29 février 1984, à 1 557,9 millions $.

Jacques DALLAIRE, f.i.c.a.

Sillery, le 16 avril 1984

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

BILAN
au 29 février 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 10)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	13 937	9 194
Débiteurs	5 182	6 071
Dû par le gouvernement du Québec	8 135	
Revenus de placements courus et à recevoir	35 009	29 818
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	8 773	25 926
Dépôts à terme		14 000
Dépôts à participation (note 3)	1 905 963	1 547 834
	1 976 999	1 632 843
PASSIF ET RÉSERVE		
Créditeurs et frais courus	25 774	23 946
Dû au gouvernement du Québec		2 113
Contributions reportées (note 4)	159 764	111 311
Obligations envers les victimes — Réserve actuarielle (note 5)	1 557 900	1 349 106
	1 743 438	1 486 476
Réserve de stabilisation	233 561	146 367
	1 976 999	1 632 843

ENGAGEMENTS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean P. VÉZINA
Jacques DESMEULES

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 29 février 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 10)
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	287 687	288 162
Permis de conduire	72 282	67 983
Revenus de placements	203 827	181 916
Autres	273	118
	564 069	538 179
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	92 622	80 059
Décès	23 097	18 181
Autres	51 394	46 256
	167 113	144 496
Frais d'administration (note 6)	100 968	97 224
Augmentation de la réserve actuarielle	338 700	316 099
	606 781	557 819
PERTE D'EXPLOITATION	(42 712)	(19 640)
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs		
Poste exceptionnel		
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 7)	89 006	(32 800)
Poste extraordinaire		
Modifications législatives (note 8)	40 900	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	87 194	(52 440)

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
de l'exercice terminé le 29 février 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983 (note 10)
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses	87 194	(52 440)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Augmentation de la réserve actuarielle	208 794	348 899
Amortissement des frais de mise en oeuvre		1 589
Fonds provenant des opérations	295 988	298 048
Augmentation des éléments du passif		
Créditeurs et frais courus	1 828	(2 900)
Contributions reportées	48 453	2 163
Diminution des éléments d'actif		
Débiteurs	889	10 723
	347 158	308 034
UTILISATION DES FONDS		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	(17 153)	(27 038)
Dépôts à terme	(14 000)	(68 000)
Dépôts à participation	358 129	381 507
	326 976	286 469
Augmentation des éléments d'actif		
Dû par le gouvernement du Québec	10 248	9 842
Revenus de placements courus et à recevoir	5 191	7 636
	342 415	303 947
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 743	4 087
SOLDE AU DÉBUT	9 194	5 107
SOLDE À LA FIN	13 937	9 194

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice terminé le 29 février 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	144 770	195 350
Virement de la réserve générale du Fonds d'indemnisation automobile du Québec (note 1)	1 597	3 457
Solde redressé	146 367	198 807
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	87 194	(52 440)
SOLDE À LA FIN	233 561	146 367

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
29 février 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTIONS

La régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978. Elle est substituée au Fonds d'indemnisation automobile du Québec depuis le 1er mars 1983 (1982, chapitre 59). Elle a pour fonctions

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;

b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;

c) d'appliquer le Code de la sécurité routière relativement à l'immatriculation des véhicules automobiles et à la délivrance des permis; et

d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

2 — ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les achats d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond :

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;
2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;
3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

3 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Au 29 février 1984, la Régie détient 2 498 751 (1983 : 2 061 102) unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation au 31 décembre 1983, la valeur de réalisation des dépôts à participation détenus est estimée à 2 087 168 479 $ (1983 : 1 651 256 300 $).

4 — CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Ce montant représente les contributions versées avant le 1er mars 1984 par les propriétaires d'automobiles et par les conducteurs d'automobiles pour les exercices se terminant après le 29 février 1984.

5 — OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES — RÉSERVE ACTUARIELLE

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Demandes produites et acceptées		
Valeur capitalisée des indemnités futures, incluant la revalorisation des rentes	1 357 400	1 166 083
Demandes à l'étude ou non encore produites		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	116 300	110 747
Frais de gestion futurs		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	84 200	72 276
	1 557 900	1 349 106

6 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Frais de perception des contributions	6 991	5 585
Traitements et charges sociales	56 962	53 607
Frais de déplacement	1 166	1 214
Location de locaux et d'équipement	6 947	7 256
Ameublement, équipement et frais d'entretien	2 366	3 571
Frais de transport et de communication	5 091	5 186
Information et publicité	1 481	1 782
Services administratifs et professionnels	8 128	6 898
Honoraires et frais des experts en sinistres pour l'aide à l'accidenté	451	300
Équipement et services informatiques	6 237	6 009
Impressions, fournitures de bureau et autres dépenses	5 148	4 227
Amortissement des frais de mise en œuvre		1 589
	100 968	97 224

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 février 1984

7 — MODIFICATION DE LA RÉSERVE ACTUARIELLE DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles retenues lors de l'évaluation de la réserve actuarielle du 28 février 1983 ont diminué la réserve de 89 006 000 $. Ces modifications découlent de nouvelles données statistiques accumulées au cours du présent exercice financier.

8 — MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Ce montant représente le résultat des modifications apportées, au cours de l'exercice financier, à la Loi sur le Régime de rentes du Québec, celles-ci ayant eu pour effet de réduire certaines indemnités payables aux victimes d'accidents survenus avant le 1er mars 1983.

9 — ENGAGEMENTS

Au 29 février 1984, les engagements minimaux en vertu de baux à long terme pour des locaux se répartissent comme suit :

	(MILLIERS $)
1985	5 515
1986	4 435
1987	2 089
1988	1 682
1989	1 303
1990 et exercices subséquents	1 907
	16 931

La Régie s'est engagée par contrat pour la fourniture des équipements et des logiciels requis pour son réseau de télétraitement relatif aux systèmes de permis de conduire et d'immatriculation. Au 29 février 1984, le solde de cet engagement s'établit à 6 600 000 $.

10 — CHIFFRES COMPARATIFS

Les données financières de l'exercice précédent ont été redressées pour donner effet à la substitution de la Régie au Fonds d'indemnisation automobile le 1er mars 1983. Certains chiffres de 1983 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1984.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 24 février 1984

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26 et modifications

BILAN
au 31 décembre 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	1 939 586 $	2 528 432 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	233 645	2 036 634
Avances à des institutions inscrites (note 3)	8 045 040	26 029 174
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts assurés (note 4)	6 825 600	6 999 790
	17 043 871 $	37 594 030 $
PASSIF		
Emprunts (note 5)	11 600 000 $	33 700 000 $
Intérêts courus sur emprunts	50 389	308 972
Créditeurs	260 026	
	11 910 415	34 008 972
AVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS		
Primes		
Solde au début	3 106 930	
Primes de l'exercice	3 896 971	3 106 930
Solde à la fin	7 003 901	3 106 930
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Déficit accumulé	(2 870 445)	(521 872)
	5 133 456	3 585 058
	17 043 871 $	37 594 030 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jean-Marie BOUCHARD,
Victor P. GUERCI

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS DE DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
REVENUS		
Intérêts sur avance à des institutions inscrites	773 268 $	5 136 794 $
Intérêts sur dépôts et autres créances	101 196	771 900
	874 464	5 908 694
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts	1 871 416	6 601 384
Traitements et autres rémunérations	181 719	203 719
Autres dépenses	15 257	23 474
Frais imputés par l'inspecteur général des institutions financières	66 487	
	2 134 879	6 828 577
Moins Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec		223 121
	2 134 879	6 605 456
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	1 260 415	696 762
DÉFICIT (BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS) AU DÉBUT	521 872	(143 490)
	1 782 287	553 272
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	1 088 158	(31 400)
DÉFICIT À LA FIN	2 870 445 $	521 872 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 — OBJET ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts, garantit à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement de ce dépôt à échéance en capital et intérêt, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $.

Le gouvernement verse à la Régie, sous certaines conditions, les sommes nécessaires à la constitution de réserves adéquates pour couvrir les risques assumés par la Régie. De plus, le gouvernement peut faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Primes

Les primes prévues des institutions inscrites sont basées sur les sommes assurées que celles-ci ont en dépôt au 31 mars de chaque année et sont inscrites à l'avoir du fonds d'assurance-dépôts.

Provisions pour pertes

Les provisions pour pertes, basées sur des cas spécifiques, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, sont enregistrées aussitôt que ces pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. Ces provisions sont inscrites comme imputation directe aux bénéfices nets accumulés ou au déficit, selon le cas.

Frais d'administration

Les frais d'administration qui étaient auparavant assumés par le gouvernement du Québec le sont maintenant par la Régie depuis le présent exercice, à l'exception du coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie.

Seuls les frais assumés par la Régie sont rapportés à l'état des résultats et du déficit.

3 — AVANCES À DES INSTITUTIONS INSCRITES

Ces avances au 31 décembre 1983 se composent comme suit :

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1986	6 400 000 $
Fédération des caisses d'établissement du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1985, garantie par des obligations dont la valeur marchande au 31 décembre 1983 s'élevait à 1 664 500 $	1 500 000
Société d'entraide économique Brome-Missisquoi, garantie par 710 unités du fonds d'obligations de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec dont la valeur comptable au 31 décembre 1983 s'élevait à 313 400 $, remboursable sur demande et portant intérêt au taux préférentiel bancaire plus ¼ de 1 %	145 040
	8 045 040 $

4 — RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS ASSURÉS

En vertu de son droit de subrogation, la Régie croit pouvoir recouvrer les sommes suivantes des remboursements qu'elle a effectués aux déposants d'institutions inscrites :

	1983	1982
Réclamations (Paiements, moins recouvrements)	8 468 600 $	7 552 910 $
Provision pour pertes	1 643 000	553 120
	6 825 600 $	6 999 790 $

Au cours des années subséquentes, la Régie peut être appelée à payer des sommes additionnelles à l'égard du solde de 3 200 000 $ de dépôts assurés dans le cas d'une des institutions inscrites.

5 — EMPRUNTS

	1983	1982
Caisse centrale Desjardins du Québec, échéant le 1er juillet 1984, renouvelable d'année en année, portant intérêt au taux préférentiel bancaire, garanti par le gouvernement du Québec	5 200 000 $	22 500 000 $
Gouvernement du Québec, échéant en 1986 et ne portant pas intérêt	6 400 000	6 400 000
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec		4 800 000
	11 600 000 $	33 700 000 $

6 — DÉPÔTS ASSURÉS

Selon les déclarations annuelles des dépôts assurés soumises par les institutions inscrites au 31 mars 1983, ces dépôts s'élèvent à 20 milliards $ (1982 — 15,6 milliards $).

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7 — EVENTUALITES

La Compagnie Crown Trust

Cette compagnie de fiducie ontarienne a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario, en vertu des dispositions de la Loi régissant les compagnies de fiducie et de prêts. La compagnie opérait dans la province de Québec en vertu d'un permis émis par la Régie.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, La Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et The Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Le contrat de gestion prévoit la possibilité pour Central Trust d'acquérir, à certaines conditions, des actifs de Crown Trust. Toute perte pouvant survenir de la réalisation de certains actifs de la Compagnie Crown Trust sera supportée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme une partie des dépôts de Crown Trust est garantie par la Régie (les dépôts de 60 000 $ et moins reçus dans la province de Québec), une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour le partage de la perte. Un estimé de cette perte prévue par la Régie relativement à Crown Trust ne peut être établi tant que la liquidation des actifs de Crown Trust par Central Trust ne sera pas rendue à un stade plus avancé.

Société d'entraide économique

Les actionnaires des sociétés d'entraide économique de la Tuque, Chandler et K.R.T., ont approuvé la liquidation de leurs sociétés et conformément à l'article 158 de la Loi sur les sociétés d'entraide économique, l'Inspecteur général des institutions financières a approuvé le choix des liquidateurs de ces sociétés.

Les derniers rapports de ces liquidateurs font mention d'un déficit de liquidation d'environ 4 800 000 $ après déduction du capital-actions.

Les pertes éventuelles additionnelles à celles de 620 000 $ déjà inscrites au 31 décembre 1983, que la Régie pourrait encourir relativement à la liquidation de ces sociétés, ne peuvent être évaluées à la date de préparation des états financiers de la Régie. Elles ne seront établies que lorsque la liquidation de leurs actifs et le paiement de leurs dépôts auront été complétés.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de la Régie au 31 mars 1984 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1984

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5 et modifications

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	2 217	7 483
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	141 999	121 405
Frais à récupérer		
Programme d'assistance-maladie	20 645	21 791
Autres programmes	19 283	16 057
Diverses créances	1 434	2 408
Immeuble du siège social (note 3)	17 605	17 823
	203 183	186 967
PASSIF		
Chèques en circulation	18 503	22 376
Services assurés à payer	159 531	139 808
Divers créditeurs et frais courus	7 544	6 960
Emprunt hypothécaire (note 3)	17 605	17 823
	203 183	186 967

POUR LA RÉGIE

J. Auguste MOCKLE
Jean-Jacques MAINGUY

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance-maladie	Autres programmes	Total 1984	Total 1983
					(note 7)
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 090 688		58 525	1 149 213	970 442
Services optométriques	27 783	3 042		30 825	25 263
Services dentaires	56 741	43 677		100 418	94 311
Médicaments et services pharmaceutiques	122 351	56 043	17	178 411	150 353
Prothèses	12 161	4 005		16 166	12 578
Bourses et primes	5 621			5 621	3 417
Services hospitaliers (note 4)			106 904	106 904	97 931
	1 315 345	106 767	165 446	1 587 558	1 354 295
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 273	2 273	2 764
	1 315 345	106 767	163 173	1 585 285	1 351 531
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 5)	45 857	4 886	2 280	53 023	53 423
	1 361 202	111 653	165 453	1 638 308	1 404 954
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	1 356 593			1 356 593	1 162 621
Gouvernement du Québec		111 653	145 144	256 797	223 902
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 4)			13 426	13 426	12 678
Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 869		6 883	9 752	2 216
Autres	1 740			1 740	3 537
	1 361 202	111 653	165 453	1 638 308	1 404 954

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 – CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour fonctions d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de l'Éducation ainsi que les parties suivantes de programmes du ministère des Affaires sociales: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime de l'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Le montant des services assurés en vertu de la loi sur l'assurance-maladie, imputé au coût des programmes d'assurance-maladie et d'assistance-maladie, comprend la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril. Les dépenses relatives aux autres programmes sont comptabilisées lors de leur déboursé.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de l'emprunt hypothécaire remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3 – IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL ET EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	932	714
	17 605	17 823

La Régie a procédé au refinancement de son emprunt hypothécaire rappelé en juillet 1983.

Cet emprunt de 17 735 000 $ au taux de 12,25% est remboursable par versement mensuel de 194 642 $ comprenant capital et intérêts sur une période de 20 ans. Le solde du capital, de l'intérêt et des accessoires, s'il en est, deviendra exigible le 1er août 1988. Le remboursement de cet emprunt est garanti par le gouvernement du Québec.

4 – SERVICES HOSPITALIERS

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Services hospitaliers rendus hors du Québec à ses résidents	93 478	85 253
Services hospitaliers rendus au Québec aux résidents des autres provinces	13 426	12 678
	106 904	97 931

5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Traitements et avantages sociaux	36 281	36 188
Locaux, équipement et ameublement	7 658	7 820
Fournitures et approvisionnements	2 414	2 559
Services de transport et de communication	2 873	2 927
Intérêts sur emprunt hypothécaire	2 033	1 855
Services professionnels et autres	1 546	1 828
Amortissement de l'immeuble du siège social	218	246
	53 023	53 423

6 – RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

À l'exception des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes dont les ententes ont été renouvelées, les autres professionnels de la santé sont rémunérés selon les tarifs des dernières ententes expirées.

7 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1983 de l'état du coût et financement des programmes administrés par la Régie ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de 1984.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L R Q c A-30

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'assurance-récolte et l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN f c a

Québec, le 4 février 1985

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30

FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Encaisse	92 749 $	1 044 198 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus	3 507	7 037 611
Dû par le fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		4 858 701
	96 256 $	12 940 510 $
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus	10 563 661 $	12 371 $
Débiteurs	264 364	2 798
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	4 003 102	14 224 021
Avances aux assurés (note 3)	6 142 361	16 630 230
Dû par le fonds d'assurance-récolte	2 215 557	
	23 189 045 $	30 869 420 $
PASSIF		
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE		
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	5 769 900 $	438 215 $
Cotisations des assurés perçues d'avance	5 661 349	3 800 484
Dû au fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	2 215 557	
	13 646 806	4 238 699
Déficit (avoir) du fonds	13 550 550	(8 701 811)
	96 256 $	12 940 510 $
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Chèques en circulation moins encaisse	18 200 065 $	3 194 631 $
Provision pour compensations aux assurés	53 846 000	9 888 271
Cotisations et contribution non gagnées	48 128 698	27 813 876
Dû au fonds d'assurance-récolte		4 858 701
	120 174 763	45 755 479
Déficit du fonds	96 985 718	14 886 059
	23 189 045 $	30 869 420 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 6)

POUR LA RÉGIE

Jacques BRULOTTE
Magella LECLERC

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Cotisations des assurés	8 047 256 $	6 189 640 $
Contribution du gouvernement du Québec	8 047 256	6 189 640
	16 094 512	12 379 280
Intérêts sur dépôts	1 511 554	2 260 082
	17 606 066	14 639 362
DÉPENSES		
Indemnités et compensations	39 858 427	14 003 045
Frais d'administration (note 4)	7 509 393	5 641 728
	47 367 820	19 644 773
Moins Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	7 509 393	5 641 728
	39 858 427	14 003 045
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	22 252 361	(636 317)
AVOIR DU FONDS AU DÉBUT	8 701 811	8 065 494
DÉFICIT (AVOIR) DU FONDS À LA FIN	13 550 550 $	(8 701 811)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Cotisations des assurés	16 786 693 $	12 506 295 $
Contribution du gouvernement du Québec	33 573 387	25 012 590
	50 360 080	37 518 885
Intérêts sur dépôts	546 009	1 385 627
	50 906 089	38 904 512
DÉPENSES		
Compensations aux assurés	133 005 748	39 276 587
Frais d'administration (note 4)	1 325 189	995 599
	134 330 937	40 272 186
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	1 325 189	995 599
	133 005 748	39 276 587
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	82 099 659	372 075
DÉFICIT DU FONDS AU DÉBUT	14 886 059	14 513 984
DÉFICIT DU FONDS À LA FIN	96 985 718 $	14 886 059 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, a pour objet d'administrer l'assurance récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Assurance récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance qui, à long terme, permettra de payer des indemnités garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations et indemnités, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le gouvernement. Le gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Frais d'administration

Les frais d'administration de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., déjà payés à même les crédits de différents ministères ne sont pas représentés aux états des revenus et dépenses et du déficit des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions de biens en capital est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés — assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les cotisations et la contribution des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice financier au cours de lequel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de la fixation des prix utilisés pour compensation.

Les cotisations et contribution, perçues avant la fin de l'exercice pour les régimes finissant après le 31 mars, sont montrées au bilan au poste « cotisations et contribution non gagnées » et les compensations s'y rapportant versées à titre d'acompte sont montrées au poste « avances aux assurés ».

Ces avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

3 — AVANCES AUX ASSURÉS

Régime	
Producteurs de porcelets	5 177 450 $
Producteurs de betteraves sucrières	964 911
	6 142 361 $

La période de fixation des prix du régime de producteurs de porcelets s'étend du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984. Quant à celle du régime de producteurs de betteraves sucrières, elle correspond à la période d'écoulement de la production (période de vente), soit du 1er octobre 1983 au 30 avril 1984.

4 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984	1983
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	2 442 193 $	2 390 712 $
Services de transport et de communication	252 080	225 151
Services professionnels, administratifs et autres	4 464 535	2 780 381
Entretien et réparations	24 734	21 351
Loyers	58 972	47 615
Fournitures et approvisionnements	148 030	82 244
Matériel et équipement	115 833	88 620
Autres dépenses	3 016	5 654
	7 509 393 $	5 641 728 $
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	430 976 $	421 890 $
Services de transport et de communication	44 485	39 733
Services professionnels, administratifs et autres	787 859	490 655
Entretien et réparations	4 365	3 768
Loyers	10 407	8 403
Fournitures et approvisionnements	26 124	14 513
Matériel et équipement	20 441	15 639
Autres dépenses	532	998
	1 325 189 $	995 599 $

5 — RECOURS COLLECTIF

La Régie fait actuellement l'objet d'une poursuite en recours collectif. Cette poursuite concerne le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de viande de boucherie. Le montant de la poursuite est de l'ordre de 2 900 000 $.

Toutefois, en utilisant les critères et les paramètres défendus par le demandeur, la Régie évalue que le montant de la poursuite ne pourrait excéder 1 200 000 $.

Le litige porte essentiellement sur la méthode d'évaluation des dommages.

Selon la Régie, si elle devait appliquer la méthode retenue par le demandeur, il n'y aurait aucun déboursé net, puisque sur la base d'un certain nombre d'années, les montants d'indemnités seraient sensiblement les mêmes quelle que soit la méthode. C'est pourquoi, selon la Régie, il n'y a pas lieu d'inscrire aux livres une provision en regard de cette poursuite.

6 — ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 21 décembre 1984, la Régie a obtenu une ouverture de crédit rotatif de 40 000 000 $ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. À cette fin, la Régie a cédé en garantie les contributions que lui verse le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

CONTINUITÉ PAR CATÉGORIE DE CULTURE DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	Solde (de fiotaire) au 31 mars 1983	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Intérêts sur dépôts	Solde (de fiotaire) au 31 mars 1984
Grandes cultures					
Système individuel					
Céréales	1 975 545 $	661 $	250 $	193 347 $	2 169 303 $
Maïs fourrager	1 259 131	15 976	57 024	124 216	1 342 299
Prairies	2 090 210	2 877	9 976	204 572	2 289 681
Système collectif					
Céréales	(522 508)	1 045 811	1 636 484	2 021	(1 111 160)
Maïs fourrager	988 792	513 847	352 178	134 545	1 285 006
Foin	(7 003 822)	6 302 491	24 676 064	(655 273)	(26 032 688)
Cultures commerciales					
Betterave sucrière	(17 294)	368 825	622 099	15 825	(254 743)
Bleuets	(118 783)	29 786	87 817	(11 482)	(188 296)
Céréales	1 310 324	615 426	1 351 990	171 067	746 827
Céréales cultivées pour la semence	291 953	17 596	30 370	29 675	309 056
Fraiseres	13 519	195 536	532 552	394	(323 101)
Framboisières	(167 509)	54 470	76 320	(14 931)	(224 290)
Haricots jaunes	295 391	51 442	8 068	32 591	371 356
Haricots verts	100 871	32 167	4 243	11 802	140 597
Légumineuses	40 796	216 822	611 997	(6 154)	(360 533)
Maïs grain	4 808 118	2 684 401	3 635 485	690 618	4 547 652
Maïs sucré	195 015	134 287	169 185	25 383	185 500
Pois verts (type Alaska non ridé)	218 709	146 905	129 654	29 826	265 786
Pois verts ridés	319 631	151 750	129 286	39 899	381 994
Pommes (classées)	(1 842 735)	1 017 096	901 035	(84 577)	(1 811 251)
Pommes (non classées)	(92 180)	116 080	174 224	1 135	(149 189)
Pommiers nains et semi-nains	3 528	34 356	20 293	5 797	23 390
Pommes de terre	(395 023)	922 059	3 827 375	(17 159)	(3 317 498)
Tabac à cigare	157 076	11 490	(13)	16 043	184 622
Tabac jaune	4 840 781	1 028 851	284 665	551 468	6 136 435
Cultures maraîchères					
Légumes divers	40 019	56 153	101 292	7 453	2 333
Légumes feuilus	25 789	88 594	135 214	7 690	(16 141)
Légumes fruits	(61 154)	97 057	121 812	462	(86 371)
Légumes racines	(40 535)	123 877	130 904	4 775	(42 787)
Légumes vivaces	1 359	7 203	8 372	665	(145)
Cultures de serres					
Concombres	629	937	444	149	1 271
Laitue	(6 012)	26	-	(652)	(6 637)
Tomates	8 180	9 649	27 745	1 086	(8 828)
	6 701 811 $	16 094 512 $	39 858 427 $	1 511 554 $	(13 550 550)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

CONTINUITÉ PAR RÉGIME DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

Régime	Solde (déficitaire) au 31 mars 1983	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1984
Producteurs de viande de boucherie	(9 094 988)$	18 691 792 $	33 612 428 $	364 331 $	(23 651 293)$
Producteurs de pommes de terre	58 843	4 245 809 $	13 472 414	(419 551)	(9 587 313)
Producteurs de porcelets	(889 013)	6 837 942	(10 057)	1 236 709	7 195 695
Producteurs de maïs grain	(24 248)	4 643 777	19 656 268	(292 884)	(15 329 623)
Producteurs de céréales	146 141	235 062	1 328 904	31 728	(915 973)
Producteurs de veaux de grain	(2 322 438)	3 945 416	5 217 707	(116 436)	(3 711 165)
Producteurs de betteraves sucrières	(1 388 916)	536 440	4 751 947	(526 807)	(6 131 230)
Producteurs de porcs à l'engraissement	1 047 765	8 848 743	50 796 412	374 075	(40 525 829)
Producteurs d'agneaux	(2 419 205)	2 375 099	4 179 725	(105 156)	(4 326 987)
	(14 886 059)$	50 360 080 $	133 005 748 $	546 009 $	(96 985 718)$

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS D'EXPLOITATION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1983, ainsi que les états des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1983, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 2, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Montréal, le 12 décembre 1983

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7

FONDS D'EXPLOITATION
BILAN
au 31 octobre 1983

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse	129 415 $	220 446 $
Comptes à recevoir	1 190 415	1 472 239
Stock	549 577	570 350
Frais payés d'avance	153 995	191 511
Immobilisations, au coût amorti (note 4)	6 270 039	4 218 722
	8 293 441 $	6 673 268 $
PASSIF		
Emprunts à court terme	1 550 000 $	2 050 000 $
Comptes fournisseurs et engagements à payer	6 165 441	5 896 122
Dû au Fonds de construction	22 266	167 854
Revenus reportés	1 003 113	517 209
	8 740 820	8 631 185
DÉFICIT	(447 379)	(1 957 917)
	8 293 441 $	6 673 268 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL,

Jean DESCHAMPS, administrateur
Roger T. TRUDEAU, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1983

	1983	1982
REVENUS		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	5 001 911 $	5 080 346 $
Stationnement	1 261 271	1 339 624
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	7 896 979	7 067 064
Redevances — concessions alimentaires	1 308 979	1 358 126
Restauration	1 661 821	1 506 488
Publicité	1 001 726	995 851
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers	632 095	538 896
Travaux et services facturés à des locataires	541 662	479 219
Visites et souvenirs	437 238	512 765
Autres revenus	257 834	324 435
	20 001 516	19 202 814
DÉPENSES		
Traitements — employés réguliers	6 195 205	7 177 392
Traitements — employés occasionnels	1 563 280	1 774 044
Charges sociales	669 499	613 088
Contrats de service	5 666 068	4 979 153
Matériaux et location d'équipement	1 584 991	1 499 790
Aliments et boissons pour restauration	586 575	573 943
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3 948 025	3 945 724
Assurances et taxes	429 877	485 387
Honoraires, cachets et droits	329 294	398 516
Amortissement des immobilisations	1 438 592	1 131 592
Intérêts sur les emprunts à court terme	397 246	757 934
Billets d'événements aux fins de revente	364 787	342 294
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	552 684	519 140
Publicité	254 762	278 730
Autres dépenses	744 449	603 044
	24 725 334	25 079 771
Moins frais imputés au Fonds de construction	714 238	724 350
	24 011 096	24 355 421
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(4 009 580)	(5 152 607)
Dépenses (revenus) des exercices antérieurs	(142 218)	56 984
DÉFICIT TOTAL	(3 867 362)	(5 209 591)
Subvention du gouvernement provincial	5 377 900	6 700 000
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	1 510 538 $	1 490 409 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 octobre 1983

	1983	1982
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	22 083 $	(1 828 326)$
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(1 980 000)	(1 620 000)
Solde redressé	(1 957 917)	(3 448 326)
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	1 510 538	1 490 409
DÉFICIT À LA FIN	(447 379)$	(1 957 917)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1983

1 — STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques, la « Régie », est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Frais imputés au Fonds de construction

La Régie impute au Fonds de construction tous les frais administratifs directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers pré-olympiques.

Impôts sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont présentées à leur coût d'origine et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Équipements et appareils électroménagers	20 %
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10 %
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20 % pour les autres
Matériel roulant	20 à 40 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise comme dépense le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

3 — REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

La Loi concernant le Village olympique a conféré à la Régie la propriété d'une servitude d'occupation et d'usage de terrains, constituée par un acte intervenu entre la Ville de Montréal et les Terrasses Zarolega Inc. Un litige existe présentement entre la Régie et la Ville de Montréal relativement au loyer à verser à la Ville en vertu de l'acte de servitude. Au 31 octobre 1983, la Ville réclame à cet effet une somme de 2 340 000 $ en capital seulement et des intérêts sur icelle.

Au cours de l'exercice, la Régie a comptabilisé aux livres une provision de 2 340 000 $ pour tenir compte du paiement éventuel pouvant résulter du règlement de ce litige.

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter du même montant le poste « comptes fournisseurs et engagements à payer » au 31 octobre 1983 et de diminuer le surplus net de l'exercice de 360 000 $ et le surplus accumulé au début de 1 980 000 $.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été modifiés pour refléter ce redressement. Ainsi, le poste « comptes fournisseurs et engagements à payer » au 31 octobre 1982 a été augmenté de 1 980 000 $ et le surplus net de l'exercice terminé à cette date a été diminué de 360 000 $ de même que le surplus au début a été diminué de 1 620 000 $.

4 — IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Appareils électroménagers	1 317 118 $	1 134 513 $	182 605 $	446 028 $
Équipements	3 988 482	2 824 235	1 164 247	1 122 867
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 246 336	51 931	1 194 405	
Aménagements locatifs et spécifiques	4 471 508	1 802 028	2 669 480	2 537 028
Matériel roulant	246 104	123 314	122 790	112 799
Projets en cours	936 512		936 512	
	12 206 060 $	5 936 021 $	6 270 039 $	4 218 722 $

5 — CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données comparatives présentées pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS DE CONSTRUCTION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1983, ainsi que les états de l'évolution de la situation financière et du coût de construction des installations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1983 et l'évolution de sa situation financière ainsi que les coûts de construction des installations pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS,
Comptables agréés

Montréal, le 12 décembre 1983

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS DE CONSTRUCTION
BILAN
au 31 octobre 1983

	1983	1982
ACTIF		
Coût de construction des installations (page 246)	1 067 313 614 $	1 064 073 984 $
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160 455	16 160 455
	1 083 474 069	1 080 234 439
Contributions reçues (note 4)	(498 458 138)	(458 676 502)
	585 015 931	621 557 937
Autres éléments d'actif		
Encaisse	157 022	5 585
Comptes à recevoir	250	228 345
Avance au Fonds d'exploitation	22 266	167 854
Frais payés d'avance	2 443	1 955
Intérêts courus à être assumés par le Fonds spécial olympique au cours de l'exercice subséquent	14 322 282	17 533 849
	14 504 263	17 937 588
	599 520 194 $	639 495 525 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 5)	559 627 248 $	559 627 248 $
Emprunts à court terme		32 200 000
Comptes fournisseurs et engagements à payer (note 6)	25 570 664	30 134 428
Intérêts courus	14 322 282	17 533 849
	599 520 194 $	639 495 525 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL,

Jean DESCHAMPS, administrateur
Roger T. TRUDEAU, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1983

	1983			1982
	Coût	Provision pour règlements (note 6)	Total	Total
PARC OLYMPIQUE				
Solde au début	942 118 536 $	22 868 600 $	964 987 136 $	952 241 761 $
Coût de parachèvement de l'exercice	3 388 322		3 388 322	4 622 011
Comptes réglés à même la provision	1 437 297	(1 437 297)		
Augmentation (diminution) de la provision		(661 166)	(661 166)	7 010 964
Encaissement de réclamations	(10 057)		(10 057)	(145 000)
Frais d'émission de la dette à long terme				1 257 400
Solde à la fin	946 934 098	20 770 137	967 704 235	964 987 136
VILLAGE OLYMPIQUE				
Solde au début	96 716 848	2 370 000	99 086 848	98 540 405
Coût de parachèvement de l'exercice	298 994		298 994	280 266
Comptes réglés à même la provision	368 079	(368 079)		
Augmentation de la provision		223 537	223 537	266 177
Solde à la fin	97 383 921	2 225 458	99 609 379	99 086 848
	1 044 318 019 $	22 995 595 $	1 067 313 614 $	1 064 073 984 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1983

	1983	1982
ENCAISSE AU DÉBUT	5 585 $	175 359 $
PROVENANCE DES FONDS		
Emprunts à long terme		389 627 248
Emprunts à court terme (montant net)		6 500 000
Contributions reçues		
Fonds spécial olympique	36 739 040	6 256 273
Comité organisateur des Jeux olympiques	3 042 596	
Produit de la vente d'immobilisations	76 090	292 216
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	373 195	405 867
	40 230 921	403 081 604
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de la dette à long terme		
À même le produit d'un nouvel emprunt		389 627 248
À même les contributions reçues du Fonds spécial olympique		2 727 273
Remboursement net d'emprunts à court terme à même les contributions du Fonds spécial olympique	32 200 000	
Déboursés pour la construction		
À même les contributions reçues du Fonds spécial olympique	4 539 040	3 529 000
À même les contributions reçues du Comité organisateur des Jeux olympiques	3 042 596	
À même la variation des autres éléments d'actif	221 758	5 818 241
Frais d'émission de la dette à long terme		1 257 400
Transfert au Fonds spécial olympique du produit de la vente d'immobilisations	76 090	292 216
	40 079 484	403 251 378
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	151 437	(169 774)
ENCAISSE À LA FIN	157 022 $	5 585 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1983

1 — STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé, et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2 — ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un Fonds spécial olympique. Ce Fonds a été créé en vue de percevoir du Ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du Fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce Fonds spécial, géré par le Ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains ou sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme encourus depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Vente de biens

Lors de la vente de biens comptabilisés au Fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas enlevés des livres, toutefois le produit de la vente est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce Fonds.

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, le remboursement de la dette par le Fonds spécial olympique. Pour le remboursement de la dette en devises des États-Unis, seule la réduction de la dette convertie au taux de change d'origine de 1976 est comptabilisée comme contribution du Fonds spécial olympique. Toute différence résultant de la fluctuation du taux de change, au moment du remboursement, est considérée comme une charge financière assumée par le Fonds spécial olympique au même titre que les intérêts.

Conversion des devises étrangères

La dette à long terme du Fonds de construction comprend un emprunt remboursable en devises des États-Unis qui est comptabilisé en devises canadiennes au taux de change en vigueur lorsque les emprunts ont été originellement contractés en 1976, bien que des refinancements aient été réalisés au cours des exercices financiers terminés les 31 octobre 1978, 1979 et 1982.

Frais imputés au Fonds d'exploitation

La Régie impute au Fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers pré-olympiques.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

4 — CONTRIBUTIONS REÇUES

	1983	1982
Contributions du Fonds spécial olympique		
Appliquées au coût de construction des installations	37 600 277 $	33 061 236 $
Appliquées au remboursement de la dette	198 846 778	166 646 778
	236 447 055	199 708 014
Contributions du Comité organisateur des Jeux olympiques		
Appliquées au Parc olympique	113 871 992	110 829 397
Appliquées au Village olympique	77 490 000	77 490 000
	191 361 992	188 319 397
Contributions de la Ville de Montréal		
Appliquées au Parc olympique	70 649 091	70 649 091
	498 458 138 $	458 676 502 $

5 — DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Billets, en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de ⅛% au-dessus du taux interbanques de l'eurodollar sur le marché de Londres jusqu'au 15 juillet 1987 et ¼% par la suite, payable trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon l'option exercée par la Régie, remboursables par versements semestriels de 27 663 634 $ à partir du 16 juillet 1986, échéant le 16 juillet 1992(a)	359 627 248 $	359 627 248 $
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel, payable semestriellement, échéant le 31 mars 2000	100 000 000	100 000 000
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins ¼%, payable semestriellement, échéant le 15 avril 1990	50 000 000	50 000 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins ¼%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000 000	50 000 000
	559 627 248 $	559 627 248 $

Tous les billets et obligations sont garantis par la province de Québec.

(a) Si ces billets d'une valeur nominale de 360 000 000 $ en devises des États-Unis avaient été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan au lieu du taux d'origine, un passif supplémentaire de 84 072 000 $ aurait été comptabilisé.

Les versements de capital annuels sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1984	—
1985	—
1986	27 663 634 $
1987	55 327 269
1988	55 327 269

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1983

6 — COMPTES FOURNISSEURS ET ENGAGEMENTS A PAYER

	1983	1982
Comptes fournisseurs et engagements à payer	2 575 069 $	4 995 828 $
Provision pour règlements à intervenir sur les réclamations et les dossiers en cours	22 995 595	25 238 600
	25 570 664 $	30 134 428 $

7 — EVENTUALITE

L'ampleur et la complexité de la construction des installations du Village olympique et du Parc olympique rendent d'autant plus difficile l'évaluation précise du passif éventuel qui peut en résulter.

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1983, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 78 000 000 $. Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de 22 995 595 $ est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision sera imputée au coût des installations olympiques.

REMARQUE Les états financiers au 31 mars 1984 du Fonds spécial olympique vérifiés par le Vérificateur général du Québec apparaissent dans le volume 1 des Comptes publics 1983-1984 « États financiers » aux pages 49 à 52.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état de ses opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1984 ainsi que ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comme le mentionnent les notes 4 et 5, ces états financiers ne sont pas destinés et ne visent pas à démontrer que le solde du compte du Régime est suffisant pour satisfaire sur le plan actuariel aux obligations du Régime.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 25 mai 1984

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

au 31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
Débiteurs	1 808	1 201
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation (note 3)	9 321 124	8 526 891
Dépôts à vue	11 221	17
Dépôts à terme	89 000	93 000
Revenus à recevoir	244 603	227 974
	9 665 948	8 847 882
	9 667 756	8 849 083
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	29 064	21 440
Créditeurs	9 134	4 363
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu	4 822	16 849
	43 020	42 652
SOLDE DU COMPTE (notes 4 et 5)	9 624 736	8 806 431
ÉVOLUTION DU COMPTE AU COURS DE L'EXERCICE		
Solde au début	8 806 431	7 979 504
Excédent de l'exercice	818 305	826 927
Solde à la fin	9 624 736	8 806 431

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude LEGAULT
Réal LAFONTAINE

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

OPÉRATIONS DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

de l'exercice terminé le 31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 183 630	1 013 557
Revenus des dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec	974 537	913 721
Intérêts sur dépôts bancaires	269	367
	2 158 436	1 927 645
RENTES ET PRESTATIONS VERSÉES		
Rentes de retraite	726 905	590 571
Rentes de conjoint survivant	335 094	275 471
Rentes d'orphelin	15 424	15 541
Rentes d'invalidité	171 828	140 523
Rentes d'enfant de cotisant invalide	5 018	4 700
Prestations de décès	27 525	23 444
	1 281 794	1 050 250
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	10 898	10 772
	1 292 692	1 061 022
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES RENTES ET PRESTATIONS	865 744	866 623
Frais d'administration (note 6)	47 439	39 696
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	818 305	826 927

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chap. R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations familiales.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les présents états financiers sont exclusivement ceux de la Régie en tant qu'administratrice du Régime de rentes. Les autres administrations font l'objet de rapports distincts.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilisation

La Régie utilise une méthode mixte pour la comptabilisation des opérations du compte du Régime de rentes, qui comporte des éléments des comptabilités d'exercice et de caisse.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. La quote-part de la Régie dans les gains ou pertes sur ventes de titres du fonds général n'est pas considérée dans l'établissement de l'actif du Régime ni incorporée dans ses revenus et dépenses, ou n'en tenant que lors de leur retrait, les dépôts à participation demeurent remboursables sur préavis selon la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général et les modalités des règlements de la Caisse de dépôt.

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des sommes perçues au cours de l'exercice par le ministère du Revenu à l'égard des cotisations, pénalités et intérêts de l'exercice courant et des exercices antérieurs, sauf les sommes perçues en mars et remises en avril par les agents et mandataires du ministère du Revenu. Les versements de ces revenus par le ministère à la Régie sont provisoires et demeurent soumis à vérification et à redressement. Ces redressements sont, le cas échéant, imputés aux revenus de cotisations de l'exercice en cours.

Revenus des dépôts à participation

Ces revenus, attribués par la Caisse de dépôt, sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3 — DÉPÔTS À PARTICIPATION

Ces dépôts sont représentés par 11 585 614 (1983 : 10 623 144) unités de participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La valeur au marché de ces unités au 31 mars 1984 s'établit à 9 189 013 888 $, soit 793,14 $ l'unité. Cette valeur au 31 mars 1983 était de 8 586 660 737 $, soit 808,30 $ l'unité. La Régie des rentes possédait à ces dates respectives 82,2 % et 83,2 % des unités de participation en circulation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4 — SOLDE DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1984 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il ne représente pas la valeur présente des obligations accumulées jusqu'à maintenant par le Régime. À cet égard, les articles 216 et 217 de la Loi sur le régime de rentes du Québec prescrivent des analyses actuarielles quinquennales de son application et de l'état du compte du Régime, ainsi que des analyses actuarielles spéciales lorsqu'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale a pour objet de modifier le Régime. Ces analyses, que le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu doit déposer sans délai à l'Assemblée nationale, doivent contenir en particulier l'estimation des revenus et des dépenses du Régime pour les 30 années subséquentes, ainsi que l'étude de leur effet à long terme sur l'accumulation de la réserve. En mars 1984, la quatrième analyse actuarielle requise prescrite par l'article 216 mentionné ci-dessus a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette analyse est en date du 31 décembre 1982, soit un an plus tôt que prescrit.

5 — FINANCEMENT DU RÉGIME

Depuis la mise en vigueur du Régime, le taux de cotisation est fixé à 3,6 % des gains cotisables. Ce taux, plus que suffisant pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration au cours des premières années du Régime, a entraîné l'accumulation d'un actif net de 9,6 milliards de dollars au 31 mars 1984. En contrepartie, il était prévu que le taux de 3,6 % ne suffirait pas toujours à couvrir les déboursés et qu'il faudrait augmenter les rentrées de fonds au cours des années 1980. Les analyses actuarielles publiées par la Régie depuis la mise en vigueur du Régime ont toutes confirmé cette évolution financière du Régime.

La dernière analyse actuarielle requise effectuée en date du 31 décembre 1982 prévoit que, en maintenant le taux à 3,6 %, les fonds accumulés depuis 1966 devront être graduellement désinvestis entre 1991 et 1999.

6 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984	1983
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	17 401 025 $	15 200 265 $
Traitements et avantages sociaux	18 684 729	16 605 542
Transport et communications	3 251 425	2 405 769
Services professionnels	2 475 956	1 357 093
Entretien et réparations	523 258	358 692
Loyers	1 859 498	1 965 552
Fournitures	583 362	406 236
Matériel et équipement	2 156 735	479 260
Frais bancaires	402 181	668 121
Autres dépenses	94 562	55 310
Créances irrécouvrables	6 561	194 029
	47 439 292 $	39 695 869 $

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
L.R.Q., c. R-17
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du fonds afférent à l'administration de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de ce fonds au 31 mars 1984 ainsi que les revenus et dépenses afférents à l'administration de cette loi de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 30 mai 1984

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
L.R.Q., c. R-17

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse		
Gouvernement du Québec	26 680 $	162 474 $
	35 358	
	62 038 $	162 474 $
PASSIF		
Compte du Régime de rentes du Québec	62 038 $	74 287 $
Gouvernement du Québec		88 187
	62 038 $	162 474 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude LEGAULT
Réal LAFONTAINE

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Honoraires	1 215 048 $	1 220 206 $
Amendes	200	3 350
Intérêts		24 925
	1 215 248	1 248 481
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 967 749	1 696 592
Transport et communications	104 282	56 091
Services professionnels	204 344	37 169
Entretien et réparations	21 446	12 953
Loyers	157 426	140 565
Fournitures	23 157	13 506
Matériel et équipement	17 518	10 278
Autres dépenses	36 786	93 641
	2 532 708	2 060 795
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 317 460 $	812 314 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — MANDAT DE LA RÉGIE

En vertu de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a, entre autres fonctions, celles d'établir des normes se rapportant à l'administration, à la solvabilité et aux placements des régimes supplémentaires, de prévoir des dispositions protégeant les droits des travailleurs, de surveiller les régimes, de s'assurer de leur conformité avec les normes prescrites et de promouvoir l'établissement des régimes supplémentaires de rentes et l'amélioration des régimes existants.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement, alors que les frais d'administration le sont lorsqu'ils sont encourus.

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1983, ainsi que les états consolidés des résultats et déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1983, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la méthode de comptabilisation du placement dans une société en coparticipation mentionné à la note 4 des états financiers.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS,
Comptables agréés

Montréal, le 10 février 1984

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	138	6 509
Comptes clients	67 567	47 092
Stocks (note 3)	130 920	138 626
Frais payés d'avance	691	701
	199 316	192 928
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION à la valeur de consolidation (note 4)	113 163	104 036
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	535 045	527 965
Amortissement accumulé	218 700	193 824
	316 345	334 141
AUTRES POSTES au coût amorti		
Escompte et frais d'émission sur emprunts	190	226
Frais reportés	1 120	459
	1 310	685
	630 134	631 790

POUR LE CONSEIL

John LEBOUTILLIER, administrateur
Robert DESPRÉS, administrateur

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts de banque (note 6)	25 884	149 852
Comptes fournisseurs et frais courus	41 212	35 519
Dû à la société en coparticipation	15 832	4 045
Versements sur la dette à long terme	51 026	128 784
	133 954	318 200
DETTE À LONG TERME (note 7)	419 426	143 103
PROVISION POUR RÉGIMES DE RETRAITE (note 8)	913	938
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé:		
56 500 000 actions à dividende différé, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
56 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et entièrement payé		
56 433 435 actions à dividende différé	564 334	564 334
SURPLUS D'APPORT	51 797	51 797
DÉFICIT	(540 290)	(446 582)
	75 841	169 549
	630 134	631 790

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

SIDBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983			1982		
	Opérations manufacturières	Opérations minières (note 10)	Total	Opérations manufacturières	Opérations minières (note 10)	Total
VENTES	380 139	23 484	403 623	336 353	39 382	375 735
DÉPENSES						
Coût des marchandises vendues excluant la pénalité et l'amortissement y afférents	340 627	59 644	400 271	331 729	97 849	429 578
Pénalité versée à la société en coparticipation		28 941	28 941		1 093	1 093
Frais de vente et d'administration	16 259	348	16 607	22 354	1 020	23 374
Intérêts sur la dette à long terme (note 11)	22 528	4 620	27 148	18 618	4 273	22 891
Autres intérêts	2 375	3 432	5 807	6 225	17 657	23 882
Amortissement des immobilisations	25 272	4	25 276	24 211	4	24 215
Amortissement des autres postes	80	92	172	80		80
Perte sur change étranger					17	17
	407 141	97 081	504 222	403 217	121 913	525 130
PERTE avant participation dans la perte nette (le bénéfice net) de la société en coparticipation	27 002	73 597	100 599	66 864	82 531	149 395
Participation dans la perte nette (le bénéfice net) de la société en coparticipation (note 12)		(6 891)	(6 891)		2 342	2 342
PERTE NETTE	27 002	66 706	93 708	66 864	84 873	151 737
DÉFICIT AU DÉBUT	228 127	218 455	446 582	161 263	133 582	294 845
DÉFICIT À LA FIN	255 129	285 161	540 290	228 127	218 455	446 582

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Produit de la vente d'immobilisations	120	15
Emprunts à long terme	300 000	135 247
Autres		488
	300 120	135 750
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	93 708	151 737
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Profit (perte) sur la vente d'immobilisations	(21)	8
Amortissement des immobilisations	(25 276)	(24 215)
Amortissement des autres postes	(172)	(81)
Participation dans le bénéfice net (la perte nette) excluant la variation du profit non réalisé dans les stocks acquis de la société en coparticipation Sidbec-Normines Inc.		
Profit sur autres postes	5 691	(3 930)
Escompte sur prêt provisoire	59	333
Fonds utilisés par l'exploitation	(1 443)	
	72 546	123 852
Prêt provisoire à la société en coparticipation		
Acquisitions d'immobilisations	4 5,'9	206
Augmentation des autres postes	7 621	17 219
Versements sur la dette à long terme	738	
Diminution nette de la provision pour régimes de retraite	23 677	129 290
	25	60
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	109 486	270 627
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) AU DÉBUT	190 634	(134 877)
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) À LA FIN	(125 272)	9 605
	65 362	(125 272)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1983

1 — STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, détient des entreprises exploitant des complexes miniers et sidérurgiques.

2 — ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales.

Stocks

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Aménagements des terrains	4%
Bâtiments	2½% à 5%
Matériel et outillage	4% à 20%
Matériel roulant	4% à 25%
Mobilier et agencement	10%
Autres	5% à 8%

Régimes de retraite

Les frais de pension inclus dans les dépenses comprennent les contributions à la caisse de retraite et aux régimes de rente gouvernementaux pour les services présents ainsi que pour l'intérêt et l'amortissement du coût non pourvu des services passés.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de subventions et de programmes d'aide versés par les gouvernements fédéral et provincial.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les immobilisations, la dette à long terme, les ventes et les dépenses en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date de transaction.

Coût des marchandises vendues

Le coût des marchandises vendues des opérations minières comprend l'excédent du coût facturé par Sidbec-Normines Inc. sur le coût qui aurait été encouru si la compagnie s'était approvisionnée sur le marché international comme c'était la pratique au cours des exercices précédant l'existence de la société en coparticipation.

3 — STOCKS

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Produits en cours et produits finis	103 840	70 632
Matières premières et fournitures	27 080	67 994
	130 920	138 626

4 — PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION

Au cours de l'exercice 1976, Sidbec et d'autres compagnies participantes ont conclu une entente afin de constituer une compagnie dans le but d'exploiter la mine du Lac Fire et de produire du concentré et des boulettes d'oxyde de fer.

Les rapports entre les participants sont régis par un accord qui empêche l'exercice du contrôle par l'un d'eux sur tous les secteurs essentiels à la réalisation du projet.

Antérieurement, le placement dans la société en coparticipation Sidbec-Normines Inc. était reflété aux états financiers selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Par cette méthode, on intégrait aux états financiers la quote-part de la compagnie dans chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de la société en coparticipation tel que c'est présenté ci-dessous. Au cours de l'exercice, les administrateurs de la compagnie ont décidé d'opter pour la présentation à la valeur de consolidation, ce qui a eu pour effet de remplacer la quote-part de la compagnie dans chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de la société par un placement et une participation dans les résultats de la société en coparticipation. Le changement a été appliqué de façon rétroactive aux états financiers de l'exercice précédent.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1983

4 — PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION (suite)

Le bilan ainsi que l'état des résultats et déficit de la société en participation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983 se résument comme suit

BILAN

	Total	Quote-part de la compagnie (50,1%)	
	1983 (MILLIERS $)	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Actif			
Actif à court terme (dont 49 315 000 $ de stocks)	76 940	38 547	38 108
Immobilisations, au coût amorti	497 891	249 443	256 220
Autres postes, au coût amorti	11 546	5 785	7 055
	586 377	293 775	301 383
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme	52 859	26 482	34 571
Dette à long terme	346 421	173 557	182 479
Droits miniers reportés	10 608	5 315	4 223
Capital-actions	220 515	110 478	110 478
Déficit	(44 026)	(22 057)	(30 368)
	586 377	293 775	301 383

RÉSULTATS ET DÉFICIT

Ventes	225 135	112 792	125 768
Dépenses			
Coût des marchandises vendues excluant l'amortissement y afférent	132 851	66 558	86 635
Frais de vente et d'administration	4 635	2 322	4 017
Intérêts sur la dette à long terme	46 379	23 236	25 072
Autres intérêts	1 680	842	2 199
Perte sur change étranger	4 238	2 124	2 315
Amortissement des immobilisations et des autres postes	16 583	8 308	9 691
	206 366	103 390	129 929
Bénéfice (perte) avant droits miniers reportés	18 769	9 402	(4 161)
Droits miniers reportés	2 180	1 091	1 341
Bénéfice net (perte nette)	16 589	8 311	(5 502)
Déficit au début	(60 615)	(30 368)	(24 866)
Déficit à la fin	(44 026)	(22 057)	(30 368)

La société en participation comptabilise ses droits miniers selon la méthode du report d'impôts. L'avantage fiscal provenant du report des pertes n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts futurs s'élèvent à 30 000 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1983

4 - PLACEMENT DANS UNE SOCIETÉ EN COPARTICIPATION (suite)

La compagnie s'est engagée à ce que sa contribution au capital-actions de la société en coparticipation représente au moins 53,846% de sa quote-part des obligations de première hypothèque en circulation, laquelle totalise 184 317 000 $ au 31 décembre 1983 (195 569 000 $ en 1982).

L'acte de fiducie comporte des restrictions quant au montant de dividendes que la société en coparticipation peut déclarer, à la réduction de son capital-actions et au remboursement de certaines avances consenties par ses actionnaires ou les acheteurs de boulettes. D'autres dispositions restreignent le pouvoir de la société en coparticipation de faire des affaires dans un secteur autre que sa sphère principale, de créer des liens sur ses éléments d'actif, d'encourir des dettes, de faire des placements, des prêts ou de donner des garanties ou d'aliéner son actif et de contracter des loyers et autres ententes spécifiques. Enfin, certaines dispositions des contrats cédés à titre de garantie aux termes de l'acte de fiducie obligent la société en coparticipation à maintenir un certain niveau d'activité prédéterminé durant toute période de quatre exercices consécutifs.

L'investissement de Sidbec de 113 163 000 $ au 31 décembre 1983 (104 036 000 $ au 31 décembre 1982) est formé des éléments suivants :

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Prix d'achat de 50,1% des actions ordinaires	110 478	110 478
Intérêts encourus pour le financement de l'investissement durant la période de développement de Sidbec-Normines Inc.	25 858	25 858
Perte sur la vente de boulettes effectuée avant la mise en exploitation de Sidbec-Normines Inc.	3 450	3 450
Prêt provisoire, à la valeur actualisée	3 642	206
Participation depuis la date d'acquisition dans la perte nette excluant le profit non réalisé dans les stocks acquis de Sidbec-Normines Inc.	(30 265)	(35 956)
	113 163	104 036

Les intérêts encourus pour le financement de l'investissement sont amortis sur trente (30) ans à raison de 870 000 $ par an, tandis que la perte sur la vente de boulettes effectuée avant la mise en exploitation de Sidbec-Normines Inc. est amortie sur huit (8) ans à raison de 450 000 $ par an.

Sidbec s'est portée garante du remboursement de sa quote-part au montant de 184 317 000 $ au 31 décembre 1983, des obligations de première hypothèque en circulation ainsi que des intérêts et d'autres frais inhérents. Les obligations de la société en coparticipation sont rachetables par versements annuels de 18 352 000 $ US et de 3 782 000 $ CAN. Substantiellement, tous les éléments d'actif présents et futurs de Sidbec-Normines Inc., à l'exception des débiteurs et des stocks, sont soumis à une charge fixe et spécifique de premier rang et à une charge flottante affectée à la garantie de sa dette à long terme.

Les débiteurs et les stocks sont affectés à la garantie des emprunts de banque de la société en coparticipation.

La conversion en dollars canadiens de la quote-part de la compagnie de la dette à long terme en devises étrangères de la société en coparticipation au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice entraînerait un passif additionnel d'environ 28 869 000 $ (28 700 000 $ en 1982).

5 - IMMOBILISATIONS

	1983 (MILLIERS $)		1982 (MILLIERS $)	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrains	6 348	6 348	6 348	6 348
Aménagements des terrains	8 765	4 745	8 765	5 348
Bâtiments	102 692	57 299	102 173	61 403
Matériel et outillage	397 544	239 878	384 140	245 377
Matériel roulant	3 010	824	3 009	984
Mobilier et agencement	2 233	400	2 191	485
Autres	9 351	1 749	9 353	2 210
Construction en cours	5 102	5 102	11 986	11 986
	535 045	316 345	527 965	334 141

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1983

6 — DÉCOUVERT ET EMPRUNTS DE BANQUE

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts de banque.

7 — DETTE À LONG TERME

	Versements exigibles à court terme (MILLIERS $)	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Compagnie			
Emprunt de banque, garanti par une charge spécifique de premier rang sur un bâtiment, du matériel et de l'outillage dont la valeur comptable nette s'établit à 48 930 000 $, au taux bancaire préférentiel plus 1/4 de 1%, remboursable le 30 juin 1986		25 000	25 000
Dû à l'actionnaire, 14% et aux taux bancaire préférentiel			99 453
Dû à l'actionnaire, 15,5%, remboursable en deux versements de 20 357 523 $ le 7 juin 1984 et 4 599 906 $ le 19 octobre 1984	24 957	24 957	21 496
Débentures à fonds d'amortissement dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement de la province de Québec			
9 1/2%, série « A », échéant le 15 décembre 1990	200	8 650	8 850
8 1/2%, série « B », échéant le 15 juin 1991	200	8 850	9 050
9%, série « C », échéant le 1er septembre 1991	200	8 850	9 050
10 1/2%, série « D » échéant le 1er octobre 1989	1 000	22 000	24 000
10 1/2%, série « E », échéant le 15 mai 1995		30 000	30 000
10 1/2%, série « F », échéant le 16 février 1996		30 000	30 000
Emprunt à terme dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement de la province de Québec, au taux bancaire préférentiel pour la période du 31 mai 1983 au 31 mars 1988, au taux bancaire préférentiel plus 1/8 de 1% pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1990 au taux bancaire préférentiel plus 1/8 de 1% du 1er avril 1990 au 26 mars 1993, remboursable par tranche de 20 000 000 $ le 26 mars de chacune des années 1984 à 1993 inclusivement	20 000	200 000	
Emprunt sur crédit rotatif, dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement de la province de Québec, au taux bancaire préférentiel, échéant le 30 novembre 1985		100 000	
	46 557	458 307	256 899
Filiale — Sidbec-Dosco Inc.			
Débentures à fonds d'amortissement			
5 1/4%, série « A », échéant le 1er juin 1984	3 731	3 745	4 376
6%, série « B », échéant le 15 juillet 1985		3 736	4 510
5 1/2%, série « C », échéant le 15 juillet 1985 (2 400 000 $ US au 31 décembre 1983)	433	2 567	3 000
	4 164	10 048	11 886
Filiale — Sidbec-Feruni Inc.			
Obligations relatives aux biens loués, à des taux d'intérêt variant de 9,2% à 13,2%, remboursables par versements mensuels et échéant à différentes dates jusqu'en 1990	305	2 097	2 388
Emprunt de banque			714
	305	2 097	3 102
	51 026	470 452	271 887
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		51 026	128 784
		419 426	143 103

Les éléments d'actif de Sidbec-Dosco Inc., autres que ses immobilisations, et tous les éléments d'actif de Sidbec-Feruni Inc. sont soumis à une charge flottante affectée à la garantie de leurs dettes à long terme. Ces éléments d'actif se chiffrent à 191 000 000 $ au 31 décembre 1983 (180 000 000 $ en 1982).

La conversion en dollars canadiens de la dette à long terme en devises étrangères au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice entraînerait un passif additionnel d'environ 486 000 $ (425 000 $ en 1982).

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit :

	(MILLIERS $)
1984	51 026
1985	127 484
1986	34 650
1987	28 750
1988	28 750

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1983

9 — PROVISION POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Les filiales en propriété exclusive et la société en copartipation pourvoient à différents régimes de retraite pour leurs employés. Des études d'actuaires-conseils démontrent que les engagements relatifs aux bénéfices des employés pour services passés excèdent le montant inscrit au passif du bilan d'environ 16 900 000 $ pour les bénéfices existants au 31 décembre 1983 et d'environ 2 300 000 $ pour les bénéfices qui prendront effet au cours de 1984 et 1985. Ces excédents sont amortis sur une période de cinq à quinze ans.

9 — CAPITAL-ACTIONS

Aucun dividende ne peut être payé sur les actions à dividende différé. Par contre, chaque action à dividende différé pourra être convertie en une action ordinaire lorsque la moyenne des bénéfices nets de la compagnie pour deux exercices consécutifs sera égale à au moins 1 $ par action en cours à la fin du premier de ces deux exercices.

10 — PERTE DES OPÉRATIONS MINIÈRES

La perte des opérations minières peut s'exprimer ainsi :

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Perte sur la vente de boulettes	3 099	27 866
Pénalité	28 151	1 093
Provision pour comptabiliser le stock de Sidbec-Dosco Inc. et de Sidbec-Normines Inc. à la valeur nette de réalisation	590	(4 481)
Coût non absorbé des boulettes d'oxyde par les opérations manufacturières	33 505	31 641
Intérêts	8 057	21 930
Amortissement des intérêts encourus pour le financement de l'investissement et de la perte sur les ventes de boulettes effectuée avant la mise en exploitation de Sidbec-Normines Inc.	1 320	1 320
Participation dans la perte nette (le bénéfice net) de la société en copartipation	(8 311)	5 502
	66 706	84 873

11 — INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

Au cours de l'exercice, la dépense d'intérêts sur la dette à long terme a été réduite d'une subvention de 16 158 000 $ du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du gouvernement du Québec pour compenser les frais d'intérêts sur l'emprunt à terme de 200 000 000 $ mentionné à la note 7.

12 — PARTICIPATION DANS LA PERTE NETTE (LE BÉNÉFICE NET) DE LA SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION

	1983 (MILLIERS $)	1982 (MILLIERS $)
Participation dans la perte nette (le bénéfice net) de la société en copartipation	(8 311)	5 502
Variation du profit non réalisé dans les stocks acquis de Sidbec-Normines Inc.	(1 201)	(1 588)
Variation de l'ajustement des stocks de Sidbec-Normines Inc. évalués à la valeur de réalisation nette	2 091	(2 892)
Ajustement à la valeur actualisée de l'emprunt de la société en copartipation à Sidbec	(790)	
Amortissement des intérêts encourus pour le financement de l'investissement et de la perte sur vente de boulettes effectuée avant la mise en exploitation de Sidbec-Normines Inc.	1 320	1 320
	(6 891)	2 342

13 — IMPÔTS SUR LE REVENU

La compagnie, étant entièrement détenue par le gouvernement du Québec, est exonérée des impôts sur le revenu du Québec et du Canada à l'exception de Sidbec-Normines Inc.

14 — ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Les engagements de la compagnie, de ses filiales et de la société en copartipation à l'égard de projets de construction et d'acquisitions de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 4 600 000 $.

À titre de compensation pour l'acquisition de la concession minière et en vertu de divers contrats d'exploitation dont la majorité couvrent la vie utile de la mine, Sidbec-Normines Inc. s'est engagée à payer, quel que soit le niveau de ses activités d'exploitation, des frais annuels minimums évalués à environ 12 000 000 $ pour 1984. Ces frais annuels sont sujets à des clauses escalatoires.

Le contrat d'achat de boulettes prévoit que si la compagnie n'achète pas sa quote-part (50 %) de la production de Sidbec-Normines Inc., elle peut être appelée à combler les déficits de caisse de cette dernière par paiements ou prêts provisoires. À cet effet, la compagnie a versé en 1983 à sa société en copartipation des pénalités comprenant un paiement de 27 498 000 $ (1 093 000 $ en 1982) et un prêt provisoire sans intérêt de 4 880 000 $ (206 000 $ en 1982).

La compagnie est engagée à payer tous les coûts de production et de financement de l'usine de concentration secondaire de boulettes de Sidbec-Normines Inc. Ces coûts totalisent 7 587 000 $ en 1983.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1983

15 — CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION

En vertu du contrat d'achat de boulettes, les acheteurs de boulettes achètent la société en coparticipation des quantités de boulettes qu'ils requièrent pour la prochaine année. Ces quantités requises sont de 1 466 000 tonnes pour 1984, alors qu'en 1983 la société en coparticipation leur en a vendu 1 129 000 tonnes et que la capacité nominale de l'usine de bouletage est de 6 000 000 de tonnes.

Le niveau d'activité prévu en 1984 pourrait entraîner l'interruption des activités aux installations à la mine et à l'usine de bouletage. Cette situation pourrait amener la société en coparticipation à amortir plus rapidement les immobilisations et d'autres éléments de l'actif et à encourir des frais additionnels relatifs à l'interruption des activités.

Le contrat d'achat de boulettes prévoit cependant que dans de telles situations, les acheteurs de boulettes paieront des suppléments et effectueront des prêts de façon à ce que la société en coparticipation dispose en tout temps de fonds suffisants pour faire face à ses obligations.

Conséquemment, si une interruption des activités de la société en coparticipation se produisait en 1984, la compagnie devrait payer sa quote-part des dépenses additionnelles qui en résulteraient, ce qui entraînerait des pénalités sous forme de suppléments ou de prêts nettement supérieurs à ceux de 1983.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q. c. C-37.1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre des Affaires municipales
du Québec

Nous avons vérifié l'état des résultats et du déficit accumulé du Fonds d'administration budgétaire et les états de l'évolution de la situation financière et des investissements en immobilisations du Fonds de capital et d'emprunt de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 1984 ainsi que les bilans du Fonds d'administration budgétaire et du Fonds de capital et d'emprunt à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 1984 et sa situation financière à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

BILLARD CLOUTIER PROULX CARBONNEAU
Comptables agréés

Hull, Québec, le 13 juin 1984

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

BILAN
31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Banque	734 716 $	
Débiteurs	91 368	115 308 $
Stocks, au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	101 389	87 566
Frais imputables au prochain exercice	126 683	109 512
	1 054 156 $	312 386 $
PASSIF		
Découvert en banque		123 821 $
Créditeurs et frais courus (note 6)	928 754 $	954 324
Dépôts remboursables	61 560	51 188
Dû au Fonds de capital et d'emprunt	30 586	1 244 207
Revenus reportés	33 256	43 760
Intérêts courus sur avances du ministère des Finances		23 042 409
	1 054 156	25 459 709
DÉFICIT ACCUMULÉ		(25 147 323)
	1 054 156 $	312 386 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roger BLAIS
Guy GAGNON

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

RÉSULTATS ET DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Subvention du ministère des Finances — règlement de la dette	23 042 409 $	
Subvention du ministère des Affaires municipales — règlement de la dette	5 392 871	
Subvention du ministère des Affaires municipales	5 000 000	4 632 600 $
Subvention — Aéroport de Gatineau		250 000
Surplus actuariel — Régime de rentes (note 3)	55 934	150 000
Ventes de terrains	462 408	99 625
Rentes emphytéotiques	6 699	2 778
Autres	3 810	10 305
	33 964 131	5 145 308
DÉPENSES		
Appropriation du déficit de l'exercice précédent	25 147 323	20 511 002
Immobilisations à même les revenus des exercices antérieurs (note 7)	2 381 506	
Traitements, salaires et allocations (note 3)	2 492 089	2 570 349
Transports et communications	535 008	460 221
Services professionnels et administratifs	234 318	217 960
Entretien et réparations	46 306	38 797
Mauvaises créances	47 779	
Loyers	232 122	247 608
Approvisionnements	102 409	88 456
Immobilisations à même les revenus — exercice courant	45 140	25 130
Service de la dette (note 4)	902 503	4 620 949
Excédent des dépenses sur les revenus (revenus sur les dépenses) —		
Centres touristiques et récréatifs (relevé 1)	1 261 233	1 147 588
Propriétés en location (relevé 2)	(9 546)	(24 775)
Aéroport de Gatineau (relevé 3)	525 941	389 346
	33 964 131	30 292 631
DÉFICIT ACCUMULÉ	— $	(25 147 323)$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

BILAN
31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse		1 081 $
Débiteurs	300 834 $	347 300
Montants à recevoir — indemnités d'expropriation (note 11 (b))	1 317 533	
Frais imputables au prochain exercice	69 966	73 654
Avances au Fonds d'administration budgétaire	30 586	1 244 207
Immobilisations à même les revenus (note 6)	671 046	625 906
Immobilisations, au coût (note 9)	46 158 847	45 712 640
	48 548 812 $	48 004 788 $
PASSIF		
Passif à court terme (note 10)	467 326 $	8 774 525 $
Provision pour indemnités d'expropriation (note 11 (b))	1 197 167	1 467 533
Avances du ministère des Finances (note 5)		35 460 600
	1 664 493	45 702 658
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	46 884 319	2 302 130
	48 548 812 $	48 004 788 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roger BLAIS
Guy GAGNON

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	2 302 130 $	2 315 648 $
Subvention du ministère des Finances		
— règlement de la dette	35 460 600	
Subvention du ministère des Affaires municipales		
— règlement de la dette	6 260 954	
— opérations courantes	133 835	
Subvention du M.I.C.T.	539 231	
Immobilisations à même le fonds d'administration budgétaire		
— exercices antérieurs (note 7)	2 381 506	
— exercice courant	45 140	33 282
Coût des terrains et autres biens vendus	(239 077)	(46 800)
SOLDE À LA FIN	46 884 319 $	2 302 130 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
UTILISATION DES FONDS		
Dépenses en immobilisations		
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux	835 284 $	334 661 $
Équipements touristiques et récréatifs		63 442
Ameublement et équipement	45 140	8 153
Véhicules		25 129
	880 424	431 385
Remboursement des avances du ministère des Finances	35 460 600	
	36 341 024	431 385
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du ministère des Finances		
— règlement de la dette	35 460 600	
Subvention du ministère des Affaires municipales		
— règlement de la dette	6 260 954	
— opérations courantes	133 835	
Subvention du M.I.C.T.	539 231	
Immobilisations à même le fonds d'administration budgétaire		
— exercices antérieurs (note 7)	2 381 506	
— exercice courant	45 140	33 282
Avances du ministère des Finances		347 300
Diminution de la provision pour indemnités	150 000	
	44 971 266	380 582
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	8 630 242	(50 803)
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT AU DÉBUT	(8 575 816)	(8 525 013)
SOLDE À LA FIN	54 426 $	(8 575 816)$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés par la Société selon la méthode de comptabilité par fonds afin d'observer les limites et restrictions reliées à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles. Selon cette méthode, les opérations de la Société sont réparties entre deux fonds distincts, le Fonds d'administration budgétaire et le Fonds de capital et d'emprunt.

Stocks

La méthode du coût moyen est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Engagements

La Société comptabilise au passif à court terme les engagements envers ses fournisseurs sous forme de commandes ainsi que tous les montants approuvés par résolution du conseil d'administration pour des projets spécifiques et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une commande d'achat à la fin de l'exercice.

Déficit accumulé

Le solde du déficit accumulé à la fin d'un exercice est approprié aux résultats de l'exercice suivant au Fonds d'administration budgétaire.

2 — CONSTITUTION

La Société d'aménagement de l'Outaouais a été constituée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais.

3 — SURPLUS ACTUARIEL — RÉGIME DE RENTES

Suite à une recommandation des actuaires conseils et tel que permis suivant les règlements du régime, la Société n'a pas participé au régime des rentes pour une somme de 55 934 $ au cours de l'exercice 1984. La dépense annuelle pour le régime de rentes totalisant 182 329 $ pour l'exercice 1984, est incluse au poste traitements, salaires et allocations.

4 — SERVICE DE LA DETTE

	1984	1983
Intérêts sur emprunt bancaire	902 503 $	1 132 751 $
Ministère des Finances		3 488 198
	902 503 $	4 620 949 $

5 — AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES

Les avances consenties par le ministère des Finances jusqu'au 31 mars 1983 ont été annulées suite à l'adoption du projet de Loi 45 sanctionné le 22 décembre 1983. Le montant de 35 460 600 $ ainsi annulé a été inscrit comme un surplus d'apport au bilan du Fonds de capital et d'emprunt.

6 — IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS

	1984	1983
Ameublement et équipement	223 240 $	183 059 $
Autres équipements	262 767	257 808
Équipement pour l'aéroport	9 274	9 274
Véhicules	175 765	175 765
	671 046 $	625 906 $

7 — IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS — EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, un montant de 2 381 506 $ a été imputé aux dépenses du Fonds d'administration budgétaire pour refléter le montant des dépenses en immobilisations effectuées au cours des exercices antérieurs à même les surplus d'opérations des années 1970 à 1977. Ces dépenses avaient été imputées au Fonds de capital et d'emprunt lors du déboursé au cours des exercices antérieurs.

8 — CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS — FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

	1984	1983
Comptes — fournisseurs et frais courus	108 267 $	113 334 $
Salaires et avantages sociaux à payer	408 333	441 509
Engagements	412 154	399 481
	928 754 $	954 324 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

9 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc industriel Richelieu		167 754 $
Parc industriel du Pontiac	896 979 $	921 317
Aéroparc industriel de Gatineau	4 496 964	3 708 665
Aéroport régional de Gatineau	9 231 892	9 231 892
Projet — CITUF	2 999	2 999
Propriété — Ruisseau de la Brasserie	824 500	824 500
	15 453 334	14 857 127
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du lac Deschênes	2 950 967	3 040 967
Auberge Symmes	1 064 391	1 064 391
Parc du lac Leamy	1 778 773	1 778 773
Parc du lac Beauchamp	2 509 177	2 509 177
Centre touristique de la Haute-Gatineau	1 310 875	1 310 875
Centre touristique du lac Leslie	1 981 440	1 981 440
Centre touristique du lac de l'Argile	5 919 128	5 919 128
Centre touristique du lac Simon	3 787 110	3 787 110
Centre touristique de la Petite Rouge	1 294 499	1 294 499
Site du lac Gagnon	1 147 311	1 207 311
Vallée du ruisseau Meach	5 922 719	5 922 719
Frayère Pelissier	70 423	70 423
Entrepôt Atelier central	648 054	648 054
Maison Hammond	320 646	320 646
	30 705 513	30 855 513
	46 158 847 $	45 712 640 $

10 — PASSIF À COURT TERME — FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

	1984	1983
Découvert en banque	115 $	
Emprunt bancaire		8 162 313 $
Fournisseurs	3 691	9 618
Engagements	422 072	588 965
Retenues sur contrats	41 448	13 629
	467 326 $	8 774 525 $

L'emprunt bancaire a été remboursé à l'aide d'une subvention du ministère des Affaires municipales.

11 — ÉVENTUALITÉS

a) Expropriation

Le Gouvernement du Québec a exproprié dans la Vallée du ruisseau Meach des terrains appartenant à la Société. Au 31 mars 1984, aucun montant n'a été comptabilisé étant donné que la superficie expropriée ainsi que l'indemnité à recevoir ne sont pas connues.

b) Provision pour indemnités d'expropriation

La provision pour indemnités d'expropriation a été établie en fonction de certaines indemnités déjà accordées par la Cour ou déjà négociées pour des propriétés similaires à celles qui demeurent non réglées. Étant donné que cette provision est établie en fonction d'estimations, il n'est pas possible de déterminer si elle sera suffisante pour couvrir toutes les expropriations non encore réglées.

12 — CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
RELEVÉ 1		
RÉSULTATS — CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
REVENUS	1 184 217 $	1 077 081 $
DÉPENSES		
Traitements	1 524 937	1 265 415
Transports et communications	36 543	71 731
Services professionnels et administratifs	301 995	319 076
Entretien et réparations	62 392	83 541
Loyers	13 304	18 936
Approvisionnements	526 279	457 818
Immobilisations à même les revenus		8 152
	2 465 450	2 224 669
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 281 233 $	1 147 588 $
RELEVÉ 2		
RÉSULTATS — PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
REVENUS	106 833 $	112 378 $
DÉPENSES		
Services professionnels et administratifs	55 925	49 668
Entretien et réparations	41 272	37 996
Fournitures et approvisionnements	90	(61)
	97 287	87 603
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(9 546)$	(24 775)$
RELEVÉ 3		
RÉSULTATS — AÉROPORT DE GATINEAU		
REVENUS	90 884 $	83 930 $
DÉPENSES		
Traitements	202 702	182 000
Transports et communications	11 552	9 325
Services professionnels et administratifs	146 219	111 295
Entretien et réparations	184 910	112 119
Loyers	1 488	1 194
Approvisionnements	69 954	57 343
	616 825	473 276
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	525 941 $	389 346 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de cartographie du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 5 juillet 1984

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	506 014 $	1 233 122 $
Comptes-clients (note 3)	199 683	390 113
Travaux en cours	34 174	
Stock de fournitures	36 676	35 317
Frais payés d'avance	26 722	29 259
	803 269	1 687 811
PLACEMENT (note 4)	10 000	
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 395 829	1 535 754
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION (note 6)	226 651	258 257
	2 435 749 $	3 481 822 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt de banque — garanti	360 000 $	356 000 $
Comptes-fournisseurs et frais courus	176 953	143 953
Versements échéant au cours du prochain exercice		
Dette à long terme (note 7)	168 667	131 739
Obligations découlant de contrats de location — acquisition (note 8)	63 075	53 669
	768 695	685 361
DETTE À LONG TERME (note 7)	577 079	772 726
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION (note 8)	120 283	183 358
	1 466 057	1 641 445
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune	3 000 000	3 000 000
DÉFICIT	2 030 308	1 159 623
	969 692	1 840 377
	2 435 749 $	3 481 822 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Clovis LABRECQUE
Grégoire GIRARD

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS DES CONTRATS (note 10)	866 471 $	959 541 $
COÛT DE PRODUCTION		
Main-d'oeuvre directe	445 810	441 404
Frais directs	15 132	7 074
Frais indirects de production (note 12)	846 391	801 335
	1 307 333	1 249 813
PERTE BRUTE	440 862	290 272
Autres revenus (note 11)	98 694	229 993
	342 168	60 279
Frais généraux et d'administration (note 13)	528 517	596 034
PERTE NETTE	870 685	656 313
DÉFICIT AU DÉBUT	1 159 623	503 310
DÉFICIT À LA FIN	2 030 308 $	1 159 623 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Dette à long terme		697 451 $
Obligations découlant de contrats de location — acquisition		2 319
Produits des dispositions d'immobilisations		28 000
		727 770
UTILISATION DES FONDS		
Fonds absorbés par les opérations		
Perte nette	870 685 $	656 313
Amortissement des immobilisations et des biens détenus en vertu de contrats de location — acquisition	(178 913)	(188 815)
Perte sur dispositions d'immobilisations		(25 364)
	691 772	442 134
Acquisition d'un placement	10 000	
Acquisitions d'immobilisations	7 382	59 504
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location — acquisition		2 319
Diminution de la dette à long terme	195 647	203 164
Diminution des obligations découlant de contrats de location — acquisition	63 075	
Annulation à la suite de l'exercice de l'option d'achat de la portion à long terme des obligations découlant d'un contrat de location — acquisition et diminution de la portion à long terme des autres contrats		704 268
	967 876	1 411 389
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	967 876	683 619
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	1 002 450	1 686 069
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	34 574 $	1 002 450 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de cartographie du Québec est une compagnie à fonds social et selon sa loi constitutive, elle a pour objets :

- la préparation des données requises pour établir et mettre à jour des cartes géographiques et d'autres moyens de représentation du territoire;
- la photographie aérienne et terrestre du territoire et l'utilisation de procédés de télédétection pour des fins de cartographie, de photogrammétrie et d'identification des ressources naturelles ainsi que pour toutes autres fins scientifiques;
- l'établissement de points de contrôle terrestres pour les fins de cartographie et de photogrammétrie;
- la conservation et la distribution des documents préparés dans l'accomplissement de ses objets, ainsi que de tous les autres documents relatifs à la cartographie, à la photogrammétrie et à la photographie du territoire.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Stock de fournitures

Le stock est évalué au coût.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont inscrits au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en employant la méthode linéaire et en fonction de leur vie utile anticipée :

	Vie utile anticipée
Aménagement — terrain	10 ans
Bâtisse	40 ans
Équipement et outillage	10-15-20 ans
Équipement informatique	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Roulant	4 ans

Contrats de location — acquisition

L'actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location — acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant des contrats de location — acquisition sont inscrites à la valeur actualisée des versements en capital à effectuer.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de logiciels sont imputés aux opérations de l'exercice.

Activités en participation

La Société exerce une part importante de ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de l'intérêt proportionnel de la Société dans ces activités.

3 — COMPTES-CLIENTS

Les comptes-clients se détaillent comme suit :

	1984	1983
Gouvernement du Québec et ses entreprises	194 986 $	354 375 $
Autres	4 697	35 738
	199 683 $	390 113 $

4 — PLACEMENT

Le 30 juin 1983, la Société de cartographie du Québec et la Société française de stéréotopographie ont obtenu l'incorporation de la compagnie québécoise « CARTO-MAT INC. ». Les actions sont détenues à part égale par chacune des compagnies.

Cette compagnie a pour objet premier la promotion, la prospection, la négociation et la réalisation de contrats de cadastre et de cartographie numérique pouvant aboutir à la création d'une banque de données.

Ce placement de 10 000 actions ordinaires sans valeur nominale est inscrit à la valeur d'acquisition étant donné que « CARTO-MAT INC. » est inopérante depuis sa constitution.

5 — IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain	122 170 $		122 170 $	122 170 $
Aménagement — terrain	35 713	30 716 $	4 997	8 568
Bâtisse	406 895	71 394	335 501	345 674
	564 778	102 110	462 668	476 412
Équipement et outillage	1 409 858	498 335	911 523	1 035 015
Mobilier et équipement de bureau	39 744	19 507	20 237	22 256
Roulant	7 008	5 607	1 401	2 071
	2 021 388 $	625 559 $	1 395 829 $	1 535 754 $

Selon une évaluation effectuée par des évaluateurs-conseils, la valeur marchande au 1er septembre 1983 de la bâtisse, du terrain et de son aménagement est estimée à 800 000 $.

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION

	1984	1983
Équipement informatique	316 059 $	316 059 $
Amortissement accumulé	89 408	57 802
	226 651 $	258 257 $

7 — DETTE À LONG TERME

	1984	1983
Dette portant intérêt à 8⅝% l'an, remboursable en versements annuels de 108 046 $, comprenant capital et intérêts, échéant le 2 juillet 1985	192 670 $	278 441 $
Emprunt au taux préférentiel bancaire majoré de 0.75%, remboursable en versements mensuels de 11 526 $ comprenant capital et intérêts et un dernier versement mensuel estimé à 348 669 $, échéant le 1er novembre 1987	553 076	626 024
	745 746	904 465
Versements en capital échéant au cours du prochain exercice	168 667	131 739
	577 079 $	772 726 $

8 — OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION — ACQUISITION

Les obligations découlant de contrats de location — acquisition représentent leur valeur actualisée en capital au 31 mars. Elles s'établissent comme suit :

Exercice financier	Contrats location — acquisition
1985	95 232 $
1986	101 573
1987	42 111
Total des versements	238 916
Moins :	
Montant représentant les intérêts	55 558
	183 358
Moins :	
Versement échéant au cours du prochain exercice	63 075
	120 283 $

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices financiers seront les suivants :

1985	63 075 $
1986	81 999
1987	38 284

9 — CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société sont détenues par le Gouvernement du Québec.

10 — REVENUS DES CONTRATS

La presque totalité des revenus des contrats sont générés par les opérations conclues avec le gouvernement du Québec et ses entreprises.

11 — AUTRES REVENUS

	1984	1983
Intérêts sur dépôts à terme	90 212 $	226 648 $
Perte sur dispositions d'immobilisations		(25 364)
Divers	8 482	28 509
	98 694 $	229 993 $

12 — FRAIS INDIRECTS DE PRODUCTION

	1984	1983
Salaires	278 200 $	269 600 $
Avantages sociaux	109 508	78 724
Matériel — laboratoire et autres	105 841	90 141
Taxes foncières	28 180	27 544
Assurances générales	13 867	13 845
Entretien et réparations	13 306	12 127
Électricité et chauffage	17 264	16 003
Amortissement des immobilisations	161 022	169 934
Services d'informatique	118 035	111 806
Divers	1 039	5 627
	846 331 $	801 335 $

13 — FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1984	1983
Traitements	192 706 $	189 270 $
Avantages sociaux	27 932	20 661
Honoraires professionnels	39 133	39 424
Taxes foncières	3 390	3 377
Assurances générales	1 552	1 537
Entretien et réparations	2 268	1 559
Service de protection	1 848	1 937
Électricité et chauffage	1 970	1 778
Location d'équipement	4 697	4 171
Frais de voyage et de représentation	38 493	21 666
Papeterie et frais de bureau	14 819	14 354
Honoraires des administrateurs	6 750	7 000
Communications	9 533	8 492
Intérêts sur dette à long terme	82 549	56 142
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location — acquisition	41 564	146 285
Intérêts et frais bancaires	30 446	28 985
Amortissement des immobilisations	17 891	18 881
Taxe sur le capital	6 279	27 730
Divers	4 737	2 165
	526 517 $	596 034 $

14 — ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Une directive du ministre de l'Énergie et des Ressources, approuvée par le gouvernement le 9 mai 1984, enjoint le Conseil d'administration de la Société à prendre toutes les mesures nécessaires afin de disposer des actifs de la Société. Durant la période de transition, la Société devra poursuivre ses opérations et ses activités et continuer à gérer ses biens en conformité avec son mandat.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances
et aux coopérateurs-souscripteurs
Société de développement coopératif

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'investissements et du fonds d'opérations de la Société de développement coopératif au 31 mars 1984, ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus des divers fonds et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Québec, le 13 mai 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10

FONDS D'INVESTISSEMENTS

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme pour fins d'investissements	3 260 491 $	2 906 329 $
Encaisse et dépôts à terme en réserve pour garanties de prêts en vigueur (note 2)	1 065 925	1 105 900
Intérêts courus sur dépôts à terme	21 600	24 365
Placements et avances dans des coopératives	3 382 795	3 007 795
Placements et avances dans des corporations (note 3)	6 699 500	6 699 500
Prêts subordonnés	13 051 206	10 850 190
Prêts garantis	220 975	147 870
Placements immobiliers	688 324	775 537
	24 042 800	21 480 892
Intérêts échus et courus	317 374	378 914
	24 360 174	21 859 806
Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur (note 4)	3 243 478	2 254 620
	21 116 696	19 605 186
	25 464 712 $	23 641 780 $
PASSIF		
Effet à payer		100 000 $
Avances du Ministère des Finances du Québec (note 5)	22 620 142 $	20 620 142
Avances des coopérateurs-souscripteurs (note 5)	3 200 092	2 700 069
Surplus (déficit)	(355 522)	221 569
	25 464 712 $	23 641 780 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL,

Oscar MERCURE, président
Robert SOUPRAS, vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts gagnés sur investissements	1 520 216 $	1 416 001 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	491 893	633 890
Loyer	43 286	34 189
Recouvrement d'une créance radiée	22 498	
	2 077 893	2 084 080
DÉPENSES		
Garanties de prêt assumées	49 562	
Déboursements conservatoires	741	697
Provision pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur	1 842 636	1 330 242
	1 892 939	1 330 939
EXCÉDENT DES REVENUS AVANT INTÉRÊTS MINIMUMS SUR AVANCES	184 954	753 141
Intérêts minimums sur avances	762 045	681 300
EXCÉDENT DES REVENUS (DES DÉPENSES)	(577 091)$	71 841 $

SURPLUS (DÉFICIT)
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
Solde au début	221 569 $	149 728 $
Excédent des revenus (des dépenses)	(577 091)	71 841
Solde à la fin	(355 522)$	221 569 $

PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
Solde au début	2 254 620 $	2 298 275 $
Sommes radiées au cours de l'exercice	853 778	1 373 897
	1 400 842	924 378
Provision additionnelle requise pour parer aux pertes éventuelles	1 842 636	1 330 242
Solde à la fin	3 243 478 $	2 254 620 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Avances du Ministère des Finances du Québec	2 000 000 $	2 000 000 $
Avances des coopérateurs-souscripteurs	500 023	500 023
Remboursements sur prêts et placements	2 477 681	2 854 541
	4 977 704	5 354 564
Excédent des revenus (des dépenses)	(577 091)	71 841
Éléments qui ne constituent ni une provenance ni une utilisation des fonds		
Variation nette des intérêts et frais courus	64 305	(269 694)
Diminution de l'effet à payer	(100 000)	
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	1 812 636	1 330 242
Fonds provenant de l'exploitation	1 229 850	1 132 389
	6 207 554	6 486 953
UTILISATION DES FONDS		
Augmentation (diminution) de l'encaisse en réserve pour garanties de prêts en vigueur	(39 975)	938 550
Placements et avances dans des coopératives	1 009 460	2 425 682
Prêts subordonnés	4 871 120	3 338 171
Prêts garantis	100 000	170 000
Augmentation (diminution) des placements immobiliers	(87 213)	164 272
	5 853 392	7 036 675
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	354 162	(549 722)
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS AU DÉBUT	2 906 329	3 456 051
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS À LA FIN	3 260 491 $	2 906 329 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF
L.R.Q., c. S-10
FONDS D'OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse		15 997 $
Comptes à recevoir (note 6)	168 205 $	44 145
Immobilisations (note 7)		
Coût	564 684	559 304
Amortissement accumulé	89 259	66 627
	475 425	492 677
	643 630 $	552 819 $
PASSIF		
Découvert de caisse	35 049 $	
Emprunt d'une caisse populaire	200 000	190 000 $
Comptes et frais courus à payer	37 831	52 523
Traitements et vacances à payer	53 379	54 589
Emprunt hypothécaire grevant le bâtiment 12%, échéant le 14 août 1988	190 000	190 000
Surplus	127 371	65 707
	643 630 $	552 819 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL

Oscar MERCURE, président
Robert SOUPRAS, vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'OPÉRATIONS

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Contribution du Ministère des Finances du Québec	1 000 000 $	1 000 000 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	27 618	52 266
Aide technique	452 364	310 675
Charges administratives	30 784	102 866
Profit sur dispositions d'immobilisations		2 640
	1 510 766	1 468 447
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	964 075	975 578
Frais de voyage et déplacement	109 476	128 256
Frais de publicité et d'information	12 432	13 593
Fournitures et matériel de bureau	129 531	125 304
Honoraires professionnels	22 220	19 769
Télécommunications	63 037	70 455
Frais d'assemblée	17 138	28 327
Loyer et frais d'occupation	80 309	65 835
Aide technique		7 585
Mauvaises créances	3 806	63 444
Intérêts sur emprunts	24 446	21 269
Amortissement du bâtiment et des réparations majeures	8 445	8 626
Amortissement du mobilier et de l'équipement	14 187	12 683
	1 449 102	1 540 724
EXCÉDENT DES REVENUS (DES DÉPENSES)	61 664	(72 277)
SURPLUS AU DÉBUT	65 707	137 984
SURPLUS À LA FIN	127 371 $	65 707 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1984

1 — ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Placement dans une filiale en propriété exclusive

La Société de développement coopératif a comme objet d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et les services susceptibles de stimuler leur création et leur développement. À cette fin la Société a formé une corporation dont le but est de détenir temporairement des immeubles pour les revendre à des coopératives en habitation.

Conséquemment, croyant que c'est plus explicite de présenter l'état financier de cette filiale séparément, le placement a été présenté au coût et l'état financier sommaire est présenté à la note 9.

Placements, prêts subordonnés, prêts garantis et placements immobiliers

Les placements, les prêts subordonnés, les prêts garantis et les placements immobiliers sont inscrits au coût à l'actif au moment du déboursement.

Les placements sont effectués sous forme de parts sociales, parts privilégiées ou avances à des coopératives.

Les prêts subordonnés ne comportent aucune garantie.

Les prêts garantis le sont par un nantissement commercial, ou une hypothèque, ou une obligation hypothécaire sur des actifs spécifiques.

Les placements immobiliers sont constitués par l'acquisition de biens fonds détenus temporairement par la Société en vue de la location ou de la revente à des coopératives et ce, conformément à l'article 29 de la Loi sur la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10).

Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêt en vigueur

Une imputation aux dépenses est effectuée aux fins de pourvoir aux pertes probables sur placements, prêts et assumations de garanties de prêts déjà spécifiquement identifiés de même qu'aux pertes éventuelles. La partie de la provision accumulée relative aux pertes éventuelles est calculée d'après l'expérience passée et d'après l'analyse individuelle des cas et est destinée à parer aux pertes éventuelles sur les placements, prêts et assumations de garanties de prêts lorsqu'un changement important et à caractère négatif est survenu dans le programme de développement des activités économiques de l'entreprise coopérative.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiment et réparations majeures	2½ %
Mobilier et équipement	10 %

2 — ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN RÉSERVE POUR GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR

Au 31 mars 1984, la Société avait accordé sa caution sur des prêts totalisant 2 131 850 $. Conformément à l'article 33 de la Loi, une tranche de 1 065 925 $ de dépôts à terme, équivalant à 50% du montant des garanties en vigueur, est maintenue en réserve.

3 — PLACEMENTS ET AVANCES DANS DES CORPORATIONS

	1984	1983
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. — Filiale en propriété exclusive		
1 000 actions ordinaires	1 000 000 $	1 000 000 $
499 actions privilégiées, catégorie « C » (8%, non cumulatif, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000	499 000
	1 499 000	1 499 000
Avances sur billets (le plus élevé de 3% ou 75% des bénéfices)	5 001 000	5 001 000
	6 500 000	6 500 000
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)		
50 actions de catégorie « A »	500	500
Avances sur billet (10¾%)	199 000	199 000
	199 500	199 500
	6 699 500 $	6 699 500 $

4 — PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR

La provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur reflète les révisions des estimations effectuées conformément à la pratique comptable plus spécifiquement décrite à la note 1. La provision inclut entre autres un montant de 1 503 540 $ dû par Pêcheurs-Unis du Québec.

5 — AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS SOUSCRIPTEURS

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses à la condition que le surplus ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3% de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé au surplus au moment du déboursement.

Les avances sont remboursables au cours des exercices suivants :

1993	1 000 000 $
1994	1 000 000
1995	5 500 000
1996	5 820 165
1997	7 500 023
1998	2 500 023
1999	2 500 023

Le 22 mai 1984, la Loi 63 « Loi sur la Société de développement des coopératives » était adoptée à l'Assemblée Nationale. L'article 47 de cette loi est à l'effet qu'à compter de l'entrée en vigueur de cette loi, la Société de développement des coopératives doit rembourser au gouvernement et aux coopérateurs souscripteurs les avances faites à la Société de développement coopératif constituée par la Loi sur la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10) au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date.

6 — COMPTES À RECEVOIR

	1984	1983
Aides techniques aux coopératives	159 750 $	27 989 $
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.	2 908	9 563
Autres	5 547	6 593
	168 205 $	44 145 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1984

7 — IMMOBILISATIONS

	1984		1983	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrain	85 000 $	85 000 $	85 000 $	85 000 $
Bâtiment et réparations majeures	337 817	300 885	333 707	305 220
Mobilier et équipement	141 867	89 540	140 597	102 457
	564 684 $	475 425 $	559 304 $	492 677 $

8 — ENGAGEMENTS SUR PLACEMENTS, PRÊTS SUBORDONNÉS, PRÊTS GARANTIS ET GARANTIES DE PRÊTS

En date du bilan, outre les sommes indiquées en regard de ces postes de l'actif, l'aide financière autorisée mais non déboursée s'élevait à 2 659 739 $. De plus, des garanties de prêts de 885 000 $ sont autorisées mais ne sont pas en vigueur au 31 mars 1984. Par ailleurs, la Société avait autorisé en date du 31 mars 1984 des prêts subordonnés pour une valeur de 242 000 $ et des garanties de prêts pour une valeur de 50 000 $ lesquels étaient conditionnels à ce que le fonds d'investissements dispose des sommes permettant ces aides financières.

9 — S.D.C. (HABITATION) 1980 INC. — ETAT FINANCIER SOMMAIRE

Bilan au 31 décembre 1983

Actif

Court terme	21 551 584 $
Immobilisations nettes	229 796
Frais de premier établissement, au coût amorti	455 036
	22 236 416 $

Passif et avoir des actionnaires

Court terme	15 728 292 $
Avances de la S.D.C.	5 001 000
Capital-actions	1 499 000
Bénéfices non répartis	8 134
	22 236 416 $

Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

Revenus	5 246 283 $
Dépenses	4 588 039
Bénéfices avant amortissement et intérêts	658 244
Amortissement des immobilisations et des frais de premier établissement	500 080
Intérêts sur le dû à un actionnaire	150 030
	650 110
Bénéfice net et bénéfices non répartis à la fin	8 134 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre Yves [illegible]
Responsable de l'application
de la Loi du développement
de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des résultats et déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés

C. Albert POISSANT, f.c.a.
de POISSANT RICHARD/THORNE RIDDELL
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 21 février 1984
(le 15 mai 1984 pour la note 14)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN

31 décembre 1983

	1983	1982
ACTIF		
COURT TERME		
Comptes à recevoir (note 3)	2 337 150 $	3 113 164 $
Subvention d'équilibre, ministère de l'Énergie et des Ressources		1 915 673
Billets à demande — filiales	1 636 480	923 163
Stocks	458 931	567 406
	4 432 561	6 519 406
COMPTE À RECEVOIR — SEBJ — RETENUES	198 071	251 733
PLACEMENTS		
Prêts hypothécaires (note 4)	414 291	2 492 165
Placements dans les filiales (note 5)	1 214 082	1 686 772
Avances à recevoir — filiale (note 13)		5 551 355
Placement en actions au coût (valeur au marché 1983, 260 000 $; 1982, 150 000 $)	350 000	350 000
Prêt à recevoir (note 13)		150 000
	1 978 373	10 230 292
PROJET MINIER JOE MANN (notes 13 et 14)	2 400 000	14 477 749
PROJETS D'EXPLORATION MINIÈRE (notes 6 et 14b)	18 357 162	23 307 142
IMMOBILISATIONS (note 7)	2 319 689	2 835 958
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (notes 8 et 13)	5 570 484	14 871 424
	35 256 340 $	72 493 704 $

POUR LE CONSEIL,

Antoine ROUSSEAU, administrateur
Albert JESSOP, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN
31 décembre 1983

	1983	1982
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
COURT TERME		
Emprunts	7 085 714 $	4 955 458 $
Comptes à payer et frais courus	2 930 327	3 898 463
Comptes à payer — Municipalité de la Baie James	147 704	389 287
Hypothèque à payer échéant à moins d'un an	24 481	22 307
	10 188 226	9 265 515
RETENUES SUR CONTRATS — INFRASTRUCTURES ET AUTRES	249 787	301 126
HYPOTHÈQUES À PAYER (note 9)	365 437	389 918
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)		
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(39 849 610)	(1 765 355)
	24 452 890	62 537 145
	35 256 340 $	72 493 704 $

ENGAGEMENTS (note 11)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS ET DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
REVENUS		
Intérêt – dépôts à court terme		280 573 $
Intérêt – entités affiliées	129 897 $	82 658
Intérêt – prêts hypothécaires	140 206	402 055
Location et autres	2 676 807	3 053 940
	2 946 910	3 819 226
Moins Remise de revenus – SEBJ	677 959	740 359
Revenus nets	2 268 951	3 078 867
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	5 946 318	7 421 779
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	13 077 302	14 879 114
Intérêts sur emprunts	577 184	246 073
Amortissement des immobilisations	492 181	515 273
	20 092 985	23 062 239
Moins Recouvrement – SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	15 354 572	15 419 455
Dépenses capitalisées (note 12)	939 983	2 148 246
	16 294 555	17 567 701
Dépenses nettes	3 798 430	5 494 538
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	(1 529 479)	(2 415 671)
Subvention d'équilibre – ministère de l'Énergie et des Ressources		1 915 673
Projets abandonnés – exploration minière	(8 693 392)	(907 369)
	(8 693 392)	1 008 304
PERTE D'EXPLOITATION AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES ET PARTICIPATION	(10 222 871)	(1 407 367)
Postes extraordinaires (note 13)	(27 694 594)	
PERTE D'EXPLOITATION AVANT PARTICIPATION	(37 917 465)	(1 407 367)
Part dans la perte nette des filiales (note 5)	(166 790)	(672 940)
PERTE NETTE	(38 084 255)	(2 080 307)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT	(1 765 355)	314 952
DÉFICIT À LA FIN	(39 849 610)$	(1 765 355)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
PROVENANCE DES FONDS		
Diminution — comptes à recevoir SEBJ — retenues	53 662 $	100 241 $
Diminution — retenues sur contrats — infrastructures et autres	(51 339)	(1 493 789)
	2 323	(1 393 548)
Diminution des prêts hypothécaires	2 077 874	65 702
Produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructures	348 576	60 171
Remise du produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructure — SEBJ et Hydro-Québec	(131 341)	(35 510)
	217 235	24 661
Surplus d'apport		1 350 000
	2 297 432	46 815
Diminution du fonds de roulement	3 009 556	7 008 868
	5 306 988 $	7 055 683 $
UTILISATION DES FONDS		
Exploitation		
Perte nette	38 084 255 $	2 080 307 $
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	(492 151)	(515 273)
Postes extraordinaires	(27 694 594)	
Projets abandonnés — exploration minière	(8 693 392)	(907 369)
Part dans la perte nette des filiales	(166 790)	(672 940)
Perte sur disposition d'immobilisations et d'infrastructures	(3 450 283)	(374 352)
Contribution — perte sur dispositions d'immobilisations et d'infrastructures SEBJ et Hydro-Québec	3 607 816	389 627
	1 194 831	—
Développement du territoire		
Investissement	747 732	396 224
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	(740 781)	(318 619)
	6 951	77 605
Projet minier Joe Mann		
Investissement	128 124	699 480
Projets d'exploration minière		
Investissement	3 874 634	6 111 801
Participation — Commanditaires, Socom		(57 358)
Rachat d'unités de participation — Socom	166 950	
Participation — autres	(124 629)	(450 063)
	3 916 955	5 604 380
Immobilisations		
Achats	80 240	547 110
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	(77 409)	(419 978)
	2 831	127 132
Hypothèques à payer	24 481	22 307
Placement dans une filiale		510 000
Augmentation des avances à recevoir — filiale	32 815	14 779
	5 306 988 $	7 055 683 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 – EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La SDBJ est une société paragouvernementale constituée par une loi spéciale dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société, depuis sa création, a eu pour rôle le développement des ressources naturelles, la construction de l'infrastructure du territoire de la Baie James, l'administration et l'aménagement de cette région. Des démarches sont présentement en cours afin de modifier le mandat de la Société.

2 – ENONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements dans les filiales

Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la Loi du développement de la région de la Baie James, l'Assemblée nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé aux coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices (méthode de la valeur de consolidation). Une filiale importante de la SDBJ, Sotel Inc., est une compagnie réglementée.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Projets d'exploration minière

La participation de la SDBJ est comptabilisée au coût sauf pour quelques projets conjoints où la SDBJ n'a effectué aucun apport monétaire. Ces apports, de nature technique, ne font pas l'objet d'un enregistrement aux états financiers.

Les coûts des projets abandonnés ou liquidés sont imputés aux résultats dans l'année de renonciation.

d) Terrains, immeubles, maisons modulaires et autres équipements

Ces immobilisations sont enregistrées au coût, moins toute contribution de tierce partie.

e) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé sur le coût net en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

f) Développement du territoire

Infrastructures

Le 10 février 1972, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont signé une convention en vertu de laquelle la SDBJ convient de faire construire et d'aménager, à ses frais, avec l'accord de la SEBJ, en vue du développement des ressources hydro-électriques du territoire de la Baie James, les infrastructures requises par la SEBJ (routes d'hiver et permanentes, ponts, aéroports et autres) et la SEBJ convient d'assumer 99% des coûts nets de construction. La SEBJ assumera de plus 100% des frais d'entretien et d'exploitation des infrastructures aussi longtemps qu'elle en demeurera l'usager exclusif. Les infrastructures demeurent la propriété exclusive de la SDBJ; toutefois, la SDBJ ne peut aliéner, céder ou transporter ces infrastructures sans le consentement de la SEBJ.

g) Impôts sur le revenu

Étant une société paragouvernementale, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

h) Régime de rentes de retraite

Un régime de rentes de retraite contributif couvre tous les employés permanents de la SDBJ et de ses filiales. Les prestations, basées sur la moyenne des gains des cinq meilleures années, sont payables à l'âge normal de la retraite à 65 ans ou, au plus tard, à l'âge de 71 ans.

À chaque année, le coût des prestations de rentes est complètement pourvu et est versé à une société de fiducie. Au cours du premier trimestre, une évaluation actuarielle est effectuée en utilisant la méthode par « unité de crédit ». Tout déficit résultant de cette évaluation est comblé durant l'année courante.

La SDBJ et sa filiale Sotour ont bénéficié d'une vacance de cotisation en 1983 en raison du surplus actuariel. Il en a été de même pour les employés.

3 – COMPTES À RECEVOIR

	1983	1982
Société d'énergie de la Baie James	1 118 763 $	1 878 246 $
Hydro-Québec	380 620	350 902
Filiales	88 126	72 077
Autres	749 641	811 939
	2 337 150 $	3 113 164 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

4 — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

	1983	1982
a) Obligation de deuxième rang		2 000 000 $
b) Prêt à une filiale, 10¼% garanti par une hypothèque de premier rang remboursable par versements mensuels de 10 585 $ (capital et intérêts), dernier versement échéant le 1er décembre 1988	492 166 $	557 867
	492 166	2 557 867
Moins: Portion encaissable à moins d'un an incluse dans les comptes à recevoir	77 875	65 702
	414 291 $	2 492 165 $

5 — PLACEMENTS DANS LES FILIALES

	Participation	Placements au 31 décembre 1982	Dévaluation 1983 (note 13)	Part dans les bénéfices nets (pertes) de 1983	Placements au 31 décembre 1983
Sotel inc.	51%	868 042 $		136 146 $	1 004 188 $
Sotour	100%	225 807		(225 807)	
Somme inc.	100%	286 513		(77 129)	209 384
Fer Albanel limitée	51%	305 900	(305 900)$		
Sodab	51%	510			510
		1 686 772 $	(305 900)$	(166 790)$	1 214 082 $

La participation de la SDBJ aux bénéfices de Sotel inc., de Sotour, et de Somme inc. depuis leur création est de 618 722 $.

6 — PROJETS D'EXPLORATION MINIÈRE

	1983	1982
Projets d'exploration minière	26 554 043 $	34 343 504 $
Participation — Commanditaires, Socom	(7 236 376)	(9 927 699)
Rachat d'unités de participation — Socom	166 950	
Participation — Autres	(1 127 455)	(1 108 663)
	(8 196 881)	(11 036 362)
Coût net	18 357 162 $	23 307 142 $

Le recouvrement de ces coûts sera en fonction de la capacité de réaliser des opérations minières rentables.

Le 4 juillet 1980, Exploration SDBJ 1980, société en commandite (Socom) a été constituée en vertu des lois de la province de Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) étant le commandité et les détenteurs des unités étant les commanditaires. Socom a participé financièrement aux travaux d'exploration minière dans la région du territoire de la Baie James. En vertu d'une entente intervenue entre Les Ressources du Lac Meston Inc. (Meston) et la SDBJ, tel que décrit à la note complémentaire N° 14 traitant des événements subséquents, Meston s'est engagé d'une part à racheter les 235 700 unités qui ont été souscrites par les commanditaires en contrepartie de 500 000 actions ordinaires de son capital-actions, la SDBJ d'autre part a accepté cette offre à l'égard des 53 000 unités de participation de Socom qu'elle a à ce jour rachetées conformément à la convention de la Société en commandite, au coût de 166 950 $.

Selon une lettre d'entente signée le 26 juillet 1983, Soquem s'est engagé à agir comme gérant des programmes de travaux d'exploration minière. Soquem acquert la responsabilité du maintien des titres miniers en vigueur, de la préparation et du suivi budgétaire des programmes de travaux d'exploration, de la révision des programmes en cours, ainsi que la direction ou l'exécution, selon le cas, desdits travaux. Cette entente devant se terminer le 31 décembre 1983, il est prévu qu'elle sera reconduite tacitement d'année en année.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

7 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Terrains	167 292 $	175 276 $
Immeubles	2 218 864	2 217 861
Maisons modulaires	2 587 949	2 707 789
Mobilier et équipement de bureau	1 620 414	1 841 141
Matériel et équipement	1 802 990	1 780 878
Matériel roulant	2 498 416	3 064 931
	10 895 925	11 787 876
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	5 752 350	6 168 612
Coût net	5 143 575	5 619 264
Amortissement accumulé	2 823 886	2 783 306
	2 319 689 $	2 835 958 $

8 – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

	1983	1982
Infrastructures	405 240 390 $	407 770 377 $
Contribution – SEBJ et Hydro-Québec	399 669 906	402 174 611
Coût net	5 570 484	5 595 766
Planification du développement régional		5 275 627
Contribution – SEBJ		507 238
Coût net		4 768 389
Protection de l'environnement		7 345 937
Contribution – gouvernement fédéral		2 838 668
Coût net		4 507 269
	5 570 484 $	14 871 424 $

9 – HYPOTHÈQUES À PAYER

	1983	1982
Hypothèque de premier rang, 14 ans, 11¾% annuel, remboursable par versements mensuels de 2 102 $ (capital et intérêts) dont le taux est renégociable le 1er avril de chaque année, garanti par un immeuble	177 045 $	181 842 $
Hypothèque de second rang, 10% annuel, remboursable par versements mensuels de 3 276 $ (capital et intérêts), échéant le 15 septembre 1991, garanti par un immeuble	212 873	230 383
	389 918	412 225
Portion échéant à moins d'un an	24 481	22 307
	365 437 $	389 918 $

10 – CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances.

L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions. 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

11 – ENGAGEMENTS

	Total	SEBJ et Hydro-Québec	SDBJ
Entretien des infrastructures et de bâtiments	8 853 708 $	8 792 808 $	60 900 $
Achats d'immobilisations et autres	14 523	668	13 855
Projets d'exploration minière	2 410 125		2 410 125
Au 31 décembre 1983	11 278 356 $	8 793 476 $	2 484 880 $

De plus, la Société a des engagements pour un montant annuel de 170 616 $, en vertu d'un bail à long terme se terminant en 1988. Ce bail comprend une option de renouvellement pour une période d'un an à cinq ans.

12 – DÉPENSES CAPITALISÉES

	1983	1982
Projet minier Joe Mann	200 000 $	83 860 $
Projets d'exploration minière	739 983	1 721 109
Immobilisations		177 437
Développement du territoire		165 840
	939 983 $	2 148 246 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

13 – POSTES EXTRAORDINAIRES

Dans le but de concrétiser les effets d'une orientation nouvelle des objectifs de la SDBJ, de manière à refléter une détérioration économique du marché du minerai de fer où la SDBJ y a un intérêt, par le biais d'une participation dans Fer Albanel Limitée et de façon à rendre immédiate une entente contractuelle concernant le projet minier Joe Mann dont il est fait état à la note sur les événements subséquents, certaines dévaluations et radiations comptables ont été rendues nécessaires comme suit :

Radiation des coûts du développement du territoire reliés à la planification du développement régional et à la protection de l'environnement	9 275 108 $
Dévaluation du placement en actions dans Fer Albanel Limitée et radiation des avances consenties	5 890 070
Dévaluation du coût des investissements effectués dans le projet minier Joe Mann y compris un prêt à recevoir, à la valeur à la cote des actions ordinaires à recevoir en contrepartie, soit 2 400 000 $	12 529 416
	27 694 594 $

14 – ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

a) Les Ressources du Lac Meston Inc.

En juillet 1980, la SDBJ et les Ressources du Lac Meston Inc. (Valley Mining Corp. (Meston)) ont signé un contrat d'entreprise en participation en vue de remettre en état de production certaines propriétés minières appartenant à Meston et plus particulièrement le projet minier Joe Mann.

Toutefois, la conjoncture économique défavorable a entraîné l'interruption de la mise en valeur de la mine et les parties ont porté devant les tribunaux les différents qui les opposaient.

Pour mettre fin au litige entre les parties, est intervenue le 30 mars 1984 une transaction prévoyant notamment que :

La SDBJ s'engage à transférer, remettre et céder à Meston, de façon absolue, tous ses droits, intérêts, privilèges de remboursement de toute somme d'argent avancée ou dépensée, y compris tout prêt en faveur de Meston, en retour d'une contrepartie devant être constituée de 1 000 000 actions ordinaires entièrement libérées du trésor de Meston et d'une redevance payable à même le revenu gagné relativement à la production de la mine calculée à un taux variable établi selon le prix mondial de l'or. La valeur à la cote des actions à recevoir de Meston a servi rétroactivement comme base d'évaluation de la valeur de la participation de la SDBJ dans le projet Joe Mann.

La SDBJ se voit accorder le droit de participer à toute émission additionnelle d'actions ordinaires, ceci toutefois à certaines conditions. De plus, l'entente prévoit des restrictions ou règles à observer lors de la disposition de ces actions.

b) Projets d'exploration minière

Somine, une filiale à part entière de la SDBJ, succédait à cette dernière le 15 mars 1984 comme propriétaire de la presque totalité de ces actifs miniers. Ce transfert qui a été effectué pour un dollar et autres considérations, n'affecte aucunement, de l'avis de la Société, la valeur antérieure de ces actifs.

15 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des industries de la culture et des communications au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 4 mai 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 023 389 $	1 989 678 $
Intérêts échus et courus sur dépôts à terme et sur prêts	216 637	213 028
Prêts échus et échéant en deçà d'un an	3 334 164	2 053 719
Débiteurs	39 450	13 530
	4 613 640	4 269 955
PLACEMENTS		
Filiale — à la valeur de consolidation (notes 3 et 4)	996 989	1 022 709
Participation au capital-actions d'entreprises — au coût (note 3)	160 005	5
	1 156 994	1 022 714
PRÊTS (note 5)	5 568 588	4 963 103
IMMOBILISATIONS (note 6)	91 837	89 037
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	105 628	123 234
	6 923 047	6 198 088
	11 536 687 $	10 468 043 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	62 512 $	118 631 $
Provision pour exécution de garanties		114 674
	62 512	233 305
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)		
Autorisé: 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 135 000 actions (1983: 110 000 actions)	13 500 000	11 000 000
DÉFICIT	(2 633 514)	(1 372 951)
SURPLUS D'APPORT (note 8)	607 689	607 689
	11 474 175	10 234 738
	11 536 687 $	10 468 043 $

ENGAGEMENTS (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jules BELLEGARDE
Pierre A. DESCHÊNES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme et sur prêts	1 078 884 $	1 126 036 $
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 9)	1 004 402	741 293
Provision pour pertes sur prêts	1 309 325	1 086 870
Provision pour exécution de garanties		147 870
	2 313 727	1 976 033
PERTE D'OPÉRATION	1 234 843	849 997
Quote-part de la perte nette dans Les Placements R.D.P. Inc.	25 720	34 980
PERTE NETTE	1 260 563	884 977
DÉFICIT AU DÉBUT	1 372 951	487 974
DÉFICIT À LA FIN	2 633 514 $	1 372 951 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Capital-actions	2 500 000 $	2 500 000 $
Augmentation des versements sur prêts échus et échéant en deçà d'un an	1 421 513	1 327 289
Remboursements de prêts	3 574 899	2 674 408
Produit de disposition d'équipement		191
	7 496 412	6 501 888
UTILISATION DES FONDS		
Perte d'opération	1 234 843	849 997
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement		
Provision pour pertes sur prêts couvrant les versements échéant après un an	(1 116 591)	(763 136)
Amortissement des immobilisations	(17 729)	(14 189)
Amortissement des frais de mise en œuvre	(17 606)	(17 604)
Perte sur disposition d'équipement		(386)
	82 917	54 682
Fonds utilisés pour les opérations	6 718 488	6 483 579
Prêts consentis		
Acquisitions de participations au capital-actions d'entreprises	160 000	450 000
Acquisition d'une filiale		
Acquisitions d'immobilisations	20 529	18 118
	6 981 934	7 006 379
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	514 478	(504 491)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	4 036 650	4 541 141
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	4 551 128 $	4 036 650 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement des industries de la culture et des communications — SODICC est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale. La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises œuvrant dans les domaines des services de communication et du patrimoine immobilier.

Dans le but d'atteindre ces objets, la Société agit comme prêteur garanti et comme investisseur de risque et ce, indépendamment de la forme sous lesquelles se présentent ses interventions (prêt, prêt participant, garantie de prêt, capital-actions).

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Placements

Filiale — à la valeur de consolidation

La Société comptabilise son placement dans sa filiale à la valeur de consolidation car elle n'en possède pas le contrôle effectif des opérations. Pour fins de comptabilisation à la valeur de consolidation, ce placement est majoré ou diminué des bénéfices non répartis ou du déficit depuis son acquisition.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	10%
Équipement	20%

Les dépenses encourues pour l'amélioration des aires locatives sont amorties sur la durée du bail. Quant aux œuvres d'art, elles sont présentées au coût et ne sont pas amorties.

Autre élément d'actif

Cet élément d'actif représente les frais de mise en œuvre et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3 — PLACEMENTS

a) Filiale — à la valeur de consolidation

La Société détient 937 actions ordinaires, soit 51% des actions émises du capital-actions de « Les Placements R.D.P. Inc. »

	1984	1983
Actions ordinaires — au coût	450 000 $	450 000 $
Transfert de propriétés immobilières à la valeur attribuée (note 8)	607 689	607 689
	1 057 689	1 057 689
Quote-part du déficit depuis la date d'acquisition	60 700	34 980
	996 989 $	1 022 709 $

b) Participation au capital-actions d'entreprises — au coût

Actions ordinaires	160 005 $	5 $

4 — DONNÉES FINANCIÈRES SOMMAIRES DE LA FILIALE « LES PLACEMENTS R.D.P. INC. »

Bilan au 31 mars	1984	1983
Actif à court terme	166 420 $	418 872 $
Immobilisations — au coût amorti	2 210 439	1 716 197
	2 376 859 $	2 135 069 $
Passif à court terme	234 282 $	249 203 $
Dette à long terme	1 455 000	1 147 858
Avoir des actionnaires		
Capital-actions	18 370	18 370
Surplus d'apport	1 048 319	1 048 319
Déficit	(379 112)	(328 681)
	2 376 859 $	2 135 069 $

Résultats et déficit	(12 mois)	(5 mois)
Revenus de location	406 703 $	80 674 $
Frais d'opération des immeubles et autres frais	223 604	67 792
Amortissement des immobilisations	56 052	9 509
Intérêt sur la dette à long terme	177 478	50 352
	457 134	127 653
Perte nette	50 431	46 979
Déficit au début	328 681	281 702
Déficit à la fin	379 112 $	328 681 $

5 — PRÊTS

	1984	1983
Prêts	12 201 704 $	9 058 113 $
Provision pour pertes	3 298 952	2 041 291
	8 902 752	7 016 822
Prêts échus et échéant en deçà d'un an	3 334 164	2 053 719
	5 568 588 $	4 963 103 $

Provision pour pertes sur prêts incluant intérêts échus et courus sur prêts

	1984	1983
Solde au début	2 229 872 $	1 169 324 $
Radiation de l'exercice	160 728	26 322
	2 069 144	1 143 002
Provision de l'exercice	1 309 325	1 086 870
Solde à la fin	3 378 469 $	2 229 872 $

La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit :

	1984	1983
Prêts	2 849 171 $	1 732 578 $
Prêts échus et échéant en deçà d'un an	449 781	308 713
	3 298 952	2 041 291
Intérêts échus et courus sur dépôts à terme et sur prêts	79 517	188 581
	3 378 469 $	2 229 872 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier	67 769 $	18 455 $	49 314 $	45 565 $
Équipement	26 298	13 621	12 677	8 936
Améliorations locatives	41 164	17 232	23 932	29 720
Oeuvre d'art	5 914		5 914	4 816
	141 145 $	49 308 $	91 837 $	89 037 $

7 — CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1984, 25 000 actions ont été émises et payées en argent pour une somme de 2 500 000 $.

8 — SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport est constitué de propriétés immobilières provenant de l'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, d'une valeur attribuée de 607 689 $.

9 — FRAIS D'ADMINISTRATION

	1984	1983
Traitements et avantages sociaux	671 572 $	480 527 $
Honoraires des administrateurs	17 750	18 000
Honoraires professionnels	78 119	21 375
Voyage, représentation et congrès	35 129	33 244
Loyers	92 300	94 500
Taxes et assurances	9 124	7 133
Entretien et réparations	6 526	4 457
Papeterie et frais de bureau	27 845	23 416
Publicité et promotion	16 935	9 081
Frais de communication	10 156	9 635
Amortissement des immobilisations	17 729	14 189
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 606	17 604
Autres frais	3 611	8 132
	1 004 402 $	741 293 $

10 — ENGAGEMENTS

Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1984 s'élève à 4,9 millions $. À cette même date, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires s'élevait à 90 000 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement immobilier du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 27 juin 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 6)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	14 245 $	
Débiteurs	101 673	
Intérêts courus sur débentures	1 005 000	
Subvention à recevoir du gouvernement du Canada		1 000 000 $
	1 120 918	1 000 000
PLACEMENT DANS PLACE DESJARDINS INC. — à la valeur de consolidation (note 2)		
Actions ordinaires — au coût	7 840 000	7 840 000
Quote-part du déficit	(8 453 026)	(10 294 279)
Débentures — au coût	67 000 000	67 000 000
	66 386 974	64 545 721
CONSTRUCTION DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL (note 3)		63 012 223
	67 507 892 $	128 557 944 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		114 [illegible]3 $
Emprunt bancaire		1 975 000
Intérêts courus	1 007 020 $	1 278 586
Créditeurs		3 555 900
Billet à payer — Caisse de dépôt et placement du Québec		27 000 000
	1 007 020	33 924 019
DETTE À LONG TERME (note 4)	67 000 000	97 000 000
	68 007 020	130 924 019
AVOIR DÉFICITAIRE DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec	7 666 100	7 666 100
Déficit	8 165 228	10 032 175
	(499 128)	(2 366 075)
	67 507 892 $	128 557 944 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 5)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Jean-Claude CAREAU
Jean-Yves GAGNON

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Placement dans Place Desjardins inc. (note 2)		
Quote-part des résultats pour la période de 12 mois terminée le 31 mars	1 841 253 $	1 205 117 $
Intérêts sur débentures	2 010 000	1 005 000
Revenus divers	25 694	
	3 876 947	2 210 117
DÉPENSES		
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	2 010 000	1 005 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 866 947	1 205 117
DÉFICIT AU DÉBUT	10 032 175	11 237 292
DÉFICIT À LA FIN	8 165 228 $	10 032 175 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société, corporation au sens du Code civil constituée en vertu de la Loi sur la Société de développement immobilier du Québec, a pour objet de participer à l'exploitation de la Place Desjardins située à Montréal. La Société avait également pour objet de réaliser la construction et l'aménagement d'un Palais des congrès à Montréal (voir notes 3 et 5).

2 — PLACEMENT DANS PLACE DESJARDINS INC.

La Société comptabilise son placement dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Aux 31 mars 1984 et 1983, la Société détenait 78 400 actions ordinaires sans valeur nominale du capital-actions de Place Desjardins Inc., soit 49 % des actions émises et payées de cette compagnie.

La quote-part du déficit de Place Desjardins Inc. au 31 mars 1984 s'établit comme suit :

Quote-part du déficit au 31 mars 1983		10 294 279 $
Quote-part des résultats nets de l'exercice		
Période de neuf mois terminée le 31 décembre 1983 (états financiers vérifiés)	1 884 435 $	
Période de trois mois terminée le 31 mars 1984 (états financiers non vérifiés)	(43 182)	1 841 253
Quote-part du déficit au 31 mars 1984		8 453 026 $

Les débentures série A, 1976 d'une valeur nominale de 67 000 000 $ sont à garanties subordonnées, à intérêt fixe à taux croissant, à intérêt additionnel (à compter du 1er janvier 1986), à échéances reportables et à fonds d'amortissement (à compter du 1er janvier 1986). Le détenteur, la Société, a la faculté de reporter l'échéance du 31 décembre 1985 au 31 décembre 1995 ou au 31 décembre 2005. L'intérêt fixe à taux croissant est 3 % l'an jusqu'au 31 décembre 1985, 4 % l'an jusqu'au 31 décembre 1990, 5 % l'an jusqu'au 31 décembre 1995 et 10 % l'an jusqu'au 31 décembre 2005.

États financiers sommaires de Place Desjardins Inc. de l'exercice terminé le 31 décembre

Bilan au 31 décembre

	1983	1982
Actif		
À court terme	36 917 886 $	27 249 964 $
Immobilisations	192 283 288	193 761 484
Autres éléments d'actif	749 907	1 052 377
	229 951 081 $	222 063 825 $
Passif		
À court terme	10 822 994 $	9 626 152 $
Dette à long terme	192 000 000	192 000 000
Impôts sur le revenu reportés	28 291 034	26 157 298
	231 114 028	227 783 450
Avoir déficitaire des actionnaires		
Capital-actions	16 000 000	16 000 000
Déficit	(17 162 947)	(21 719 625)
	(1 162 947)	(5 719 625)
	229 951 081 $	222 063 825 $

Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 décembre

	1983	1982
Revenus		
Opérations immobilières	36 339 392 $	34 611 159 $
Opérations hôtelières	12 664 170	12 658 372
Intérêts	2 616 158	3 143 936
	51 619 720	50 413 467
Dépenses		
Frais d'exploitation		
Opérations immobilières	7 414 437	7 256 689
Opérations hôtelières	7 793 515	7 743 971
Taxes	11 684 835	11 421 898
Frais généraux et d'administration	6 365 131	6 616 842
Intérêts sur la dette à long terme	9 709 948	11 934 366
Autres frais financiers	416 272	397 938
Amortissement des immobilisations	1 545 168	1 505 739
	44 929 306	46 877 443
Bénéfice avant impôts et poste extraordinaire	6 690 414	3 536 024
Impôts sur le revenu		
Exigibles	4 020 000	5 403 021
Reportés	2 133 736	1 214 319
	6 153 736	6 617 340
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	536 678	(3 081 316)
Réduction d'impôts sur le revenu attribuable à un report de perte d'exercices antérieurs	4 020 000	5 403 021
Bénéfice net	4 556 678	2 321 705
Déficit au début	21 719 625	24 041 330
Déficit à la fin	17 162 947 $	21 719 625 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

3 – CONSTRUCTION DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

À la fin de mars 1984, la Société du Palais des congrès de Montréal s'est substituée à la Société de développement immobilier du Québec pour l'aménagement et l'amélioration du Palais des congrès de Montréal. Elle a acquis de la Société de développement immobilier du Québec tous les droits dans ledit Palais, avec les biens meubles s'y trouvant et, à cette fin, a assumé les obligations de la Société de développement immobilier du Québec découlant de ces droits ou relatives à ces biens.

La transaction s'est effectuée à un prix équivalent au coût de construction comptabilisé par la Société de développement immobilier du Québec au 30 mars 1984.

Les coûts de construction se résument comme suit :

	au 30 mars 1984	au 31 mars 1983
Terrains, main-d'oeuvre directe, sous-contrats, honoraires des architectes et des ingénieurs	84 139 283 $	75 044 487 $
Mobilier et équipement	5 000 172	
Intérêts sur emprunts et sur obligations	19 224 171	11 967 736
	108 363 626	87 012 223
Participation du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
	84 363 626 $	63 012 223 $

Le prix de la transaction se compose comme suit :

Versement comptant	54 265 778 $
Obligations, série A, échéant le 8 décembre 1991, prises en charge par l'acquéreur	30 000 000
Solde du prix de vente	97 848
	84 363 626 $

4 – DETTE À LONG TERME

	1984	1983
Avances du gouvernement du Québec aux mêmes taux d'intérêt et conditions de remboursement que les débentures de Place Desjardins Inc. (voir note 2)	67 000 000 $	67 000 000 $
Obligations, série A	*	30 000 000
	67 000 000 $	97 000 000 $

* Prises en charge par l'acquéreur du Palais des congrès de Montréal

5 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Certaines dispositions non en vigueur à la date de préparation de ces états financiers de la Loi sur la Société immobilière du Québec (Lois du Québec 1983, c. 40) sanctionnée le 21 décembre 1983 stipulent que la Société immobilière du Québec se substituera à la Société de développement immobilier du Québec. En cette qualité, elle en assumera les pouvoirs et les obligations et en acquerra les droits. Il est prévu que cette substitution s'effectuera le 1er octobre 1984.

6 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du passif du bilan de 1983 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve, l'état de l'évolution de l'encaisse et l'état de la provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 12)
ACTIF		
Prêts	90 867 171 $	102 641 374 $
Placements-Programmes particuliers d'aide financière (note 3)	41 428 149	
Participation au capital-actions d'entreprises	12 248 194	11 062 374
Créance à recevoir garantie (note 4)	10 650 000	10 650 000
Intérêts échus et courus	2 720 756	3 904 969
	157 914 270	128 258 717
Provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises	27 107 000	26 619 550
	130 807 270	101 639 167
Encaisse et dépôts à court terme	21 864 470	12 301 792
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec		2 497 596
Frais d'émission d'obligations — coût non amorti	76 679	109 307
	152 748 419 $	116 547 862 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 5)	56 600 000 $	66 600 000 $
Réclamations pour différentes formes d'aide financière	7 594 930	4 594 892
Avances du gouvernement du Québec (note 6)	42 368 143	
Intérêts échus et courus sur dette à long terme	864 303	957 768
Créditeurs et frais courus	117 697	252 337
	107 545 073	72 404 997
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 7)	32 944 115	32 944 115
Don du gouvernement du Québec d'une participation au capital-actions d'entreprise	445 000	445 000
Fonds de réserve	11 814 231	10 753 750
	45 203 346	44 142 865
	152 748 419 $	116 547 862 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

François LEBRUN
Serge SAUCIER

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts des emprunteurs	11 520 574 $	11 532 151 $
Intérêts sur dépôts bancaires	2 220 919	1 891 289
Honoraires de garantie	147 386	212 124
Profit sur dispositions de participation au capital-actions d'entreprises	466 198	355 533
Autres revenus		4 306
	14 355 077	13 995 403
Contributions du gouvernement du Québec (note 9)	73 525 480	58 799 487
	87 880 557	72 794 890
DÉPENSES		
Prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	51 964 763	48 430 336
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunt sur programme d'urgence d'aide à la PME	8 235 513	1 884 438
Subventions		
Programme de modernisation de l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement	3 533 885	
Programme d'innovation dans l'industrie du meuble et de la chaussure	1 842 738	
Perte — application de la loi sur l'aide au développement touristique	349 512	53 347
Provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises	4 719 148	9 757 315
Traitements et autres rémunérations	5 780 175	4 919 528
Services informatiques	293 250	32 675
Autres dépenses d'administration	849 135	610 223
Intérêts sur dette à long terme (note 8)	6 897 280	10 374 942
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	2 354 677	
	86 820 076	76 062 804
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 060 481 $	(3 267 914)$

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
Solde au début	10 753 750 $	14 021 664 $
Excédent des revenus sur les dépenses	1 060 481	(3 267 914)
Solde à la fin	11 814 231 $	10 753 750 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 12)
PROVENANCE DE L'ENCAISSE		
Avances du gouvernement du Québec	44 865 739 $	900 466 $
Remboursement sur prêts	18 323 009	15 502 103
Disposition de participation au capital-actions d'entreprises	697 500	1
Augmentation des réclamations à payer pour différentes formes d'aide financière	3 000 038	2 818 995
Prêts convertis en participation au capital-actions d'entreprises	30 656	6 485
	66 916 942	19 228 050
Excédent des revenus sur les dépenses	1 060 481	(3 267 914)
Postes n'affectant pas l'encaisse		
Provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises	4 719 148	9 757 315
Intérêts échus et courus, variation nette	1 090 748	(2 419 222)
Amortissement des frais d'émission d'obligations	32 628	38 932
Encaisse provenant de l'exploitation	6 903 005	4 109 111
	73 819 947	23 337 161
AFFECTATION DE L'ENCAISSE		
Placements-Programmes particuliers d'aide financière	41 428 149	
Déboursés sur prêts consentis	6 925 219	10 617 548
Participation au capital-actions d'entreprises	2 456 906	329 992
Remboursement de la dette à long terme	10 000 000	7 400 000
Intérêts imputés aux prêts en défaut et frais encourus pour la protection des garanties sur ces prêts	2 976 151	2 287 330
Participation au capital-actions d'entreprises acquise par conversion de prêts et d'intérêts	336 204	6 485
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	134 640	(15 618)
	64 257 269	20 625 737
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	9 562 678	2 711 424
ENCAISSE AU DÉBUT	12 301 792	9 590 368
ENCAISSE À LA FIN	21 864 470 $	12 301 792 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET PARTICIPATION AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
Solde au début	26 619 550 $	25 290 475 $
Déduire		
Radiations de l'exercice		
Prêts	3 322 909	1 330 470
Participation au capital-actions d'entreprises	909 789	7 105 325
	4 232 698	8 435 795
	22 386 852	16 854 680
Ajouter Recouvrement sur prêts radiés	1 000	7 555
Solde avant provision de l'exercice	22 387 852	16 862 235
Ajouter Provision de l'exercice		
Prêts	4 344 148	7 721 090
Participation au capital-actions d'entreprises	375 000	2 036 225
	4 719 148	9 757 315
Solde à la fin	27 107 000 $	26 619 550 $
La provision pour pertes se subdivise comme suit		
Prêts	25 135 928 $	24 113 688 $
Participation au capital-actions d'entreprises	1 971 072	2 505 862
	27 107 000 $	26 619 550 $

Les prêts et participation au capital-actions d'entreprises consentis par la Société dont le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec s'élèvent respectivement à 6 217 682 $ et 2 075 000 $ au 31 mars 1984 (4 554 879 $ sur prêts au 31 mars 1983).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement industriel du Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet d'administrer des programmes d'aide financière dans le but d'accélérer le développement économique du Québec, notamment en favorisant le développement des entreprises à technologie moderne et dynamique, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation ainsi que le développement touristique; la Société doit s'assurer que l'aide accordée engendre des retombées significatives au Québec, notamment en matière de création d'emplois.

La Société est une entreprise à but non lucratif dont la vocation est d'administrer des programmes d'aide financière du gouvernement pour stimuler le développement économique et industriel du Québec.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes.

Participation au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique « Participation au capital-actions d'entreprises ». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée sous cette forme à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les prêts et participation au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et pour les autres, en appliquant un taux estimatif pour couvrir les pertes éventuelles. Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard de pertes résultant de programmes d'aide financière confiés à la Société en vertu d'autres lois lorsqu'assumées par le gouvernement du Québec.

Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et subventions

Les frais relatifs aux prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et des subventions sont imputés aux opérations de l'exercice lorsque ces entreprises ont produit leur réclamation et satisfait à toutes les conditions posées par la Société au 31 mars. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Société assumés par le gouvernement du Québec sont payés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui de services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas rapportés à l'état des revenus et dépenses.

3 — PLACEMENTS-PROGRAMMES PARTICULIERS D'AIDE FINANCIÈRE

Ces placements sont faits sous forme de prêts non garantis, de prêts sans intérêt remboursables dans 15 ans ou de participation au capital-actions d'entreprises par l'acquisition d'actions non participantes et non votantes. Toutes les sommes requises pour ces placements sont déboursées à même les crédits votés annuellement par le Parlement; tous les revenus découlant de ces aides sont remis au gouvernement du Québec et toutes les pertes sont supportées par ce dernier.

	Prêts — PME innovatrice	Prêts sans intérêt à 15 ans	Actions non participantes et non votantes	Total
Montant au 1er avril 1983 transféré du gouvernement du Québec	44 139 001 $			44 139 001 $
Déboursés de l'exercice	2 024 700	35 500 $	60 000 $	2 120 200
	46 163 701	35 500	60 000	46 259 201
Remboursements ou exemptions de remboursement	5 591 047			5 591 047
	40 572 654	35 500	60 000	40 668 154
Intérêts échus et courus	759 995			759 995
Solde au 31 mars 1984	41 332 649 $	35 500 $	60 000 $	41 428 149 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1984

4 — CRÉANCE À RECEVOIR GARANTIE

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenus le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40 % du capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation au capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $ lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêts bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981 formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1987 et 1989.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 5 189 383 $ au 31 mars 1984, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente de 1 589 383 $ pour les intérêts courus à cette date.

5 — DETTE À LONG TERME

Le paiement du capital et des intérêts de ces obligations est garanti par le gouvernement du Québec.

	1984	1983
Obligations à taux variable série « A » échéant le 24 mars 1991 et portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 3/8 de 1 %, payable semestriellement le 24 mars et le 24 septembre de chaque année (a)	35 000 000 $	45 000 000 $
Obligations à taux variable série « B » échéant le 1er décembre 1986 et portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 1/4 de 1 %, payable semestriellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année (b)	21 600 000	21 600 000
	56 600 000 $	66 600 000 $

(a) La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt pour une valeur globale de 5 millions $ ou tout multiple de ce montant.

(b) La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt pour une valeur globale de 2,4 millions $ ou tout multiple de ce montant.

6 — AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ces avances servent à financer les programmes et les créances qui suivent.

Programmes particuliers d'aide financière	
Prêts — PME Innovatrice	40 572 654 $
Prêts sans intérêt et actions non participantes et non votantes	95 500
Intérêts échus et courus	759 995
	41 428 149
Autres créances	939 994
	42 368 143 $

Les encaissements relatifs au capital et aux intérêts sont remis au gouvernement du Québec au fur et à mesure que les entreprises les remboursent à la Société.

7 — DOTATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le fonds consolidé du revenu une somme de 100 millions $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1984 et 1983, le montant versé à ce titre est de 32 944 115 $.

8 — INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME

	1984	1983
Intérêts sur obligations	6 861 652 $	10 336 010 $
Amortissement des frais d'émissions d'obligations	32 628	38 932
Autres frais financiers	3 000	
	6 897 280 $	10 374 942 $

9 — CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ces contributions servent à rembourser les dépenses suivantes :

	1984	1983
Aides financières à l'entreprise :		
Prise en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	51 964 763 $	48 430 336 $
Subventions :		
Programme de modernisation de l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement	3 533 885	
Programme d'innovation dans l'industrie du meuble et de la chaussure	1 842 738	
Exécutions de garanties d'emprunt	8 235 513	1 826 725
Application de la loi sur l'aide au développement touristique	588 069	487 855
Compensation pour manque à gagner en intérêts	331 463	204 965
Frais d'administration :		
Traitements et autres rémunérations	5 780 175	4 919 528
Services informatiques	293 250	32 675
Autres dépenses d'administration	849 135	604 873
Intérêts sur dette à long terme	106 489	2 292 530
	73 525 480 $	58 799 487 $

10 — PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TRANSFÉRÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Québec a transféré à la Société, l'administration des programmes d'aide financière suivants :

— Programme visant à favoriser l'expansion de l'entreprise manufacturière innovatrice (PME Innovatrice);

— Programme visant à stimuler l'innovation dans l'industrie du meuble;

— Programme visant à stimuler l'innovation dans l'industrie de la chaussure;

— Programme de modernisation de l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement.

À l'égard du premier programme, les aides financières qui prennent la forme d'un prêt non garanti avec possibilité d'exemption partielle de remboursement s'élevaient à 44 139 001 $ au 1er avril 1983. On les retrouve au bilan sous la rubrique « Placements-Programmes particuliers d'aide financière (note 3) ».

Les trois autres programmes consistent en des programmes de versements de subventions. Au cours du présent exercice, les dépenses à ce titre s'élèvent à 5 376 623 $ et sont présentées à l'état des revenus et des dépenses tandis qu'un revenu correspondant fait partie de la contribution du gouvernement du Québec (note 9).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1984

11 — ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

— Les montants autorisés et non déboursés au 31 mars 1984 sur les prêts sont de 32 214 462 $ (31 mars 1983 : 12 683 383 $) et au titre de la participation au capital-actions d'entreprises, de 1 540 333 $ (31 mars 1983 : 3 503 617 $).

— Selon des conditions posées par la Société, des exonérations de remboursement pour un montant d'environ 4 152 000 $ sont anticipées sur les prêts consentis au 31 mars 1984 (31 mars 1983 : 1 183 500 $). Les montants ainsi exonérés par la Société lui seront remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

— Les aides financières accordées sous forme de prise en charge d'une partie du coût des emprunts, de subventions ou de placements-programmes particuliers d'aide financière sont soumises à certaines conditions. Les versements relatifs à ces aides seront remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement. Les engagements y afférents au 31 mars 1984 pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices	Prises en charge	Subventions	Placements-Programmes particuliers d'aide financière
1985	126 506 804 $	10 373 207 $	6 503 078 $
1986	56 492 746	1 318 343	2 767 815
1987	32 705 997		2 658 275
1988	19 994 399		2 481 825
1989 et suivantes	7 507 310		2 005 050
	243 207 256 $	11 691 550 $	16 416 043 $

— Les emprunts contractés par des entreprises à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 8 604 220 $ (31 mars 1983 : 10 732 063 $).

— Les garanties accordées en vertu d'autres lois que la loi constitutive de la Société et pour lesquelles elle n'encourera aucun frais, vu que le gouvernement en assume les pertes éventuelles, s'élèvent à 10 503 589 $ (31 mars 1983 : 6 406 016 $).

— En vertu d'un Programme d'urgence d'aide à la PME, la Société garantit aux institutions prêteuses, le remboursement d'emprunts contractés par des entreprises jusqu'à concurrence des ⅔ du solde du prêt pour le capital et du ⅓ du solde du prêt pour les intérêts et les autres frais accessoires. Au 31 mars 1984, ces garanties quant au capital s'élèvent à 79 013 300 $ (31 mars 1983 : 39 930 723 $) et les pertes éventuelles s'y rapportant seront assumées par le gouvernement du Québec.

— Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura aucune incidence marquée sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

12 — NOUVELLE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La Société a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation de ses états financiers annuels; les chiffres comparatifs de 1983 ont été reclassés en conséquence.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent après répercussion rétroactive de la révision de la méthode de comptabilisation du coût des réparations majeures dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général adjoint,
Robert NOEL, c.a.
(pour le vérificateur général du Québec)

Québec, le 12 janvier 1984

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

BILAN
au 31 août 1983

	1983	1982 (note 3)
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse		103 872 $
Débiteurs	85 037 $	240 843
Subvention à recevoir (note 4)	2 165 280	2 240 224
Dû par le Fonds d'immobilisations	371 268	1 188 862
Stocks et frais payés d'avance	123 037	114 222
	2 744 622 $	3 888 023 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Encaisse		3 871 $
Subvention à recevoir (note 4)		569 590
		573 461
Immobilisations (note 5)	48 814 601 $	48 814 601
Réparations majeures en cours (note 6)	2 617 475	675 361
	51 432 076 $	50 063 423 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Emprunt bancaire	470 000 $	500 000 $
Billets à demande — Opéra de Montréal (1980) inc.	450 000	1 300 000
Chèques en circulation moins encaisse	40 774	
Fournisseurs et frais courus	691 529	1 022 808
Dépôts — Locations et ventes de billets	1 092 319	975 450
Provision pour projets spéciaux		89 765
	2 744 622 $	3 888 023 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Emprunt bancaire	1 865 000 $	
Chèques en circulation moins encaisse	19 531	
Fournisseurs et frais courus	352 219	59 960 $
Dû au Fonds de fonctionnement	371 268	1 188 862
	2 608 018	1 248 822
Dette à long terme (note 7)	38 773 000	39 021 000
Solde du Fonds (note 8)	10 051 058	9 793 601
	51 432 076 $	50 063 423 $

POUR LA SOCIÉTÉ,

Guy JORON, président
Alan B. GOLD, vice-président

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1983

	1983	1982 (note 3)
REVENUS		
Locations	2 044 178 $	2 030 315 $
Redevance sur les billets vendus	566 820	410 933
Services auxiliaires	1 969 912	1 919 520
Animation culturelle	147 490	230 036
Autres	409 924	432 274
	5 138 324	5 023 078
DÉPENSES		
Services administratifs	3 141 084	3 215 913
Services de soutien	3 794 997	3 397 234
Services auxiliaires	1 309 914	1 311 430
Animation culturelle	393 765	494 934
Autres		321 623
	8 639 760	8 741 134
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SERVICE DE LA DETTE	3 501 436	3 718 056
Service de la dette (note 9)	4 401 888	4 414 493
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS VIRÉ À SUBVENTION À RECEVOIR (note 4)	7 903 324 $	8 132 549 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 août 1983

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Le complexe architectural de la Place des Arts compte deux immeubles abritant trois théâtres ainsi qu'un café-théâtre.

Emplacement

L'emplacement de la Place des Arts est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures en cours

Le coût des réparations majeures est comptabilisé au Fonds d'immobilisations. Au parachèvement des travaux, la partie de ce coût attribuable aux dépenses sera comptabilisée comme frais reportés au Fonds de fonctionnement et sera amortie en fonction du remboursement de la dette à long terme. Le solde de ce coût sera alors viré aux immobilisations.

Redevance sur les billets vendus

Les revenus provenant de la redevance sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Mobilier et équipement

Les acquisitions de mobilier et équipement sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme imputés au service de la dette sont inscrits sur la méthode de la comptabilité de caisse.

3 – MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

La Société a révisé de façon rétroactive la méthode de comptabilisation du coût des réparations majeures. Ce coût est maintenant imputé au Fonds d'immobilisations alors qu'auparavant il était imputé aux opérations du Fonds de fonctionnement.

Cette modification a eu pour effet de réduire pour l'exercice terminé le 1er septembre 1982 d'un montant de 675 361 $ l'excédent des dépenses sur les revenus virés à la subvention à recevoir. Les chiffres comparatifs de 1982 ont été redressés pour donner effet à ce changement.

4 – SUBVENTION À RECEVOIR

En vertu de sa loi constitutive, l'excédent annuel des dépenses sur les revenus de la Société est à la charge du gouvernement du Québec.

	1983	1982
Solde au début		
Solde déjà établi	3 485 175 $	2 368 514 $
Redressement (note 3)	(675 361)	
Solde redressé	2 809 814	2 368 514
Excédent des dépenses sur les revenus	7 903 324	8 132 549
Échéances du service de la dette remboursée à même le produit de l'émission d'obligations du 14 décembre 1982 (dont 569 590 $ imputés aux dépenses de l'exercice 1982)	(1 104 901)	
Excédent provenant du produit de l'émission d'obligations précitée	(10 245)	
Contribution au Fonds d'amortissement, moins rachat de l'exercice	8 500	
Versements	(7 441 212)	(7 691 249)
Solde à la fin	2 165 280 $	2 809 814 $
Représenté comme suit		
Fonds de fonctionnement	2 165 280 $	2 240 224 $
Fonds d'immobilisations		569 590
	2 165 280 $	2 809 814 $

5 – IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Emplacement	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	48 814 601 $	48 814 601 $

6 – RÉPARATIONS MAJEURES EN COURS

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures de ses biens, immeubles et installations. Ces travaux, dont le coût est estimé à 9 400 000 $, s'étaleront sur une période de trois ans. Les modalités de financement à long terme ne sont pas déterminées.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 août 1983

7 – DETTE À LONG TERME

	1983	1982
Obligations		
Émission du 15 avril 1965 – 20 000 000 $ 5¼% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	14 302 000 $	14 977 000 $
Émission du 1er juin 1966 – 13 000 000 $ 6% et 6¼% en série échéant de 1967 à 1991 6¼% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	2 239 000	2 452 000
	8 392 000	8 392 000
	10 631 000	10 844 000
Émission du 6 novembre 1980 – 13 700 000 $ 12½% et 13% en série échéant de 1981 à 1990 13½% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	8 700 000	9 200 000
	4 000 000	4 000 000
	12 700 000	13 200 000
Émission du 14 décembre 1982 – 1 140 000 $ 11½% et 12% en série, échéant de 1983 à 1985	1 140 000	
	38 773 000 $	39 021 000 $

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire se détaille comment suit

1983-1984	1 502 000 $
1984-1985	1 478 000
1985-1986	5 775 000
1986-1987	814 000
1987-1988	856 000

8 – SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	1983	1982
Solde au début	9 793 601 $	8 471 294 $
Rachat d'obligations de la dette à long terme	1 388 000	1 241 000
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour les immobilisations		81 307
Inscription de l'encaisse du Fonds d'amortissement	9 457	
	11 191 058	9 793 601
Émission d'obligations pour financer le rachat d'obligations échues, encaissée par le Fonds de fonctionnement	1 140 000	
Solde à la fin	10 051 058 $	9 793 601 $

9 – SERVICE DE LA DETTE

	1983	1982
Intérêts sur obligations	3 306 077 $	3 344 790 $
Rachat d'obligations	1 388 000	1 241 000
Intérêts sur financement à court terme	35 311	33 903
Profit sur rachat anticipé d'obligations à Fonds d'amortissement	(327 500)	(205 200)
	4 401 888 $	4 414 493 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

L.R.Q., c. S-12 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR au 31 mars 1984 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 1er juin 1984

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

L.R.Q., c. S-12 et modifications

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 16)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 532 553 $	13 561 328 $
Débiteurs et intérêts courus	17 188 128	7 421 954
Subventions à recevoir	213 639	279 097
Stocks (note 5)	20 627 125	14 096 296
Frais payés d'avance	856 880	578 457
Versements à recevoir sur placements (note 6)	1 178 060	1 061 000
	41 596 385	36 998 132
SUBVENTIONS À RECEVOIR	163 658	
PLACEMENTS (note 6)	39 364 282	34 502 557
IMMOBILISATIONS (note 7)	34 415 598	31 972 682
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 8)	4 360 512	3 400 015
	119 900 435 $	106 873 386 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 9)	9 949 354 $	8 127 641 $
Créditeurs et frais courus	10 506 140	7 465 839
Revenu reporté	99 638	56 722
Versements sur la dette à long terme (note 10)	1 317 056	1 193 122
	21 872 188	16 843 324
DETTE À LONG TERME (note 10)	29 814 121	16 826 284
	51 686 309	33 669 608
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé, émis et payé		
587 500 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	58 750 000	58 750 000
SURPLUS D'APPORT (note 11)	4 926 567	4 926 567
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	4 537 559	8 182 339
EXCÉDENT AMORTI DE LA VALEUR D'EXPERTISE DES IMMOBILISATIONS D'UNE FILIALE SUR LE COÛT NET		1 344 872
	68 214 126	73 203 778
	119 900 435 $	106 873 386 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 15)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel DUCHESNEAU
Jean-Louis VERRETTE

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

RÉSULTATS CONSOLDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 16)
REVENUS DES OPÉRATIONS	85 655 428 $	50 230 314 $
COÛTS DES OPÉRATIONS	79 487 658	48 705 486
BÉNÉFICE BRUT	6 167 770	1 524 828
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Frais de vente et d'administration	10 561 571	9 338 137
Frais financiers (note 12)	2 678 856	3 084 827
	13 240 427	12 422 964
PERTE D'OPÉRATIONS	7 072 657	10 898 136
AUTRES REVENUS		
Revenus de placements (note 13)	1 370 150	5 633 095
Revenus divers	712 855	542 476
	2 083 005	6 175 571
PERTE NETTE	4 989 652 $	4 722 565 $

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 16)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	7 985 624 $	12 836 353 $
Redressement Capitalisation des frais de développement des logiciels informatiques (note 16)	196 715	
Solde redressé	8 182 339	12 836 353
Excédent amorti de la valeur d'expertise des immobilisations sur leur coût net		
Virement d'une partie correspondant à l'amortissement	50 817	68 551
Réalisation de l'excédent amorti suite à leur disposition	1 294 055	
	9 527 211	12 904 904
Perte nette	4 989 652	4 722 565
SOLDE À LA FIN	4 537 559 $	8 182 339 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 16)
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par les opérations (note 14)	559 169 $	
Dette à long terme		
Avances du gouvernement du Québec	3 700 000	1 000 000 $
Autres dettes à long terme	11 378 245	3 129 656
Réalisation de l'investissement — accord avec Les Industries I T T du Canada Ltée		7 210 000
Réalisation de placements	3 487 107	796 285
Montants encaissés en excédent du revenu de participation dans une société en commandite	475 219	
Subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations	213 639	279 097
Produit des dispositions d'immobilisations	887 665	68 693
Autres éléments d'actif	211 524	117 938
	20 912 568	12 601 669
UTILISATION DES FONDS		
Fonds absorbés par les opérations (note 14)		3 279 084
Acquisition de placements	10 814 907	9 757 128
Dette à long terme		
Avances du gouvernement du Québec		5 320 000
Autres dettes à long terme	3 890 408	1 350 511
Acquisition d'immobilisations	4 583 337	2 339 794
Autres éléments d'actif	1 317 895	1 756 193
Acquisition d'une filiale (déduction faite du fonds de roulement acquis de 63 368 $)	736 632	
	21 343 179	23 802 710
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	430 611	11 201 041
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	20 154 808	31 355 849
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	19 724 197 $	20 154 808 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour objets :

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;
- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;
- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2 — ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de REXFOR ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux de ses filiales ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation.

Filiales en propriété exclusive

Scierie Béarn Inc. et sa filiale Proforêt Inc.
Les Produits forestiers Belleme-Ka N Enda Inc.
Enerbois Inc.
Gestion 1195 inc.
Les Entreprises Matabois Ltée
Les Bois de l'Est du Québec Inc.

Autre filiale

Lignarex Inc. (participation 77 %)

Entreprises en participation

Scierie des Outardes Enr.
Scierie Grand Remous Enr.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

Placements

Les participations dans une société en commandite et dans des compagnies satellites sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte éventuelle sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction. Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations sont déduites de leur coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens. Cependant, durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

	Taux
Aménagements de terrains	2 1/2 % à 10 %
*Chemins en forêt	10 % à 33 1/3 %
Bâtisses et camps en forêt	2 1/2 % à 33 1/3 %
Machinerie et équipement	6 2/3 % à 20 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	10 % à 33 1/3 %

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20 %. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour ensuite être soit imputés aux opérations ou capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti aux résultats sur une période de 20 ans.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

3 — ACQUISITION DE « LES ENTREPRISES MATABOIS LTÉE »

Le 13 janvier 1984, le Groupe REXFOR devenait propriétaire exclusif des actions de « Les Entreprises Matabois Ltée » en se portant acquéreur de 55 % des actions en circulation. Ces actions ont été acquises pour une considération de 800 000 $ payé comptant. Cette participation additionnelle de 55 % a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le détail de l'acquisition se présente comme suit :

Valeur comptable de l'actif net acquis :	
Actif acquis	2 429 147 $
Passif pris en charge	2 095 713
	333 434
Excédent du prix d'achat sur la valeur comptable de l'actif net acquis	466 566
Prix d'achat des actions	800 000 $

La valeur comptable de l'actif net se rapprochait sensiblement de la juste valeur des biens acquis.

4 — CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DES ENTREPRISES EN PARTICIPATION

Au 31 mars 1984, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation Scierie des Outardes Enr. et Scierie Grand Remous Enr. (au 31 mars 1983, Scierie des Outardes Enr., Scierie Grand Remous Enr. et Lignarex Inc.), comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit :

	1984	1983
Actif	24 648 180 $	16 508 062 $
Passif	19 114 097	11 219 636
Revenus	17 850 057	7 022 081
Dépenses	21 105 431	11 036 095

5 — STOCKS

	1984	1983
Bois en grume	10 459 787 $	6 513 921 $
Bois d'oeuvre	6 765 765	4 235 959
Autres bois	1 892 378	2 020 241
Fournitures et carburant	1 509 195	1 326 175
	20 627 125 $	14 096 296 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — PLACEMENTS

	1984	1983
À la valeur de consolidation		
Participation dans une société en commandite	3 000 000 $	3 000 000 $
Quote-part dans les bénéfices accumulés depuis la date d'acquisition	957 079	1 432 298
	3 957 079	4 432 298
Participation dans des compagnies satellites	3 435 002	2 625 155
Quote-part dans les pertes accumulées depuis la date d'acquisition	(3 435 001)	(1 390 305)
	1	1 234 850
	3 957 080	5 667 148
À la valeur d'acquisition		
Actions ordinaires*	6 880 203	1 408 528
Actions privilégiées	1 266 771	1 626 771
Prêts hypothécaires	660 437	561 420
Obligations	14 496 199	8 522 500
Prêts et avances**		
avec intérêts	8 338 838	16 647 366
sans intérêt	5 000 000	1 300 000
Autres	39 586	39 586
	36 682 034	30 106 171
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	1 178 060	1 061 000
	35 503 974	29 045 171
Provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	96 772	209 762
	35 407 202	28 835 409
	39 364 282 $	34 502 557 $

* De ce montant, 4 930 203 $ représentent des actions inscrites à la Bourse dont la valeur du marché au 31 mars 1984 est de 6 214 140 $.

** Les garanties du gouvernement du Québec sur ces prêts et avances s'élèvent à 2,1 millions $ (4,3 millions $ au 31 mars 1983).

7 — IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et aménagements	1 673 069 $	93 510 $	1 579 559 $	1 370 067 $
Chemins en forêt	4 616 579	1 220 929	3 395 650	2 174 097
Bâtisses et camps en forêt	14 780 157	3 733 693	11 046 464	9 926 404
Machinerie et équipement	28 104 659	9 030 522	19 074 137	17 550 271
Équipement informatique	600 534	131 616	468 918	
Matériel roulant	7 019 566	4 516 089	2 503 477	3 187 959
	56 794 564	18 726 359	38 068 205	34 208 798
Subventions gouvernementales	4 636 168	983 561	3 652 607	3 580 988
	52 158 396	17 742 798	34 415 598	30 627 810
Excédent de la valeur d'expertise des immobilisations d'une filiale sur le coût net				1 344 872
	52 158 396 $	17 742 798 $	34 415 598 $	31 972 682 $

Certaines usines ou divisions forestières n'ayant pas opéré durant tout l'exercice, leurs immobilisations reliées directement à la production à savoir une partie des bâtisses, les camps en forêt, la machinerie, l'équipement et le matériel roulant lourd totalisant 18 440 000 $, n'ont été amorties que pour la période durant laquelle elles ont été utilisées.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1984

8 — AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1984	1983 (note 16)
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis — au coût amorti	460 734 $	
Frais de démarrage et de premier établissement — au coût amorti	676 140	1 170 195 $
Coût des études relié aux projets d'investissements*	2 284 025	1 669 757
Terrains, bâtiments, machinerie et équipement destinés à la revente — à la valeur de réalisation	97 575	319 000
Frais de développement des logiciels informatiques — au coût amorti	660 250	196 715
Autres	181 788	44 348
	4 360 512 $	3 400 015 $

* Le gouvernement s'est engagé, pour un de ces projets, à rembourser REXFOR jusqu'à un maximum de 2,5 millions $ advenant que ce projet soit abandonné ou que la compagnie ne soit plus impliquée dans celui-ci.

9 — AVANCES BANCAIRES

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

10 — DETTE À LONG TERME

	1984	1983
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec		
Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec les Industries I.T.T. du Canada Ltée remboursable entre les années 1997 et 2000. Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,5% l'an	2 670 822 $	2 395 356 $
Sans intérêt, concernant Nouveler Inc., remboursable pendant 10 ans à compter de la 7e année suivant le versement de l'avance, le 1er remboursement étant dû en 1988	5 000 000	1 300 000
Scierie Béarn inc.		
Fiducie du Québec, billets hypothécaires 9 1/4%, remboursables par versements annuels de 155 000 $ chacun, échéant en 1987	465 000	620 000
Gestion 1195 Inc.		
- Emprunts hypothécaires, 11 1/4%, remboursables par versements mensuels de 22 359 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	2 137 825	2 159 496
Énerbois Inc.		
- Acceptation bancaire, 11,05%, remboursable par versements annuels minimums de 300 000 $, calculés en fonction d'un amortissement de 10 ans, échéant en 1986	1 700 000	2 000 000
Les Produits forestiers Belleterre Ka N Enda Inc.		
Emprunt à terme, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 18 518 $, à compter du 1er septembre 1984, garanti par une obligation de première hypothèque, échéant en 1993	2 000 000	2 000 000
Scierie des Outardes Enr.		
Emprunts bancaires, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 70 560 $, à compter d'avril 1985, échéant en 1993	7 200 000	
Scierie Grand Remous Enr.		
Emprunt à terme, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $, à compter de novembre 1984, échéant en 1991	3 600 000	2 400 000
Les entreprises Matabois Ltée		
Emprunt garanti par une obligation hypothécaire de premier rang et un nantissement commercial, taux prêt-entier bancaire plus 1%, sans modalité de remboursement	1 800 000	
Les Bois de l'Est du Québec Inc.		
Emprunt à demande, au taux préférentiel bancaire	3 000 000	
Protorêt Inc.		
Obligation hypothécaire		1 743 750
Emprunt bancaire		2 056 250
Autres	1 557 530	1 344 554
	31 131 177	18 019 406
Versements échéant au cours du prochain exercice	1 317 056	1 193 122
	29 814 121 $	16 826 284 $

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1984-1985 — 1 317 056 $; 1985-1986 — 2 509 608 $; 1986-1987 — 2 505 510 $; 1987-1988 — 2 036 554 $; 1988-1989 — 2 069 239 $.

11 — SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

12 — FRAIS FINANCIERS

	1984	1983
Intérêts sur la dette à long terme	1 785 452 $	1 791 294 $
Autres intérêts	893 404	1 293 533
	2 678 856 $	3 084 827 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

13 — REVENUS DE PLACEMENTS

	1984	1983
Intérêts sur dépôts à terme	698 592 $	2 931 522 $
Intérêts sur prêts, avances et obligations	2 018 287	2 368 069
Participation dans les résultats d'une société en commandite et de compagnies satellites	(1 335 595)	367 740
	1 381 284	5 667 331
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	11 134	34 236
	1 370 150 $	5 633 095 $

14 — FONDS GÉNÉRÉS PAR LES OPÉRATIONS

	1984	1983 (note 16)
Perte nette	(4 989 652) $	(4 722 565) $
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
Participation dans les pertes des compagnies satellites	2 221 886	760 280
Revenus de participation dans une société en commandite en excédent des montants encaissés		(187 565)
Amortissement des immobilisations	3 473 286	2 101 781
Amortissement des autres éléments d'actif	514 608	394 450
Amortissement des escomptes sur obligations	(221 497)	
Radiation des autres éléments d'actif		240 650
Virement de revenu reporté — subvention		(87 119)
(Profit) perte sur dispositions d'immobilisations	(14 615)	5 855
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur les placements	11 134	19 236
Revenus capitalisés aux placements	(435 981)	(1 804 087)
Fonds générés (absorbés) par les opérations	559 169 $	(3 279 084)$

15 — ENGAGEMENTS ET EVENTUALITÉS

En vertu de conventions, REXFOR s'est portée caution des obligations contractées par une filiale en faveur de Panneaux de la Vallée inc., compagnie affiliée détenue à 40 % par cette filiale, à savoir :

a) Fournir et livrer annuellement de la matière ligneuse et de la matière combustible en quantité et qualité suffisante à la bonne marche de l'usine.

b) Combler 40 % du déficit d'exploitation des exercices se terminant le 30 juin 1984, 1985 et 1986 par une souscription additionnelle au capital ou par des prêts ou avances. Le déficit d'exploitation décrit dans la convention de garantie comme étant l'addition des fonds absorbés par les opérations et du montant des échéances à court terme de la dette à long terme, s'élevait à 6,9 millions $, selon les états financiers intérimaires de Panneaux de la Vallée inc. au 10 mars 1984. De plus, REXFOR s'est portée caution d'un engagement de même nature pris par l'autre partenaire relativement à sa participation de 60 % dans les Panneaux de la Vallée inc.

REXFOR est poursuivie conjointement et solidairement avec une de ses filiales pour un montant de 2,6 millions $ pour dommage relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises.

— REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1,4 million $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes II.

16 — REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 1983 ont été redressés pour tenir compte de la capitalisation nette des frais de développement des logiciels informatiques encourus durant l'exercice 1982-1983.

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les autres éléments d'actif et les bénéfices non répartis de 196 715 $, de réduire les frais d'administration et la perte nette d'autant.

Les chiffres comparatifs de 1983 ont été redressés en conséquence.

17 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTES

Au cours de l'exercice, REXFOR a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec certaines entreprises dont le placement est comptabilisé à la valeur de consolidation. Les ventes totalisent environ 8 000 000 $ et les autres revenus 300 000 $. De plus, au 31 mars 1984, les débiteurs et intérêts courus incluent 2 800 000 $ de créances de ces mêmes entreprises.

18 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1983 ont été reclassés de façon à rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Jacques Parizeau,
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Monsieur,

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1984 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1984 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés

Montréal, le 20 avril 1984

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

BILAN
31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	7 692	4 186
Débiteurs	6 671	6 355
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	74 067	99 246
Frais imputables au prochain exercice	4 468	4 172
	92 898	113 959
IMMOBILISATIONS (note 3)	47 960	48 097
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 4)	13 735	14 199
	154 593	176 255
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	39 493	32 511
Billet à terme	9 200	19 500
Emprunts sur le marché monétaire		23 200
Dividendes à payer	40 000	32 400
	88 693	107 611
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS-MALADIE CUMULÉS	8 600	7 900
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	15 687	15 971
	112 980	131 482
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	9 613	12 773
RÉSERVE POUR RISQUES NON ASSURÉS	2 000	2 000
	41 613	44 773
	154 593	176 255

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Marcel LAROCQUE, Administrateur
Marcel BELLEHUMEUR, Administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
VENTES	843 381	787 039
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	372 936	348 507
Ventes et mise en marché	79 128	76 288
Distribution	29 631	29 072
Administration	21 459	22 884
Contributions au régime de retraite relatives aux services antérieurs (note 2)	10 350	10 350
	513 504	487 101
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	329 877	299 938
Intérêts sur emprunts à court terme	758	5 742
Intérêts relatifs aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 788	1 786
Amortissement des immobilisations	5 024	5 147
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	467	527
	8 037	13 202
BÉNÉFICE NET	321 840	286 736

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	12 773	1 537
Bénéfice net	321 840	286 736
	334 613	288 273
Dividendes au Ministre des Finances	325 000	275 000
Virement à la réserve pour risques non assurés		500
	325 000	275 500
SOLDE À LA FIN	9 613	12 773

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	321 840	286 736
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	5 024	5 147
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	467	527
Augmentation de la provision pour crédits de congés-maladie cumulés	700	1 000
Fonds provenant de l'exploitation	328 031	293 410
Ventes d'immobilisations	24	15
	328 055	293 425
UTILISATION DES FONDS		
Achats d'immobilisations et des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 914	5 031
Dividendes au Ministre des Finances	325 000	275 000
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	284	187
	330 198	280 218
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(2 143)	13 207
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	6 348	(6 859)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	4 205	6 348

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Stocks
La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Amortissement des immobilisations
L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et machinerie	2,8 %, 5 %, 6,6 %, 10 %, 25 % et 33,3 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	taux variable selon la durée du bail n'excédant pas 10 ans
Pavage et stationnement	4 %

Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition
L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Immeuble	2,5 %
Machinerie	10 %

2 — RÉGIME DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975, a été établie à 88,8 millions $. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, de montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs d'environ 10,3 millions $ chacun, depuis le 31 décembre 1978.

3 — IMMOBILISATIONS
(MILLIERS $)

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1984	Coût non amorti 1983
Terrains	8 405		8 405	8 405
Immeubles	15 368	6 272	9 096	9 555
Mobilier et machinerie	45 147	19 959	25 188	24 783
Matériel roulant	2 409	2 100	309	642
Améliorations locatives	9 931	5 358	4 573	4 118
Pavage et stationnement	484	95	389	594
	81 744	33 784	47 960	48 097

4 — BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION
(MILLIERS $)

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1984	Valeur non amortie 1983
Immeuble	16 280	2 849	13 431	13 838
Machinerie	605	301	304	361
	16 885	3 150	13 735	14 199

5 — OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1984 (MILLIERS $)	1983 (MILLIERS $)
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $, incluant les intérêts calculés à 11 %, nette des frais financiers non échus	15 776	15 855
Obligation relative à la location de machinerie, remboursable jusqu'au 6 décembre 1984 par versements mensuels de 10 869 $, incluant les intérêts calculés à 9,17 %, nette des frais financiers non échus	195	303
	15 971	16 158
Versements échéant au cours du prochain exercice	284	187
	15 687	15 971

Versements des prochains exercices
(MILLIERS $)

	Capital	Intérêts	Total
1985	284	1 742	2 026
1986	99	1 721	1 820
1987	111	1 709	1 820
1988	124	1 696	1 820
1989	138	1 682	1 820
1990—2012	15 215	26 698	41 913
	15 971	35 248	51 219

6 — ENGAGEMENTS

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 58,4 millions $ pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des cinq prochains exercices se chiffrent à :

	(MILLIONS $)
1985	10,3
1986	9,2
1987	8,2
1988	7,2
1989	6,0

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 21 juin 1984

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
A COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 660 958 $	1 493 268 $
Débiteurs et intérêts courus	167 547	298 487
Subventions à recevoir	2 929 559	1 022 579
	4 758 064	2 814 334
PLACEMENT (note 5)	55 000	55 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	11 005 204	11 334 846
	15 818 268 $	14 204 180 $
PASSIF		
A COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	2 571 924 $	1 514 842 $
CRÉDIT REPORTÉ (note 7)	9 982 921	10 620 917
	12 554 845	12 135 759
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT	1 763 423	568 421
	3 263 423	2 068 421
	15 818 268 $	14 204 180 $

GAIN ÉVENTUEL (note 10)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques CLERMONT, administrateur
Jean-Yves GAGNON, administrateur

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	18 908 580 $	17 110 142 $
Frais généraux et d'administration	2 844 144	2 625 231
Amortissement des immobilisations	1 436 764	1 655 896
Amortissement des frais reportés		430 665
	23 189 488	21 821 934
REVENUS		
Transport des véhicules	4 096 253	3 995 115
Transport des passagers	2 680 484	2 441 393
Autres (note 3)	609 515	565 017
	7 386 252	7 001 525
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET POSTE EXTRAORDINAIRE	15 803 236	14 820 409
Participation du gouvernement du Québec (note 4)	16 998 238	15 596 530
EXCÉDENT DES REVENUS ET PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	1 195 002	776 121
Perte sur disposition de navires		673 540
EXCÉDENT DES REVENUS ET PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES	1 195 002	102 581
EXCÉDENT AU DÉBUT	568 421	465 840
EXCÉDENT À LA FIN	1 763 423 $	568 421 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus et participation du Québec sur les dépenses avant poste extraordinaire	1 195 002 $	776 121 $
Éléments n'affectant pas les fonds		
Amortissement des immobilisations	1 436 764	1 655 896
Amortissement des frais reportés		430 665
Perte sur dispositions d'immobilisations	864	3 852
Virement de crédit reporté	(1 324 131)	(1 539 882)
Fonds provenant des opérations	1 308 499	1 326 652
Produit de dispositions d'immobilisations	470	160 390
Participation gouvernementale — immobilisations acquises par donation (contrepartie)	686 135	
	1 995 104	1 487 042
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de la dette à long terme		1 400 000
Acquisitions d'immobilisations	422 321	28 292
Immobilisations acquises par donation du gouvernement du Canada (contrepartie)	686 135	
	1 108 456	1 428 292
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	886 648	58 750
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	1 299 492	1 240 742
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	2 186 140 $	1 299 492 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif (quais 5%, bâtiments 10%, navires 15%, ameublement et équipement 20%, roulant 30%).

Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3 — AUTRES REVENUS

	1984	1983
Intérêts sur dépôts bancaires	161 633 $	278 440 $
Intérêts sur emprunts à long terme		(123 485)
Revenus financiers nets	161 633	154 955
Dividendes sur actions	27 500	
Stationnement et divers	45 382	67 442
Machines distributrices	51 711	58 396
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	174 153	288 076
Location de navire	150 000	
Perte sur dispositions d'immobilisations	(864)	(3 852)
	609 515 $	565 017 $

4 — PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Subventions d'opération		
Encaissées	12 848 121 $	11 634 069 $
À recevoir	2 825 986	1 022 579
	15 674 107	12 656 648
Virement de crédit reporté (note 7)	1 324 131	1 539 882
Subvention pour le remboursement de la dette à long terme		1 400 000
	16 998 238 $	15 596 530 $

5 — PLACEMENT

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente le coût d'origine de 55 000 actions ordinaires classe « A » des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane inc.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — IMMOBILISATIONS

	1984				1983
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 771 913	73 429	1 591 621 $	2 253 721	2 372 338
Bâtiments	1 418 588	304 780	482 233	1 241 135	689 294
Navires	22 394 785	910 649	16 987 762	6 317 672	5 059 026
Ameublement et équipement	24 916	330 564	215 226	140 254	116 586
Roulant		25 407	15 717	9 690	4 693
Améliorations locatives*	172 974	166 814		339 788	
Total	27 847 970 $	1 829 788 $	18 672 564 $	11 005 204 $	11 334 846 $

* En cours d'exécution au 31 mars 1984

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

7 — CRÉDIT REPORTÉ

Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

	1984	1983
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début de l'exercice	10 620 917 $	12 160 799 $
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent au montant suivant		
Amortissement des immobilisations	1 324 131	1 539 882
Solde à la fin de l'exercice	9 296 786	10 620 917
b) Gouvernement du Canada		
Participation du gouvernement du Canada au cours de l'exercice		
Encaissée	582 562	
A recevoir	103 573	
Solde à la fin de l'exercice	686 135	
	9 982 921 $	10 620 917 $
Ce solde se rapporte aux immobilisations suivantes		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	2 196 902	2 312 529
Bâtiments	1 024 778	568 463
Navires	6 517 263	7 667 368
Ameublement et équipement	6 210	7 763
Améliorations locatives	172 974	
	9 982 921 $	10 620 917 $

8 — CONTRAT DE LOCATION — EXPLOITATION À LONG TERME

La Société a signé des baux relatifs à la location de deux navires comportant les modalités suivantes :

1. a) La période minimum du bail est de quinze ans et se termine le 10 avril 1995. Cette période sera prolongée de cinq ans si la Société décide de ne pas exercer l'option d'achat prévue.
   b) Le loyer de base est de trente versements semestriels de 329 090 $ plus ou moins un ajustement selon que la moyenne arithmétique des taux préférentiels de base de trois banques canadiennes est supérieure ou inférieure à 13,75 %.
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 avril 1995 au prix de 850 680 $ ou le 10 avril 2000 au prix de 400 320 $ s'il y a prolongation du bail.
2. a) La période minimum du bail est de dix ans et se termine le 9 juillet 1990. Cette période peut être prolongée de six ans si la Société décide d'exercer l'option prévue à cet effet.
   b) Le loyer semestriel a été fixé à 313 638 $.
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 juillet 1990 au prix de 2 998 800 $ ou le 10 juillet 1995 au prix de 849 660 $ s'il y a prolongation du bail.

Le total des paiements minimum futurs exigibles en vertu des contrats de location est estimé à 10 950 000 $. Les loyers de ces deux navires imputés aux dépenses de l'exercice totalisent 1 166 342 $.

9 — CONGÉS DE MALADIE

Les congés de maladie accumulés au 31 mars 1984 par les employés sont estimés à 609 000 $ (31 mars 1983 : 539 000 $). Ces frais courus ne sont pas inscrits au passif.

10 — GAIN ÉVENTUEL

La Société a été déclarée exempte de toutes taxes foncières, scolaires et d'affaires pour les années 1976 à 1979 inclusivement, par un jugement de la Cour supérieure rendu le 2 mai 1984.

Si aucun appel n'est inscrit au cours du délai prévu par la loi, le gain d'environ 150 000 $ en découlant sera porté aux résultats de l'exercice au cours duquel le jugement sera exécuté.

11 — ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société le 23 mai 1984 à faire construire deux traversiers à un coût d'environ 26,6 millions $ après subvention du gouvernement du Canada d'environ 1,7 million $. Jusqu'à la date du financement à long terme, la Société empruntera à court terme auprès d'institutions financières pour financer les travaux de construction de ces navires.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
Société d'Exploitation des Ressources
Éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié les états des revenus et dépenses et du surplus et de l'évolution de la situation financière de Société d'Exploitation des Ressources Éducatives du Québec pour l'exercice de 8 mois terminé le 31 janvier 1984 ainsi que le bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les revenus et les dépenses et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 8 mois terminé le 31 janvier 1984 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés

Montréal, le 17 mai 1984

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

BILAN
31 janvier 1984

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	34 017 $
Débiteurs (note 3)	61 309
Dépôts sur contrat	46 591
Montant à recouvrer — projet Maroc (note 4)	51 071
Frais imputables au prochain exercice	1 190
	194 178
IMMOBILISATIONS (note 5)	188 964
	383 142 $

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs et frais courus	259 055 $

AVOIR

SURPLUS	124 087
	383 142 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

André BACHAND
Pierre CAZALIS
Administrateurs

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice de 8 mois terminé le 31 janvier 1984

REVENUS	
Subventions: Gouvernement du Québec	750 000 $
Honoraires de gestion: Gouvernement du Québec	31 500
Intérêts	28 953
	810 453
DÉPENSES	
Frais généraux et d'administration (Voir page 347)	686 366
REVENU NET ET SURPLUS À LA FIN	124 087 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 8 mois termine le 31 janvier 1984

PROVENANCE DES FONDS	
Revenu net	124 087 $
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds	
Amortissement des immobilisations	28 520
Perte sur ventes d'immobilisations	697
	153 304
Ventes d'immobilisations	8 400
	161 704
UTILISATION DES FONDS	
Achats d'immobilisations	226 581
FONDS DE ROULEMENT NÉGATIF À LA FIN	64 877 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1984

1 — PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, sauf l'amortissement des améliorations locatives qui est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur la période de la durée du bail, soit 10 ans. Les taux suivants sont utilisés :

Mobilier et équipement de bureau	20%
Matériel informatique	30%

2 — TYPE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES

Cette société à but non lucratif a pour but de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec.

3 — DÉBITEURS

Gouvernement du Québec	50 055 $
Employés	2 854
Balance de prix de vente sur immobilisations	8 400
	61 309 $

4 — MONTANT À RECOUVRER — PROJET MAROC

Ce montant représente la portion des frais directs du projet payé par la société et non encore recouvrés auprès du Gouvernement du Québec. Le détail du montant à recouvrer s'établit comme suit :

Frais directs du projet	
Salaires	63 847 $
Avantages sociaux	10 515
Primes	4 700
Frais de voyages et déplacements	17 711
Recrutement et annonces	32 074
Honoraires	31 087
Location	10 899
Divers	315
Avance aux professeurs — Maroc	241 000
Équipements	2 023
	414 171
Remboursements reçus du Gouvernement du Québec	363 100
	51 071 $

5 — IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	143 995 $	19 199 $	124 796 $
Matériel informatique	37 646	7 529	30 117
Améliorations locatives	35 843	1 792	34 051
	217 484 $	28 520 $	188 964 $

6 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la compagnie a bénéficié à titre gratuit de personnel à l'emploi du ministère de l'Éducation du Québec pour un montant de 126 830 $.

7 — ENGAGEMENT

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation en voie de négociation pour les locaux administratifs échéant en 1993 totalisent 1 042 470 $ et se répartissent comme suit pour les 5 prochains exercices : 1985, 88 452 $; 1986, 88 452 $; 1987, 88 452 $; 1988, 88 452 $ et 1989, 101 600 $.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice de 8 mois terminé le 31 janvier 1984

FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Salaires	181 306 $
Avantages sociaux	23 123
Indemnité de déplacement	3 000
Prime de déménagement	2 632
Frais légaux	3 784
Frais de comptabilité	35 600
Frais de vérification	2 300
Honoraires, consultants et contractuels	114 174
Séminaires et congrès	1 273
Jetons de présence	8 933
Publicité	11 308
Frais de représentation	18 908
Accueil de délégation	5 070
Frais de voyages à l'étranger	75 716
Frais de déplacements	58 573
Loyer	34 973
Location d'équipements	14 433
Assurances	170
Frais bancaires	1 167
Télécommunications	20 317
Poste et messagerie	2 105
Électricité et chauffage	856
Fournitures de bureau	25 538
Entretien et réparations	629
Abonnements et publications	2 138
Taxes	7 118
Divers	2 005
Amortissement du mobilier et équipement de bureau	19 199
Amortissement du matériel informatique	7 529
Amortissement des améliorations locatives	1 792
Perte sur ventes d'immobilisations	697
	686 366 $

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que l'état de l'excédent, l'état des résultats, l'état des activités financières et l'état du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 18 juin 1984

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

BILAN
au 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 13)
ACTIF		
Prêts et avances (note 3)	594 747	604 203
Immeubles d'habitation (note 4)	844 501	762 836
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	75 312	95 163
Autres	6 153	6 216
Encaisse	5 118	1 956
	1 525 831	1 470 374
PASSIF		
Emprunts (note 5)	1 481 119	1 403 181
Créditeurs (note 6)	36 547	57 342
Fonds d'assurance des sinistres	3 502	2 607
	1 521 168	1 463 130
EXCÉDENT	4 663	7 244
	1 525 831	1 470 374

ENGAGEMENTS (note 12)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Bernard ANGERS
Jean-Luc LESAGE

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 13)
REVENUS		
Financement des programmes (note 8)		
Gouvernement du Québec	141 484	115 185
Société canadienne d'hypothèques et de logement	86 191	86 487
	227 675	201 672
Recouvrement — service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique	91 052	81 849
Intérêts sur prêts et avances	48 838	48 368
	367 565	331 889
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 8)	213 469	186 784
Frais d'administration (note 9)	14 206	14 888
	227 675	201 672
Intérêts sur emprunts	137 039	125 598
	364 714	327 270
EXCÉDENT COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT	2 851	4 619
Coût additionnel afférent au recyclage d'un ensemble immobilier (note 10)	2 750	
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	101	4 619

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982
SOLDE AU DÉBUT	7 244	4 674
Excédent de l'exercice	101	4 619
	7 345	9 293
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec (note 7)	2 682	2 049
SOLDE À LA FIN	4 663	7 244

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
(MILLIERS $)

	1983	1982 (note 13)
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Excédent de l'exercice	101	4 619
Amortissement des immeubles d'habitation	919	680
Fonds générés par les opérations	1 020	5 299
Nouveaux emprunts	764 004	859 071
Encaissements sur prêts et avances	9 896	4 427
Dispositions d'immeubles d'habitation		533
Diminution (augmentation) des créances	19 910	(11 846)
Diminution des intérêts courus sur prêts et avances	3 557	603
Augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	895	510
	799 282	858 597
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Nouveaux investissements		
Prêts et avances	2 636	5 082
Immeubles d'habitation	83 941	117 376
Transfert et acquisition de propriétés sous financement de la Société		
Immeubles d'habitation	(1 357)	1 021
Prêts et avances	1 380	(1 021)
Intérêts courus sur prêts et avances	(23)	
Remboursements d'emprunts	681 740	758 424
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	2 682	2 049
Augmentation de l'encaisse	3 162	2 092
Diminution (augmentation) des créditeurs	20 795	(24 435)
Diminution (augmentation) des intérêts courus sur emprunts	4 326	(1 991)
	799 282	858 597

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN

au 31 décembre

(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF		
Encaisse		
Créances		14
Société d'habitation du Québec	3 502	2 607
Organismes participants	103	242
Autres		19
	3 605	2 882
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	331	184
Solde du Fonds	3 274	2 698
	3 605	2 882

ÉVOLUTION DU FONDS

au cours de l'exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1983	1982
Revenus		
Primes	628	575
Intérêts	324	385
	952	960
Réclamations	376	400
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	576	560
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 698	2 138
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 274	2 698

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983
(MILLIERS $)

1 – CONSTITUTION ET OBJET

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale, a pour objet de favoriser la rénovation du territoire des municipalités du Québec, de faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété immobilière et de mettre à leur disposition des logements à loyer modique.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec, conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les modalités d'application de certaines conventions comptables sont exposées ci-dessous.

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de constructions d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts accessoires que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation est inscrit selon les modalités de remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles, généralement sur une période de 35 à 50 ans. Cette charge annuelle comprend l'amortissement du coût des terrains, des bâtisses et des équipements. Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts à l'habitation

Aucune provision pour non-remboursement n'est inscrite relativement aux intérêts sur les prêts à l'habitation dont les remboursements sont en arrérages puisque ces intérêts sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Financement des programmes

Les participations du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement des programmes sont inscrites aux livres en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés. La participation du gouvernement du Québec représente sa participation brute au coût des programmes de la Société, moins la partie recouvrable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu d'ententes.

d) Recouvrement – service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurrence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût du programme d'habitation à loyer modique

Le coût du programme d'habitation à loyer modique est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs à la suite de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes.

f) Frais d'administration

Les sommes requises pour les frais d'administration sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. La Société canadienne d'hypothèques et de logement contribue en partie à ces frais. Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc. défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés à l'état des résultats.

3 – PRÊTS ET AVANCES

	1983	1982
Prêts hypothécaires — 6 ¼% à 15 ¼% remboursables par mensualités ou annuités	546 627	547 690
Prêts sans garantie hypothécaire — 6 ¼% à 7 ¼% remboursables par mensualités	10 431	10 507
Obligations — 6 ¼% à 9 ¾% remboursables par annuités	16 997	18 539
Avances	10 097	13 296
Intérêts courus	10 595	14 171
	594 747	604 203

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983
(MILLIERS $)

4 — IMMEUBLES D'HABITATION

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Coût amorti	Coût amorti
Immeubles d'habitation parachevés	735 205	1 275	733 930	640 353
Immeubles d'habitation en construction	60 980		60 980	72 108
Propriétés acquises	51 016	1 425	49 591	50 375
	847 201	2 700	844 501	762 836

5 — EMPRUNTS

	1983	1982
Gouvernement du Québec		
Obligations — 6 1/8% à 17% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	134 652	134 161
Avances	6 530	14 570
Intérêts courus	9 915	14 833
	151 097	163 564
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations — 6 7/8% à 11% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	883 008	876 869
Emprunts hypothécaires — 3 7/8% à 7 7/8% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	2 181	2 284
Avances	26	9 863
Intérêts courus	50 330	52 018
	935 545	941 034
Autres		
Obligations — 12 1/4% à 16 1/2% remboursables de 1984 à 1991 et garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	319 716	204 929
Financement temporaire — institutions financières, garanti par le gouvernement du Québec	55 921	77 094
Intérêts courus	18 840	16 560
	394 477	298 583
	1 481 119	1 403 181

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations et les emprunts hypothécaires se détaille comme suit

1984	6 120
1985	6 681
1986	7 060
1987	7 389
1988	7 716

6 — CRÉDITEURS

	1983	1982
Gouvernement du Québec	13 686	37 944
Entrepreneurs et fournisseurs	9 756	9 215
Offices municipaux, municipalités et autres organismes	9 874	6 838
Retenues de garantie sur contrats de construction	3 231	3 345
	36 547	57 342

7 — VIREMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Société a approuvé, par voie de résolution, la remise de revenus de 2 682 milliers $ au gouvernement du Québec. Ces revenus sont constitués principalement des contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement du programme d'habitation à loyer modique.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983
(MILLIERS $)

8 — COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ

	1983			1982		
		FINANCEMENT			FINANCEMENT	
PROGRAMMES	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*
Habitation à loyer modique						
Subventions à l'exploitation des immeubles des offices municipaux d'habitation	42 738	20 298	22 440	42 250	17 502	24 748
Subventions à l'exploitation des immeubles d'habitation de la Société gérés par ses mandataires	103 236	40 209	63 027	92 867	38 069	54 798
	145 974	60 507	85 467	135 117	55 571	79 546
Aide aux personnes						
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	26 997	26 997		12 193	12 193	
Allocation — logement en faveur des personnes âgées	7 418	7 418		8 615	8 615	
Supplément au loyer	6 530	3 967	2 563	5 787	4 592	1 195
Loi sur l'habitation familiale	1 923	1 923		2 620	2 620	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	115	115		198	198	
	42 983	40 420	2 563	29 413	28 218	1 195
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide aux coopératives d'habitation locative	8 039	8 039		6 442	6 442	
Rénovation de territoires des municipalités	9 758	3 339	419	10 718	6 568	4 150
Restauration des édifices résidentiels	3 186	3 186		4 879	4 879	
Aide à la restauration résidentielle	3 529	3 529		215	215	
	24 512	24 093	419	22 254	18 104	4 150
Coût des programmes	213 469	125 020	88 449	186 784	101 893	84 891
Frais d'administration (note 9)	14 206	16 464	(2 258)	14 888	13 292	1 596
		141 484	86 191		115 185	86 487
Coût total des programmes	227 675	227 675		201 672	201 672	

* Société canadienne d'hypothèques et de logement

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983
(MILLIERS $)

9 – FRAIS D'ADMINISTRATION

	1983	1982
Traitements et autres rémunérations	12 591	12 595
Services de transport et de communication	884	855
Services professionnels administratifs et autres	1 731	858
Loyers	167	175
Fournitures et approvisionnements	491	367
Matériel et équipement	172	90
Subventions diverses	306	123
Autres dépenses	389	564
	16 731	15 627
Moins		
Frais imputés au coût de construction des immeubles d'habitation	2 296	460
Frais d'administration imputés à la Société de gestion immobilière SHQ	229	279
	14 206	14 888

10 – COÛT ADDITIONNEL AFFÉRENT AU RECYCLAGE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

La Société fut autorisée à financer à même ses fonds propres, le coût additionnel afférent au recyclage du complexe Jeffery Hale. Ce coût additionnel de 2 750 milliers $ fut occasionné notamment par les dépenses encourues au niveau des études de faisabilité et des contraintes architecturales, compte tenu de la valeur historique des bâtiments que la Société se devait de respecter.

La Société considère que ce coût additionnel n'est pas de nature capital mais plutôt une dépense qui découle de circonstances inhabituelles et qui doit être présenté à l'état des résultats comme poste distinct.

11 – SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÉRE SHQ

Depuis le 1er janvier 1982, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 3,5 millions $. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,7 millions $ et par le gouvernement du Québec pour un montant de 1,8 millions $. Ces données financières sont incluses à l'état des résultats de la Société d'habitation du Québec.

12 – ENGAGEMENTS

Construction

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des projets en cours s'élevaient à 29,3 millions $ au 31 décembre 1983 (1982: 35,7 millions $).

Subventions à verser

– Les engagements de la Société dans le cadre du programme de subventions « Aide à la restauration résidentielle » se présentent comme suit pour les cinq prochains exercices.

Exercice	Engagements
1984	8 014
1985	4 363
1986	4 363
1987	4 363
1988	4 183

– Les engagements de la Société en vertu de la Loi sur l'habitation familiale s'élevaient à 10,2 millions $ au 31 décembre 1983 (1982: 17,7 millions $).

13 – CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 1982 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1983 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 3 février 1984

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

BILAN
au 31 août 1983

	1983	1982
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	556 794 $	122 401 $
Dépôts à terme		43 181
Débiteurs	283 959	148 749
Avances à une compagnie théâtrale	150 000	
Stocks de fournitures	56 588	85 771
Frais payés d'avance	47 027	18 781
	1 094 368	418 883
IMMOBILISATIONS (note 3)	151 227	19 115
	1 245 595 $	437 998 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Dépôts — location de ventes de billets	477 897 $	325 327 $
Créditeurs et frais courus	284 467	217 634
Subvention perçue d'avance	605 883	110 417
	1 368 247	653 378
DÉFICIT	122 652	215 380
	1 245 595 $	437 998 $

POUR LA SOCIÉTÉ,

Christine PIETTE
Pierre DUGUAY

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 août 1983

	1983 (12 mois)	1982 (5 mois)
REVENUS		
Locations	956 018 $	157 412 $
Redevances sur les billets vendus	290 068	41 248
Services auxiliaires (note 5)	751 654	53 381
Productions théâtrales	289 962	45 300
Gain sur dispositions d'immobilisations	20 616	
	2 308 318	297 341
DÉPENSES		
Services administratifs (note 6)	522 937	235 914
Services de soutien (note 7)	1 392 476	471 078
Services auxiliaires (note 5)	1 158 426	125 655
Productions théâtrales	508 785	86 773
	3 582 624	919 420
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 274 306	622 079
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 367 034	552 083
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	92 728	(69 996)
DÉFICIT AU DÉBUT	215 380	145 384
DÉFICIT À LA FIN	122 652 $	215 380 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1983

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2 — ÉNONCÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Guichet électronique	6,6 %
Ameublement	20 %
Système de communication	50 %
Pupitre d'éclairage	50 %
Améliorations locatives	100 %
Outillage et équipement	100 %

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec. Les coûts afférents aux taxes municipales et aux réparations majeures sont assumés par celui-ci. Les frais d'entretien ménager sont à la charge de la Société.

3 — IMMOBILISATIONS

	1983			1982
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Système de communication	18 637 $	18 637 $		5 064 $
Améliorations locatives	280 803	191 523	89 280 $	5 317
Ameublement de bureau	169 291	124 004	45 287	
Outillage et équipement	93 103	93 103		
Pupitre d'éclairage	33 321	16 661	16 660	
Guichet électronique				8 734
	595 155 $	443 928 $	151 227 $	19 115 $

La Société n'a pas amorti les améliorations locatives (89 280 $) et l'ameublement de bureau (45 287 $) acquis vers la fin du présent exercice financier.

4 — LIEUX OCCUPÉS

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Le bail échu depuis le 30 septembre 1980 n'a pas été renouvelé depuis.

5 — SERVICES AUXILIAIRES

	1983 (12 mois)	1982 (5 mois)
Revenus		
Services scéniques	412 388 $	5 849 $
Ateliers	102 538	35 885
Bars	153 930	3 728
Publicité	82 798	7 919
	751 654 $	53 381 $
Dépenses		
Services scéniques	727 612 $	69 283 $
Ateliers	172 411	37 274
Bars	108 108	4 470
Publicité	150 295	14 628
	1 158 426 $	125 655 $

6 — SERVICES ADMINISTRATIFS

	1983 (12 mois)	1982 (5 mois)
Traitements et avantages sociaux	363 856 $	156 069 $
Honoraires professionnels	44 281	31 242
Déplacements et représentation	21 062	15 325
Communications	40 647	15 486
Papeterie et fournitures	24 562	4 062
Autres frais	28 529	13 730
	522 937 $	235 914 $

7 — SERVICES DE SOUTIEN

	1983 (12 mois)	1982 (5 mois)
Entretien, gardiennage et électricité	910 397 $	309 686 $
Exploitation des salles	154 126	13 366
Exploitation des guichets	327 953	132 868
Relations publiques		15 158
	1 392 476 $	471 078 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption de la méthode de capitalisation des immobilisations dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 6 juillet 1984

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	57 220 $	186 720 $
Dépôts à terme et intérêts courus	2 859 549	403 636
Débiteurs	131 330	
Frais payés d'avance	583 652	23 665
Dû par la Société de développement immobilier du Québec		114 432
	3 631 751	728 453
IMMOBILISATIONS (notes 4 et 5)	79 337 066	57 026
	82 968 817 $	785 479 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	4 193 748 $	307 149 $
Dépôts des clients	337 711	135 713
Dû à la Société de développement immobilier du Québec	97 848	
	4 629 307	442 862
DETTE À LONG TERME (note 6)	84 186 000	
	88 815 307	442 862
AVOIR DÉFICITAIRE DE LA SOCIÉTÉ		
Déficit (excédent)	6 803 199	(285 591)
Moins:		
Apport du gouvernement du Québec (note 7)	956 709	57 026
	5 846 490	(342 617)
	82 968 817 $	785 479 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Yves MICHAUD
Fernand ROBERGE

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 3)
REVENUS		
Locations d'espaces — événements	924 205 $	
Redevances (note 8)	741 125	
Services auxiliaires (note 9)	481 508	
	2 146 838	
DÉPENSES		
Frais financiers — net (note 12)	6 062 192	(86 668)$
Frais d'opération et d'administration (note 10)	9 875 661	2 526 217
Frais d'événements (note 11)	871 065	
	16 808 918	2 439 549
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	14 662 080	2 439 549
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 13)	7 573 290	2 483 243
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	7 088 790	(43 694)
EXCÉDENT AU DÉBUT	285 591	241 897
DÉFICIT (EXCÉDENT) À LA FIN	6 803 199 $	(285 591)$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses		43 694 $
Dette à long terme	84 186 000 $	
Apport du gouvernement du Québec	899 683	16 757
	85 085 683	60 451
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	7 086 790	
Acquisitions d'immobilisations	79 280 040	16 757
	86 368 830	16 757
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(1 283 147)	43 694
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	285 591	241 897
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(997 556)$	285 591 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration; et
- de se substituer à la Société de développement immobilier du Québec pour l'aménagement et l'amélioration du Palais des congrès.

L'exploitation du Palais des congrès a débuté le 13 juin 1983.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice ainsi que dans les limites raisonnables de l'importance relative et le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et elles ne sont pas amorties.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

a) Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
- Contribution pour un montant égal aux acquisitions du mobilier et d'équipement au cours de l'exercice
- Contribution pour un montant égal au remboursement de la dette à long terme

b) Subvention de fonctionnement

Contributions pour combler le déficit annuel des opérations.

3 — MODIFICATION AUX CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société a adopté la méthode de capitalisation des immobilisations alors qu'auparavant les acquisitions de mobilier et d'équipement étaient imputées aux opérations. Ces acquisitions ont été de 16 757 $ et 40 269 $ respectivement pour les exercices terminés les 31 mars 1983 et 1982.

Cette modification a été appliquée rétroactivement et a contribué à une augmentation de 57 026 $ des immobilisations et de l'apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société au 31 mars 1983.

4 — ACQUISITION DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Le 30 mars 1984, la Société a acquis le Palais des congrès de Montréal de la Société de développement immobilier du Québec avec les meubles s'y trouvant, à charge d'assumer les obligations relatives aux biens meubles et immeubles dudit Palais.

La considération totale de cette acquisition se compose comme suit :

a) Société de développement immobilier du Québec :	
Obligations assumées :	
Obligations, série « A », taux d'intérêt variables, échéant le 8 décembre 1991	30 000 000 $
Versement comptant	54 265 778
Solde de prix de vente	97 848
	84 363 626
b) Retenues sur contrats et soldes dûs aux fournisseurs relativement à la construction du Palais	1 415 392
	85 779 018 $

Considérant que la transaction s'est effectuée entre organismes apparentés au gouvernement du Québec, la Société a comptabilisé cette acquisition comme suit :

Immobilisations :	
Terrains	2 985 051 $
Bâtisse	70 287 870
Mobilier et équipement	5 107 436
	78 380 357
Imputation aux opérations 1983-1984 :	
Taxes municipales du 13 juin 1983 au 31 décembre 1983	1 461 534
Intérêts sur la dette à long terme du 13 juin 1983 au 30 mars 1984	5 937 127
	7 398 661
	85 779 018 $

La construction du Palais des congrès de Montréal est comptabilisée au coût. Le coût englobe les terrains, le matériel, la main-d'oeuvre directe, les sous-contrats, les honoraires des architectes et des ingénieurs, les intérêts encourus durant la construction sur les emprunts effectués pour financer le projet moins les subventions octroyées par le gouvernement du Canada à titre de participation au financement de la construction.

5 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
	Coût	Coût
Terrains	2 985 051 $	
Bâtisse	94 287 870	
Mobilier et équipement	6 064 145	57 026 $
	103 337 066	57 026
À déduire :		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	
	79 337 066 $	57 026 $

6 — DETTE À LONG TERME

	1984
Billets à payer*	
La Caisse Centrale Desjardins du Québec, 10,27 % l'an, échéant le 30 avril 1984	39 186 000 $
Place Desjardins Inc., 10,22 % l'an, échéant le 30 avril 1984	15 000 000
	54 186 000
Obligations série « A », garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, rachetables par anticipation et échéant le 8 décembre 1991	30 000 000
	84 186 000 $

* Les modalités de financement à long terme des billets à payer n'étaient pas arrêtées à la date de préparation des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

7 — APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
Contribution du gouvernement du Québec aux acquisitions de mobilier et d'équipement	834 836 $	57 026 $
Mobilier transféré à titre gratuit par le ministère des Travaux publics et approvisionnement	121 873	
	956 709 $	57 026 $

8 — REDEVANCES

	1984
Billets vendus	220 475 $
Services alimentaires	476 516
Services électriques	30 998
Services télématiques et audio-visuels	10 717
Autres	2 419
	741 125 $

9 — SERVICES AUXILIAIRES

	1984
Stationnement	225 915 $
Aménagement	99 488
Télématique	56 253
Vestiaire	50 305
Autres	49 547
	481 508 $

10 — FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1984	1983
Taxes	3 480 460 $	38 366 $
Assurances et permis	65 646	426
Électricité et chauffage	764 869	4 635
Gardiennage	248 214	
Entretien et réparations	1 403 015	15 523
Loyer	239 034	273 928
Publicité et promotion	691 848	453 407
Traitements et avantages sociaux	2 067 794	1 034 717
Services professionnels et administratifs	609 327	516 309
Frais de déplacement	65 395	66 993
Téléphone, messagerie	85 270	58 382
Papeterie et impression	126 775	45 894
Autres frais	28 014	17 637
	9 875 661 $	2 526 217 $

11 — FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	1984
Traitements — personnel à l'événement	461 236 $
Créations de pages	21 974
Services alimentaires	25 583
Aménagement	314 396
Services télématiques	24 002
Impression de billets	11 449
Sécurité	11 377
Divers	1 048
	871 065 $

12 — FRAIS FINANCIERS — NET

	1984	1983
Intérêts sur la dette à long terme	5 985 841 $	
Autres intérêts et frais bancaires	181 412	1 354 $
	6 167 253	1 354
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	105 061	88 022
	6 062 192 $	(86 668)$

13 — SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1984	1983
La subvention du gouvernement du Québec se compose comme suit :		
Subvention de fonctionnement	7 573 290 $	2 483 243 $
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société		
Contribution aux acquisitions du mobilier et d'équipement	777 810	16 757
	8 351 100 $	2 500 000 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du Centre du Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds de fonctionnement et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Réal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1984

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 9)
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse et dépôts à terme	4 325 522 $	1 048 453 $
Débiteurs	165 332	312 221
	4 490 854 $	1 360 674 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Avances au fonds de fonctionnement	3 761 360 $	291 648 $
Lots à vendre	3 996 977	4 670 568
Immobilisations (note 3)	41 594 526	33 457 872
	49 352 863 $	38 420 088 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Comptes fournisseurs et frais courus	183 459 $	336 460 $
Dû au fonds d'immobilisations	3 761 360	291 648
Dû au gouvernement du Québec	546 035	732 566
	4 490 854 $	1 360 674 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Emprunt bancaire	6 100 000 $	
Estimations progressives et retenues sur contrats	557 219	300 635 $
Dépôts sur vente de lots	5 616	448 480
Avances du gouvernement du Québec (note 4)	40 255 600	39 985 600
	46 918 435	40 734 715
Solde du fonds	2 434 428	(2 314 627)
	49 352 863 $	38 420 088 $

ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS (note 8)

POUR LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

Réal FORTIN
Jacinthe LAVIGNE

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS (note 5)	5 581 367 $	762 614 $
DÉPENSES		
Traitements, salaires et allocations	591 275	547 016
Taxes foncières	344 009	463 101
Participation de la Société aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville de Bécancour	495 294	497 605
Matériel et équipement	7 141	12 430
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 819 290	3 641 736
Intérêts sur emprunt bancaire	202 111	
Autres	733 984	772 715
	6 193 104	5 934 603
À déduire		
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 6)	5 353 651	4 968 196
Dépenses assumées par la Société (note 7)	839 453	966 407
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES VIRÉ AU SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	4 741 914 $	(203 793)$

SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE DÉFICITAIRE AU DÉBUT	2 314 627 $	2 123 264 $
Virement de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice du fonds de fonctionnement	4 741 914	(203 793)
Acquisitions de matériel et d'équipement	7 141	12 430
SOLDE (DÉFICITAIRE) À LA FIN	2 434 428 $	(2 314 627)$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du Centre du Québec, a pour principal objet de favoriser l'essor économique du Centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction en conformité avec les pratiques et les usages particuliers de la comptabilité par fonds selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux dépenses du fonds de fonctionnement.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

L'état des revenus et dépenses ne présente pas le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et deux des services de soutien tels que service téléphonique et autres frais assumés par divers ministères gouvernementaux.

3 — IMMOBILISATIONS

	31 mars 1983	Additions de l'exercice	31 mars 1984
Terrains	40 131 $		40 131 $
Bâtisses	4 210 331	15 500 $	4 725 831
Aqueduc et égout	4 774 666	8 548	4 783 214
Routes et rues	4 993 295	5 311	4 998 606
Aires d'entreposage et stationnement	289 693		289 693
Installation portuaire*	15 122 815	8 088 754	23 211 569
Usine et réseau d'eau industrielle	3 212 572	3 367	3 215 939
Réseau ferroviaire	278 420		278 420
Mobilier de bureau	62 129	10 676	72 805
Équipement et outillage	135 839	4 498	140 337
Machinerie industrielle	233 193		233 193
Matériel roulant	154 788		154 788
	33 457 872 $	8 136 654 $	41 594 526 $

* Dans le cadre de l'implantation d'une aluminerie à Bécancour, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à exécuter tous les travaux requis pour la construction du terminus d'alumine et à pourvoir les installations portuaires de tous les services nécessaires à la bonne opération de celles-ci et à mettre en place des mesures de mitigation requises par le ministère de l'Environnement. La Société est également autorisée à contracter auprès d'institutions financières des emprunts dont le montant en capital, global et échéance ne devra en aucun temps excéder respectivement le coût estimé des travaux de 20,6 millions $ et le 31 décembre 1984. Au 31 mars 1984, l'emprunt bancaire auprès de tiers est de 6,7 millions $. Les modalités de financement à long terme de cette implantation ne sont pas encore arrêtées.

4 — AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les avances du gouvernement du Québec portent intérêts à des taux variant de 8,3% à 17,1%.

	1984	1983
Solde au début	39 985 600 $	38 055 600 $
Avances au cours de l'exercice	270 000	1 930 000
Solde à la fin	40 256 600 $	39 985 600 $

5 — REVENUS

	1984	1983
Vente de lots		
Vente de lots	5 034 859 $	
Coût des lots vendus	673 591	
	4 361 268	
Autres revenus		
Loyers — édifices	219 676	62 336 $
Loyers — terrains	17 808	10 078
Droits — port	513 221	300 224
Eau industrielle	264 654	198 947
Eau potable	62 837	51 351
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	103 589	114 989
Divers	38 374	24 689
	1 220 099	762 614
	5 581 367 $	762 614 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLEMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — DEPENSES ASSUMEES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

	1984	1983	Cumulatif (Décembre 1968 au 31 mars 1984)
Traitements, salaires et allocations	591 275 $	547 016 $	4 599 141 $
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 819 290	3 641 736	31 349 809
Intérêts sur emprunt bancaire	202 113		202 111
Autres dépenses	733 834	767 014	4 646 446
	5 346 510	4 955 766	40 797 507
Matériel et équipement	7 141	12 430	131 074
	5 353 651 $	4 968 196 $	40 928 581 $

7 — DEPENSES ASSUMEES PAR LA SOCIETE

	1984	1983
Taxes foncières	344 009 $	463 101 $
Participation de la Société aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville de Bécancour	495 294	497 605
Mauvaises créances		1 119
Autres	150	4 582
	839 453 $	966 407 $

8 — ENGAGEMENT ET EVENTUALITES

En vertu d'une entente avec la ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Le solde des emprunts sur obligations est de 3 185 594 $ au 31 mars 1984 sur des émissions originales de 3 600 000 $.

Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée en 1980 contre la Société. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions, en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

Suite à un jugement de la Cour supérieure rendu le 24 août 1983, la Société a été condamnée à payer un montant de 912 823 $ avec intérêts suite à une réclamation d'un entrepreneur pour des travaux de dragage.

Le 12 septembre 1983, les membres du conseil d'administration de la Société ont donné suite aux recommandations des conseillers juridiques et ont porté la cause en appel; de ce fait aucun passif n'a été enregistré dans les livres de la Société au 31 mars 1984. Si la décision est maintenue, la réclamation sera alors comptabilisée.

Les intérêts courus au 31 mars 1984 s'élèvent à 44 216 $.

La Société conteste l'exactitude de l'évaluation foncière de certains de ses immeubles pour 1982, 1983 et 1984; les taxes ainsi contestées s'élèvent à 309 448 $, dont un montant de 64 518 $ impute aux opérations du présent exercice.

9 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1983 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q., c. S-16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1984 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1984. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1984 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE
TOUCHE ROSS & CIE
Comptables agréés

Montréal (Québec), le 22 juin 1984

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q. c. S-16

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	738 $	49 761 $
Débiteurs	70 713	72 900
Cotisation payée d'avance (note 7)	19 250	
	90 701	122 661
PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE INFRASTRUCTURE (note 3)	7 591 623	7 438 190
	7 682 324 $	7 560 851 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	38 271 $	34 358 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	7 643 053	7 525 493
	7 644 053	7 526 493
	7 682 324 $	7 560 851 $

AU NOM DU CONSEIL

Ghislain THÉBERGE, administrateur
Yves RANCOURT, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

ÉTAT DES FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE

de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983	Cumulatif au 31 mars 1984
IMMOBILISATIONS			
Implantations industrielles et infrastructure de base			
Système de refoulement des eaux usées			2 242 537 $
Aménagement physique			1 486 865
Aménagement – Mirabel (centre-ville)			500 000
Plans d'aménagement, arpentage, génie et gérance des projets			558 070
Fonctionnement des installations (note 5)	42 305 $	41 211 $	425 954
	42 305	41 211	5 213 426
ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux		80 480	1 335 186
Honoraires, loyers et autres frais (note 6)	111 219	145 293	1 405 052
	111 219	225 773	2 740 238
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires	153 524	266 984	7 953 664
Intérêts sur dépôts bancaires	91	21 995	362 041
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire	153 433 $	244 989 $	7 591 623 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Mise de fonds de l'actionnaire	117 560 $	
UTILISATION DES FONDS		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	153 433	244 989 $
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	(35 873)	(244 989)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	88 303	333 292
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	52 430 $	88 303 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Suivant une entente cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 a été signée le 18 juin 1976. Suite à cette entente auxiliaire, qui a par la suite été prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué, par la loi sanctionnée le 30 juin 1976, la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1983, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées. Suite à cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de se retirer de la société. Conséquemment, le gouvernement du Québec est ainsi devenu le seul actionnaire de la société.

2 — ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la société, déduction faite des intérêts sur dépôts bancaires.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la société.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, la société n'en est qu'au stade de l'aménagement du territoire et, conséquemment, aucun état des résultats n'est présenté.

3 — INFRASTRUCTURE

Les terrains visés par les projets pertinents à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4 — CAPITAL-ACTIONS

	1984	1983
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur au pair de 1 $ chacune		
En circulation		
1 000 actions ordinaires	1 000 $	1 000 $

5 — FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, une somme de 100 053 $ (72 840 $ en 1983) a été comptabilisée en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la société. Cette contrepartie a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.

Les frais totaux de fonctionnement des réseaux ont été réduits par les redevances de la Ville de Mirabel, de la compagnie Fondor Laurentide Inc. et de la moitié de la contribution exigible de la Société Immobilière Canada (Mirabel).

6 — HONORAIRES, LOYERS ET AUTRES FRAIS

Cette rubrique comprend les honoraires du secrétaire-trésorier pour une partie de l'exercice, les coûts d'électricité, d'assurances et de réparations des réseaux d'infrastructures.

7 — ALIÉNATION D'IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice, la société a aliéné des immobilisations dont le coût était de 59 184 $. Une partie de ces immobilisations a été donnée en échange de frais de cotisation auprès d'un organisme privé, pour une valeur de 28 000 $. La partie restante a été cédée à l'actionnaire sans contrepartie.

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q., 1975, c. 48

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 17 février 1984

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q. 1975, c. 48

BILAN
au 31 décembre 1983

	1983	1982 (note 4)
ACTIF		
A COURT TERME		
Encaisse	64 689 $	35 141 $
Débiteurs	113 899	103 676
Frais payés d'avance	2 029	2 302
	180 617	141 119
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 567 048	9 564 168
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 735 276	1 732 396
Amortissement accumulé	386 905	316 055
	1 348 371	1 416 341
	1 528 988 $	1 557 460 $
PASSIF		
A COURT TERME		
Emprunt bancaire	450 000 $	1 200 000 $
Fournisseurs et frais courus	46 652	12 222
Taxes municipales et scolaires et intérêts courus	583 983	383 141
	1 080 635	1 595 363
EXCÉDENT (DÉFICIT)	448 353	(37 903)
	1 528 988 $	1 557 460 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maurice BOUTIN
Sylva LORD

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982 (note 4)
REVENUS		
Péage	1 360 526 $	1 217 854 $
Autres	6 372	475
	1 366 898	1 218 329
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	293 120	311 472
Contrat de gérance	42 000	38 000
Taxes municipales et scolaires	122 036	128 995
Assurances	25 195	31 750
Entretien, réparations et électricité	102 763	60 395
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	9 041	6 304
Frais de déplacement, honoraires professionnels et autres dépenses	39 350	27 031
	633 505	603 947
Intérêts sur emprunt bancaire	97 481	212 447
Intérêts sur taxes municipales et scolaires	78 806	47 529
	176 287	289 976
	809 792	893 923
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AMORTISSEMENT	557 106	324 406
Amortissement du complexe du port ferroviaire	70 850	74 544
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	486 256 $	249 862 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982 (note 4)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	327 695 $	(75 315)$
Redressement — taxes municipales et scolaires incluant intérêts de 1980, 1981 et 1982 (note 4)	(365 598)	(212 450)
Solde redressé	(37 903)	(287 765)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	486 256	249 862
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	448 353 $	(37 903)$

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982 (note 4)
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses avant amortissement	557 106 $	324 406 $
Honoraires professionnels assumés par le gouvernement du Québec		14 476
	557 106	338 882
UTILISATION DES FONDS		
Complexe du port ferroviaire — net	2 880	11 476
DIMINUTION DU DÉFICIT DE FONDS DE ROULEMENT	554 226	327 406
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	1 454 244	1 781 650
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	900 018 $	1 454 244 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONSTITUTION ET OBJET

La Société, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale et régie par la troisième partie de la loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2 — CONVENTION COMPTABLE

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis au taux de 5% selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif.

3 — COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE

	1983	1982
Frais capitalisés — au coût	9 567 048 $	9 564 168 $
Moins: Contributions		
Ville de Baie-Comeau	500 000	500 000
Ville de Hauterive	500 000	500 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
	7 831 772	7 831 772
	1 735 276 $	1 732 396 $

Les terrains sur lesquels la Société effectue ses opérations appartiennent aux gouvernements du Québec et du Canada et à la Compagnie de Papier Q.N.S. Limitée. La location du terrain du gouvernement fédéral est couverte par un bail d'une durée de 20 ans échéant le 1er janvier 1997 tandis que celle du terrain de la Compagnie de Papier Q.N.S. Limitée l'est par un bail échéant le 31 octobre 1986 qui se continuera par la suite de 5 ans en 5 ans, aux mêmes termes et conditions tant qu'une partie n'aura pas signifié à l'autre partie son intention d'y mettre fin par un préavis d'un an. Quant au terrain appartenant au gouvernement du Québec, aucune entente formelle n'est encore intervenue.

4 — REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Une entente est intervenue le 14 février 1984 concernant les taxes municipales et scolaires de 1980, 1981, 1982 et 1983 qui étaient contestées par la Société.

Les taxes municipales et scolaires et les intérêts courus sur celles-ci non comptabilisées au 31 décembre 1982 se détaillent comme suit:

Taxes		
1980	98 703 $	
1981	113 747	212 450 $
1982		105 619
		318 069
Intérêts courus		47 529
		365 598 $

Ce redressement au 31 décembre 1982 au montant de 365 598 $ a été comptabilisé de façon rétroactive et les chiffres comparatifs de 1982 ont été modifiés en conséquence.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1983 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1983 ainsi que ses résultats d'opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés

Montréal, le 28 février 1984

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(MILLIERS $)

	1983	1982
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts	105 106	98 550
Comptes à recevoir	155 570	141 555
Contrats en cours et stocks (note 2)	81 789	96 156
Frais payés d'avance	1 720	1 757
	344 185	338 048
ACTIF À LONG TERME		
Retenues à recevoir	2 584	4 626
Placements (note 3)	167 638	157 982
Immobilisations moins amortissement de 203 078 000 $ (169 183 000 $ en 1982)	496 577	491 339
Achalandage	2 377	3 320
Pertes de change reportées (note 4)	17 686	
	686 862	657 767
	1 031 047	995 815
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires (note 5)	29 425	48 707
Comptes à payer	118 308	114 783
Revenus reportés et dépôts sur contrats	3 529	8 920
Impôts	4	7 480
Tranche de la dette à long terme	29 330	17 578
	180 596	197 468
PASSIF À LONG TERME		
Dette à long terme (note 6)	351 960	308 145
Impôts reportés	47 854	50 696
Part des actionnaires minoritaires	179 520	202 794
	579 334	561 635
PART DE L'ACTIONNAIRE		
Capitalisations (note 7)	225 325	195 665
Surplus d'apport	2 510	2 510
Bénéfices non répartis	43 282	38 537
	271 117	236 712
	1 031 047	995 815

POUR LE CONSEIL

J.C. LEBEL, administrateur
Fernand PARÉ, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1983	1982
REVENUS D'OPÉRATIONS	852 892	829 770
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	83 093	87 030
Amortissement des immobilisations	36 855	27 407
Autres amortissements	956	823
Intérêts et frais sur la dette à long terme	37 181	35 729
Intérêts et frais sur la dette à court terme	3 599	11 600
	78 591	75 559
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 502	11 471
Ajouter		
Revenus de placements	11 148	14 805
Part dans les bénéfices (pertes) de compagnies affiliées	7 706	(815)
	18 854	13 990
Déduire		
Impôts	3 017	16 078
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	20 339	9 383
Postes extraordinaires (note 8)	112	5 114
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	20 451	14 497
Intérêts des actionnaires minoritaires	15 130	24 906
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	5 321	(10 409)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice terminé le 31 décembre

(MILLIERS $)

	1983	1982
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	38 537	48 946
Bénéfice (perte) de l'exercice	5 321	(10 409)
Redressements cumulés de conversion des devises étrangères d'une compagnie affiliée	(576)	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	43 282	38 537

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre
(MILLIERS $)

	1983	1982
RESSOURCES		
Fonds générés par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 9)	48 513	39 945
Émission d'actions ordinaires	29 660	58 000
Augmentation de la participation des actionnaires minoritaires		36 638
Augmentation de la dette à long terme (net)	27 104	
Dividendes de compagnies affiliées non consolidées	3 881	5 821
Réduction des retenues à recevoir	2 042	2 474
Réalisation de placements (moins fonds de roulement de 1 917 000 $ en 1983)		
Radiation d'une avance	1 452	5 412
	1 280	
	113 932	148 290
AFFECTATION		
Diminution de la participation des actionnaires minoritaires	9 281	
Acquisition d'immobilisations (net)	45 065	89 635
Augmentation des placements (net)	2 340	
Prime au rachat d'actions privilégiées d'une filiale	3 232	
Augmentation de la participation dans une filiale	30 953	
Diminution de la dette à long terme (net)		112 257
Divers	52	150
	90 923	202 042
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	23 009	(53 752)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	140 580	194 332
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	163 589	140 580

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1983

1 – RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et des compagnies sous contrôle effectif dans lesquelles la SGF participe activement à la gestion. Les compagnies incluses dans la consolidation avec les pourcentages de participation respectifs sont les suivantes :

	% de participation	
	1983	1982
Dofor inc.	85	85
* Donohue inc. et ses filiales	56	
Marine Industrie Limitée et sa filiale	65	65
** Étivec inc.	100	100
Cegelec Entreprises inc. et sa filiale	50	50
Forano inc.	100	100
Cegelec Industrie inc. et sa filiale	50	50
Volcano inc.	100	100
Industries Tanguay inc.	84	84
Artopex Canada Itée et sa filiale	65	65
Bio Mega inc. et sa filiale	100	100
John Meunier inc. et sa filiale	50	63
Société de Montage Automobile Sorel inc.	100	100
Solubec Itée		100

Les résultats des filiales et compagnies affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

* En 1983, la SGF a acquis une participation de 23,6% dans Donohue inc. suite au rachat de la participation détenue par La Cellulose du Pin S.A., ce qui porte sa participation globale dans cette compagnie à 56,5%. En 1982, Donohue inc. était consolidée dans Dofor inc. ce qui donnait à la SGF une participation globale de 48,6%.

** Les comptes de cette filiale représentant la quote-part de la compagnie dans Pétromont, société en commandite et Pétromont inc. et sont comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

b) Placements

Les placements dans les autres compagnies où la SGF détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion sont présentés à la valeur de consolidation. Tous les autres placements sont présentés au coût moins une provision pour pertes, s'il y a lieu.

c) Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant, s'il y a lieu. La presque totalité des amortissements est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq et de quarante ans.

f) Impôts sur le revenu et crédits reportés

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les compagnies soumises à l'impôt provisionnent aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement des différences entre l'amortissement du coût en capital réclamé pour fins fiscales et l'amortissement inscrit aux livres.

g) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés au fur et à mesure de la livraison des produits ou lorsque les services sont rendus. Cependant, une filiale dont la principale activité est la construction de navires de construction comptabilise ses revenus selon le degré d'avancement des travaux.

Dans le cas où des pertes devraient être prévues, des provisions sont constituées à cet effet.

h) Devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change à la date de chacune des transactions.

Les gains ou les pertes de change réalisés aux éléments monétaires à long terme sont reportés et amortis en fonction inverse sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif. Les autres gains ou pertes de change sont imputés à l'état des résultats.

Les éléments autres que l'amortissement, qui influent sur le bénéfice sont convertis au cours moyen du change de l'exercice.

2 – CONTRATS EN COURS ET STOCKS

	1983	1982
	MILLIERS $	MILLIERS $
Coûts et profits au coût	147 675	132 382
Déduire :		
Facturation progressive	169 721	143 205
	(22 046)	(10 823)
Stocks	103 835	126 979
	81 789	116 156

3 – PLACEMENTS

	1983		1982	
	% de participation	MILLIERS $	% de participation	MILLIERS $
Placements à la valeur de consolidation				
SGF				
Nouvelet inc.	30%	1 134	30%	1 440
Investissements Novacap inc.	25%	1 [illegible]	25%	1 100
DOFOR inc.				
Donohue inc.	21%	142 045	21%	149 722
J.E. Thienen inc.	24%	1 [illegible]	24%	7 164
		154 [illegible]		149 427
Placements au coût				
Bombardier inc. (valeur du marché de 6 175 000 $)	6%	6 [illegible]	6%	7 122
Solde de prix de vente échéant en 1985 et 1986		5 137		
Autres		1 [illegible]		1 433
		12 749		8 555
		167 [illegible]		157 982

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1983

---

4 — PERTES DE CHANGE REPORTÉES

En 1983, une filiale a changé sa méthode de comptabilisation des gains ou pertes de change réalisés à la conversion d'éléments monétaires d'actif ou de passif à long terme. Selon la nouvelle méthode, les éléments monétaires d'actif ou de passif sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le changement a eu pour effet d'accroître le bénéfice net de l'exercice terminé de 1 696 000 $. Ces frais seront amortis par tranches égales sur la durée de vie restante de la dette à long terme.

5 — AVANCES BANCAIRES

Des avances bancaires d'un montant de [illegible] effectuées par des emprunts au comptant à rappel, de sous et de comptes à vue, dont la valeur aux livres s'élève à 77 300 000 $.

6 — DETTE À LONG TERME

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
SGF		
Billets à payer à échéance :		
10 ¼% échéant de 1988 à 1992	15 000	15 000
Solde de prix d'achat, 12% remboursable en trois versements égaux en 1983 et 1985	20 476	
	35 476	15 000
Filiales		
Obligations et débentures		
* Obligations à fonds d'amortissement à des taux de 10% et 11 ¼%, échéant en 1993	193 508	1 67 714
Obligations payables au taux préférentiel plus [illegible], échéant en 1985	110 475	108 000
Obligations remboursables par versements annuels variables, au taux de 11 ¼%, échéant en 1991	9 380	10 010
Obligations à fonds d'amortissement à des taux variant de 6 ¼% à 7%, échéant de 1984 à 1989	1 360	1 476
Débentures à fonds d'amortissement à des taux de 6 ¼% à 11 ¼%, échéant de 1984 à 1992	17 744	14 375
Débentures garanties au taux préférentiel plus 1 ½%, échéant en 1985	368	434
	332 835	302 009
Autres		
Billets à payer à des taux et échéances divers	68 309	40 469
Hypothèques, redevances et divers	8 064	4 306
	76 373	44 784
Total des dettes	481 208	375 253
Dette à une tranche à court terme	29 330	17 578
	451 878	357 675

* Le remboursement de cette dette est garanti par le gouvernement du Québec.

La dette à long terme totalise au montant de 451 878 000 $ comprend 172 778 000 $ en devises des États-Unis (note 2).

Les versements relatifs au capital des emprunts exigibles au cours des 4 exercices terminés subséquemment s'établissent comme suit :

1984	29 330 000 $
1985	38 679 000
1986	57 900 000
1987	29 504 000
1988	33 707 000

7 — CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SGF [illegible] par le gouvernement du Québec.

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Autorisé : un nombre illimité d'actions ordinaires de 10 $		
25 500 000 d'actions privilégiées de 100 $ chacune, 6% non cumulatives		
Émis et payé :		
3 567 502 actions ordinaires (dont 2 800 000 émises en échange du solde de prix d'achat de 1983)	235 375	135 000

Le gouvernement du Québec pourra aussi souscrire et payer une somme de 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions ordinaires. Il pourra aussi souscrire et payer, avant le 31 décembre 1985, jusqu'à concurrence d'une somme de 34 534 480 $ pour 4 433 248 actions ordinaires.

Le gouvernement du Québec pourra aussi souscrire et payer une somme maximale de 150 000 000 $ pour 15 000 000 d'actions ordinaires aux fins de la participation de la SGF à l'établissement et au financement d'une aluminerie dans la région de Becancour. Une somme de 4 660 000 $ pour 466 000 actions ordinaires a été versée à cet effet durant l'exercice 1983.

8 — POSTES EXTRAORDINAIRES

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Gain résultant de réductions rapides relatives au report de pertes d'exercices antérieurs (note 341 000 $ (1 181 000 $ en 1982) représentant les économies d'impôts)	930	2 720
Gain résultant de la radiation d'une avance	1 260	
Bénéfice lors de la vente de placements	1 134	2 394
Prime versée lors du rachat d'actions privilégiées d'une filiale (dont 491 000 $ représentant la part des minoritaires)	(3 232)	
	152	5 114

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1983

9 — FONDS GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION

	1983	1982
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Bénéfice (perte) de l'exercice avant postes extraordinaires	5 209	(15 523)
Éléments sans incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	36 855	27 407
Autres amortissements	956	823
Profit intercompagnie non réalisé	468	
Profit sur réalisation d'immobilisations	(487)	(162)
Impôts reportés	(1 912)	1 679
Quote-part dans les (bénéfices) pertes de compagnies affiliées	(7 706)	815
Intérêts des actionnaires minoritaires	15 130	24 906
	48 513	39 945

10 — ENGAGEMENTS

Rachat d'actions privilégiées d'une filiale

Aux termes d'une entente intervenue en 1982, la SGF s'est engagée envers l'actionnaire minoritaire d'une filiale à ce que cette filiale respecte les dispositions de ses statuts de constitution quant au rachat obligatoire de ses actions privilégiées, dans la mesure où celle-ci disposera des liquidités nécessaires. Les dispositions pertinentes prévoient le rachat de 30 000 000 $ d'actions privilégiées « B » en deux tranches égales le 31 décembre 1991 et 1992 à 175% de la valeur comptable sur une base non consolidée.

Les primes de rachat seront comptabilisées aux résultats consolidés de la SGF au fur et à mesure que la filiale effectuera lesdits rachats.

Aluminerie de Bécancour

Aux termes d'un protocole signé en juin 1983, la SGF s'est engagée à participer au projet d'implantation d'une aluminerie à Bécancour dans une proportion d'un tiers (⅓) en propriété indivise avec la société française Pechiney. Cette proportion a été réduite à 24,95% le 7 février 1984, en vertu d'un contrat intervenu entre la SGF, Pechiney et la société américaine Alumax inc., ces deux dernières s'engageant à participer au projet dans des proportions de 50,1% et 24,95% respectivement.

L'aluminerie aura une capacité annuelle de 230 000 tonnes métriques et on prévoit qu'elle entrera en exploitation en 1987.

Le coût total du projet, estimé à 1,4 milliard $, sera supporté par chaque propriétaire au prorata de sa participation et, dans le cas de la SGF, sera financé à même le produit de souscriptions d'actions par son actionnaire au montant maximum global de 150 000 000 $ et par un emprunt bancaire pouvant totaliser 215 000 000 $ US, garanti par le gouvernement du Québec jusqu'à la date d'achèvement du projet, mais sous réserve que certains tests soient alors rencontrés.

Donohue inc.

En 1983, la compagnie a entrepris la construction d'une usine de pâte thermomécanique et d'installations connexes à son usine de papier journal à Clermont, Québec. Le coût total de ce projet est estimé à 120 000 000 $ et sera financé de la façon suivante :

1) Par l'émission de 2 050 000 actions ordinaires au prix de 20,75 $ l'action, pour un montant global de 42 537 500 $, ces actions ont été émises et payées en 1983.

2) Par un emprunt bancaire d'un montant maximum de 60 000 000 $ dont la période de remboursement peut s'échelonner sur une période maximum de dix ans.

3) Par une subvention gouvernementale égale à 20% du coût en capital du projet.

De plus, la compagnie a obtenu un crédit relais de 20 000 000 $ pour financer temporairement les retards qui pourraient survenir dans le versement des subventions.

Éthylec inc.

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec inc. (note 1a) pourrait être tenue de rembourser, dans certaines circonstances, une aide financière de 30 000 000 $ reçues des gouvernements du Canada et du Québec en 1983.

Autres

La SGF s'est également portée caution des engagements de certaines filiales dans des sociétés en participation et auprès de certains assureurs.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les compagnies sont présentement engagées et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 1990 totalisent 4 573 000 $. Les versements sont comme suit : 1984, 1 758 000 $; 1985, 1 434 000 $; 1986, 801 000 $; 1987, 201 000 $; 1988, 166 000 $; 1989-1990, 213 000 $.

11 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des affaires, certaines entreprises du Groupe SGF ont effectué des ventes à d'autres sociétés d'État. Ces transactions furent conclues selon des normes commerciales régulières.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA

L.Q., 1983, c. 37

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Société générale du cinéma au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses pour la période du 14 décembre 1983 au 31 mars 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 14 décembre 1983 au 31 mars 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1984

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA

L.Q. 1983, c. 37

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1984

ACTIF

Encaisse et dépôts à court terme	729 594 $
Intérêts courus sur dépôts à court terme	310
Débiteurs	15 229
Immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	175 000
	920 133 $

PASSIF

Créditeurs et frais courus	116 171 $
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	1 850 411
Solde dû sur immeuble acquis en règlement de créances (note 3)	75 991
	2 042 573
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE LA PÉRIODE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	1 122 440
	920 133 $

ENGAGEMENT (note 6)
EVENTUALITÉS (note 7)

POUR LA SOCIÉTÉ

Jean-Guy DÉCARIE
Honey A. DRESHER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES
pour la période du 14 décembre 1983 au 31 mars 1984

REVENUS	
Subvention — gouvernement du Québec	80 000 $
Intérêts sur dépôts à court terme	6 266
Annulation de projets de programmes d'aide transférés de l'Institut québécois du cinéma	41 665
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide	
Capital remboursé	65 584
Revenus encaissés	610
Divers	879
	195 004
DÉPENSES	
Déficit de l'Institut québécois du cinéma au 19 février 1984 absorbé par la Société	458 867
Programmes d'aide (note 4)	
Production	511 797
Promotion, distribution, diffusion	13 259
Exploitation	2 728
Scénarisation	27 000
Projets spéciaux	105 258
	660 042
Frais d'administration (note 5)	198 535
	1 317 444
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE LA PÉRIODE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	1 122 440 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société, corporation au sens du Code civil, a été instituée selon la Loi sur le cinéma (Lois du Québec 1983, chapitre 37), sanctionnée le 23 juin 1983 et entrée en vigueur le 14 décembre 1983 pour les articles concernant sa constitution. La Société a acquis les droits de l'Institut québécois du cinéma (L.R.Q., c. C-18) et en assume les obligations depuis le 20 février 1984.

La Société a pour fonctions :

— de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant des normes établies ;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la création cinématographique et la production de films reconnus comme films québécois ;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la distribution et l'exploitation de films au Québec ainsi que le développement des industries techniques ;

— de promouvoir ou d'aider financièrement le cinéma québécois en favorisant sa représentation dans les festivals et autres manifestations cinématographiques et de promouvoir la culture cinématographique au Québec ;

— d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois ; et

— d'encourager ou d'aider financièrement la formation, la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine du cinéma.

(Article 63 entré en vigueur le 1er avril 1984)

Les activités de la Société ont débuté le 1er janvier 1984.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Programmes d'aide

Les subventions, prêts, avances et participations sont comptabilisés aux dépenses à la date de l'acceptation formelle de l'aide financière par le postulant. Les garanties bancaires accordées sont montrées comme passif éventuel. La dépense concernant ces garanties est comptabilisée lorsque le montant de la perte pouvant en résulter peut être déterminé avec suffisamment de précision.

Revenus

Les retours (capital et revenus) sur les prêts, les avances et les participations sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3 — IMMEUBLE ACQUIS EN RÈGLEMENT DE CRÉANCES

La Société est propriétaire d'un immeuble acquis en vertu d'un jugement. Cet actif est comptabilisé à la valeur d'expertise de 175 000 $ établie en 1980 par un cabinet d'évaluateurs agréés. Aucun amortissement n'a été pourvu pour cet immeuble vu que la Société a l'intention de s'en départir.

La dette hypothécaire, 11 ½% l'an, grevant cet immeuble acquis en règlement de créances est remboursable par versements mensuels de 1 497 $ incluant capital, taxes et intérêts, et échoit le 1er novembre 1984. Les revenus nets de loyer provenant de la gestion d'immeuble sont comptabilisés comme retour sur placements.

Le 1er juin 1984, la Société a accepté une offre d'achat au montant de 160 000 $.

4 — PROGRAMMES D'AIDE

L'aide accordée par la Société au cours de la période, l'a été sous forme de :

Subventions	120 852 $
Placements	
Garantie bancaire	216
Avances	10 393
Participations	528 581
	539 190
	660 042 $

5 — FRAIS D'ADMINISTRATION

Honoraires des administrateurs	2 330 $
Traitements et avantages sociaux	84 025
Indemnités de départ	31 809
Honoraires professionnels	24 866
Voyages	4 872
Location des locaux	11 441
Entretien et réparations	1 600
Publicité et information	4 291
Fournitures et approvisionnements	6 538
Frais de communication	4 303
Location d'équipement	831
Mobilier, agencement et améliorations des aires locatives	357
Intérêts	180
	177 443
Frais reliés aux programmes d'aide	
Honoraires des membres du jury	19 075
Participation aux festivals de films	1 507
Vidéothèque	510
	21 092
	198 535 $

6 — ENGAGEMENT

La Société est engagée par bail à long terme échéant le 30 septembre 1991 pour des espaces à bureaux. Le loyer annuel minimum des cinq prochains exercices, incluant une participation à certains autres frais afférents, s'élève à 94 000 $.

7 — EVENTUALITÉS

Au 31 mars 1984, la Société assumait une responsabilité éventuelle de 190 000 $ pour des garanties bancaires accordées en vertu de programmes d'aide. Des dépôts à court terme pour une même valeur effectués par la Société sont détenus par la banque comme cautionnement de ces engagements.

REMARQUE : Les états financiers de l'Institut québécois du cinéma sont publiés aux pages 159 à 162.

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-18

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux actionnaires de la
Société Inter-Port de Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société Inter-Port de Québec au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé des charges sur les revenus, l'état du surplus d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date et avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

POISSANT RICHARD/THORNE RIDDELL,
Comptables agréés.

Québec (Québec), le 26 avril 1984

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-18

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	76 036 $	1 600 000 $
Dépôts à terme	225 600	3 528
Débiteurs	350	17 065
Intérêts courus à recevoir	1 699	
Subvention à recevoir	398 000	
Placement en actions — CEBEC Inc.		24 000
	701 685	1 644 593
PLACEMENT		
Placement en actions — Gestion Électromec inc.	400 000	
IMMOBILISATIONS (note 3)		
Terrains — Pointe-de-la-Martinière, mobilier, équipement et améliorations locatives	2 462 125	2 105 342
Moins amortissement accumulé	25 582	8 415
	2 436 543	2 096 927
	3 538 228 $	3 741 520 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire		1 467 $
Créditeurs et frais courus	32 227 $	2 632
	32 227	4 099
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires, valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	3 598 000	3 200 000
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS)	(92 999)	536 421
	3 506 001	3 737 421
	3 538 228 $	3 741 520 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

J.F. BOURASSA, administrateur
Marc LEFRANÇOIS, administrateur

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

EXCÉDENT ACCUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 1984

	1984	1983
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES REVENUS SUR LES CHARGES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	536 421 $	311 824 $
Excédent des charges sur les revenus	(629 420)	224 597
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(92 999)$	536 421 $

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice clos le 31 mars 1984

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 200 000 $	2 000 000 $
Subvention — Entente auxiliaire Canada-Québec		
En vue de l'acquisition de terrains de Pointe-de-la-Martinière		1 200 000
En vue de l'acquisition de placements	398 000	
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 598 000 $	3 200 000 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice clos le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Subventions		484 200 $
Intérêts gagnés	99 250 $	133 049
	99 250	617 249
CHARGES		
Frais généraux et d'administration	492 816	286 512
Frais de recherche	103 029	70 301
Frais de publicité et d'impression	122 971	33 617
	718 816	390 430
	(619 566)	226 819
AUTRE DÉPENSE		
Excédent des charges sur les revenus — Projet Pointe-de-la-Martinière	9 854	2 222
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS)	(629 420)$	224 597 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

FONDS DE ROULEMENT
de l'exercice clos le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les charges		224 597 $
Poste n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations		8 415
		233 012
Augmentation du surplus d'apport	398 000 $	1 200 000
	398 000	1 433 012
AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des charges sur les revenus	629 420	
Poste n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	17 167	
	612 253	
Acquisition de placement	400 000	
Acquisitions d'immobilisations	356 783	1 659 165
	1 369 036	1 659 165
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	971 036	226 153
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 640 494	1 866 647
FONDS DE ROULEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	669 458 $	1 640 494 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice clos le 31 mars 1984

1 – NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de sa Loi constitutive, la Société Inter Port de Québec a pour fonctions

a) « d'élaborer des plans et programmes en vue de l'établissement dans la zone de Québec d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de Québec et de contribuer au développement de celle-ci

b) d'exécuter les travaux requis pour la mise en œuvre des plans et programmes qui auront ainsi été élaborés et d'exercer les industries, les commerces et les autres activités de nature à contribuer au développement du complexe industriel

La Société peut s'associer à toute personne ou société pour l'accomplissement de ces objets »

De plus, tel que défini par un arrêté en conseil, la Société Inter-Port de Québec a pour mandat

a) « de préparer des plans et des projets en vue de stimuler le développement industriel de la zone spéciale de Québec, par la réalisation d'études de présélection industrielle et d'études de faisabilité de projets et la préparation de documents de promotion industrielle

b) de mettre à la disposition des autres intervenants régionaux, notamment les commissariats industriels, les instruments de promotion industrielle mis au point par la Société

c) d'acquérir et développer, en exécutant les travaux requis, des sites industriels « au bord de l'eau », i.e. situés sur les rives de part et d'autre du fleuve, le cas échéant, assister les municipalités dans le développement des autres sites industriels de la région

d) d'effectuer la promotion des projets industriels en mettant l'accent sur ceux qui sont des parties composantes d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire et, pour le reste, en coordonnant ses efforts avec les commissariats industriels de la région

e) d'exercer directement des activités industrielles ou commerciales en s'associant à toute personne ou entreprise »

2 – ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité d'exercice

Les transactions sont comptabilisées sur une base de comptabilité d'exercice à l'exception de

i) Aucun frais payé d'avance n'est comptabilisé pour les assurances, frais de poste, papeterie et fournitures de bureau

ii) Aucun frais couru n'est inscrit relativement aux vacances

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier et de l'équipement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 20%. L'amortissement des améliorations locatives est calculé d'après la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du bail.

c) Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 à titre de subvention de la part des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière ainsi que pour l'aménagement de ces derniers et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3 – IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains, Pointe-de-la-Martinière	2 377 542 $		2 377 542 $	2 063 268 $
Mobilier et équipement	70 084	20 749 $	49 335	33 659
Améliorations locatives	14 499	4 833	9 666	
	2 462 125 $	25 582 $	2 436 543 $	2 096 927 $

4 – RECOUVREMENT ÉVENTUEL

En vertu d'un acte signé au cours de l'exercice 1981, la Société s'est engagée à participer financièrement à une étude de rentabilité d'une usine de trituration d'oléagineux jusqu'à concurrence de 20 000 $. Cette assistance financière est assortie de certaines conditions qui, si celles-ci ne sont pas respectées, permettront à la Société de récupérer les montants déjà investis qui s'élèvent à 16 992 $ au 31 mars 1984.

5 – ENGAGEMENT

Conformément à un contrat d'exploitation à long terme expirant le 31 juillet 1986, la Société loue un immeuble dont le loyer minimum annuel s'élève à 47 880 $. Le loyer minimum à payer, jusqu'à la date de l'expiration du bail, se chiffre à 111 720 $.

REMARQUE: Tel que mentionné à la page 5-13 du volume 1 des Comptes publics – année financière terminée le 31 mars 1984, le capital-actions de la Société Inter-Port de Québec est détenu à cette date à 60% par le gouvernement du Québec et à 40% par le gouvernement du Canada.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et de l'évolution de la situation financière de la Société nationale de l'amiante pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, ainsi que le bilan consolidé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 mars 1984 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX,
Comptables agréés.

Thetford Mines, le 18 mai 1984

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	25 833	22 198
Débiteurs	37 822	39 247
Stocks (note 4)	59 210	95 633
Frais imputables au prochain exercice	2 862	2 397
	125 727	159 475
PLACEMENTS		
Placements dans des compagnies satellites (note 5)	4 126	3 194
Autres placements, au coût	1 064	1 956
	5 190	5 150
IMMOBILISATIONS (note 6)	156 567	154 708
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	42 672	40 210
	330 156	359 543
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	55 211	74 705
Créditeurs et frais courus	29 094	25 994
Autre passif à court terme (note 9)	5 485	
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	4 767	3 330
	95 557	104 029
DETTE À LONG TERME (note 10)	60 176	52 738
	155 733	156 767
IMPÔTS SUR LE REVENU REPORTÉS	10 889	20 783
INTÉRÊTS MINORITAIRES	130 731	151 037
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 11)	59 754	49 097
SURPLUS D'APPORT	2 500	
DÉFICIT	(29 451)	(18 141)
	32 803	30 956
	330 156	359 543

ÉVENTUALITÉS (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André SAUMIER
Daniel PERLSTEIN
Administrateurs

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
OPÉRATIONS COMMERCIALES		
Ventes	143 598	157 278
Perte de SNA dans ses opérations commerciales (note 16)	(8 077)	(13 581)
OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT		
Frais non reportés de mise au point de projets industriels	347	3 841
Frais généraux de recherche	535	704
Frais généraux d'administration	1 505	1 495
	2 387	6 040
Revenus d'intérêts sur dépôts à terme	333	778
Coût des opérations de développement	2 054	5 262
ACQUISITIONS D'ENTREPRISES		
Coût du financement	927	1 231
PERTE AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	(11 058)	(20 074)
Poste exceptionnel (note 3)	(252)	3 274
PERTE NETTE	(11 310)	(16 800)

DÉFICIT ET SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
DÉFICIT CONSOLIDÉ		
Solde au début	(18 141)	(1 341)
Perte nette	(11 310)	(16 800)
Solde à la fin	(29 451)	(18 141)
SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ		
Surplus d'apport provenant d'une plus-value à l'acquisition d'une usine	2 500	—

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1984

(MILLIERS $)

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Perte nette	(11 310)	(16 800)
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	12 261	13 051
Frais non reportés de mise au point de projets industriels	347	3 841
Impôts sur le revenu reportés	(11 856)	(11 782)
Part des actionnaires minoritaires dans la perte de certaines filiales	(20 184)	(17 491)
Quote-part dans le bénéfice net des compagnies satellites	(509)	(114)
Perte sur vente de placements et d'immobilisations	66	(3 271)
Fonds provenant de (utilisés par) l'exploitation	(31 185)	(32 566)
Émission d'actions	10 657	12 200
Emprunts à long terme	11 808	11 823
Surplus d'apport – plus-value d'acquisition	2 500	
Vente de placements et d'immobilisations	79	6 763
Encaissements de prêts à long terme et divers	3 303	134
	(2 838)	(1 646)
UTILISATION DES FONDS		
Investissements par secteurs (détail à la page 405)		
Mines	3 912	4 421
Produits en amiante-ciment	2 407	1 625
Papier d'amiante	431	651
Fils et matériaux de friction	831	1 559
Magnésium	4 832	8 120
Nouveaux produits	2 698	1 749
	15 111	18 125
Diminution de la dette à long terme	4 371	6 811
Divers y compris la plus-value d'acquisition	2 956	2 216
	22 438	27 152
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	(25 276)	(28 798)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	55 446	84 244
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	30 170	55 446

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
31 mars 1984

1 — EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIETE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une Société d'Etat dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q. c. S-18.2). Selon sa loi constitutive, la SNA a pour objets la recherche, le développement et l'exploitation de gisements d'amiante, toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante, de même que la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante.

2 — PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales. Les compagnies incluses dans la consolidation sont les suivantes:

Participation détenue (%)	Contrôle SNA	Profit consolidé
Mines SNA inc. et sa filiale	51.4	17.4
Les Mines d'Amiante Bell Ltée	100	100
Atlas Turner inc. et ses filiales	100	100
Turners Building Products Ltd.	100	100
Lupel-SNA inc.	100	100
Filaq-SNA inc.	67.7	67.7
Descon-SNA inc.	55	55
Chrysophosphate-SNA inc.	80	95.5
Metamag-SNA inc.	90	90
Ceram-SNA inc.	70	100
Sodac-SNA inc.	50	89.4

Pour les corporations Chrysophosphate-SNA inc., Ceram-SNA inc. et Sodac-SNA inc., le solde des actions ordinaires votantes est détenu par des Sociétés filiales de la SNA.

Les comptes de Mines SNA inc. regroupent ceux de la Société Asbestos Limitée, cette dernière étant contrôlée à 54.6% par Mines SNA inc.

Le capital-actions émis de Mines SNA inc. comprend 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action et 100 000 autres actions ordinaires comportant 1 droit de vote par action. La Société nationale de l'amiante détient les 21 124 actions ordinaires de catégorie A ce qui l'assure de 51.4% des votes, toutefois, puisqu'elle ne détient que 21 124 des 121 124 actions ordinaires émises, elle participe aux résultats de Mines SNA inc. dans une proportion de 17.4% seulement. Enfin, compte tenu que Mines SNA inc. détient 54.6% des actions émises de la Société Asbestos Limitée, la Société nationale de l'amiante participe donc à 9.5% dans les résultats de la Société Asbestos Limitée.

Les placements dans les compagnies satellites sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices depuis la date d'acquisition (méthode de la valeur de consolidation) moins l'amortissement de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des participations obtenues à la date d'acquisition lequel est amorti sur une période de dix ans.

Les autres participations sont inscrites au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation selon le moins élevé des deux montants. Les revenus de ces participations ne sont comptabilisés qu'au moment où les dividendes sont reçus.

Stocks

Les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen sont utilisées dans le calcul du coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût moins l'amortissement. Les taux d'amortissement et d'épuisement utilisés sont basés sur la vie utile des immobilisations. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les propriétés minières inactives.

Autres éléments d'actif

Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — Terrains miniers

Les frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur sont amortis d'après les méthodes de l'amortissement constant ou de l'amortissement proportionnel à l'utilisation du minerai récupérable.

Frais de mise au point de produits industriels reportés

Ces frais représentent les dépenses de développement, de pilotage et de mise au point de nouveaux produits, avant l'établissement d'usines d'abouti à une implantation industrielle dans les cinq prochaines années.

Ces frais sont reportés tant et aussi longtemps que le projet a des chances de se réaliser, pour être ensuite entièrement transférés au coût du projet lorsque ce dernier deviendra opérationnel, selon ils sont imputés aux résultats de l'exercice.

Frais de démarrage reportés

Ces frais représentent le coût de rodage en usine de la production de nouveaux produits jusqu'à ce qu'ils soient commercialement acceptables et sont amortis linéairement sur une période raisonnable à compter de cette date.

Clientèle et excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis

L'excédent du coût d'acquisition est amorti linéairement sur une période de dix ans à compter de la date d'acquisition des placements alors que le coût relatif à l'acquisition de clientèle est amorti linéairement sur une période de quatre ans.

Impôts sur le revenu

Etant une Société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

Pour les autres filiales, les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode du report d'impôt.

Régimes de rentes de retraite

Plusieurs régimes de retraite sont en vigueur. Les coûts pour services courants de ces régimes sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la capitalisation est exigée. Les coûts pour services passés sont capitalisés sur la base d'évaluations actuarielles périodiques et sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel le versement est effectué.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice, à l'exception de certains stocks, de certaines immobilisations et dettes à long terme qui sont convertis aux taux de change aux dates de production, d'acquisition ou d'emprunt. Les revenus et les dépenses, à l'exception de certains stocks et de l'amortissement, sont convertis aux taux moyens en vigueur durant l'exercice. Les gains ou pertes sur change sont portés à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1984

3 — POSTE EXCEPTIONNEL (MILLIERS $)

	1984	1983
Profit sur disposition d'immobilisations		3 274
Annulation d'impôts reportés	146	
Quote-part dans la perte relative à la mise en veilleuse et à la réduction des stocks de fournitures au complexe minier Ungava/Nordenham (déduction faite des impôts y afférents	(398)	
	(252)	3 274

4 — STOCKS, AU MOINDRE DU COÛT OU DE LA VALEUR NETTE DE RÉALISATION (MILLIERS $)

	1984	1983
Produits finis		
— Amiante	33 063	38 697
— Manufacturés	3 253	3 660
Produits en cours		
— Amiante non classé	4 238	27 350
— Manufacturés	397	524
Matières premières	1 866	2 085
Fournitures	16 393	23 317
	59 210	95 633

5 — PLACEMENTS DANS DES COMPAGNIES SATELLITES (MILLIERS $)

	1984	1983
Placements en actions ordinaires, à la valeur de consolidation		
— Industries Trois-R Inc. (30%)	32	34
— Distex-SNA Inc. (50%)	2 069	1 660
Prêt, avec intérêts conditionnels aux profits		
— Distex-SNA Inc.	1 500	1 500
Autre prêt, taux préférentiel plus 1%		
— Distex-SNA Inc.	525	
	4 126	3 194

6 — IMMOBILISATIONS (MILLIERS $)

	Coût	Amortissement et épuisement accumulés	Coût amorti 1984	Coût amorti 1983
Terrains et baux miniers	25 821	17 464	8 357	8 353
Installations minières	153 379	88 682	64 697	68 162
Installations manufacturières et autres	31 678	7 108	24 570	17 020
	210 878	113 254	97 624	93 535
Propriétés minières inactives	119 961	61 018	58 943	61 173
	330 839	174 272	156 567	154 708

Le coût des immobilisations inclut 10 735 000 $ de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (1983, 6 268 000 $) de même que 2 500 000 $ provenant de la plus-value à l'acquisition des installations de Lupel-SNA Inc. au Cap de la Madeleine.

Le Complexe minier Ungava/Nordenham, une des propriétés minières de la Société Asbestos Limitée, filiale de la Société nationale de l'amiante, a interrompu temporairement ses opérations au cours de l'exercice financier à cause de la situation mondiale du marché de la fibre d'amiante.

7 — AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (MILLIERS $)

	1984	1983
Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — terrains miniers, au coût amorti	30 068	31 762
Frais de mise au point de projets industriels reportés, au coût	10 372	7 186
Frais de démarrage reportés, au coût amorti	2 109	998
Clientèle et excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis, au coût amorti	123	264
	42 672	40 210

8 — EMPRUNTS BANCAIRES

Des comptes débiteurs et des stocks d'une valeur de 96 501 000 $ ont été donnés en garantie d'emprunts bancaires.

9 — AUTRE PASSIF À COURT TERME

En février 1984, certaines filiales de la Société ont émis des titres donnant droit aux détenteurs d'obtenir des crédits d'impôt à la recherche scientifique pour un montant de 7 125 000 $, ces filiales ont ainsi renoncé à tous les avantages fiscaux liés aux dépenses de recherche et développement. Cette émission a donné naissance à un impôt à payer selon la partie VIII pour une somme équivalente. Cet impôt n'aura pas à être payé en autant que les filiales concernées effectueront les investissements requis dans la recherche et développement; ainsi chaque 2 $ d'investissement réduira l'impôt à payer de 1 $.

Au 31 mars 1984, des travaux admissibles au montant de 880 000 $ ont été réalisés, donnant ainsi droit à un remboursement d'impôt de 440 000 $; en plus, la Société avait payé pour 200 000 $ d'impôt de la partie VIII de 6 485 000 $ pour lequel les dépenses requises n'avaient pas encore été effectuées au 31 mars 1984.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1984

10 — DETTE À LONG TERME
(MILLIERS $)

	1984	1983
Obligations, taux de 3/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, remboursables en totalité ou en partie sur avis de 45 à 90 jours par la Société, échéant le 31 mars 1996	23 500	23 500
Emprunts bancaires, taux préférentiel de la banque plus 1%, remboursables en 20 versements trimestriels égaux et consécutifs débutant le 1er janvier 1985, garantis par une hypothèque et une charge flottante sur les immobilisations d'une filiale, remboursables par anticipation en tout temps	10 000	10 000
Débentures à fonds d'amortissement, 9-3/4%, série A, échéant le 15 juillet 1990. Les exigences annuelles du fonds d'amortissement sont de 1 000 000 $	9 998	9 998
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1984 à 1993	10 936	4 406
Emprunts bancaires garantis en vertu de conventions de crédit pour un montant de 13 200 000 DM de l'Allemagne fédérale payables annuellement à raison de 3 300 000 DM jusqu'en 1986, à un taux d'intérêt de 10,25%	3 112	4 107
Billet à demande, taux de 1/4% de 1% au-dessus du taux préférentiel des banques remboursables en 5 versements annuels égaux et consécutifs débutant le 1er juin 1985	2 500	
Autres dettes à long terme, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1984 à 2000	4 288	3 402
	64 334	55 413
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an, tenant compte d'une conversion des DM au taux de change en vigueur aux dates d'emprunts	4 158	2 675
	60 176	52 738

La dette à long terme en DM convertie en monnaie canadienne au taux de change en vigueur au 31 mars 1984 serait de 4 939 000 $ représentant un passif supplémentaire de 1 827 000 $. De cet écart dû au taux de change, seule la portion applicable au versement échéant au cours du prochain exercice, soit 609 000 $, a été comptabilisée aux livres de la société.

Versements des prochains exercices:

1985	4 767
1986	6 908
1987	7 930
1988	4 552
1989	4 421

Les versements pour les années 1985 à 1989, comprennent des versements annuels sur la dette remboursable en DM, convertis au taux de change en vigueur au 31 mars 1984.

11 — CAPITAL-ACTIONS
(MILLIERS $)

	1984	1983
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
59 754 actions (49 097 actions au 31 mars 1983)	59 754	49 097

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Gouvernement du Québec.

La Société a émis 10 657 actions ordinaires en contrepartie d'un montant de 10 657 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1984.

12 — ACQUISITION DE MINES-SNA INC.

Le 12 février 1982, la Société nationale de l'amiante a souscrit, pour un montant de 17 251 544 $, à 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action, de Mines-SNA Inc. (autrefois General Dynamics (Canada) Limited), ce qui l'assure d'une participation de 51,4% des votes afférents aux actions ordinaires émises.

Dans le cadre de cette souscription d'actions, SNA a également signé avec General Dynamics Limited (GD US), sa co-actionnaire dans Mines-SNA Inc., une convention établissant les conditions d'une option de vente par GD US et d'une option d'achat par SNA de la totalité des actions ordinaires qu'ils détiennent dans Mines-SNA Inc. L'option de vente par GD US dont l'exercice peut être réalisé entre le 12 février 1984 et le 12 février 1987 entraînerait un achat des actions par SNA au prix global de 81 545 809 $ indexé à 16%, à compter du 12 février 1982. Le paiement du prix desdites actions s'effectuerait au moyen de billets à ordre venant à échéance le jour suivant la 5e année de leur date d'émission.

13 — ENGAGEMENTS

En vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, une filiale de la Société s'est engagée à effectuer des versements annuels variant de 1 365 000 $ à 1 575 000 $ par année, pour des versements totaux de 20 747 000 $.

14 — EVENTUALITÉS

La Société garantit le remboursement de l'emprunt bancaire de la compagnie satellite Distex-SNA Inc. pour un montant n'excédant pas 2 400 000 $ sur des crédits autorisés de 3 721 000 $.

Au 31 mars 1984, ces emprunts bancaires se chiffrent à 3 721 000 $.

Certaines filiales de la Société sont parmi un nombre de compagnies nommées comme défenderesses dans des litiges en instance dans divers états des États-Unis pour des dommages que l'on prétend résulter de maladies associées à l'amiante. Le nombre de nouvelles réclamations faites auprès des compagnies n'a pas diminué au cours du dernier exercice financier et ces filiales n'admettent aucune responsabilité. Dans l'hypothèse où un jugement défavorable serait rendu contre ces filiales aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre elles avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en grande partie couverte par leurs assureurs.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1984

15 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant

16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

La perte de SNA dans ses opérations commerciales est établie compte tenu des éléments suivants

	1984	1983
	(MILLIERS $)	(MILLIERS $)
Amortissement		
Amortissement des frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés – terrains miniers	1 938	1 301
Amortissement des frais de démarrage reportés	153	104
Amortissement de la clientèle et de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des placements acquis	301	299
Amortissement des immobilisations et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	9 869	11 347
	12 261	13 051
Frais financiers		
Coût du financement des acquisitions d'entreprises		
Intérêts nets sur emprunt à long terme	927	1 231
Frais inclus dans les opérations		
Intérêts sur emprunts à court terme	7 485	13 048
Intérêts sur emprunts à long terme	3 314	3 246
	10 799	16 294
Impôts sur le revenu		
Impôts sur le revenu récupérés	11 833	11 828
Intérêts minoritaires		
Part des actionnaires minoritaires dans la perte de certaines filiales	(20 184)	(17 491)
Compagnies satellites		
Quote-part dans le bénéfice net de compagnies satellites	509	114

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1984

Investissements par secteurs (MILLIERS $)	Mines	Amiante ciment	Papier d'amiante	Fils et matériaux de friction	Magnésium	Nouveaux produits	Total 1984	Total 1983
Investissements dans des filiales et compagnies satellites		176		525			701	1 519
Frais de mise au point de projets industriels et divers	620	921	12	290	247	1 442	3 532	3 471
Acquisitions d'immobilisations	3 009	1 310	419	13	3 299	1 256	9 306	12 810
Frais d'aménagement, de développement, de mise en valeur et de démarrage	283			3	1 193		1 479	228
Frais reportés, bâtisse industrielle					93		93	97
	3 912	2 407	431	831	4 832	2 698	15 111	18 125

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le Ministre de l'Environnement du Québec
Messieurs les membres du conseil d'administration
de la Société québécoise d'assainissement des eaux

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation, de roulement, des travaux d'assainissement en cours et de financement de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds d'exploitation et celui de la variation des dépenses financées à long terme du fonds de roulement de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que ses revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les pratiques comptables particulières énoncés à la note 1 des états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER,
RONDEAU & ASSOCIÉS,
Comptables agréés.

Montréal, le 27 juin 1984

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
31 mars

	1984	1983
ACTIF		
ELEMENTS À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 3)	1 377 069 $	1 203 539 $
Frais payés d'avance	27 610	27 110
	1 404 679	1 230 649
IMMOBILISATIONS (note 4)	111 575	
	1 516 254 $	1 230 649 $
PASSIF		
DETTE À COURT TERME		
Emprunts temporaires et chèques en circulation	939 617 $	769 788 $
Fournisseurs et frais courus (note 5)	576 637	460 861
	1 516 254 $	1 230 649 $

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 6)

FONDS DE ROULEMENT

BILAN
31 mars

	1984	1983
ACTIF		
DÉPENSES FINANCÉES À LONG TERME	1 504 915 $	1 836 360 $
PASSIF		
EMPRUNTS BANCAIRES	1 504 915 $	1 836 360 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS

BILAN
31 mars

	1984	1983
ACTIF		
Avant-projet	4 654 $	
Analyses E.P.I.C.	20 154 357	13 474 644 $
Travaux d'assainissement		
Réhabilitation	2 660 529	930 348
Interception	52 989 548	29 857 971
Traitement	47 063 112	14 483 590
	102 713 189	45 271 909
	122 872 200 $	58 746 553 $
PASSIF		
Fournisseurs	7 360 948 $	2 498 558 $
Retenues sur contrat	2 514 102	991 398
Contributions reçues	2 922 217	2 922 217
Montants affectés aux travaux en cours	110 074 933	52 334 380
	122 872 200 $	58 746 553 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

VOIR ANNEXE

FONDS DE FINANCEMENT

BILAN
31 mars

	1984	1983
ACTIF		
Montants à être remboursés par		
Ministère de l'Environnement du Québec – E.P.I.C.	15 288 984 $	10 935 057 $
Ministère de l'Environnement du Québec – travaux	74 840 026	32 473 627
Municipalités – travaux	13 271 921	6 672 763
	103 400 931	50 081 447
Escompte à l'émission d'obligations	6 197 191	
	109 598 122 $	50 081 447 $
PASSIF		
Emprunts bancaires	69 598 122 $	50 081 447 $
Obligations (note 8)	40 000 000	
	109 598 122 $	50 081 447 $

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 9)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES
exercice clos le 31 mars

	1984	1983
REVENUS		
Honoraires de gestion — E.P.I.C.	852 245 $	667 202 $
— travaux d'assainissement	2 464 429	2 400 494
— travaux conjoints	19 561	
	3 336 235	3 067 696
Contribution du fonds de roulement		21 345
	3 336 235	3 089 041
DÉPENSES		
Traitements	1 745 045	1 731 128
Transport et communications	304 876	220 098
Services professionnels, administratifs et autres	345 492	354 735
Entretien et réparations	12 563	34 659
Loyers	295 646	255 671
Fournitures	38 451	37 446
Immobilisations	6 305	35 818
Amortissement du fonds de roulement	229 545	196 434
Frais de financement	49 861	197 749
Autres dépenses	25 757	25 303
	3 053 541	3 089 041
Contribution au fonds de roulement	282 694	
	3 336 235	3 089 041
	— $	— $

FONDS DE ROULEMENT

VARIATION DES DÉPENSES FINANCÉES À LONG TERME
exercice clos le 31 mars

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	1 836 360 $	1 767 905 $
Appropriations		
Frais de financement	180 794	243 544
Appropriation du fonds d'exploitation		21 345
	180 794	264 889
	2 017 154	2 032 794
Contributions		
Amortissement du fonds de roulement	229 545	196 434
Contribution du fonds d'exploitation	282 694	
	512 239	196 434
SOLDE À LA FIN	1 504 915 $	1 836 360 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 -- CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

La Société comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds et suivant les modalités approuvées par le Conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Fonds d'exploitation

Revenus

Les revenus provenant des frais de gestion chargés pour la réalisation de travaux d'assainissement sont comptabilisés selon la méthode des échéanciers. Cette méthode consiste en une répartition uniforme des frais de gestion sur la durée résiduelle estimative des travaux. Les revenus provenant des études E.P.I.C. et des études d'avant-projet sont comptabilisés au moment des déboursés.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation courantes sont comptabilisées sur la base d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût unitaire est de plus de 50 000 $ sont capitalisées au coût d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées à la dépense dans l'année d'acquisition.

L'amortissement des équipements et logiciels informatiques est calculé selon la méthode de la ligne droite sur une période de trois ans.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement sert à comptabiliser sur la base d'exercice, l'excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus) du fonds d'exploitation ainsi que tout frais encouru pour financer le fonds de roulement.

Le solde au début de l'exercice des dépenses financées à long terme est amorti selon la méthode de la ligne droite sur la durée résiduelle autorisée pour entreprendre des travaux d'assainissement.

Cette dépense est comptabilisée au fonds d'exploitation.

Fonds des travaux d'assainissement en cours

Les coûts applicables aux travaux et aux études d'assainissement, ainsi que les frais du financement temporaire applicables à ces travaux et études sont imputés au fonds des travaux en cours sur la base d'exercice.

Fonds de financement

Ce fonds sert à comptabiliser, sur la base de caisse, les montants du financement permanent des travaux et études d'assainissement, le fonds d'amortissement de ces emprunts s'il y a lieu, les coûts d'émission des obligations et les frais d'intérêts sur la dette à long terme.

Les contreparties des montants imputés à ce fonds sont les comptes à recevoir, à être perçus du ministère de l'Environnement et des municipalités pour lesquelles des travaux et des études d'assainissement furent réalisés.

L'escompte à l'émission d'obligation est amorti selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

2 -- STATUTS CONSTITUTIFS

La Société a été constituée en vertu de la loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux sanctionnée par le Gouvernement du Québec le 18 juin 1980 et tel qu'amendé ultérieurement. La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

FONDS D'EXPLOITATION

3 -- CRÉANCES À RECEVOIR

	1984	1983
Ministère de l'Environnement du Québec	1 173 373 $	1 053 881 $
Municipalités	170 089	142 594
Avances	1 000	3 424
Autres	32 607	3 640
	1 377 069 $	1 203 539 $

4 -- IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements et logiciels informatiques (en voie de développement)	111 575 $	— $	111 575 $	— $

FONDS D'EXPLOITATION (suite)

5 -- FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1984	1983
Comptes à payer	83 640 $	47 956 $
Salaires	44 568	35 375
Déductions à la source	93 129	68 548
Intérêts	330 300	283 332
Autres frais courus	25 000	25 650
	576 637 $	460 861 $

6 -- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Société s'est engagée par des contrats de baux de trois ans et de cinq ans à compter du 1er décembre 1980 au 30 septembre 1986. Les loyers globaux minimums à payer suivant ces baux se chiffrent à 728 546 $.

Le solde de l'engagement au 31 mars 1984 s'établit à 340 022 $ et les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants :

1985 — 203 286 $
1986 — 129 409
1987 — 7 327

FONDS DES TRAVAUX EN COURS

7 -- EVENTUALITÉ

Au 31 mars 1984, des réclamations représentant un montant de 2 695 025 $ ont été soumises par différents fournisseurs de la Société. La Société conteste ces réclamations. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers. Tout montant qu'elle pourrait être appelée à verser sera comptabilisé au projet concerné à l'intérieur du Fonds des travaux d'assainissement en cours au moment de leur dénouement.

FONDS DE FINANCEMENT

8 -- OBLIGATIONS

	1984	1983
Obligations série A, garanties par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, aux taux de 8 ¼% (taux effectif de 12,40% compte tenu de l'escompte) contractées le 31 octobre 1983, d'un montant original de 40 000 000 $, remboursable entièrement le 31 octobre 1988, plus les intérêts payables annuellement le 31 octobre de chaque année	40 000 000 $	— $

9 -- EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Le 5 juin 1984, la Société a émis des obligations série B, au montant de 25 000 000 $ U.S. (32 050 000 $ Can.) au taux d'intérêt de 13,15% payable semi-annuellement. Le taux effectif composé semi-annuellement est de 13,40%. Le capital sera remboursable à l'échéance le 5 juin 1989. Les intérêts et le capital sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

b) Le 27 juin 1984, la Société a émis des obligations, série C, d'une valeur de 6 688 500 000 yens représentant 50 309 830 $ Can., escomptés à 77%, au taux d'intérêt de 8,55% payable annuellement. Le taux effectif composé semi-annuellement compte tenu de l'escompte est de 13,035%. Le capital sera remboursable à l'échéance au 27 juin 1989. Les intérêts et le capital sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR PROJET			
		AFFECTATION DES FONDS			
		TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT			
No du Projet	Nom du projet	Avant projet	Analyses E.P.I.C.	Réhabilitation	Interception
001	CUM / Anse-à-l'Orme		100 750 $		
002	Val-David		88 962		
003	Sainte-Agathe-des-Monts		142 681		
005	Deux-Montagnes		218 268		
006	Saint-Eustache		531 306		
007	Boisbriand		312 567		
008	Deison		81 983		
009	Candiac		110 218		
010	Sainte-Catherine		133 258		
011	Laprairie		176 216		
012	Saint-Placide		19 511		
013	Châteauguay		507 391		
014/015	Salaberry-de-Valleyfield / Saint-Timothée		585 441	108 652 $	3 062 067 $
016	Beauharnois		110 346		
017	Maple Grove		59 969		
018/105	Saint-Hyacinthe/Sainte-Rosalie		392 405		10 873 738
019	Laval		3 366 325		
020	Sainte-Agathe Sud		55 329		
021	Granby		551 264	21 786	3 550 173
022	Waterloo		219 214	9 521	1 905 663
023	Acton-Vale		143 936		2 526 430
024	Farnham		207 916	54 443	1 344 445
025	Cowansville		206 467	131 086	2 143 126
026	Fossambault-sur-le-Lac		109 868		
027/028	Sainte-Aurélie / Saint-Zacharie		54 511	31 180	1 036 201
030	Grand-Mère		92 283	6 381	156 642
031	Rock Island		72 925		
032	Magog		306 568		
033	Sherbrooke		431 315		
034	Saint-Donat		41 601		
036	Frontenac		12 095	1 822	
037/038	Lac-Mégantic / Nantes		123 771	74 537	1 633 122
039	Saint-Gédéon		39 605	78 201	368 184
040	Saint-Martin		12 740	2 068	
041	Rock Forest		129 508	56 691	425 553
042	Mont-Laurier		208 672	379 349	3 933 041
043/044 / 045	Saint-Louis-de-Pintendre / Lévis / Saint-David-de-l'Auberivière		30 436	267	2 655 958
046	Bromont		135 414	7 121	830 267
047	Berthierville		42		
049	Roxton-Falls		72 579	16 929	367 107
050	Valcourt		83 727	26 833	41 151
051	Val-Bélair		283 848	7 555	
052	Blainville		214 697		
053/054	Bois-des-Filion / Saint-Louis-de-Terrebonne		98 583		
055	Boucherville		341 932		
056	Lorraine		183 517		
057	Rosemère		126 950		
058	Saint-Hubert		368 757		

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Debourses	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contribu tions reçues	Total
	100 750 $	100 750 $			100 750 $
	88 962	88 962			88 962
	142 681	81 134		61 547 $	142 681
	218 268	165 255	3 337 $	49 676	218 268
	531 006	531 006			531 006
	312 567	308 376	4 191		312 567
	81 983	50 166		31 817	81 983
	110 218	99 526		10 692	110 218
	133 258	130 074	3 184		133 258
	178 216	178 199	17		178 216
174 279 $	193 790	187 205	6 585		193 790
	507 391	357 431		149 960	507 391
1 552 071	5 308 231	4 483 026	638 205	187 000	5 308 231
	110 346	75 421		34 925	110 346
	59 969	59 969			59 969
1 816 651	13 082 794	12 624 542	458 252		13 082 794
	3 366 325	3 296 325		70 000	3 366 325
	55 329	55 329			55 329
15 996 592	20 119 815	17 151 385	2 328 430	640 000	20 119 815
870 642	3 006 040	2 814 648	105 392	86 000	3 006 040
307 589	2 979 955	2 731 228	26 727	222 000	2 979 955
281 902	1 888 706	1 851 242	14 464	23 000	1 888 706
345 030	2 825 709	2 678 645	147 064		2 825 709
	109 868	109 868			109 868
1 648 030	2 769 922	2 748 910	15 412	5 600	2 769 922
6 027	261 333	240 109	21 224		261 333
	72 925	72 925			72 925
	306 568	306 568			306 568
	431 315	431 315			431 315
	41 601	41 601			41 601
61 087	75 004	73 019	1 985		75 004
721 971	2 553 401	2 465 111	88 290		2 553 401
669 201	1 155 191	1 099 492	55 699		1 155 191
51 023	65 831	63 697	2 134		65 831
852 061	1 463 813	1 462 663	1 150		1 463 813
400 578	4 921 640	4 835 737	85 903		4 921 640
241 897	2 928 558	2 928 307	251		2 928 558
331 150	1 303 952	1 075 944	228 008		1 303 952
	42		42		42
384 303	840 918	776 480	64 438		840 918
115 409	267 120	225 516	41 604		267 120
	291 403	287 914	3 489		291 403
	214 697	202 255	12 442		214 697
	98 583	98 583			98 583
	341 932	340 394	1 538		341 932
	183 517	183 517			183 517
	126 950	126 950			126 950
	368 757	350 897	17 860		368 757

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR PROJET			
		AFFECTATION DES FONDS			
		TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT			
No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses E P I C	Réhabilitation	Interception
059	Sainte-Thérèse		237 909 $		
060	Communauté Urbaine de Québec		382 741		
061	Québec		1 027 330		
062	Lac-Etchemin		77 951	18 930 $	335 688 $
063	Ascot-Corner		3 300	25 234	
064	Jonquière		637 485	999 435	4 638 057
065	Saint-Louis-de-France		61 188	756	525 526
066	Sainte-Angèle-de-Monnoir		22 006		
067	Saint-Pie		48 845	18 866	38 889
068	Marieville		86 032	11 041	704 429
069	Sainte-Julie		157 497	73 916	
070	Val-d'Or		420 302	15 347	2 733 057
071	Upton		29 326		
072/097	Vaudreuil/Dorion		214 574	61 011	732 116
073	Chibougamau		185 150	11 067	1 764 018
074	Roberval		144 345	204 892	83 320
075	Sainte-Sophie				
076	Larouche		21 722	4 178	91
077	Laternère		18 324	9 293	15 521
078	Laurentides		37 987		
080	Saint-Calixte		28 573		
081	Saint-Gabriel		57 264		458 349
082	Disraëli		24 978		
083	Saint-Joseph-de-Coleraine		49 380	1 059	353 711
084	Cookshire		38 338		
085	Saint-Félicien		139 789	51 631	1 570 361
086	Rawdon		47 692	2 016	307 957
087	Sainte-Julienne				78 111
089	Omerville		7 014	5 202	34 517
090	Weedon-Centre		33 212		
091	Saint-Jean-Baptiste		31 870	6 491	110 769
092	Mont-Rolland		47 873		
093	Sainte-Adèle		83 161		
096	Saint-Jean-de-Matha		34 127		
099/100	Laurier Station/Saint-Flavien		35 221		
101	Métabetchouan		30 625	41 691	421 758
102	Pohénégamook		108 920	3 393	
104	Prévost		51 134		
106	Matane		181 832	11 388	169 144
107	Chambord		22 515	12 991	5 972
108	Saint-Maurice				11 150
110/111	Amqui/Saint-Benoit-Joseph-Labre		118 389	3 327	173 288
112	Saint-Jean-de-la-Lande			168	1 014
113	Saint-Théophile				
114	Saint-Elie d'Orford		42 251		
115	Saint-Jovite		75 532		
117	Saint-Constant		88 135		
118	Sainte-Madeleine		39 297		
119	Beaulac		8 622		
120	Saint-Nicéphore		39 720		
121	Varier		105 218		

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	237 909 $	237 126 $	783 $		237 909 $
	382 741	362 845	19 896		382 741
	1 027 330	969 288	58 042		1 027 330
1 452 680 $	1 885 249	1 745 711	139 538		1 885 249
331 491	360 025	360 025			360 025
1 798 191	8 073 168	6 876 984	1 196 184		8 073 168
1 456 162	2 043 632	2 016 117	27 515		2 043 632
273 772	295 778	285 060	10 718		295 778
57 616	164 216	164 216			164 216
189 744	991 246	793 307	197 939		991 246
291 735	523 148	512 365	10 783		523 148
3 527 179	6 695 885	5 900 725	795 160		6 695 885
	29 326	29 326			29 326
2 496 266	3 503 967	1 909 009	244 958	1 350 000 $	3 503 967
2 000 654	3 960 889	3 757 334	203 555		3 960 889
1 064 352	1 496 909	995 724	501 185		1 496 909
81 064	81 064	56 455	24 609		81 064
164 959	190 950	137 098	53 852		190 950
51 530	94 668	93 202	1 466		94 668
	37 987	37 987			37 987
	28 573	28 573			28 573
622 527	1 138 140	931 691	206 449		1 138 140
	24 978	24 978			24 978
907 110	1 311 260	1 094 823	216 437		1 311 260
	38 338	38 338			38 338
373 588	2 135 369	1 870 542	264 827		2 135 369
384 911	742 576	638 635	103 941		742 576
4 676	82 787	78 142	4 645		82 787
428 059	474 792	453 743	21 049		474 792
	33 212	33 165	47		33 212
218 790	367 920	312 614	55 306		367 920
	47 873	39 913	7 960		47 873
	83 161	79 538	3 623		83 161
	34 127	28 020	6 107		34 127
40 979	76 200	64 291	11 909		76 200
136 899	630 973	608 413	22 560		630 973
84 624	196 937	192 172	4 765		196 937
	51 134	51 134			51 134
223 317	585 681	533 409	52 272		585 681
920 849	962 327	734 035	228 292		962 327
408 273	419 423	401 674	17 749		419 423
98 627	393 631	350 785	42 846		393 631
27 210	28 392	28 110	282		28 392
26 686	26 686	26 086	600		26 686
	42 251	42 251			42 251
	75 532	75 532			75 532
	88 135	88 135			88 135
	39 297	39 297			39 297
	8 622	8 622			8 622
	39 720	39 720			39 720
	105 218	94 466	10 752		105 218

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR PROJET			
		AFFECTATION DES FONDS			
		TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT			
No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses E P I C	Réhabilitation	Interception
122	Saint-Cyrille		21 377 $		
123	Sainte-Hénédine		42 178	2 773 $	
124/125/181	Rougemont/Saint-Césaire/Saint-Michel-de-Rougemont		46 562		9 $
126	Canton Ascot		84 035		
127	Fleurimont		150 513		
128	Lennoxville		86 476		
129	Saint-Gérard		9 754		
130	Stratford		7 777		
131	Brossard		201 556		
132	Saint-Lambert		69 767		
133	Greenfield Park		82 071		
134	Longueuil		442 883		
135	Lemoyne		50 871		
136/137	Saint-Georges/Saint-Georges Ouest		158 761	1 395	413 310
138	Saint-Germain		25 786		
139	Sainte-Lucie-des-Laurentides		44 387		
141	Canton d'Orford		15 095		
142	Beebe-Plain		22 036		
143	Charlesbourg		365 479		
144	Ville-Marie		29 747		26
145	Stanstead-Plain		39 610		
154	Bernières		37 617		
158	Sainte-Foy		209 024	43 345	286 209
159	Desbiens		23 900		347
160/161	Drummondville/Grantham Ouest		87 892		3 148
162	Saint-Georges (Village)		24 099		
163	Coaticook		22 682		
164/165	Linière/Saint-Côme-de-Kennebec				57 631
166	Saint-Antoine		27		
167	Notre-Dame-du-Nord		78		
168	Papineauville		2 551		
169	Luceville		2 495		11
172	Sainte-Catherine (Paroisse)				6 699
173	Mont-Tremblant		97 920	5 271	99 384
174	Alma		257		
178	Aylmer		1 272		
182	Gatineau		658		
183	Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père		853		
184	Rimouski-Est		59		
185	Pont-Rouge		46		
186	Saint-Esprit		78		93
193	Chicoutimi		53		
198	Notre-Dame-du-Lac		70		
199	Rimouski		42		
206	Saint-Luc		28		
207	Saint-Anaclet-de-Lessard				
215	Baie-Comeau	4 654 $			
—	Contractuels du Ministère		361 872		
		4 654 $	20 154 357 $	2 660 529 $	52 989 548 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1984

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Débourses	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	21 377 $	21 377 $			21 377 $
15 690 $	60 641	55 588	5 053 $		60 641
5	46 576	34 044	12 532		46 576
	84 035	84 035			84 035
	150 513	140 987	9 526		150 513
	86 476	83 576	2 900		86 476
	9 754	9 754			9 754
8 964	16 741	10 788	5 953		16 741
	201 556	201 556			201 556
	69 767	69 767			69 767
	82 071	80 744	1 327		82 071
	442 883	401 675	41 208		442 883
	50 871	48 046	2 825		50 871
	573 466	518 621	54 845		573 466
	25 786	24 586	1 200		25 786
	44 387	44 387			44 387
	15 095	15 095			15 095
	22 036	21 859	177		22 036
	365 479	358 705	6 774		365 479
	29 773	27 973	1 800		29 773
	39 610	37 478	2 132		39 610
	37 617	9 291	28 326		37 617
	538 578	185 697	352 881		538 578
313	24 560	23 935	625		24 560
	91 040	72 162	18 878		91 040
	24 099	23 238	861		24 099
	22 682	21 846	836		22 682
22	22	22			22
	57 631	44 521	13 110		57 631
	27		27		27
21	99		99		99
11 918	14 469	6 290	8 179		14 469
11	2 517	105	2 412		2 517
10 887	17 586	141	17 445		17 586
35 648	238 223	114 138	124 085		238 223
	257	257			257
	1 272	1 272			1 272
	658	59	599		658
	853	853			853
	59	59			59
	46		46		46
7 620	7 791	167	7 624		7 791
	53		53		53
	70		70		70
	42		42		42
	28		28		28
	4 654		4 654		4 654
	361 872	361 872			361 872
47 063 112 $	122 872 200 $	110 074 933 $	9 875 050 $	2 922 217 $	122 872 200 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

L.R.Q., c. S-22.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1983 ainsi que les états consolidés des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de la période du 5 juillet 1983 au 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour la période du 5 juillet 1983 au 31 décembre 1983 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 27 avril 1984

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1983

ACTIF

À COURT TERME		
Encaisse		599 026 $
Dépôts à terme et intérêts courus		17 962 869
Débiteurs (note 4)		8 491 561
Fournitures d'entretien et d'exploitation		4 059 977
Frais payés d'avance et dépôts		244 350
Subvention à recevoir en deçà d'un an (note 12)		4 500 000
		35 857 783
SUBVENTION À RECEVOIR (note 12)		18 000 000
PLACEMENTS (note 5)		946 813
IMMOBILISATIONS (note 6)		56 901 743
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Dépôts de garantie et intérêts courus	523 729 $	
Frais reportés, au coût amorti	806 245	1 329 974
		113 036 313 $

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)		17 790 417 $
Revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements		3 528 619
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 8)		9 628 497
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 9)		1 074 781
		32 022 314
REVENUS PERÇUS PAR ANTICIPATION		496 997
PROVISION POUR RÉVISION DE MOTEURS ET D'HÉLICES		1 291 617
INTÉRÊTS À PAYER À LONG TERME		684 070
DETTE À LONG TERME (note 8)		57 337 834
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)		7 051 368
INTÉRÊTS MINORITAIRES		229 871
		99 114 071

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 10)		
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 11)	20 000 000 $	
Surplus d'apport (note 12)	15 000 000	
Déficit	34 000 000	
	(55 077 758)	13 922 242
		113 036 313 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ghislain LEBLOND
Jean GUY

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
de la période du 5 juillet 1983 au 31 décembre 1983

REVENUS D'EXPLOITATION (note 13)		21 898 275 $
FRAIS D'EXPLOITATION (note 14)		22 737 565
PERTE D'EXPLOITATION		839 290
Frais financiers -- net (note 15)	1 691 726 $	
Autres dépenses (note 16)	1 416 433	3 108 159
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS		3 947 449
Quote-part dans la perte nette d'une compagnie satellite	114 288	
Radiation d'achalandage (note 3)	51 016 021	51 130 309
PERTE NETTE DE LA PÉRIODE ET DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 1983		55 077 758 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de la période du 5 juillet 1983 au 31 décembre 1983

PROVENANCE DES FONDS		
Émission de capital-actions	20 000 000 $	
Contributions au surplus d'apport	11 500 000	
Emprunt à long terme	22 500 000	
Ventes d'immobilisations	181 035	54 181 035 $
UTILISATION DES FONDS		
Fonds utilisés par les opérations (note 17)	1 439 338	
Acquisition de placements	281 004	
Acquisitions d'immobilisations	117 929	
Dépôts de garantie	10 739	
Frais reportés	113 915	
Versements sur la dette à long terme	627 692	
Versements sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	309 797	
Acquisition d'une filiale (note 3)		
Considération versée	3 142 766	
Fonds de roulement déficitaire assumé	44 302 386	50 345 566
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE ET FONDS DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1983		3 835 469 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1983

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (Lois du Québec de 1983, chapitre 27). La Loi sur la Société québécoise des transports a été sanctionnée le 22 juin 1983 et la Société a débuté ses opérations le 5 juillet 1983, date d'entrée en vigueur de cette loi.

La Société a pour objets :

- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;
- de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;
- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec inc. et sa filiale Québecair.

Les comptes de Québecair incluent ceux de ses filiales en propriété exclusive, Régionair (1981) Inc., Finance Québecair Inc., Québecair (U.S.) Inc. et Vacances Québecair Inc.

1848-7199 Québec Inc. détient au 31 décembre 1983, 98% des actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions de Québecair.

Fournitures d'entretien et d'exploitation

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, jusqu'à concurrence de leur valeur résiduelle estimative de 15% du coût pour les aéronefs et le matériel de vol, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	5% et 10%
Aéronefs et matériel de vol	6 2/3% à 16 2/3%
Matériel au sol	10%
Aéronefs et matériel de vol loués en vertu de contrats de location-acquisition	6 2/3% à 16 2/3%

Intérêts capitalisés

Les intérêts versés sur la dette découlant de l'achat d'aéronefs durant la période préopératoire sont capitalisés jusqu'au moment de leur entrée en exploitation.

Frais reportés

Les coûts des principales révisions des cellules sont reportés et amortis en fonction des heures de vol.

Révisions des moteurs et des hélices

Les coûts des principales révisions des moteurs pour les aéronefs de type Boeing 737 et BAC-1-11 sont portés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus tandis que les coûts des révisions des moteurs et des hélices relatifs aux aéronefs de type HS-748 et Beech 99 sont provisionnés en fonction des heures de vol à des taux horaires fondés sur le coût estimatif des révisions.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions. Les gains réalisés et les pertes subies à la conversion des devises sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de l'exploitation des lignes régulières et des nolisements sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les sommes reçues pour services non rendus sont présentées au bilan comme revenus différés au poste revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements.

3 — ACQUISITION DE 1848-7199 QUÉBEC INC.

La Société québécoise des transports a acquis le 21 septembre 1983 toutes les actions ordinaires en circulation de 1848-7199 Québec Inc. pour une contrepartie payée comptant au montant de 3 142 766 $.

1848-7199 Québec Inc. est une compagnie de gestion et de portefeuille laquelle détenait à la date d'acquisition 93,7% des actions ordinaires en circulation du capital-actions de Québecair.

L'acquisition des actions a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat des actions se compose comme suit et provient d'états financiers non vérifiés de 1848-7199 Québec Inc. de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1983 :

Fonds de roulement déficitaire	44 302 386 $	
Dette à long terme	66 377 091	110 679 477 $
Actif à long terme		62 806 222
Valeur comptable déficitaire des actions acquises		47 873 255
Considération versée		3 142 766
Excédent du prix d'achat attribué à l'achalandage		51 016 021 $

Les résultats des opérations de 1848-7199 Québec Inc. et sa filiale Québecair ont été consolidés à compter du 1er octobre 1983. L'achalandage a été radié et imputé en entier aux opérations de la période terminée le 31 décembre 1983.

4 — DÉBITEURS

Comptes-clients de Québecair	6 762 526 $
Subventions de fonctionnement	796 572
Autres	932 463
	8 491 561 $

5 — PLACEMENTS

Placements dans une compagnie satellite détenue à 50%	
Actions ordinaires, à la valeur de consolidation	184 813 $
Actions privilégiées, au coût	350 000
Avances	412 000
	946 813 $

6 — IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net
Terrains et bâtiments	5 054 103 $	1 850 278 $	3 203 825 $
Aéronefs et matériel de vol	64 400 807	19 640 331	44 760 476
Matériel au sol	3 757 147	2 498 365	1 258 782
	73 212 057	23 988 974	49 223 083
Aéronefs et matériel de vol loués en vertu de contrats de location-acquisition	11 552 521	3 873 861	7 678 660
	84 764 578 $	27 862 835 $	56 901 743 $

L'amortissement accumulé de 3 873 861 $ relatif aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclut une provision pour perte anticipée de 1 663 382 $ sur aliénations prévues d'aéronefs.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

7 — CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Comptes fournisseurs et frais courus	15 393 596 $
Provision pour révisions des moteurs et hélices	546 821
Provision pour journées de congé en maladie	1 850 000
	17 790 417 $

8 — DETTE À LONG TERME

	Versements échéant en deçà d'un an	Total
Société québécoise des transports		
Débentures, série « A », taux préférentiel moyen de la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada et la Banque Royale du Canada, moins 0,625% remboursables par versements annuels de 4 500 000 $ échéant le 22 décembre 1998 (a)	4 500 000 $	22 500 000 $
Québecair		
Emprunts garantis (b)		
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable par versements trimestriels de 285 621 $, capital et intérêts, échéant en mai 1990	522 178	4 962 176
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable en juin 1990		2 238 778
Taux « LIBOR » majoré de 1%, 4 410 146 $ U.S. remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit respectivement deux versements de 2 1/4%, un versement de 27 1/4% et dix versements de 5%, échéant en juin 1990 (d)	332 605	5 130 663
Taux « LIBOR » majoré de 1%, 1 477 139 $ U.S. remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit respectivement deux versements de 2 1/4%, un versement de 27 1/4% et dix versements de 5%, échéant en juin 1990 (d)	111 403	1 718 471
Taux « LIBOR » majoré de 1 1/4%, 3 951 544 $ U.S. remboursable par versements trimestriels de 133 051 $ U.S., échéant en mai 1991 (d)	662 277	4 601 372
Taux « LIBOR » majoré de 1 1/4%, 1 878 373 $ U.S. remboursable par versements trimestriels de 234 797 $ U.S., à compter d'août 1991, échéant en mai 1993 (d)		2 247 473
Emprunts bancaires		
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable par versements trimestriels de 71 429 $, échéant en juin 1988 (c)	285 714	1 285 710
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable par versements mensuels de 17 860 $, échéant en juin 1989 (c)	214 330	1 160 660
Autres emprunts		
8 1/4%, 5 399 618 $ U.S. remboursable par versements semi-annuels de 539 962 $ U.S., à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990 (d)		6 237 639
8 1/4%, 4 800 382 $ U.S. remboursable par versements semi-annuels de 480 038 $ U.S., à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990 (d)		5 519 509
8 1/4%, 5 151 592 $ U.S. remboursable par versements semi-annuels de 515 159 $ U.S., à compter de novembre 1986, échéant en mai 1991 (d)		6 163 880
Débentures 9%, échéant en juin 1984 (e)	3 000 000	3 000 000
	9 628 497 $	66 966 331
Versements échéant en deçà d'un an		9 628 497
		57 337 834 $

(a) Ces débentures sont garanties par la cession au fiduciaire pour le bénéfice exclusif des détenteurs de débentures de la subvention autorisée par le décret 2665-83 du 22 décembre 1983. Ce décret autorise le ministre des Transports à accorder à la Société, pour et au nom du gouvernement, une subvention à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, afin de pourvoir au complet paiement, aux échéances de capital et d'intérêts qui sont stipulées aux débentures, y compris à toute date de rachat anticipé total ou partiel, du capital ou des intérêts alors payables sur les débentures, selon le cas. Cette subvention a été inscrite au surplus d'apport de la Société en rapport avec le remboursement de l'avoir des actionnaires de Québecair.

(b) Ces emprunts sont garantis par l'émission de trois obligations première hypothèque, d'une valeur nominale de 20 000 000 $ chacune portant intérêt au taux de 24%, émises en vertu de trois actes de fiducie et garanties par voie de charge spécifique et de premier rang par des pièces de remplacement et par trois aéronefs de type Boeing 737.

(c) Ces emprunts ainsi que les lettres de garantie émises par la banque au montant de 2 587 501 $ sont garantis par l'émission d'une obligation première hypothèque, d'une valeur nominale de 12 000 000 $, portant intérêt au taux de 12%, garantie par voie de charge spécifique et de premier rang par trois aéronefs de type BAC-1-11 dont la valeur comptable nette est de 2 818 120 $ en 1983, et par voie de charge flottante de premier rang sur tous les autres éléments d'actif de la compagnie qui ne sont pas autrement donnés en garantie d'une autre dette. De plus, les créances sont directement affectées à la garantie des emprunts de banque.

(d) Ces emprunts totalisant 31 819 007 $ convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice s'élèveraient à 33 684 406 $ au 31 décembre 1983.

(e) Les débentures au montant original de 7 826 582 $ sont garanties en vertu d'un acte de fiducie par une deuxième charge fixe et spécifique sur certains aéronefs et moteurs, et par une deuxième charge flottante sur tous les autres éléments d'actif de la compagnie.

Les versements sur la dette à long terme des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1984	9 628 497 $
1985	10 176 497
1986	10 294 620
1987	11 023 144
1988	10 984 889

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

9 — OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	Versements échéant en deçà d'un an	Total
Québecair		
17%, 3 451 046 $ U.S., remboursable par versements mensuels de 80 000 $ U.S. capital et intérêts, et un montant final de 500 000 $ U.S., échéant en décembre 1988 (a)	572 632 $	4 274 121 $
9,75%, remboursable par versements mensuels de 12 543 $, capital et intérêts, échéant en février 1988	107 520	509 935
11,56%, remboursable par versements mensuels de 63 349 $, capital et intérêts, échéant en février 1990 (b)	394 629	3 342 093
	1 074 781 $	8 126 149
Versements échéant en deçà d'un an		1 074 781
		7 051 368 $

(a) Ces obligations converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice s'élèvent à 4 294 482 $ au 31 décembre 1983.

(b) Au cours d'un exercice précédent, Québecair a signé conjointement avec sa filiale, Régionair (1981) inc. un acte de fiducie afin de garantir l'exécution de toutes les obligations relatives à deux contrats de location d'aéronefs de cette dernière.

Cet acte a donné lieu à l'émission d'une obligation première hypothèque d'une valeur nominale de 10 000 000 $, portant intérêt au taux de 30%, cédant, transférant et grevant par voie de charge spécifique et de premier rang, tous les biens meubles et immeubles dont la filiale est ou deviendra propriétaire et par voie de charge flottante de premier rang, tous les autres éléments d'actif de la filiale qui ne sont pas donnés en garantie d'une autre dette.

Cependant, suite au transfert de tous les éléments d'actif et de passif de Régionair (1981) INC. à Québecair au 30 juin 1983, les dispositions de l'acte de fiducie sont présentement en voie de révision avec le créancier obligataire.

Les versements sur les obligations relatives aux biens loués s'établissent comme suit:

1984	2 100 624 $
1985	2 100 624
1986	2 100 624
1987	2 100 624
1988	1 969 564
1989 et suivants	886 886
Total des paiements minimums exigibles	11 258 946
Frais d'intérêt inclus dans les paiements minimums exigibles	3 132 797
	8 126 149 $

10 — CAPITAL-ACTIONS

Autorisé:	
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	75 000 000 $
Émis et payé:	
200 000 actions	20 000 000 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

La Société a émis 200 000 actions payées comptant au cours de la période du 5 juillet 1983 au 31 décembre 1983.

11 — ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE 1848-7199 QUÉBEC INC

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie « B », participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

12 — SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Québec a autorisé l'octroi d'une subvention de 34 000 000 $ en vertu du décret 2413-83 à la Société québécoise des transports à titre de surplus d'apport en vue de lui permettre de procéder à la restructuration financière de Québecair et de pourvoir à son support.

Cette subvention a été versée et est encaissable comme suit:

— Subventions versées au 31 décembre 1983

Encaissement le 22 décembre 1983 d'une partie de la subvention

i) En rapport avec le renflouement de l'avoir des actionnaires de Québecair	5 000 000 $
ii) En rapport avec les besoins de liquidité de Québecair pour le deuxième semestre de 1983	6 500 000
	11 500 000

— Subventions à recevoir au 31 décembre 1983

Encaissable à raison de 4 500 000 $ par année pour la période de 5 ans à partir de 1984 en rapport avec le renflouement de l'avoir des actionnaires de Québecair — Cette subvention a été cédée en garantie d'une dette à long terme de la Société (voir note 8)	22 500 000
	34 000 000 $

De plus, le gouvernement du Québec a autorisé en même temps le ministre des Transports à verser à la Société québécoise des transports, pour remise ultérieure à Québecair, via 1848-7199 Québec Inc., une subvention égale aux besoins de liquidité de Québecair pour la période de 3 ans ultérieurs au 1er janvier 1984, laquelle subvention ne devant pas excéder 12 000 000 $ annuellement.

Ces subventions de renflouement et de liquidité mentionnées précédemment encaissables au cours des années 1984 à 1988 inclusivement font partie du plan de restructuration financière et de support de Québecair et constituent des contributions de l'actionnaire au surplus d'apport de la Société québécoise des transports.

13 — REVENUS D'EXPLOITATION

Au cours de la période, les subventions de fonctionnement incluses dans les revenus d'exploitation se détaillent comme suit:

Gouvernement du Québec	910 796 $
Gouvernement du Canada	248 871
	1 159 667 $

Subvention de 684 352 $ reliées aux opérations en régions éloignées de Québecair et de 475 315 $ de la Société québécoise des transports dont 300 000 $ à titre de subvention de fonctionnement et 175 315 $ pour le service de la dette.

14 — FRAIS D'EXPLOITATION

Frais de vol et d'entretien	14 804 697 $
Services courants — passagers et aéronefs	3 457 075
Frais d'administration	2 474 715
Amortissement des immobilisations	1 708 191
Amortissement des frais reportés	292 887
	22 737 565 $

15 — FRAIS FINANCIERS — NET

Intérêts sur la dette à long terme, les débentures et les obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 147 855 $
Intérêts sur les emprunts à court terme	543 871
	1 691 726 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1983

16 – AUTRES DÉPENSES

Provision pour perte anticipée sur aliénation prévue d'aéronefs	1 663 382 $
Perte sur la vente d'immobilisations et de placements plus les frais y afférents	108 789
Régularisation de la provision pour taxe d'accise à payer	(355 738)
	1 416 433 $

17 – FONDS UTILISÉS PAR LES OPÉRATIONS

Perte nette		55 077 758 $
Provision pour perte anticipée sur aliénation prévue sur aéronefs	1 663 382 $	
Diminution de la provision pour révision de moteurs et d'hélices à long terme	(1 335 269)	
Perte sur ventes d'immobilisations	191 496	
Quote-part dans la perte nette d'une compagnie satellite	114 288	
Intérêts à payer à long terme	(12 576)	
Amortissement des immobilisations	1 708 191	
Amortissement des frais reportés	292 887	
Radiation d'achalandage	51 016 021	53 638 420
Fonds utilisés par les opérations		1 439 338 $

18 – RÉGIMES DE RETRAITE

Les dernières évaluations actuarielles pour chacun des trois régimes de retraite de Québecair effectuées en date du 31 décembre 1982 ont révélé un surplus de 1 133 975 $. Il est prévu que les prochaines évaluations actuarielles seront en date du 31 décembre 1985.

19 – CONVENTION DE VOTE FIDUCIAIRE

Les actions de Québecair (U.S.) Inc. ont été cédées à un fiduciaire avec tous les droits de vote que comportent ces actions en vertu d'une convention de vote fiduciaire pour une période de deux ans jusqu'en 1985.

20 – BAUX À LONG TERME

La Société et sa filiale Québecair sont engagées d'après des baux à long terme échéant jusqu'en 1988 à verser un loyer total de 1 566 168 $ pour des bâtiments et des locaux.

La dépense de loyer pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983 s'élève à 476 953 $. Les loyers pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1984	463 201 $
1985	391 940
1986	267 260
1987	227 267
1988	216 500

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM au 31 mars 1984 ainsi que les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 1er juin 1984

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c S-19

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 12)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	9 407 220 $	1 476 354 $
Règlements à recevoir	11 254 663	6 700 638
Débiteurs	7 033 380	3 655 999
Stocks (note 3)	5 925 281	8 019 006
Frais payés d'avance	464 466	619 000
	34 085 010	20 470 997
PLACEMENTS (note 4)	24 647 044	18 169 477
IMMOBILISATIONS (note 5)	176 559 672	163 993 869
FRAIS REPORTÉS (note 6)	30 366 166	35 230 350
	265 657 892 $	237 864 693 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunts bancaires	12 332 374 $	
Fournisseurs et frais courus	7 768 824	9 558 287 $
Droits miniers	340 386	633 439
Versements sur la dette à long terme (note 7)	2 691 700	734 847
Droit d'usinage reporté		576 050
	23 133 284	11 502 623
DROITS MINIERS REPORTÉS	13 612 372	9 790 787
DETTE À LONG TERME (note 7)	80 651 282	73 926 779
CRÉDIT REPORTÉ SUR OPTIONS D'OR		3 044 310
	117 396 938	98 264 499
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)		
Autorisé:		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Souscrit: 11 060 000 actions	110 600 000	89 000 000
Moins: Souscription à recevoir	11 600 000	
Émis et payé	99 000 000	89 000 000
SURPLUS D'APPORT	17 000 000	17 000 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	32 260 954	33 600 194
	148 260 954	139 600 194
	265 657 892 $	237 864 693 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 10 et 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Pierre K. GARCEAU
Paul J. BOURASSA

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 12)
Exploitation minière		
Revenu net d'exploitation	79 883 700 $	42 330 468 $
Frais d'exploitation	70 729 324	25 015 529
Redevances	438 780	360 105
	71 168 104	25 375 634
Bénéfice d'exploitation	8 715 596	16 954 834
Projets miniers abandonnés et autres dépenses		
Projets miniers abandonnés	1 875 822	5 198 652
Travaux de recherche	421 017	573 188
Autres dépenses nettes	2 902 223	323 357
	5 199 062	6 095 197
	3 516 534	10 859 637
Frais financiers nets (note 9)	9 266 607	447 414
Participation dans les bénéfices nets de compagnies associées	765 300	1 202 356
Bénéfice (perte) avant droits miniers et poste extraordinaire	(4 984 773)	11 614 579
Droits miniers	3 918 000	3 266 500
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	(8 902 773)	8 348 079
Bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par des compagnies associées	7 563 533	172 364
Bénéfice net (perte nette)	(1 339 240)	8 520 443
Bénéfices non répartis au début	32 742 991	25 079 751
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 12)	857 203	
Bénéfices non répartis au début — redressés	33 600 194	25 079 751
Bénéfices non répartis à la fin	32 260 954 $	33 600 194 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 12)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	8 968 374 $	1 206 353 $
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	(8 902 773)	8 348 079
Amortissement et épuisement	17 690 765	7 831 231
Droits miniers reportés	3 821 585	3 055 221
Perte sur dispositions de projets miniers	1 997 510	
Projets miniers abandonnés	1 875 822	5 198 652
Perte sur dispositions d'immobilisations	51 125	976 003
Perte (gain) sur change étranger	24 900	(51 323)
Gain sur dispositions de placements	(165 547)	(286 461)
Participation dans les bénéfices nets de compagnies associées, nette des dividendes reçus	(460 728)	(1 202 356)
Gain sur options d'or	(3 044 310)	
Fonds provenant des opérations	12 888 349	23 869 046
Souscription au capital-actions	10 000 000	
Dette à long terme	9 700 843	49 658 165
Produit de dispositions de projets miniers	6 937 000	
Produit de dispositions de placements	6 698 892	371 730
Produit de dispositions d'immobilisations	832 506	683 372
Fonds de roulement déficitaire d'une filiale antérieurement consolidée (note 4)	91 596	
Crédit reporté sur options d'or		3 044 310
	47 149 186	77 626 623
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions d'immobilisations	31 436 935	54 652 298
Frais reportés	7 377 917	9 387 107
Versements sur la dette à long terme	2 976 340	1 492 439
Acquisitions de placements	2 536 195	4 355 877
Perte (gain) reportée non réalisée sur change étranger (note 6)	838 447	(615 871)
Stock de machinerie et d'outillage viré aux immobilisations		481 274
Acquisition d'une filiale		111 478
	45 165 834	69 864 602
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 983 352	7 762 021
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	10 951 726 $	8 968 374 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM, constituée par loi spéciale, a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation

Les états consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de ses filiales à part entière: Niobec Inc., Les Mines Selenne Inc., Soquemines Inc.

Les états financiers regroupent également selon la méthode de la consolidation proportionnelle les éléments d'actif, de passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation de SOQUEM, de Niobec Inc. et de la filiale de Soquemines Inc.

Règlements à recevoir

Les règlements à recevoir incluent les lingots d'or et le concentré de niobium et sont évalués à la valeur de réalisation nette estimative.

Stocks

Le stock de sel est évalué au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Placements

Les placements dans les compagnies associées sur lesquelles SOQUEM et ses filiales exercent une influence sensible sur la gestion, sont comptabilisés à la valeur de consolidation, c'est-à-dire au coût majoré ou diminué de sa quote-part aux bénéfices non répartis ou déficit depuis l'acquisition de ces participations.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Pour les gisements miniers en exploitation, l'amortissement et l'épuisement des immobilisations sont établis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par ailleurs, si la durée d'actifs immobilisés est inférieure à celle de la mine, leur amortissement est basé sur leur vie utile anticipée.

Les immobilisations qui ne servent pas à l'exploitation de gisements miniers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée.

Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des projets miniers qui n'ont pas atteint le stade d'exploitation commerciale.

Capitalisation des frais financiers

Les frais relatifs au financement de travaux importants en immobilisations, encourus au cours de la période de construction, sont capitalisés aux projets concernés.

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Baux

Les baux se répartissent en deux catégories: les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation. Les éléments d'actif comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis de la même manière que les immobilisations. Les paiements de loyer moins l'intérêt théorique réduisent le montant des obligations comptabilisées en vertu des contrats de location-acquisition.

Quant aux contrats de location-exploitation, le loyer annuel est imputé aux opérations.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif à court terme ainsi que la dette à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non réalisés sur la dette à long terme, lesquels sont reportés et seront amortis sur la durée de vie restante de la dette.

Transactions sur options d'or

Les gains et les pertes découlant des transactions sur options d'or sont comptabilisés au revenu net d'exploitation lors du rachat ou de l'exercice de l'option ou de son échéance.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

3 — STOCKS

	1984	1983
Sel	2 218 214 $	2 777 100 $
Fournitures	3 707 067	3 649 339
Concentré de niobium		1 592 567
	5 925 281 $	8 019 006 $

4 — PLACEMENTS

	1984	1983 (note 12)
Compagnies associées — à la valeur de consolidation (valeur au marché 37 688 583 $, en 1983 34 773 340 $)	22 602 749 $*	16 175 915 $
Placements — au coût (valeur au marché 616 000 $, en 1983 251 445$)	568 785	534 542
Autres placements — au coût	1 475 510	1 459 020
	24 647 044 $	18 169 477 $

* Au cours de l'exercice, la participation de SOQUEM dans la Société minière Louvem Inc. est passée de 100% à 61%. SOQUEM ayant l'intention de se départir de son contrôle dans cette filiale au cours du prochain exercice, sa participation antérieurement consolidée est maintenant comptabilisée à la valeur de consolidation.

De plus, ce montant comprend des actions totalisant 940 325 $ (valeur au marché: 1 727 150 $) affectées à la garantie des opérations relatives aux options d'or.

5 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Terrains, bâtisses, équipements et autres	88 365 814 $	72 891 428 $
Frais de développement	66 056 694	54 157 187
Infrastructures	19 685 818	19 596 692
Frais de financement et de démarrage nets	13 936 217	13 936 217
Frais préliminaires à la production	12 757 624	12 728 944
Propriétés minières	10 770 440	10 383 004
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 337 200	3 208 211
	214 909 807	186 901 683
Subventions	898 206	898 206
	214 011 601	186 003 477
Amortissement et épuisement accumulés	37 451 929	22 009 608
	176 559 672 $	163 993 869 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

6 — FRAIS REPORTÉS

	1984	1983
a) Projets miniers au stade d'exploration ou de mise en valeur		
Additions de l'exercice		
Frais d'exploration	6 081 927 $	5 506 511 $
Frais de mise en valeur	1 228 444	3 887 116
	7 310 371	9 393 627
Moins:		
Projets miniers abandonnés	1 875 822	5 198 652
Projets miniers disposés	8 934 510	
Projets miniers virés aux immobilisations	2 177 770	1 357 724
	(5 677 731)	2 837 251
b) Autre élément		
Perte (gain) reportée non réalisée sur change étranger	838 447	(615 871)
Moins: Amortissement	24 900	51 323
	813 547	(564 548)
	(4 864 184)	2 272 703
Solde au début	35 230 350	32 957 647
Solde à la fin	30 366 166 $	35 230 350 $
Représenté par:		
Frais d'exploration	22 434 622 $	22 663 749 $
Frais de mise en valeur	7 682 545	13 131 149
Perte (gain) reportée non réalisée sur change étranger	248 999	(564 548)
	30 366 166 $	35 230 350 $

7 — DETTE À LONG TERME

	Versements exigibles à court terme	1984	1983
SOQUEM			
Emprunt bancaire, échéant en 1995 et remboursable en 20 versements semestriels égaux à compter du 1er janvier 1985 dont 20 M $ U.S. (a)	1 825 000 $	36 500 000 $	36 025 059 $
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (e)	848 499	2 325 325	2 684 086
Emprunt hypothécaire, portant intérêt au taux de 11,25%, remboursable par versements mensuels échéant en 2004 (b)	12 574	946 239	957 335
Emprunts hypothécaires à taux et à échéances variables (b)	3 037	66 126	
Les Mines Saleine Inc.			
Emprunt bancaire sans modalités de remboursement (c)		35 502 702	34 939 355
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en janvier 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (d)		8 000 000	
Soquemines Inc.			
Emprunts à taux et à échéances variables	2 590	2 590	55 791
	2 691 700	83 342 982	74 661 626
Versements exigibles à court terme		2 691 700	734 847
	2 691 700 $	80 651 282 $	73 926 779 $

(a) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel du prêteur ou du taux d'offre des prêts interbancaires à Londres ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.
(b) Au cours des cinq prochains exercices, les versements annuels sur les emprunts hypothécaires varieront de 15 611 $ à 22 517 $.
(c) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur, ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.
(d) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur.

(e) Les versements minimaux en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1985	1 108 444 $
1986	1 093 361
1987	528 475
	2 730 280
Moins: intérêt théorique	404 955
Obligations en vertu des contrats de location-acquisition	2 325 325 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLOITATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

8 — CAPITAL-ACTIONS

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Société est de 125 000 000 $. Au cours de l'exercice, la Société a reçu 10 000 000 $ en paiement de 1 000 000 d'actions portant son capital-actions émis et payé de 89 000 000 $ à 99 000 000 $ au 31 mars 1984.

Au cours du prochain exercice, le ministre des Finances paiera à la Société la souscription à recevoir de 11 600 000 $ pour l'achat de 1 160 000 actions, portant le capital-actions émis et payé à 110 600 000 $ au 31 mars 1985. Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 14 400 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

9 — FRAIS FINANCIERS NETS

	1984	1983
Intérêts sur dette à long terme	8 234 351 $	6 916 815 $
Intérêts sur contrats de location-acquisition	400 297	307 790
Autres frais (revenus) d'intérêts	631 959	(108 487)
Intérêts imputés aux immobilisations en construction		(6 668 704)
	9 266 607 $	447 414 $

10 — ENGAGEMENTS

a) Contrat de vente de sel

Les Mines Seleine Inc. s'est engagé par contrat à combler jusqu'au 31 mars 1992 la presque totalité des besoins en sel du gouvernement du Québec.

b) Contrats de location-exploitation

Suite au contrat précité, un accord commercial est actuellement en vigueur entre Les Mines Seleine Inc. et la Société Sonamar Inc. pour l'affrètement à long terme d'un navire pour le transport de sel à raison d'un loyer annuel minimum de 6 926 500 $ jusqu'en l'an 2002. D'autre part, Les Mines Seleine Inc. s'est engagée en vertu de baux de location-exploitation s'échelonnant jusqu'en 1992 à raison de loyers annuels d'environ 424 000 $ pour la location d'espaces d'entreposage. Le total minimum des versements annuels à effectuer sur ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établit à 7 350 500 $.

11 — ÉVENTUALITÉS

Une action en dommages et intérêts a été intentée par une filiale de SOQUEM et une firme d'ingénieurs-conseils contre un entrepreneur relativement au travail effectué par ce dernier. Le montant de cette action s'élève à 2,8 millions $ et pourrait être augmenté à environ 10 millions $. L'entrepreneur, par contre, a logé une demande reconventionnelle de 3 991 565 $ conjointement contre la filiale et la firme d'ingénieurs-conseils. Selon l'aviseur légal de cette filiale, il est peu probable dans l'état actuel du dossier qu'elle soit condamnée à payer des dommages-intérêts à l'entrepreneur, aucune provision n'a été comptabilisée.

Des procédures légales ont été intentées contre un assureur pour récupérer une indemnité de près de 14 millions $.

Tout gain ou perte éventuelle pouvant découler du dénouement de ces procédures réduira ou augmentera le coût des immobilisations.

12 — REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, SOQUEM a comptabilisé rétroactivement l'un de ses placements dans une compagnie associée à la valeur de consolidation; ce placement était auparavant comptabilisé au coût. En mars 1984, elle a obtenu la certitude qu'elle exerçait déjà, au cours de l'exercice antérieur, une influence sensible en détenant directement ou indirectement un nombre suffisant d'actions.

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les placements, le bénéfice net et les bénéfices non répartis de 857 203 $. Les chiffres comparatifs de 1983 ont été redressés en conséquence.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption de nouvelles conventions comptables concernant les publications dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 19 juin 1984

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

BILAN
au 31 mars 1984

	1984
ACTIF	
À COURT TERME	
Débiteurs	91 486 $
Stock de publications	210 782
Travaux en cours — publications	315 104
Frais payés d'avance	16 566
	633 938 $
PASSIF	
À COURT TERME	
Chèques en circulation moins encaisse	92 665 $
Créditeurs et frais courus	211 287
Dépôt d'un client	14 218
Revenus reportés	662 958
	981 128
DÉFICIT MOINS APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	
Déficit	422 190
Apport du gouvernement du Québec	
Fonds de roulement	75 000
	347 190
	633 938 $

ENGAGEMENT (note 8)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Jacques VIAU
Guy TANGUAY

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)		2 095 291 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 5)		1 572 680
REVENU BRUT		522 611
Service à la clientèle (note 6)	178 463 $	
Frais généraux et d'administration (note 7)	304 920	483 383
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT		39 228
Coût net de l'abandon de la publication du répertoire de jurisprudence et de doctrine		265 163
PERTE NETTE		225 935 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

DÉFICIT AU 31 MARS 1983		
Solde déjà établi		607 811 $
Moins redressement: (note 3)		
Inscription au 31 mars 1983		
— des stocks	166 851 $	
— des travaux en cours	644 184	
— des revenus reportés relatifs aux revenus de la clientèle privée	(399 479)	411 556
Solde redressé		196 255
Perte nette de l'exercice		225 935
DÉFICIT AU 31 MARS 1984		422 190 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité. Conformément aux dispositions de la loi constituant la Société, l'excédent de ses revenus sur ses dépenses pour un exercice financier doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est déterminé par le gouvernement.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

La Société applique la méthode de la comptabilité d'exercice en tenant compte des conventions comptables suivantes.

Stock de publications

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Il ne comprend que les ouvrages publiés depuis le 1er avril 1982. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'œuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations du ministère de la Justice et des autres organismes.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 25% par année.

Travaux en cours — Publications

Les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût des travaux en cours de chaque publication est établi de la même manière que pour le stock de publication.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Dépenses assumées par certains ministères

Certaines dépenses de la Société telles la contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et certains frais de messagerie, défrayées à même les crédits de certains ministères, ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses.

3 — MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

À compter de cet exercice, la Société a adopté de nouvelles conventions comptables afin de mieux refléter ses opérations et sa situation financière. Les principales modifications ont consisté à inscrire aux états financiers le stock de publications et les travaux en cours représentant les frais encourus pour la publication d'ouvrages non terminés alors qu'auparavant les frais encourus pour les publications en main et pour les ouvrages non terminés étaient inclus dans le coût des publications de l'exercice.

De plus, les revenus provenant des ventes à la clientèle privée sont maintenant comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant, sauf pour les journaux de jurisprudence, ils étaient inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces modifications ont eu pour effet de diminuer le déficit au 31 mars 1983 de 411 556 $ et d'augmenter de 133 590 $ la perte nette de l'exercice terminé le 31 mars 1984.

Certains renseignements nécessaires au redressement des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1983 n'étant pas disponibles, les chiffres comparatifs de 1983 ne sont pas présentés.

4 — REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

Clientèle privée	1 155 803 $
Ministère de la Justice	191 055
Barreau du Québec	485 615
Chambre des notaires	187 101
Autres organismes	75 717
	2 095 291 $

5 — COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

Stock de publications et des travaux en cours au 31 mars 1983		811 035 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	1 217 191 $	
Frais généraux imputés	580 939	1 798 130
		2 609 165
À déduire		
Participations dans certaines publications		
Ministère de la Justice	423 557	
Autres organismes	87 042	510 599
		2 098 566
Stock de publications et des travaux en cours au 31 mars 1984		525 886
		1 572 680 $

6 — SERVICE À LA CLIENTÈLE

Traitements et avantages sociaux	96 662 $
Matériel	65 801
Loyer	17 000
	178 463 $

7 — FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Traitements et avantages sociaux	431 350 $
Honoraires professionnels	35 326
Déplacements et frais de représentation	17 058
Communications et messagerie	136 858
Loyer	188 558
Équipement, mobilier et entretien	47 998
Papeterie et fournitures de bureau	35 183
Documentation	9 996
Assurances	2 811
Annulation de frais d'un exercice antérieur	(19 279)
	885 859
Frais généraux et d'administration imputés au coût des publications et des services	580 939
	304 920 $

8 — ENGAGEMENT

Bail pour les locaux d'un terme de 10 ans, échéant le 30 novembre 1991, dont le loyer annuel minimum s'élève à 194 903 $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA au 31 mars 1984 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 28 janvier 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

BILAN
au 31 mars 1984

	1984	1983 (note 8)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 669 902 $	4 683 885 $
Débiteurs	756	21 283
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	153 000	
Intérêts courus et dividendes à recevoir	209 160	304 603
Versements de capital sur les placements échéant en deçà d'un an (note 3)	433 600	1 240 400
	2 466 418	6 250 171
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 3 et 4)	11 597 026	10 653 895
Aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts (note 3)	36 968 104	30 131 291
	48 565 130	40 785 186
IMMOBILISATIONS (note 5)	94 618	118 576
	51 126 166 $	47 153 933 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire non garanti	2 200 000 $	2 200 000 $
Créditeurs et frais courus	296 752	465 005
Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires (note 6)	479 000	2 797 639
	2 975 752	5 462 644
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	300 000	300 000
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)		
Autorisé		
850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
464 000 actions	46 400 000	40 000 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CONVERTIS EN PLACEMENTS DANS LES FILIALES	9 540 201	9 540 201
DÉFICIT	(8 089 787)	(8 148 912)
	47 850 414	41 391 289
	51 126 166 $	47 153 933 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André MARIER
Léo J. MARQUIS

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 8)
REVENUS DE PLACEMENTS		
Bénéfice net (perte nette) des filiales (note 4)		
C.D.M.V. Inc.	652 764 $	312 977 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	152 921	257 270
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	168 578	107 979
Société québécoise des pêches	(123 665)	
	850 598	678 226
Intérêts	1 885 935	1 614 303
Dividendes	1 365 287	1 344 002
Gain sur disposition de placements		258 915
Autres revenus	22 572	16 812
	4 124 392	3 912 258
PROVISION POUR PERTES		
Aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts incluant intérêts courus et à recevoir (note 3c)	2 448 650	9 834 847
Garanties d'emprunts bancaires (note 6)	242 690	1 680 639
	2 691 340	11 515 486
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	751 819	706 397
Services professionnels et administratifs	59 978	156 448
Loyer et entretien des locaux	122 476	109 418
Frais financiers	244 130	7 919
Divers frais	166 376	155 282
Amortissement des immobilisations	29 148	34 327
	1 373 927	1 169 791
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	59 125	(8 773 019)
DÉFICIT (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS) AU DÉBUT	8 148 912	(624 107)
DÉFICIT À LA FIN	8 089 787 $	8 148 912 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983 (note 8)
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net (perte nette)	59 125 $	(8 773 019)$
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
Bénéfice net des filiales	(850 598)	(678 226)
Provision pour pertes sur aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts	1 664 862	8 298 986
Gain sur dispositions de participations au capital-actions		(258 915)
Amortissement des immobilisations	29 148	34 327
Fonds générés par les opérations	902 537	
Fonds absorbés par les opérations		(376 847)
Émission de capital-actions	6 400 000	5 000 000
Dispositions de bateaux	3 033 483	
Remboursements de prêts et dispositions de participations au capital-actions d'entreprises	226 099	2 050 334
Subventions		100 000
Avances du gouvernement du Québec		300 000
Autre élément d'actif		280 000
Produit de dispositions d'immobilisations		4 941
	10 562 119	7 358 428
UTILISATION DES FONDS		
Placements dans des filiales en propriété exclusive	192 533	
Aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts consentis	8 627 774	8 995 078
Acquisitions d'immobilisations	5 190	50 201
Acquisitions de bateaux	3 033 483	
	11 858 980	9 045 279
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	1 296 861	1 686 851
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	787 527	2 474 378
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(509 334)$	787 527 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initatives agro-alimentaires — SOQUIA, constituée par une loi spéciale, est une compagnie à fonds social et elle a pour objets

- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire,
- de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et son attribuées au ministre des Finances.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive suivantes C.D.M.V. Inc., Usine de Congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc. et Société québécoise des pêches sont présentées à la valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA vu que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

La participation dans la Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL est présentée au coût compte tenu que cette filiale n'a pas eu d'activités au cours de l'exercice.

Aide financière aux entreprises — participations au capital-actions

Les participations au capital-actions d'entreprises sont présentées à leur valeur d'acquisition. Ces participations ne dépassent pas à l'origine 50% du capital-actions de l'entreprise faisant l'objet d'une intervention financière de SOQUIA. Si, par la suite, SOQUIA en acquiert le contrôle effectif pour la protection de son placement ou pour assurer la continuité d'un projet d'intervention, la participation continue d'être présentée au coût sous ce même poste au bilan.

Provision pour pertes sur aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts

La provision pour pertes sur les participations au capital-actions d'entreprises est établie par évaluation de chacune des participations au montant du coût ou de leur valeur de réalisation estimative. Pour les prêts, la provision est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Véhicule	25%	Solde dégressif
Améliorations locatives	—	Durée du bail

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés de la Société est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3 — PLACEMENTS

	1984	1983
a) Filiales en propriété exclusive		
— À la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	1 948 921	1 296 157
Prêt à long terme		200 000
	3 698 921	3 246 157
Versement de capital échéant en deçà d'un an		100 000
	3 698 921	3 146 157
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis	289 009	136 088
	1 353 482	1 200 561
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires — au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	451 644	283 066
	6 475 755	6 307 177
Société québécoise des pêches*		
Déficit	123 665	
Avances	179 079	
	55 414	
— Au coût		
Société des bio-technologies agro-alimentaires (BIO-AGRAL)*		
Avances	13 454	
	11 597 026 $	10 653 895 $
b) Aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts — au coût		
Actions ordinaires*	30 320 541 $	24 022 932 $
Actions privilégiées	854 922	363 911
Débentures et prêts**	12 468 525	16 284 256
	43 643 988	40 671 099
Versements de capital échéant en deçà d'un an	433 600	1 140 400
	43 210 388	39 530 699
Provision pour pertes	6 242 284	9 399 408
	36 968 104 $	30 131 291 $

* Sociétés constituées en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initatives agro-alimentaires. Au 31 mars 1984, aucune action de leur capital-actions n'avait été émise.

* Au 31 mars 1984, 11 971 050 $ d'actions ordinaires (1983 : 11 971 050 $) avaient une valeur boursière de 26 688 100 $ (1983 : 18 032 500 $). Le solde des actions ordinaires de 18 349 491 $ qui ne sont pas cotées en bourse (1983 : 12 051 882 $), dont une provision pour pertes de 1 371 041 $ (1983 : 887 191 $) est pourvue, avait une valeur comptable de 25 754 900 $ (1983 : 16 564 100 $) à la date de fermeture de chacune des entreprises concernées.

** Une subvention du gouvernement du Québec de 400 000 $ a été déduite du coût de ces placements (1983 : 862 000 $ déduits des actions privilégiées et 400 000 $ des débentures et prêts).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

c) Provision pour pertes sur aide financière aux entreprises — participations au capital-actions et prêts et intérêts courus et à recevoir

	1984	1983
Solde au début	9 935 269 $	5 522 486 $
Radiations de l'exercice		
Participations au capital-actions	300 001	750 001
Prêts	4 521 985	4 138 350
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	342 223	533 713
	5 164 209	5 422 064
	4 771 060	100 422
Provision de l'exercice		
Participations au capital-actions	1 274 862	275 750
Prêts	390 000	9 023 236
	1 664 862	9 298 986
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	783 788	535 861
	2 448 650	9 834 847
Solde à la fin	7 219 710 $	9 935 269 $

La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit:

Participations au capital-actions	2 093 883 $	1 119 022 $
Prêts	4 148 401	8 280 386
	6 242 284	9 399 408
Intérêts courus et dividendes à recevoir	977 426	535 861
	7 219 710 $	9 935 269 $

4 — DONNÉES FINANCIÈRES SOMMAIRES DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE — COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (MILLIERS $)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Total 1984	Total 1983
Bilan au 31 mars						
Actif à court terme	5 726	297	3 131	2 034	11 188	8 783
Placements				22	22	
Immobilisations au coût amorti	238	1 092	3 768	18	5 116	4 956
Autres actifs		29	1 716		1 745	2 274
	5 964	1 418	8 615	2 074	18 071	16 013
Passif à court terme						
Envers des tiers	2 265	65	1 656	19	4 005	4 919
Madelipêche Inc.				2 000	2 000	
Dette à long terme						
Envers des tiers			483		483	341
SOQUIA				179	179	200
Avoir de l'actionnaire SOQUIA:						
Capital-actions	1 750	1 064	6 024		8 838	8 838
Bénéfices non répartis (Déficit)	1 949	289	452	(124)	2 566	1 715
	5 964	1 418	8 615	2 074	18 071	16 013

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

	CDMV Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Total 1984	Total 1983
Résultats et bénéfices non répartis (déficit) de l'exercice						
Ventes	20 711	875	6 691	1	28 278	23 295
Bénéfice brut	2 664	325	6 691	1	9 681	8 556
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	2 011	172	6 522	125	8 830	7 878
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	653	153	169	(124)	851	678
Bénéfices non répartis au début	1 296	136	283		1 715	1 037
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	1 949	289	452	(124)	2 566	1 715

5 — IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	133 895 $	69 621 $	64 274 $	75 152 $
Véhicule	16 629	6 501	10 128	13 505
Améliorations locatives	50 426	30 210	20 216	29 919
	200 950 $	106 332 $	94 618 $	118 576 $

6 — PROVISION POUR RÉCLAMATIONS — GARANTIES D'EMPRUNTS BANCAIRES

	1984	1983
Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires:		
Solde au début	2 797 639 $	1 117 000 $
Exécution de garanties	2 561 329	
	236 310	1 117 000
Provision de l'exercice	242 690	1 680 639
Solde à la fin	479 000 $	2 797 639 $

La Société s'est portée caution, pour un montant de 1,4 million $ au 31 mars 1984, (31 mars 1983 — 4,3 millions $) des emprunts bancaires de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA a une participation financière.

7 — CAPITAL-ACTIONS

Au cours de l'exercice, une modification à la Loi constitutive de SOQUIA a porté son fonds social autorisé de 40 000 000 $ à 85 000 000 $. De plus, la Société a reçu 6 400 000 $ en paiement de 64 000 actions, portant son capital-actions émis et payé de 40 000 000 $ à 46 400 000 $.

Le ministre des Finances paiera à la Société les sommes de 3 000 000 $ en 1984-1985 et 4 000 000 $ en 1985-1986 pour 70 000 actions. Le solde du capital-actions autorisé et non-souscrit, soit 31 600 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

Du 31 mars 1984 à la date de préparation des états financiers, la Société a reçu 5 400 000 $ du gouvernement du Québec en paiement de 54 000 actions de son capital-actions.

8 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 1983 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP au 31 mars 1984 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal CHATELAIN, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1984

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	9 720 640 $	9 767 042 $
Débiteurs	6 035 994	2 461 585
Subventions à recevoir en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	637 489	14 720 394
Stock de matériel de forage — au coût	540 012	546 082
	16 934 135	27 495 103
PLACEMENTS (note 3)	68 701 922	38 115 489
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 4)	100 316 903	98 263 578
IMMOBILISATIONS (note 5)	3 362 292	2 539 801
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	512 765	
	189 828 017 $	166 413 971 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 866 702 $	23 073 892 $
Versements sur la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 6)	408 012	478 506
	3 274 714	23 552 398
DETTE À LONG TERME (note 6)	19 385 558	9 066 225
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	164 000 000	134 000 000
Bénéfices non répartis (déficit)	3 167 745	(204 652)
	167 167 745	133 795 348
	189 828 017 $	166 413 971 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jacques PAQUIN
Pierre MARTIN

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
REVENUS		
Ventes de gaz naturel (note 8)	5 243 917 $	4 138 382 $
moins: Redevances	884 887	470 908
	4 359 030	3 667 474
Participation dans les résultats nets de compagnies affiliées (note 3)	6 143 072	3 967 287
Autres revenus	250 034	132 913
	10 752 136	7 767 674
DÉPENSES		
Production de gaz naturel	1 186 484	528 640
Amortissement et épuisement	2 454 000	1 872 024
Frais généraux et d'administration	3 360 082	2 662 851
Frais financiers nets (note 9)	43 976	676 165
	7 044 542	5 739 680
BÉNÉFICE, COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	3 707 594	2 027 994
Récupération de redevances (note 10)	164 803	589 098
Dévaluation d'un placement	(500 000)	
Études de faisabilité		(591 144)
	(335 197)	(2 046)
BÉNÉFICE NET	3 372 397 $	2 025 948 $

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
Déficit au début	(204 652) $	(2 230 600) $
Bénéfice net	3 372 397	2 025 948
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	3 167 745 $	(204 652) $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par l'exploitation		
Bénéfice net	3 372 397 $	2 025 948 $
Postes n'impliquant pas de mouvement de fonds		
Amortissement et épuisement	2 454 000	1 872 024
Dévaluation d'un placement	500 000	
Participation dans les résultats nets des compagnies affiliées, déduction faite des dividendes versés	(2 836 072)	(1 559 287)
Perte sur vente d'immobilisations		36 171
	3 490 325	2 374 856
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	26 414 919	19 213 615
Souscription au capital-actions	30 000 000	19 000 000
Dette à long terme	17 407 515	9 091 600
Disposition de propriétés pétrolifères et gazéifères	11 000 000	
Ventes d'immobilisations		32 149
	88 312 759	49 712 220
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	41 220 254	30 977 755
Acquisitions d'immobilisations	1 480 278	339 253
Acquisitions de placements	28 294 564	25 184 555
Dette à long terme	7 088 182	851 605
Autre élément d'actif	512 765	
	78 596 043	57 353 168
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	9 716 716	(7 640 948)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	3 942 705	11 583 653
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	13 659 421 $	3 942 705 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1984

1 — CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale en 1969, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive : EXPLORATION SOQUIP INC. et sa filiale et SOQUIP Alberta Inc. et sa filiale.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et est augmenté de la part de la Société dans le bénéfice net de la compagnie à compter de la date de l'acquisition. Lorsqu'une perte est encourue ou un dividende payé par cette compagnie, le placement est diminué pour la quote-part de la Société.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

Selon la méthode de capitalisation du coût entier, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexplorés et les frais de forage de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur estimée des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants :

Entrepôts	5%
Équipement	5% à 20%
Matériel roulant	30%
Gazoduc	6%

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

3 — PLACEMENTS

	% de participation	1984	1983
À la valeur de consolidation			
Gaz Métropolitain, inc. (a) 5 900 000 (1983 5 300 000) actions ordinaires, sans valeur nominale (cours boursier 42 067 000 $, 1983 34 450 000 $)	20.3%	40 295 890 $	32 701 095 $
Gaz Inter-Cité Québec Inc. (a) 17 205 682 (1983 - 4 955 682) actions ordinaires, sans valeur nominale	49.0%	16 664 587	4 315 862
GNC Québec Ltée (a) 100 000 actions ordinaires, sans valeur nominale et avance de 247 000 $	25.0%	65 841	98 542
PAREX, société en nom collectif (b)	33 1/3%	11 175 614	
Autre placement à la valeur de réalisation estimative		499 990	999 990
		68 701 922 $	38 115 489 $

(a) La participation dans les résultats nets de compagnies affiliées, de 6 143 072 $ a été établie à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 1983 (2 221 798 $) et des états financiers non vérifiés pour la période du 1er janvier 1984 au 31 mars 1984 (3 921 274 $). Les dividendes encaissés au cours de l'exercice ont été de 3 307 000 $.

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les frais de gestion de 175 614 $ y afférents sont capitalisés au coût du placement. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de PAREX qui est actuellement au stade de l'exploration.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés au 31 mars 1984 s'établit comme suit :

Actif	11 951 209 $
Passif	951 209
Avoir des associés	11 000 000 $

L'exercice financier de PAREX se terminant le 31 décembre, les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de PAREX au 31 mars 1984.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

4 — PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES

	1984			1983
	Coût	Épuisement accumulé	Net	Net
Évaluation complétée	70 199 235 $	4 144 200 $	66 055 035 $	53 363 898 $
En voie d'évaluation	34 261 868		34 261 868	44 899 680
	104 461 103 $	4 144 200 $	100 316 903 $	98 263 578 $

5 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Terrains, entrepôts et équipement	3 753 674 $	3 781 939 $
Gazoduc	1 172 427	
	4 926 101	3 781 939
Amortissement accumulé	(1 563 809)	(1 242 138)
	3 362 292 $	2 539 801 $

6 — DETTE À LONG TERME

	1984	1983
SOQUIP		
Emprunts sans intérêt remboursables au rythme de la production de certaines réserves de gaz	504 321 $	561 880 $
Autres, sans intérêt	132 500	
Emprunt bancaire		7 000 000
	636 821	7 561 880
EXPLORATION SOQUIP INC		
Billet sans intérêt, remboursable à compter de juin 1986 jusqu'en juin 1988 par tranche annuelle de 2 500 000 $, le solde échéant en juin 1989	10 184 749	1 982 851
SOQUIP ALBERTA INC		
Emprunt bancaire échéant le 30 avril 1985 et portant intérêt au taux préférentiel bancaire. Cet emprunt est garanti par certaines réserves de gaz et de pétrole ainsi que par une cession des comptes à recevoir et de certains contrats d'approvisionnement en gaz	8 972 000	
	19 793 570	9 544 731
Versements échéant au cours du prochain exercice	408 012	478 506
	19 385 558 $	9 066 225 $

7 — CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune détenues par le gouvernement du Québec.

	1984	1983
	(MILLIONS $)	(MILLIONS $)
Autorisé		
5 100 000 actions	255	255
Émis et versé		
3 280 000 actions (1983 2 680 000)	164	134

Souscriptions additionnelles

En vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières, il est prévu que des souscriptions additionnelles au capital-actions pourront s'effectuer comme suit :

	1984-1985	1985-1986	Total
	(MILLIONS $)	(MILLIONS $)	(MILLIONS $)
À la demande de la Société	26		26
À la demande de la Société, à des fins agréées par le gouvernement	25	25	50
	51	25	76
À la demande de la Société, en tout temps avec l'approbation préalable du gouvernement			15
			91

Si la Société demande au cours d'une année une somme inférieure à la somme maximale prévue pour cette même année, la différence pourra faire l'objet d'une demande ultérieure.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1984

8 — VENTES DE GAZ NATUREL

Ce montant représente les ventes réalisées à partir de réserves appartenant à la Société ou à ses filiales en propriété exclusive. Il ne comprend pas une somme de 830 000 $ correspondant aux ventes faites au prix coûtant par SOQUIP à titre d'agent intermédiaire en vertu de certains contrats d'approvisionnement.

9 — FRAIS FINANCIERS NETS

	1984	1983
Intérêts sur dette à long terme	679 809 $	1 258 543 $
Moins: Intérêts sur dépôts bancaires et placements à court terme	635 833	582 378
	43 976 $	676 165 $

10 — RÉCUPÉRATION DE REDEVANCES

Le remboursement de redevances de 164 803 $ du gouvernement de l'Alberta se rapporte aux exercices 1975-1976 à 1977-1978 et n'a pas été comptabilisé rétroactivement.

11 — ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Engagements

a) La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location — exploitation à l'égard de locaux et de matériel roulant, à effectuer au cours des cinq prochains exercices les paiements de loyer minimaux suivants:

1985	757 000 $
1986	759 000
1987	761 000
1988	764 000
1989	691 000

b) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'EXPLORATION SOQUIP INC. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la société PAREX. La quote-part du montant d'investissement additionnel prévu dans ce contrat, net des subventions anticipées des programmes d'encouragement pétrolier, s'établit à environ 9 000 000 $.

c) En vertu des dispositions de régimes de retraite à prestations déterminées, la Société s'est engagée, sous certaines conditions, à combler tout déficit actuariel éventuel. Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1983, les régimes de retraite de la Société étaient entièrement capitalisés.

d) En plus des engagements encourus dans le cours normal de ses affaires, la Société et l'une de ses filiales, à titre de commanditées, sont responsables des obligations de deux sociétés en commandite.

Éventualité

En garantie du respect de l'échéance de certains travaux d'exploration de sa filiale EXPLORATION SOQUIP INC., la Société a émis un billet à ordre de 1 666 665 $.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Assemblée des gouverneurs
Université du Québec

Nous avons vérifié les bilans consolidés et synoptiques des fonds de fonctionnement, de fidéicomms et d'investissements de l'Université du Québec au 31 mai 1984 ainsi que ses états consolidés et synoptiques des soldes de ces fonds, des revenus et dépenses des fonds de fonctionnement et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements pour l'année terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés et synoptiques présentent fidèlement la situation financière de l'Université du Québec au 31 mai 1984, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année terminée à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés

Québec, le 25 juillet 1984

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1
BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Encaisse et dépôts		28 293
Comptes à recevoir		
Étudiants	875	915
Autres	3 620	2 529
Subsides à recevoir		
Ministère de l'Éducation	35 499	231
Autres	184	82
Stocks et frais payés d'avance (note 4)	4 195	3 757
Placements, au coût (note 5)	318	50
Avances au fonds d'investissements	2 066	1 543
Avances au fonds de fidéicommis		7
TOTAL DU FONDS	46 757	37 407
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	3 265	3 171
Comptes à recevoir	517	505
Subsides à recevoir	6 791	5 334
Placements, au coût	31	135
Avances au fonds sans restriction	6 123	5 447
Avances au fonds d'investissements	266	375
TOTAL DU FONDS	16 993	14 967

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Découverts bancaires	1 779	
Emprunts de banque	9 271	22
Comptes à payer et frais courus	20 664	19 346
Revenus différés	2 641	2 157
Dû au fonds avec restriction	6 123	5 447
Dû au fonds de fidéicommis	78	
	40 556	26 972
Solde du fonds	6 201	10 435
TOTAL DU FONDS	46 757	37 407
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Comptes à payer et frais courus	427	530
Dû au fonds de fidéicommis	18	6
	445	536
Solde du fonds	16 548	14 431
TOTAL DU FONDS	16 993	14 967

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts	441	278
Comptes à recevoir	95	124
Placements, au coût	12	12
Avances au fonds sans restriction	78	
Avances au fonds avec restriction	18	6
TOTAL DU FONDS	644	420
PASSIF		
Comptes à payer et frais courus	10	
Dû au fonds sans restriction		7
Dû au fonds d'investissements	1	
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989	12	12
	23	19
Solde du fonds	621	401
TOTAL DU FONDS	644	420

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse et dépôts	716	1 137
Comptes à recevoir	5	4
Réclamations au ministère de l'Éducation	22 104	36 625
Subsides à recevoir à long terme (note 3)	45	60
Placements (note 5)	817	545
Immobilisations (note 6)	340 334	308 407
Frais de financement différés, au coût amorti	4 721	4 406
Avances au fonds de fidéicommis	1	
TOTAL DU FONDS	368 743	351 184
PASSIF		
Emprunts de banque	21 470	35 064
Comptes à payer et frais courus	445	507
Retenues sur contrats	270	500
Dû au fonds sans restriction	2 066	1 543
Dû au fonds avec restriction	266	375
Réserve pour acquisition d'immobilisations	92	90
Réclamations au ministère de l'Éducation (contrepartie)	22 104	36 625
Dette à long terme (note 7)	225 326	200 798
	272 039	275 502
Solde du fonds	96 704	75 682
TOTAL DU FONDS	368 743	351 184

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	Sans restriction		Avec restriction	
	1984	1983	1984	1983
REVENUS				
Droits de scolarité	17 656	16 295		
Subsides				
— Gouvernement du Québec				
Ministère de l'Éducation (note 8)	235 662	218 586	1 120	2 045
Service de la dette			32 944	24 203
Autres	3 268	2 816	10 366	6 183
— Gouvernement du Canada	1 285	832	10 174	9 146
— Autres	2 462	2 796	2 491	2 704
Placements et dotations	1 961	3 259		
Entreprises auxiliaires	15 080	13 511		
Autres revenus	11 055	9 868	378	222
Virement du solde du fonds avec restriction	82	55		
Fonds affectés pour projets spéciaux	3 361	2 538		
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction			33	4
	291 872	270 556	57 506	44 507
DÉPENSES				
Enseignement et recherche	159 866	149 289	23 681	19 418
Recherche subventionnée	2 515	1 865		
Services à la collectivité	5 826	4 818	433	198
Bibliothèque	13 896	12 579	81	87
Audio-visuel	4 389	4 162	9	15
Informatique	12 284	11 055		
Administration et contributions	34 525	33 378	46	54
Terrains et bâtiments	39 803	32 908	281	518
Services aux étudiants	5 990	5 520	31	14
Entreprises auxiliaires	12 476	11 405		
Service de la dette — partie subventionnée			32 944	24 203
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 11)	150	220		
Contribution au fonds avec restriction	109	4		
	291 829	267 203	57 506	44 507
EXCÉDENT DES REVENUS AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	43	3 353		
Ajustements des subsides des années antérieures	(431)	216		
Autres postes exceptionnels (note 12)	(485)			
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	(873)	3 569	—	—

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SOLDES DE FONDS
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT

année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
SANS RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	10 038	8 995
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)	397	409
Solde redressé	10 435	9 404
Solde affecté dépensé au cours de l'année	(3 361)	(2 538)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	(873)	3 569
SOLDE À LA FIN	6 201	10 435
Représenté par :		
— Affecté	3 654	6 912
— Non affecté	2 547	3 523
	6 201	10 435
AVEC RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	14 568	13 286
Reclassement du fonds de dotation	345	39
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)	(482)	(447)
Solde redressé	14 431	12 878
Subsides		
— Gouvernement du Québec		
Ministère de l'Éducation	2 235	3 058
Service de la dette	32 944	24 203
Autres	10 639	5 499
— Gouvernement du Canada	11 452	10 099
— Autres	2 506	3 038
Placements et dotations	32	18
Autres revenus	90	39
Contribution du fonds sans restriction	109	4
Recouvrement de dépenses antérieures		157
Virement aux revenus du fonds sans restriction	(82)	(55)
Virement aux revenus d'intérêts du fonds d'investissements	(2)	
Annulation d'un subside à recevoir du gouvernement du Québec au 31 mai 1983	(300)	
	74 054	58 938
Revenus affectés aux dépenses de l'année	57 506	44 507
SOLDE À LA FIN	16 548	14 431

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	401	486
Revenus	1 032	670
	1 433	1 156
Dépenses	812	755
SOLDE À LA FIN	621	401

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	74 903	67 593
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)	779	
Solde redressé	75 682	67 593
Subsides — Gouvernement du Québec	6 910	835
Contribution du fonds		
sans restriction	10 994	6 256
avec restriction	2 451	2 679
Revenus d'intérêts et autres	8	48
Subsides et contributions — autres	47	115
Immobilisations reçues en don	3 366	
Virement de la réserve pour constructions futures	26	100
Plus-value des oeuvres d'art constatée par expertise		50
	99 484	77 676
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations	(1 309)	(186)
Amortissement des frais de financement-escompte et des immobilisations non subventionnées	(1 272)	(996)
Radiation des frais d'émission de débentures	(199)	(188)
Radiation des intérêts sur financements		(624)
	(2 780)	(1 994)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 6)	96 704	75 682

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	1984	1983
PROVENANCE		
Produit net des émissions de débentures	33 546	16 620
Contribution du fonds		
sans restriction	10 994	6 256
avec restriction	35 171	26 665
Contributions — autres	130	230
Intérêts gagnés et autres	8	48
Vente d'immobilisations	31	220
Encaissement de comptes à recevoir à long terme	20	20
Réduction des placements	27	28
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	(37)	623
Autres augmentations de la dette à long terme	1 164	
	81 054	50 710
UTILISATION		
Acquisition d'immobilisations	28 627	24 081
Intérêts sur emprunts de banque capitalisés	2 457	2 028
Acquisition de placements	299	
Service de la dette		
Capital	10 600	13 872
Intérêts	25 814	23 156
Virement de la réserve pour constructions futures		(980)
Frais inhérents à la dette à long terme	204	755
	68 001	62 912
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	13 053	(12 202)
SOLDE NON POURVU AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(36 780)	(24 634)
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)	(18)	38
Solde redressé	(36 798)	(24 596)
SOLDE NON POURVU À LA FIN (note 9)	(23 745)	(36 798)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts					
Comptes à recevoir					
Étudiants	498	96	168	37	27
Université du Québec	12 812	4 825	3 556	2 221	1 997
Unités constituantes		9	65	(24)	63
Autres	512	297	145	142	74
Subsides à recevoir					
Ministère de l'Éducation					
Autres				70	
Stocks (note 4)	524	171			
Frais payés d'avance (note 4)	1 079	80	160	97	
Placements, au coût (note 5)		50			
Avances au fonds d'investissements	12	1 297		249	161
Avances au fonds de fidéicommis					
TOTAL DU FONDS	15 437	6 825	4 094	2 792	2 322
PASSIF					
Découverts bancaires	2 138	(88)	77	299	33
Emprunts de banque	4 345	1 010	200		
Comptes à payer et frais courus	7 016	2 864	1 606	951	933
Revenus différés	654	255	254	152	95
Dû au fonds avec restriction	1 836	1 609	668	829	622
Dû au fonds de fidéicommis	17	13		5	
	16 006	5 663	2 805	2 236	1 683
Solde du fonds (déficit)	(569)	1 162	1 289	556	639
TOTAL DU FONDS	15 437	6 825	4 094	2 792	2 322

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
									28 293
19	1	29						875	915
1 019	770	1 704	1 108	68	1 524	992	(32 596)		
(48)	(122)	23			44		(10)		
26	882	216	32		218	606	470	3 620	2 529
							35 499	35 499	231
						114		184	82
	128		12			1 096		1 931	1 772
154	28					533	133	2 264	1 985
						268		318	50
15	36	(14)	339		35	(46)	(18)	2 066	1 543
									7
1 185	1 723	1 958	1 491	68	1 821	3 563	3 478	46 757	37 407
235	66	(619)	146		(1 272)	(123)	887	1 779	
268	85		790				2 573	9 271	22
414	739	1 768	612	2	1 126	1 833	800	20 664	19 346
51	639	97	101		192	120	31	2 641	2 157
193	50	35	21		(244)	443	61	6 123	5 447
							43	78	
1 161	1 579	1 281	1 670	2	(198)	2 273	4 395	40 556	26 972
24	144	677	(179)	66	2 019	1 290	(917)	6 201	10 435
1 185	1 723	1 958	1 491	68	1 821	3 563	3 478	46 757	37 407

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Droits de scolarité	8 353	2 618	1 945	1 074	1 035
Subsides					
— Gouvernement du Québec					
Ministère de l'Éducation (note 8)	85 152	31 428	23 197	15 268	11 745
Autres	11	516	498		
— Gouvernement du Canada			246		2
— Autres	1 297			91	230
Placements et dotations	359	215	245	222	143
Entreprises auxiliaires	4 916	1 397	188	338	152
Autres revenus	2 118	2 542	2 166	346	548
Virement du solde du fonds avec restriction				81	1
Fonds affectés pour des projets spéciaux		321	520	244	411
	102 206	39 037	29 005	17 664	14 267
DÉPENSES					
Enseignement et recherche	63 073	24 563	16 486	12 120	7 530
Recherche subventionnée	1 668	477	370		
Services à la collectivité	578	629	826	22	160
Bibliothèque	6 052	2 286	1 903	1 082	672
Audio-visuel	1 541	717	342	330	265
Informatique	3 017	1 211	1 000	537	925
Administration et contributions	8 567	3 747	2 742	2 066	1 978
Terrains et bâtiments	14 539	3 728	4 916	1 568	2 901
Services aux étudiants	1 491	1 331	980	342	172
Entreprises auxiliaires	3 119	1 345	108	321	152
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 11)			76		28
Contribution au fonds avec restriction					
	103 645	40 034	29 749	18 388	14 783
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(1 439)	(997)	(744)	(724)	(516)
Ajustements des subsides des années antérieures	(466)		(12)	25	13
Contribution de l'Université du Québec aux déficits budgétaires (note 11)	3 532	1 090	1 011	535	540
Autres postes exceptionnels (note 12)	(485)				
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	1 142	93	255	(164)	37

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
471	740	999	356		44	21		17 656	16 295
5 665	4 985	11 648	5 736	821	10 918	9 457	19 642	235 662	218 586
26	1 852				336	29		3 268	2 816
	913	25			99			1 285	832
75	530	29	38			172		2 462	2 796
49	4	209	31		387		97	1 961	3 259
140	77					7 872		15 080	13 511
217	341	594	180		636	386	961	11 055	9 868
								82	55
181	35	203	410		433	303	300	3 361	2 538
6 824	9 477	13 707	6 751	821	12 853	18 240	21 020	291 872	270 556
4 806	2 935	9 070	4 507	749	8 994	5 033		159 866	149 289
								2 515	1 865
43	3 548		20					5 826	4 818
227	409	161	118		454	305	227	13 896	12 579
160		437	114		157	70	256	4 389	4 162
287	98	597	272		519	397	3 424	12 284	11 055
1 030	1 050	1 738	992	135	1 386	2 010	7 084	34 525	33 378
1 004	1 456	1 632	1 487		1 600	2 900	2 072	39 803	32 908
185	50	1 356	83					5 990	5 520
137	80					7 214		12 476	11 405
							150	150	220
	5							109	4
7 879	9 631	14 991	7 593	884	13 110	17 929	13 213	291 829	267 203
(1 055)	(154)	(1 284)	(842)	(63)	(257)	311	7 807	43	3 353
			(18)			85	(58)	(431)	216
886	272		662				(8 528)		
								(485)	
(169)	118	(1 284)	(198)	(63)	(257)	396	(779)	(873)	3 569

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE (DÉFICIT) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	(1 711)	1 402	1 554	964	1 013
Redressements affectés aux années antérieures (note 11)		(12)			
Solde redressé	(1 711)	1 390	1 554	964	1 013
Solde affecté dépensé au cours de l'année		(321)	(520)	(244)	(411)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	1 142	93	255	(164)	37
SOLDE (DÉFICIT) À LA FIN	(569)	1 162	1 289	556	639
Représenté par					
Affecté		122	671	209	83
Non affecté	(569)	1 040	618	347	556
	(569)	1 162	1 289	556	639

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
374	61	2 164	429	129	2 300	1 197	162	10 038	8 995
					409			397	409
374	61	2 164	429	129	2 709	1 197	162	10 435	9 404
(181)	(35)	(203)	(410)		(433)	(303)	(300)	(3 361)	(2 538)
(169)	118	(1 284)	(198)	(63)	(257)	396	(779)	(873)	3 569
24	144	677	(179)	66	2 019	1 290	(917)	6 201	10 435
159	144	46	77		1 679	296	168	3 654	6 912
(135)		631	(256)	66	340	994	(1 085)	2 547	3 523
24	144	677	(179)	66	2 019	1 290	(917)	6 201	10 435

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	(74)		23		
Comptes à recevoir		121	25	10	9
Subsides à recevoir	1 858	1 184	852	180	23
Placements, au coût					
Avances au fonds sans restriction	1 836	1 609	668	829	622
d'investissements	246		1	19	
TOTAL DU FONDS	3 866	2 914	1 569	1 038	654
PASSIF					
Comptes à payer et frais courus	69	55	33		21
Dû au fonds de fidéicommis	18				
	87	55	33		21
Solde du fonds	3 779	2 859	1 536	1 038	633
TOTAL DU FONDS	3 866	2 914	1 569	1 038	654

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
					3 300	16		3 265	3 171
					214	65		517	505
63	7	3			345	1 857		6 791	5 334
		418	74			31		31	135
193	50	35	21		(244)	443	61	6 123	5 447
								266	375
256	57	456	95		3 615	2 412	61	16 993	14 967
18		10			58	163		427	530
								18	6
					58	163		445	536
18		10							
238	57	446	95		3 557	2 249	61	16 548	14 431
256	57	456	95		3 615	2 412	61	16 993	14 967

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Subsides					
— Gouvernement du Québec	147	225	224	81	129
Ministère de l'Éducation		178		119	37
Service de la dette	3 917	1 963	944	559	166
Autres	2 839	1 645	1 419	438	47
— Gouvernement du Canada	806	169	329	340	1
— Autres	90				
Autres revenus					28
Contribution du fonds sans restriction					
	7 799	4 180	2 916	1 537	408
DÉPENSES					
Enseignement et recherche subventionnée	7 799	3 837	2 635	1 266	368
Services à la collectivité				152	3
Bibliothèque		81			
Audio-visuel		9			
Administration		46			
Terrains et bâtiments			281		
Services aux étudiants		29			
Service de la dette — partie subventionnée		178		119	37
	7 799	4 180	2 916	1 537	408

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
314								1 120	2 045
							32 610	32 944	24 203
285	61	102			1 430	939		10 366	6 183
4	35	19	48		2 141	1 522	17	10 174	9 146
		2				830	14	2 491	2 704
					288			378	222
	5							33	4
603	101	123	48		3 859	3 291	32 641	57 506	44 507
325	101	121	48		3 859	3 291	31	23 681	19 418
278								433	198
								81	87
								9	15
								46	54
								281	518
		2						31	14
							32 610	32 944	24 203
603	101	123	48		3 859	3 291	32 641	57 506	44 507

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	3 339	2 545	1 877	1 122	481
Reclassement du fonds de dotation		302			
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)		(35)			
Solde redressé	3 339	2 812	1 877	1 122	481
Subsides					
– Gouvernement du Québec	1 317	210	164	54	240
Ministère de l'Éducation		178		119	37
Service de la dette	2 833	1 942	908	633	169
Autres	3 274	2 008	1 143	443	87
– Gouvernement du Canada	725	191	284	285	
– Autres					
Placements et dotations	90				
Autres revenus			76		28
Contribution du fonds sans restriction					
Recouvrement de dépenses antérieures					
Virement aux revenus du fonds sans restriction				(81)	(1)
Virement aux revenus d'intérêts du fonds d'investissements		(2)			
Annulation d'un subside à recevoir du gouvernement du Québec au 31 mai 1983		(300)			
	11 578	7 039	4 452	2 575	1 041
Revenus appropriés pour pourvoir aux dépenses de l'année	7 799	4 180	2 916	1 537	408
SOLDE À LA FIN	3 779	2 859	1 536	1 038	633

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
246	63	37	48		3 182	1 614	14	14 568	13 286
						43		345	39
					(447)			(482)	(447)
246	63	37	48		2 735	1 657	14	14 431	12 878
250								2 235	3 058
							32 610	32 944	24 203
345	73	122			1 958	1 578	78	10 639	5 499
	17	410	95		2 533	1 442		11 452	10 099
					161	860		2 506	3 038
					29	3		32	18
								90	39
	5							109	4
									157
								(82)	(55)
								(2)	
								(300)	
841	158	569	143		7 416	5 540	32 702	74 054	58 938
603	101	123	48		3 859	3 291	32 641	57 506	44 507
238	57	446	95		3 557	2 249	61	16 548	14 431

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1984 Total	1983 Total
ACTIF						
Encaisse et dépôts				441	441	278
Comptes à recevoir	95				95	124
Placements, au coût		12			12	12
Avances au fonds sans restriction	17	13	5	43	78	
Avances au fonds avec restriction	18				18	6
TOTAL DU FONDS	130	25	5	484	644	420
PASSIF						
Comptes à payer et frais courus				10	10	
Dû au fonds sans restriction						7
Dû au fonds d'investissement	1				1	
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989		12			12	12
	1	12		10	23	19
Solde du fonds	129	13	5	474	621	401
TOTAL DU FONDS	130	25	5	484	644	420

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS,

Le président,
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1984 Total	1983 Total
SOLDE AU DÉBUT	122	6	1	272	401	486
Revenus	557	10	34	431	1 032	670
	679	16	35	703	1 433	1 156
Dépenses	550	3	30	229	812	755
SOLDE À LA FIN	129	13	5	474	621	401

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	(31)	514		27	
Comptes à recevoir					
Unités constituantes	239	360	127	95	197
Autres	1	4			
Réclamations au ministère de l'Éducation					
Subsides à recevoir à long terme (note 3)			45		
Placements (note 5)		349			
Immobilisations (note 6)	155 066	55 694	45 251	17 758	8 133
Frais de financement différés au coût amorti					
Avances au fonds en fidéicommis	1				
TOTAL DU FONDS	155 276	56 921	45 423	17 880	8 330
PASSIF					
Emprunts de banque					
Comptes à payer et frais courus	121	36	13		3
Retenues sur contrats	192	5	10	45	
Dû au fonds					
sans restriction	12	1 297		249	161
avec restriction	246		1	19	
Réserve pour acquisition d'immobilisations					
Réclamations au ministère de l'Éducation (contrepartie)					
Dette à long terme (note 7)	1 335	1 507	45	16	281
	1 906	2 845	69	329	445
Solde du fonds	153 370	54 076	45 354	17 551	7 885
TOTAL DU FONDS	155 276	56 921	45 423	17 880	8 330

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

Le président
Gilles BOULET
Le vice-président aux affaires
administratives et financières
Roger LEFRANÇOIS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
						206		716	1 137
16	(320)	(525)	92		168	175	(624)		
								5	4
							22 104	22 104	36 625
								45	60
						468		817	545
2 126	2 186	4 398	3 225		20 464	23 494	2 539	340 334	308 407
							4 721	4 721	4 406
								1	
2 142	1 866	3 873	3 317		20 632	24 343	28 740	368 743	351 184
							21 470	21 470	35 064
1	32	7			41	188	3	445	507
						18		270	500
15	36	(14)	339		35	(46)	(18)	2 066	1 543
								266	375
					92			92	90
							22 104	22 104	36 625
	178					429	221 535	225 326	200 798
16	246	(7)	339		168	589	265 094	272 039	275 502
2 126	1 620	3 880	2 978		20 464	23 754	(236 354)	96 704	75 682
2 142	1 866	3 873	3 317		20 632	24 343	28 740	368 743	351 184

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	143 570	51 628	38 922	13 855	5 795
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)	835				
Solde redressé	144 405	51 628	38 922	13 855	5 795
Subsides — Gouvernement du Québec					
Contribution du fonds					
sans restriction	2 995	860	789	312	1 579
avec restriction	431	385	555	216	33
Revenus d'intérêts et autres		6		47	
Subsides et contributions — autres immobilisations reçues en don	152		3 214		
Virement de la réserve pour constructions futures					
Plus-value des œuvres d'art constatée par expertise					
Contribution de l'Université du Québec					
— Immobilisations	5 742	1 399	1 874	3 148	477
— Collection Robert-Lionel Séguin		300			
	153 725	54 578	45 354	17 578	7 884
Radiation et perte sur dispositions d'immobilisations	(355)	(412)			1
Amortissement des frais de financement — escompte et des immobilisations non subventionnées		(90)		(27)	
Radiation des frais d'émission de débentures					
Radiation des intérêts sur financements					
	(355)	(502)		(27)	1
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 6)	153 370	54 076	45 354	17 551	7 885

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
2 083	1 435	2 486	2 109	17	18 615	21 959	(227 571)	74 903	67 593
							(56)	779	
2 083	1 435	2 486	2 109	17	18 615	21 959	(227 627)	75 682	67 593
							6 910	6 910	835
166	829	1 485	580		381	723	295	10 994	6 256
112		7	13		389	310		2 451	2 679
						2		8	48
								47	115
								3 366	
					26			26	100
									50
143	112	141	276		1 053	868	(15 233)		
							(300)		
2 504	2 376	4 119	2 978	17	20 464	23 862	(235 955)	99 484	77 676
(378)	(19)	(89)		(17)		(15)	(25)	(1 309)	(186)
	(737)	(150)				(93)	(175)	(1 272)	(996)
							(199)	(199)	(188)
									(624)
(378)	(756)	(239)		(17)		(108)	(399)	(2 780)	(1 994)
2 126	1 620	3 880	2 978	—	20 464	23 754	(236 354)	96 704	75 682

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS

année au 31 mai

(MILLIERS $)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
PROVENANCE					
Produit net des émissions de débentures					
Réclamation à l'Université du Québec					
— Immobilisations	5 742	1 399	1 874	3 148	477
— Collection Robert-Lionel Séguin		300			
Contribution du fonds					
sans restriction	2 995	860	789	312	1 579
avec restriction	431	473	555	224	47
Contributions — autres		55		47	
Intérêts gagnés et autres		6			
Vente d'immobilisations		12			1
Encaissement de comptes à recevoir à long terme			20		
Réduction des placements					
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	(139)			(7)	
Autres augmentations de la dette à long terme	1 128				36
	10 157	3 105	3 238	3 724	2 140
UTILISATION					
Acquisition d'immobilisations	10 709	2 847	2 999	3 277	2 102
Intérêts sur emprunts de banque capitalisés					
Acquisition de placements		299			
Service de la dette					
Capital	150	90	15	111	24
Intérêts		88	5	8	13
Virement à la réserve pour constructions futures					
Frais inhérents à la dette à long terme					
	10 859	3 324	3 019	3 396	2 139
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(702)	(219)	219	328	1
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	341	(191)	(116)	(519)	32
Redressements affectés aux années antérieures (note 10)					
Solde redressé	341	(191)	(116)	(519)	32
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) À LA FIN (note 9)	(361)	(410)	103	(191)	33

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(MILLIERS $)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1984 Total	1983 Total
							33 546	33 546	16 620
143	112	141	276		1 053	868	(15 233)		
							(300)		
166	829	1 485	580		381	723	295	10 994	6 256
112		7	13		389	310	32 610	35 171	26 665
					28			130	230
10		6				2		8	48
							2	31	220
								20	20
						27		27	28
	(59)								
						168		(37)	623
431	882	1 639	869		1 851	2 098	50 920	1 164 81 054	50 710
431	1 111	2 182	1 116		1 849	2 117	(2 113)	28 627	24 081
							2 457	2 457	2 028
								299	
							10 210	10 600	13 872
							25 700	25 814	23 156
									(980)
431	1 111	2 182	1 116		1 849	5 2 122	199 36 453	204 68 001	755 62 912
—	(229)	(543)	(247)		2	(24)	14 467	13 053	(12 202)
	(159)	25			52	245	(36 490)	(36 780)	(24 634)
					38		(56)	(18)	38
	(159)	25			90	245	(36 546)	(36 798)	(24 596)
—	(388)	(518)	(247)		92	221	(22 079)	(23 745)	(36 798)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

année au 31 mai 1984

---

1 – ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés et synoptiques comprennent les données de l'Université du Québec (UQ) et des organismes suivants qui en dépendent, la Télé-université (TELUQ), la Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement (PRETAGEC) et ceux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), de l'Université du Québec à Hull (UQAH), de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), de l'École de technologie supérieure (ETS), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de l'Institut Armand-Frappier (IAF), dont les biens, en cas de liquidation, sont dévolus à l'Université du Québec. Les données de Les Presses de l'Université du Québec et sa filiale de même que celles de IAF Production Inc. font l'objet d'états financiers distincts.

Pour les fins de la consolidation, seules les éliminations au niveau du bilan ont été effectuées, celles ayant trait aux revenus et dépenses entre les unités constituantes n'ayant pas ou peu d'effet sur le résultat des opérations. Des modifications ont été apportées aux états financiers de certaines unités constituantes afin de rendre comparables, aux fins des états financiers synoptiques et consolidés, les données des différentes unités à l'intérieur de la même année. Certaines données de l'année précédente ont été reclassées afin de les rendre comparables à celles de l'année courante.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

a) Classification des fonds

Les fonds sont divisés en cinq catégories :

i) Le fonds de fonctionnement sans restriction sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes.

ii) Le fonds de fonctionnement avec restriction regroupe les ressources utilisées pour défrayer le coût de certaines opérations désignées spécifiquement et qui sont assujetties à des restrictions déterminées de l'extérieur.

iii) Le fonds de télécomms sert à l'enregistrement des fonds dont l'Université a la charge mais qui ne lui appartiennent pas.

iv) Le fonds de dotation sert à l'enregistrement des transactions dont les ressources proviennent de legs ou de dotations dont le capital est maintenu intact ou est affecté tout comme les revenus, aux fins déterminées par le donateur, pour fins de présentation, ce fonds a été regroupé avec le fonds de fonctionnement avec restriction.

v) Le fonds d'investissements sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont certains sont précisés ou modifiés comme suit :

i) Les revenus de subsides pour le fonds de fonctionnement sans restriction sont enregistrés aux livres selon les règles de financement du ministère de l'Éducation et les ajustements sont portés à un poste distinct à l'état des revenus et dépenses dans l'année financière où ils sont définitivement établis.

ii) Les revenus du fonds de fonctionnement avec restriction sont considérés gagnés jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour équilibrer les dépenses effectuées à même les revenus de chacune des activités, la partie non utilisée étant accumulée au solde du fonds, les excédents sur les projets terminés sont virés aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement sans restriction.

iii) Les dons de souscription sont considérés comme revenu de l'année financière à laquelle la session de cours appartient.

iv) Les revenus de placements ne faisant l'objet d'aucune restriction de l'extérieur et provenant de tous les fonds sont inscrits aux livres au fonds de fonctionnement sans restriction.

v) Les engagements pour commandes non complétées d'achats de biens et de services ne sont pas inscrits aux livres mais plutôt en note aux états financiers.

vi) Aucun frais n'est différé pour les assurances, taxes scolaires, papeterie, fournitures de bureau et autres dépenses récurrentes de même nature, à l'exception des déboursés importants, s'il en est, applicables à l'année subséquente.

vii) Aucune provision n'est inscrite aux livres pour le personnel régulier pour les vacances et les congés de maladie accumulés, le surcroît à être comptabilisé par des congés et les coûts relatifs à l'application du protocole des cadres supérieurs, lesquels sont imputés à même les dépenses courantes.

viii) Le service de la dette à long terme du fonds d'investissements, de même que les subventions qui y pourvoient, sont inscrits à ce fonds et également aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement avec restriction jusqu'à concurrence des subsides reçus.

ix) Les dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre des budgets autorisés sont financées ou seront financées généralement par l'émission de débentures. Les intérêts sur le financement temporaire de ces immobilisations sont ajoutés au coût. Les acquisitions d'immobilisations effectuées à même les revenus et dépenses de l'année sont également comptabilisées au fonds d'investissements. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en vertu de baux de location-acquisition sont enregistrées aux livres à la valeur globale de l'engagement comprenant le capital, les intérêts et le coût de l'option d'achat à l'échéance. L'obligation découlant de ces contrats de location-acquisition apparaissant au passif est amortie annuellement par une contribution du fonds de fonctionnement sans restriction équivalente au loyer annuel prévu sur ces contrats. Aucun amortissement des immobilisations n'est inscrit aux livres, la comptabilisation des dispositions et mises au rancart en tenant lieu. Dans le cas des immobilisations de moindre importance, la radiation se produit après quinze (15) ans pour le mobilier, les appareils et l'outillage, après cinq (5) ans pour le matériel roulant et après sept (7) ans pour les équipements informatiques. Toutefois, un amortissement est comptabilisé pour les immobilisations non subventionnées, lesquelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur vie utile ou au rythme de l'encaissement de certains subsides. Les frais de financement différés, escompte sont amortis ou radiés selon les dates d'échéance respectives des débentures.

x) L'Université comptabilise ses réclamations en remboursement d'immobilisations et d'intérêts au moment où elles sont confirmées ou dégagées par le ministère de l'Éducation dans le cadre des plans quinquennaux approuvés ou à être approuvés par le gouvernement, pour être par la suite payées par le fiduciaire à même le produit des émissions de débentures.

3 – SUBSIDES À RECEVOIR À LONG TERME

	1984	1983
Cité de Chicoutimi, encaissables par versements annuels de 15 000 $ correspondant au remboursement en capital de l'un des emprunts à long terme d'un égal montant compris dans les soldes de prix d'achat	45 000 $	60 000 $

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1984

4 — STOCKS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Ces items comprennent

	1984	1983
Stocks pour revente*	1 931 000 $	1 772 000 $
Frais payés d'avance**	2 264 000	1 985 000
	4 195 000 $	3 757 000 $

* Ce poste comprend un montant de 582 000 $ (539 000 $ en 1983) pour des vaccins et sérums évalués soit au coût des composantes, soit à la valeur nette de réalisation en l'absence d'un système de prix de revient suffisamment élaboré, un montant de 444 000 $ (382 000 $ en 1983) pour des matières premières et fournitures évaluées selon le dernier prix facturé par les fournisseurs et un montant de 905 000 $ (851 000 $ en 1983) pour des matières premières, produits finis et fournitures évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation.

** Ce poste comprend les coûts encourus pour la recherche et la fabrication de vaccins totalisant 514 000 $ (408 000 $ en 1983), dont la récupération est sujette au parachèvement du produit et aux conditions favorables du marché. La non réalisation entraînerait un déficit d'autant. Les dépenses ainsi différées au 31 mai 1983 ont été absorbées par les opérations de l'année 1984.

5 — PLACEMENTS, au coût

	1984	1983
Fonds de fonctionnement sans restriction		
2 500 actions catégorie « C » de IAF Production Inc., sans valeur nominale, à dividende fixe, cumulatif et préférentiel de 12%, sans droit de vote, rachetables à raison de 50 000 $ par année du 1er juin 1987 au 1er juin 1991	250 000 $	
Prêt à la Fondation Armand-Frappier, au taux bancaire de l'Institut, remboursable au rythme du paiement d'un loyer à la Fondation. L'Institut s'est ainsi engagé à prêter une somme totale de 300 000 $	18 000	
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 50 000 $, 12¼%, échéant le 6 juin 1993	50 000	50 000 $
	318 000 $	50 000 $
Fonds d'investissements		
4 675 actions (4 950 en 1983) catégorie « B », série 1 de IAF Production Inc., sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende non cumulatif et préférentiel de 9% et rachetables en tout temps au montant du capital versé (valeur comptable au 30 novembre 1983 — 468 000 $, en 1982 — 495 000 $)	468 000 $	495 000 $
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 350 000 $ portant intérêts à des taux variant de 5¼% à 13¾% et échéant de 1988 à 2003	349 000	50 000
	817 000 $	545 000 $

6 — IMMOBILISATIONS

	1984	1983
Subventionnées		
Terrains et bâtiments	166 012 000 $	164 049 000 $
Améliorations et transformations	45 976 000	86 438 000
Mobilier, appareils et outillage	97 938 000	82 145 000
Bibliothèque — volumes	28 613 000	24 975 000
	338 539 000	307 607 000
Non subventionnées, au coût amorti		
Améliorations et transformations	1 277 000	319 000
Mobilier, appareils et outillage	518 000	481 000
	340 334 000 $	308 407 000 $

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins amortissement dans le cas des immobilisations non subventionnées, à l'exception des biens suivants reçus sous forme de dons, lesquels sont inscrits au coût à l'ancien propriétaire ou à la valeur estimée par l'Université :

Complexe sportif	3 214 000 $	
Autres	1 102 000	950 000 $
	4 316 000 $	950 000 $

Les excédents ainsi créés ont été portés au solde du fonds d'investissements comme excédents d'évaluation.

7 — DETTE À LONG TERME

	1984	1983
FONDS D'INVESTISSEMENTS		
Débentures générales		
Université du Québec — Débentures générales portant intérêts au taux moyen pondéré de 11.60% (12.53% en 1983) et échéant de 1984 à 2004	221 535 000 $	197 745 000 $
Obligations, première hypothèque		
Université du Québec à Trois-Rivières — 5¼%, série B, 1983 à 2000	1 507 000	1 597 000
Université du Québec à Hull — 4.08% et 8%, 1992 et 1993 (émises au nom d'autres institutions et portion prise en charge lors de l'acquisition d'immobilisations)	281 000	268 000
Soldes de prix d'achat, 7% et 12%, 1985 et 1989	1 090 000	238 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	913 000	950 000
	225 326 000 $	200 798 000 $

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1984

Les remboursements à effectuer au cours de chacune des cinq prochaines années totalisent:

1984-85	22 550 000 $
1985-86	26 403 000
1986-87	25 748 000
1987-88	30 823 000
1988-89	23 901 000

Les débentures générales émises par l'Université du Québec sont garanties par le crédit général de cette corporation et les obligations émises par l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que celles assumées par l'Université du Québec à Hull sont garanties par hypothèque sur leurs biens respectifs. Toutes ces émissions sont garanties capital et intérêts par le transport de subsides du gouvernement du Québec accordés par décrets, payables à même les crédits à être votés annuellement par la Législature conformément à la Loi sur les investissements universitaires.

La Cité de Chicoutimi s'est engagée à rembourser annuellement le capital et les intérêts de l'emprunt de l'Université du Québec à Chicoutimi, dont le solde est de 45 000 $ au 31 mai 1984.

Les dettes suivantes n'ont pas fait l'objet d'inscription aux livres, le gouvernement du Québec les ayant prises à son compte par décret:

	1984	1983
Institut Armand-Frappier		
Obligations		
Série A		
5¼%, 1er avril 1985, échéant en série jusqu'en 1985	198 000 $	385 000 $
Série B		
6¼%, échéant le 1er avril 1987	2 100 000	2 100 000
	2 298 000 $	2 485 000 $

8 — SUBSIDES — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION

En conformité avec les règles de financement du ministère de l'Éducation et selon ses règles comptables, l'Université a inscrit un montant de 6 355 000 $ au titre de subsides qui n'ont pas fait l'objet d'une confirmation par le ministère dont 4 936 000 $ pour les variations de clientèles.

9 — SOLDE NON POURVU AU FONDS D'INVESTISSEMENTS

	1984	1983
Le solde non pourvu au fonds d'investissement se répartit comme suit		
Immobilisations prévues au plan quinquennal, financées temporairement	22 149 000 $	36 964 000 $
Immobilisations à être imputées au fonds de fonctionnement selon la méthode d'amortissement décrite à la note 2b. ix), sauf pour un montant de 2 000 $ (29 000 $ en 1983) à être pourvu à même des contributions futures du fonds sans restriction	1 569 000	289 000
Immobilisations à être pourvues moins soldes disponibles	27 000	(455 000)
	23 745 000 $	36 798 000 $

10 — REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX ANNÉES ANTÉRIEURES

	Solde de fonds			Évolution de la situation financière
	Fonds de fonctionnement		Fonds d'investissements	Fonds d'investissements
	Sans restriction	Avec restriction		
Virement de soldes disponibles rétroactivement au 31 mai 1982	409 000 $	(447 000)$		38 000 $
Virement de soldes disponibles au 31 mai 1983	35 000	(35 000)		
Annulation d'une subvention comptabilisée au 31 mai 1983	(47 000)			
Acquisitions d'immobilisations de 1982-83, capitalisées rétroactivement			835 000 $	
Ajustement des contributions aux unités constituantes			(56 000)	(56 000)
	397 000 $	(482 000)$	779 000 $	(18 000)$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1984

11 — CONTRIBUTIONS AUX DÉFICITS BUDGÉTAIRES

Ce poste représente les contributions forfaitaires de l'Université, incluant les intérêts, dans le cadre du plan d'équilibre budgétaire 1982-85, approuvé par l'Assemblée des gouverneurs. Les emprunts effectués dans le cadre de ce plan d'équilibre seront remboursés à même les redressements de la base de financement de l'Université ou, à défaut, à même les subsides réguliers versés par le ministère de l'Éducation.

12 — AUTRES POSTES EXCEPTIONNELS

Université du Québec à Montréal	
Réfection des installations suite à des incendies	346 000 $
Réclamation de taxes par le ministère du Revenu	139 000
	485 000 $

13 — ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

	1984	1983
a) Les engagements non inscrits aux livres pour commandes non complétées d'achats de biens et de services se répartissent comme suit:		
Fonds de fonctionnement sans restriction	2 107 000 $	3 114 000 $
Fonds de fonctionnement avec restriction	1 162 000 $	945 000 $
Fonds de fidéicommis		195 000 $
Fonds d'investissements		
Construction d'une bibliothèque et réaménagement de locaux à l'Université du Québec à Rimouski		854 000 $
Autres engagements pour acquisition de mobilier, outillage et autres immobilisations	1 464 000 $	1 355 000
	1 464 000 $	2 209 000 $

b) Suite à l'acquisition de l'École Sainte-Marie, l'Université du Québec à Hull s'est engagée à investir environ 1 300 000 $ pour l'aménagement des locaux au cours de l'année 1984-85. De ce montant, 1 130 000$ a été reconnu par le ministère de l'Éducation pour fins de subsides.

c) Les baux à long terme en vigueur au 31 mai 1984, payables mensuellement, représentent un engagement de 45 206 000 $:

	Immeubles	Mobilier, appareils et outillage
1984-85	11 180 000 $	1 091 000 $
1985-86	9 652 000	727 000
1986-87	7 768 000	218 000
1987-88	6 100 000	30 000
1988-89	4 956 000	
1989-90 et suivantes	3 484 000	
	43 140 000 $	2 066 000 $

Des baux contiennent certaines clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des immeubles.

d) Selon les certificats des actuaires, les déficits actuariels des régimes de retraite au 31 décembre 1983 totalisent 6 045 000 $ pour l'Université et 6 655 000 $ pour l'Institut Armand-Frappier et peuvent être amortis par versements annuels de 2 711 000 $ en 1985, 2 369 000 $ en 1986, 1 744 000 $ jusqu'en 1988, 950 000 $ jusqu'en 1990 et 856 000 $ par la suite jusqu'en 1995.

e) L'Université du Québec à Trois-Rivières, dans une convention en date du 1er avril 1983, a acquis la collection Robert-Lionel Séguin. Cet engagement sera payable au vendeur sa vie durant par rente trimestrielle de 16 250 $, jusqu'à un maximum de 2 795 000 $, plus une somme de 150 000 $ payable aux ayants droit du vendeur. Cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 mai 1984 sauf pour les versements effectués totalisant 81 250 $. En vue de financer cette acquisition, 300 000 $ ont été réservés dans le fonds d'investissements.

f) Au cours de l'année, des incendies ont endommagé certaines installations. Au 31 mars 1984, l'Université du Québec à Montréal avait produit des réclamations qui se répartissaient comme suit:

Fonds de fonctionnement	346 000 $
Fonds d'investissements (valeur aux livres des immobilisations radiées, 60 000 $)	827 000
	1 173 000 $

Ces réclamations ne sont pas comptabilisées au 31 mai 1984.

g) Des poursuites en dommages-intérêts d'un total 2 215 000 $ sont pendantes contre l'Université du Québec ou ses unités constituantes, lesquelles nient toute responsabilité.